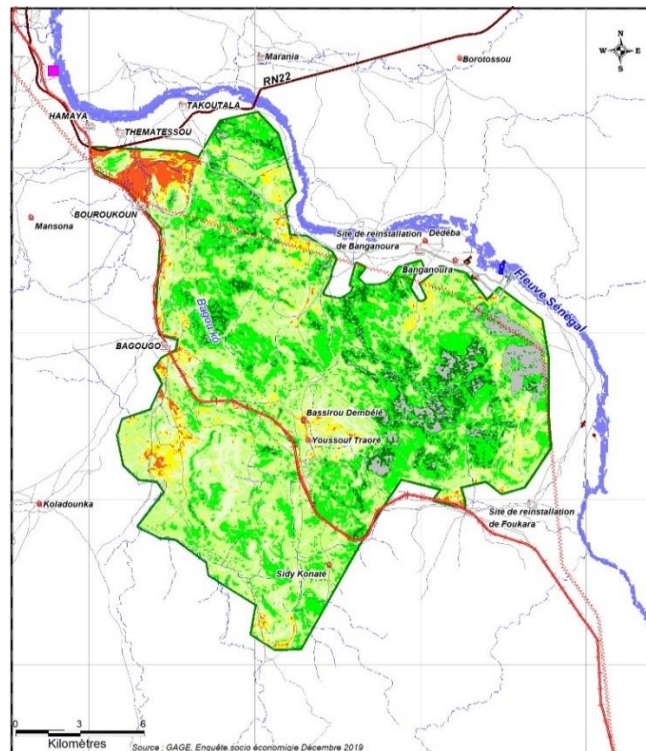





**MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'ASSAINISSEMENT ET DU
DEVELOPPEMENT DURABLE**
DIRECTION REGIONALE DES EAUX ET FORETS DE KAYES



**PLAN STRATEGIQUE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE LA FORET CLASSEE DE
BAGOUKO**



Version finale

Acte de création	:	Arrêté N°4215 du 26/ 11/1942
Superficies	:	16 554 ha
Région	:	Kayes
Cercle	:	Kayes
Structure de gestion	:	Cantonement forestier de Kayes et des Usagers des droits d'usage accordés aux riverains de la forêt classée
Durée de validité du plan	:	10 ans.
Lieu et date d'édition	:	Bamako, Avril 2020
Elaboré par	:	 Groupement pour l'Aménagement et la Gestion de l'Environnement (GAGE)
Approuvé par	:	Arrêté N°.....MEADD-SG du.....

PRÉAMBULE

*Cette étude commanditée par la Direction Régionale des Eaux et Forêts de Kayes en collaboration avec l'OMVS, présente la synthèse des différents travaux lors de l'élaboration du **plan Stratégique d'aménagement et de gestion de la forêt classée de Bagouko** réalisés par le bureau d'étude GAGE.*

Ce plan a été élaborée pour permettre une l'augmentation quantitative et qualitative des besoins en ressources forestières (ligneuses, fauniques et halieutiques) des populations riveraines en croissance exponentielle. Ces besoins sont consécutifs au boum démographique engendré par les chantiers du barrage et la réinstallation des PAP (Population Affectées par le Projet) à la lisière de la forêt.

Pour répondre aux besoins en terres de culture des ménages déplacés et d'infrastructures du barrage, le PHG (Projet Hydroélectrique de Gouina) a réalisé deux déclassements/classements successifs respectivement de 289 et 180 ha.

L'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal « OMVS », maître d'ouvrage du PHG (Projet Hydroélectrique de Gouina), consciente des enjeux environnementaux, a mis en place les mécanismes adéquats de sauvegarde environnementale et sociale conformément aux dispositions réglementaires nationales et internationales. C'est dans ce cadre que le PGES (Plan de Gestion Environnementale et Sociale) du PHG a prévu dans sa composante 4 qui stipule : « L'Aménagement de la FCB) » entend l'élaboration du plan Stratégique d'aménagement et de gestion de la forêt classée de Bagouko.

Ces travaux ont été réalisés par une équipe pluridisciplinaire composée de forestiers, de socio-économistes, de juriste, d'environnementalistes, de géographes-Aménagiste et de cartographes tous experts du bureau d'étude GAGE et la collaboration des agents du cantonnement des Eaux et Forêts de Kayes.

SIGLES ET ABREVIATIONS

AGR	Activité Génératrice de Revenu
CDB	Convention sur la Diversité Biologique
CEPAP	Centre d'Expertise pour la Promotion Agricole et Pastorale
CPG	Cout du Personnel de Gestion
CREDD	Cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable
DIF	Domaine d'Intervention Forestière
DNEF	Direction Nationale des Eaux et Forêts
DREF	Direction Régionale des Eaux et Forêts
ERSAP	Extension et Renforcement du Système des Aires protégées
FAN	Fond d'aménagement national
FAT	Fond d'assistance technique
FDC	Fond de développement communal
FDV	Fond de développement villageois
FIF	Fond d'investissement forestier
G.I.E	Groupement d'Intérêt Economique
GRN	Gestion des Ressources Naturelles
IEC	Information Education et Communication
IGM	Institut Géographique du Mali
LOA	Loi d'Orientation Agricole
OMVS	L'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PADEC	Projet d'Appui pour le Développement Communautaire
PADESO	Programme d'Appui pour le Développement de l'Élevage dans le Sahel Occidental
PAG	Plan stratégique d'aménagement et de gestion
PAGEN	Partenariat pour l'Amélioration de la Gestion des Ecosystèmes Naturels
PANA	Programme National d'Adaptation
PAP	Population Affectées par le Projet
PARCC	Aires Protégées résilientes au Changement Climatique
PDSEC	Plan de Développement Social Economique et Culturel
PFNL	Produits Forestiers Non Ligneux
PG	Plan de Gestion
PHG	Projet Hydroélectrique de Gouina
PIRT	Projet d'Inventaire des Ressources Terrestres
PNAE	Plan National d'Action Environnementale
PNGFAP	Programme National de Gestion de la Faune et des Aires Protégées
PNPE	Politique Nationale de Protection de l'Environnement
PTF	Partenaire Technique et Financier
UBT	Unité Bétail Tropical
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature

TABLE DE MATIERES

PRÉAMBULE.....	2
SIGLES ET ABREVIATIONS	3
TABLE DE MATIERES	4
LISTE DES TABLEAUX	6
LISTE DES CARTES	8
PREMIERE PARTIE : SITUATION DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE LA FORET CLASSEE DE BAGOUKO	9
RESUME	10
I. INTRODUCTION	12
1 Rappel des termes de références	12
1.2 Rappel de la politique forestière du Mali	12
1.3 Rappel de la stratégie nationale de conservation de la biodiversité	14
1.4 Rappel de la politique forestière du MALI	15
DEUXIEME PARTIE : METHODOLOGIE	17
II. METHODOLOGIE D'ELABORATION	17
2.1 Etapes et activités réalisées.....	17
2.2 Acteurs impliqués dans le processus de l'élaboration	17
2.3 Limites et fiabilités des interventions.....	18
2.4 Cohérence du plan de gestion avec les différents outils de planification nationale, régionale et internationale	19
TROISIEME PARTIE : PRESENTATION GENERALE DE LA FORET CLASSEE DE BAGOUKO	22
3.1 Situation géographique et administrative.....	22
3.2 Statut juridique.....	27
3.3 Tutelle de gestion de la forêt classée	27
3.4 Milieu physique	27
3.4.1 Climat.....	27
3.4.2 Sols.....	29
3.4.3 Zone agro-écologique.....	33
3.4.4 Hydrographie	36
3.5 Milieu biologique.....	37
3.5.1 Végétation	37
3.5.2 Faune	53
3.6 Milieu humain.....	53
3.6.1 Economie rurale.....	53
3.6.2 Communautés voisines de la forêt classée de Bagouko	60
3.7 Analyse MOFF du milieu, en matière de gestion durables des ressources de biodiversité et de l'aménagement de l'aire protégée	64
3.8 Propositions locales d'activités d'aménagement et de gestion de la forêt classée de Bagouko	65
QUATRIEME PARTIE : AMENAGEMENT ET GESTION RETENUS	66
4.1. OBJECTIFS D'AMENAGEMENT.....	66
4.1.1 Objectif général du plan	66
4.1.2 Objectifs opérationnels du plan	66
4.1.3 Résultats généraux du plan	66

4.2.	CADRE LOGIQUE DE L'AMENAGEMENT ET DE LA GESTION.....	67
4.3.	STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN.....	70
4.3.1.	Zonage de la forêt classée de Bagouko	70
a)	Zone agro forestière	70
b)	Zone d'intervention forestière	70
c)	Zone de conservation	71
d)	Zone sylvo pastorale.....	71
4.3.2.	Aménagement et gestion proposés	73
a)	Objectifs d'aménagement et de gestion	73
a)	Actions d'aménagement et de gestion.....	73
	Objectifs de l'aménagement.....	74
-	Objectifs à long terme	74
-	Objectifs à court terme.....	75
-	Mise en œuvre de l'aménagement des DIF.....	75
R1.A5.1.	DOMAINE D'INTERVENTION FORESTIERE DE BAGOUKO	83
R1 A5.2	DOMAINE D'INTERVENTION FORESTIERE DE BANGANOURA	93
R1. A5.3	DOMAINE D'INTERVENTION FORESTIERE DE BOUROUNKOUN	104
R1. A5.4	DOMAINE D'INTERVENTION FORESTIERE DE FOUKARA.....	115
R1. A5.5.	DOMAINE D'INTERVENTION FORESTIERE DE TAKOUTALA.....	126
a)	Durée de mise en œuvre du plan	145
b)	Chronogramme de mise en œuvre des actions	146
4.3.3.	Mode de gouvernance de la gestion	148
a)	Organes de gestion de la forêt classée.....	148
b)	Mobilisation des ressources financières nécessaires.....	148
c)	Mobilisation des ressources humains et matériels nécessaires	149
d)	Besoins en infrastructures immobilières.....	149
4.3.4.	Risques d'échec liés à la mise en œuvre du plan	149
4.3.5.	Suivi écologique et de la mise en œuvre du plan.....	150
a)	Suivi écologique	150
b)	Suivi de la mise en œuvre du plan stratégique d'aménagement.....	150
4.3.6.	Acteurs de mise en œuvre et leurs rôles.....	152
4.3.7.	Estimation des coûts des actions d'aménagement et de gestion	154
	BIBLIOGRAPHIE.....	168
	ANNEXES.....	169
	Liste des espèces rencontrées dans la forêt classée de Bagouko.....	169
	Carte de délimitation des cinq domaines intervention forestier de Bagouko	174
	Carte de végétation des cinq domaines intervention forestier de Bagouko	179
	Liste de présence de l'atelier de planification du PSAG de la forêt classée de Bagouko	184

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Les coordonnées géographiques de la forêt classée de Bagouko.....	22
Tableau 2: Quantité des produits par types de formation végétale.....	42
Tableau 3 : Distribution des types de formation dans la forêt classée de Bagouko.....	43
Tableau 4: Situation des formes de pression dans la forêt classée de Bagouko	46
Tableau 5 : Evolution des superficies des milieux naturels	47
Tableau 6: Répartition des espèces végétales par famille.....	49
Tableau 7 : Nombre d'équipements agricoles par village.....	55
Tableau 8 : Taux de populations pratiquant les cultures de rente, le maraîchage et le nombre de vergers dans et autour de la forêt classée de Bagouko	55
Tableau 9 : Effectif du bétail résident par village.....	56
Tableau 10 : Le taux des populations pratiquant l'élevage dans les villages de la forêt classée Bagouko.....	56
Tableau 11 : Liste des espèces pêchées dans les plans d'eau arrosant la forêt classée de Bagouko.....	57
Tableau 12 :	58
Tableau 13 : Quantité de production annuelle de bois de service et d'œuvre	59
Tableau 14 : Nombre de population pratiquant l'artisanat.....	59
Tableau 15 : Villages et hameaux riverains de la forêt classée de Bagouko.....	60
Tableau 16 : Etat de la population par tranche d'âge dans les villages riverains de la forêt classée de Bagouko	62
Tableau 17 : Taux et raison des populations jeunes pour l'exode rural de la forêt classée de Bagouko.....	62
Tableau 18 : Taux de pratiques religieuses et lieux de culte dans les villages visités	63
Tableau 19 : Les types d'associations et adhérents par village riverain de la forêt classée de Bagouko.....	63
Tableau 21 : Zonage du domaine d'intervention forestière	70
Tableau 21 : planning des interventions an et parcelle d'exploitation	78
Tableau 22 : Contenus des activités.....	81
Tableau 23 : Superficie des parcelles d'exploitation du domaine d'intervention forestière de Bagouko (ha)	83
Tableau 35: Coordonnées des limites des dix (10) parcelles de Bagouko	83
Tableau 40 : Estimation des quotas d'exploitation en bois énergie du DIF de Bagouko.....	85
Tableau 41 : Estimation des quotas d'exploitation en bois d'œuvre du DIF de Bagouko	86
Tableau 42 : Estimation des quotas d'exploitation en bois de service du DIF de Bagouko ...	86
Tableau 43 : Estimation des quotas d'exploitation en fruits du DIF de Bagouko	87
Tableau 44 : Estimation des quotas d'exploitation en gomme du DIF de Bagouko	87
Tableau 47 : indicateurs de gestion de l'exploitation et d'aménagement du DIF de Bagouko	89
Tableau 48 : Données de base	90
Tableau 49 : Autre dépense (équipements et fonctionnement)	91
Tableau 50 : Détaille des Dépenses d'exploitation des ressources	92
Tableau 51 : Superficie des parcelles d'exploitation du domaine d'intervention forestière de Banganoura (ha).....	93
Tableau 52: Coordonnées des limites des dix (10) parcelles de Banganoura.....	93
Tableau 53 : Estimation des quotas d'exploitation en bois énergie du DIF de Banganoura ...	96
Tableau 54 : Estimation des quotas d'exploitation en bois d'œuvre du DIF de Banganoura..	97
Tableau 55 : Estimation des quotas d'exploitation en bois de service du DIF de Banganoura	97

Tableau 56 : Estimation des quotas d'exploitation en fruits du DIF de Banganoura	98
Tableau 57 : Estimation des quotas d'exploitation en gomme du DIF de Banganoura.....	98
Tableau 60 : indicateurs de gestion de l'exploitation et d'aménagement du DIF de Banganoura	100
Tableau 61 : Données de base	101
Tableau 62 : Autre dépense (équipements et fonctionnement)	102
Tableau 63 : Détaille des Dépenses d'exploitation des ressources	103
Tableau 64 : Superficie des parcelles d'exploitation du domaine d'intervention forestière de Bouroukoun (ha)	104
Tableau 65: Coordonnées des limites des dix (10) parcelles de Bouroukoun.....	104
Tableau 66 : Estimation des quotas d'exploitation en bois énergie du DIF de Bouroukoun	107
Tableau 67 : Estimation des quotas d'exploitation en bois d'œuvre du DIF de Bouroukoun	108
Tableau 68 : Estimation des quotas d'exploitation en bois de service du DIF de Bouroukoun	108
Tableau 69 : Estimation des quotas d'exploitation en fruits du DIF de Bouroukoun	109
Tableau 70 : Estimation des quotas d'exploitation en gomme du DIF de Bouroukoun	110
Tableau 73 : indicateurs de gestion de l'exploitation et d'aménagement du DIF de Bouroukoun.....	111
Tableau 74 : Données de base	112
Tableau 75 : Autre dépense (équipements et fonctionnement)	113
Tableau 76 : Détaille des Dépenses d'exploitation des ressources	114
Tableau 77 : Superficie des parcelles d'exploitation du domaine d'intervention forestière de Foukara (ha)	115
Tableau 78: Coordonnées des limites des dix (10) parcelles de Foukara	115
Tableau 80 : Estimation des quotas d'exploitation en bois énergie du DIF de Foukara.....	118
Tableau 81 : Estimation des quotas d'exploitation en bois d'œuvre du DIF de Foukara	119
Tableau 82 : Estimation des quotas d'exploitation en bois de service du DIF de Foukara....	119
Tableau 83 : Estimation des quotas d'exploitation en fruits du DIF de Foukara	120
Tableau 84 : Estimation des quotas d'exploitation en gomme du DIF de Foukara	121
Tableau 87 : indicateurs de gestion de l'exploitation et d'aménagement du DIF de Foukara	122
Tableau 88 : Données de base	123
Tableau 89 : Autre dépense (équipements et fonctionnement)	124
Tableau 90 : Détaille des Dépenses d'exploitation des ressources	125
Tableau 91 : Superficie des parcelles d'exploitation du domaine d'intervention forestière de Takoutala (ha).....	126
Tableau 92: Coordonnées des limites des dix (10) parcelles de Takoutala	126
Tableau 93 : Estimation des quotas d'exploitation en bois énergie du DIF de Takoutala....	129
Tableau 94 : Estimation des quotas d'exploitation en bois d'œuvre du DIF de Takoutala ...	130
Tableau 95 : Estimation des quotas d'exploitation en bois de service du DIF de Takoutala.	130
Tableau 96 : Estimation des quotas d'exploitation en fruits du DIF de Takoutala	131
Tableau 97 : Estimation des quotas d'exploitation en gomme du DIF de Takoutala	132
Tableau 100 : indicateurs de gestion de l'exploitation et d'aménagement du DIF de Takoutala	132
Tableau 101 : Données de base	134

Tableau 102 : Autre dépense (équipements et fonctionnement)	135
Tableau 103 : Détail des Dépenses d'exploitation des ressources	136
Tableau 20 : Chronogramme de mise en œuvre des actions	146
Tableau 22 : Cadre de concertation de la forêt classée	148
Tableau 23: Union des coopératives de gestion de la forêt classée de Bagouko	148
Tableau 26 : Rôles et responsabilités des acteurs de mise en œuvre du plan	152
Tableau 30 : Primes du personnel de gestion)	165
Tableau 31 : Les équipements nécessaires à la gestion.....	166
Tableau 32 : Fonctionnements.....	166
Tableau 33 : Synthèses des coûts d'aménagement et de gestion de la forêt	167

LISTE DES CARTES

Carte 1 : délimitation de la forêt classée de Bagouko	24
Carte 2 : Evolution historique des limites de la forêt classée de Bagouko	25
Carte 3 : Carte de localisation de la forêt classée de Bagouko	26
Carte 4 : Sols de la forêt classée de Bagouko.....	32
Carte 5 : Zone agro écologique de la forêt classée de Bagouko	35
Carte 6 : Hydrographie de Forêt classée de Bagouko	36
Carte 7 : Carte de formation végétale 2010de la forêt classée de Bagouko	51
Carte 8 : Végétation 2016 de la forêt classée de Bagouko	52
Carte 9 : de la population des villages riverains de la forêt classée de Bagouko	61
Carte 14 : carte de zonage d'aménagement de la forêt classée de Bagouko.....	72
Carte 15 : carte de parcellaire du DIF de Bagouko.....	84
Carte 16 : carte de parcellaire du domaine d'intervention forestière de Banganoura	95
Carte 17 : carte de parcellaire du domaine d'intervention forestière de Bouroukoun	106
Carte 18 : carte de parcellaire du domaine d'intervention forestière de Foukara.....	117
Carte 19 : carte de parcellaire du domaine d'intervention forestière de Takoutala.....	128
Carte 10 : R1. Le mode de gouvernance des ressources de la forêt est amélioré.....	137
Carte 11 : R2 L'exploitation agro-sylvo-pastorale et piscicole est rationalisée autour de la forêt.....	140
Carte 12 : R3. Les effets liés au changement climatique sont atténués à travers la restauration du milieu physique	142
Carte 13 : Les activités d'écotourisme et du tourisme culturel autour de la forêt sont développées	144

**PREMIERE PARTIE : SITUATION DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE LA FORET
CLASSEE DE BAGOUKO**

RESUME

L'aménagement de la forêt classée de Bagouko vise l'atteinte des objectifs de sa création à savoir : l'amélioration des valeurs socio-économique et écologique de la forêt classée de Bagouko.

Il vise à atteindre les objectifs spécifiques suivants :

1. Améliorer le mode de gouvernance des ressources de la forêt ;
2. Organiser l'exploitation agro-sylvo-pastorale et piscicole autour de la forêt ;
3. Atténuer les dégradations dues aux incidences du changement climatique ;
4. Développer l'écotourisme et le tourisme culturel autour de la forêt.

Les principaux types d'actions concourant à l'atteinte des objectifs ci-dessus énumérés constituent l'ossature de ce plan à savoir :

1. Les actions améliorant le mode de gouvernance des ressources de la forêt classée de Bagouko;
2. Les actions d'exploitation rationnelle des ressources agro-sylvo-pastorale et piscicole ;
3. Les actions liées à l'atténuation des effets liés au changement climatique à travers la restauration du milieu physique de la forêt classée;
4. Les actions de développement de l'écotourisme et du tourisme culturel autour de la forêt classée.

Le plan d'aménagement a été élaboré sur la base des préoccupations et des orientations de la politique forestière nationale et des textes législatifs et réglementaires régissant la gestion des ressources forestières et fauniques qui favorisent sa gestion sur des bases durables, et surtout les besoins des communautés riveraines qui exploitent cette forêt en prenant en compte la législation malienne et les conventions internationales ratifiées sur la biodiversité et le changement climatique.

Le coût total d'aménagement de la forêt classée est estimé à la somme de Deux Milliards Trois Cent soixante-dix-huit Millions Cents vingt Mille cent trente-huit francs CFA (**2 378 120 138 F CFA**). Ce montant est essentiellement réparti entre les actions d'aménagement physiques et celles de la gestion de la forêt classée.

Le coût d'aménagement général de la forêt classée de Bagouko est estimé à la somme de Deux Milliards Cent trente-trois Millions Cinq Cents quarante Huit Mille francs CFA (**2 133 548 000 F CFA**).

Le coût d'aménagement spécifique des DIF forêt est estimé à la somme de Deux Cent quarante-quatre Millions Cinq Cents Soixante-douze Mille cent trente-huit francs CFA (**244 572 138 CFA**).

Le bilan d'exploitation des domaines d'intervention forestière (DIF) est estimé comme suite :

- Domaine d'intervention forestière (DIF) de Bagouko : un total de Dix millions Neuf cent quatre-vingt-sept mille Sept cent quatre-vingt-quatorze Francs CFA (10 987 794 F CFA);

- Domaine d'intervention forestière de Banganoura : un total de Dix-huit millions Sept cent vingt-huit mille Neuf cent vingt-trois Francs CFA (18 728 923 F CFA) ;
- Domaine d'intervention forestière de Foukara : un total de Cinquante-quatre millions Deux cent quatre-vingt-sept mille Huit cent cinquante-neuf Francs CFA (54 287 859 F CFA) ;
- Domaine d'intervention forestière (DIF) de Bouroukoun : son bilan est négatif avec moins trois millions quatre cent quatre-vingt-sept mille Neuf cent trente Francs CFA (- 3 487 930 F CFA) ;
- Domaine d'intervention forestière (DIF) de Takoutala : son bilan est négatif avec moins Cinq millions six cent quatre-vingts un mille Neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Francs CFA (5 681 999 F CFA).

La mobilisation des ressources nécessaires aux financements des actions proposées sera assurée par le Comité de gestion de la forêt classée de Bagouko à travers :

1. Etablissement d'un contrat de gestion par régit entre la Direction régionale des Eaux et Forêts et le Comité de gestion de la forêt classée de Bagouko ;
2. L'élaboration et la soumission des programmes annuels de mise en œuvre du PAG à la Direction régionale des Eaux et Forêts, au Conseil du cercle, au Conseil régional, et aux PTF de la région de Kayes en vue de la mobilisation des fonds nécessaires à l'aménagement, notamment les volets restauration du couvert végétal et l'atténuation des effets liés au changement climatique ;
3. Etablissement des contrats de sous-traitance des DIF, UP villageoises, étangs et sites d'écotourismes avec des organisations professionnelles du secteur agro-sylvo-pastoral et piscicole.

Le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du plan seront assurés par le comité de concertation à travers :

1. Des visites de terrains et échanges avec le comité de gestion de forêt, la mairie et les villages riverains ;
2. L'évaluation des outils de gestion (les contrats de gestion, les contrats de sous-traitances, les programmes annuels, les documents de suivi du comité).

Les rapports périodiques de suivi et d'évaluation seront fournis à la Direction Régionale des Eaux et Forêts de Kayes en vue de leur analyse.

I. INTRODUCTION

1 Rappel des termes de références

La forêt classée de Bagouko concernée par l'étude, possède des enjeux économiques, écologiques et socio-culturels. Les enjeux économiques concernent les terres agricoles, pâturage, bois énergie, bois de service, bois d'œuvre et des produits forestiers non ligneux (PFNL). Les enjeux écologiques sont surtout liés à la protection des sols, l'habitat de la faune et la conservation de la biodiversité et enjeux socio-culturels la forêt classée de Bagouko a une valeur patrimoniale pour les populations locales, une source de nourriture et force spirituelles, un lieu où expérimenter la tranquillité, la paix, de même que le développement personnel.

Les limites de la forêt classée de Bagouko ont été définies par le service des Eaux et Forêts de la région de Kayes. De même une carte semblable de la forêt de Bagouko serait disponible au niveau du service des Eaux et Forêt.

L'élaboration du plan stratégique d'aménagement et de gestion de ladite forêt, objet de la présente consultation a pour but de contribuer à la gestion durable des ressources forestières d'une part et à la réduction des conflits entre les acteurs d'autre part dans et autour de la forêt classée. Le plan stratégique d'aménagement et de gestion de la forêt classée de Bagouko sera un document de référence dont disposeront les acteurs de la gestion de cette forêt, notamment les communautés riveraines, les services techniques, les collectivités décentralisées et les ONG pour orienter clairement leurs actions.

1.2 Rappel de la politique forestière du Mali

L'aménagement de la forêt classée de Bagouko s'inscrit en droite ligne dans la politique forestière nationale qui s'articule autour de trois (3) options essentielles (sociale, économique et écologique) et prend en compte la gestion de la faune sauvage et de son habitat.

La politique forestière nationale, est partie intégrante de la politique nationale de développement économique et social. Elle s'inscrit aussi dans le cadre des grandes orientations de la politique de décentralisation et du schéma directeur du développement National avec comme objectif fondamental la gestion durable des ressources forestières, fauniques et halieutiques. Les trois options fondamentales sont :

- Option sociale vise à responsabiliser les populations rurales pour la gestion durable des ressources forestières, fauniques et halieutiques, et à déléguer la gestion des ressources sur des espaces bien définis, aux entités villageoises qui en feraient la demande ;
- Option économique vise d'une part à favoriser et garantir l'investissement foncier et l'investissement dans les filières forestières, fauniques et halieutiques d'autre part ;
- Option écologique vise d'une part à préserver la biodiversité dans toutes ses composantes (diversité génétique, diversité des produits et diversité des paysages) et à restaurer les écosystèmes dans le cadre de la lutte contre la désertification et l'avancée du désert d'autre part.

Afin de mieux circonscrire les différentes causes de dégradation de l'environnement en général et des ressources naturelles en particulier, le Mali a adopté en Août 1998 une **Politique Nationale de Protection de l'Environnement (PNPE)**.

Cette Politique Nationale de Protection de l'Environnement vise à contribuer au développement économique et social durable du pays et à la recherche de la sécurité alimentaire ; à lutter contre toute forme de pollution et de nuisance, de processus de

dégradation des ressources naturelles et de désertification. Elle s'inscrit dans le cadre du processus de décentralisation qui vise à mieux impliquer et responsabiliser les acteurs à la base dans les activités de développement social et économique.

Les objectifs globaux de cette politique sont entre autres :

- assurer la sécurité alimentaire et la fourniture d'autres produits en qualité et quantité suffisante à travers une gestion durable des ressources naturelles renouvelables ;
- préserver/protéger et améliorer le cadre de vie de l'ensemble des citoyens, notamment en luttant contre toute forme de pollution ou nuisance ;
- développer les capacités nationales (techniques et financières) d'intervention aux différents échelons (national, régional et local) et promouvoir la participation de toutes les composantes de la société malienne à l'œuvre de protection de l'environnement ;
- promouvoir la création d'emplois alternatifs dans le domaine de la protection de l'environnement ;
- contribuer de manière active au développement de la coopération sous régionale et internationale en matière de protection de l'environnement.

En ce qui concerne la gestion de la faune, les produits de la chasse couvrent 20 à 50% des besoins locaux en protéine notamment en milieu rural. La gestion de la faune sauvage et de son habitat est régie par les textes suivants :

- la Loi N°95-031 du 20 mars 1995 fixant les conditions de gestion de la faune et de son habitat ;
- l'Arrêté N°95-2489/MDRE-SG du 14 Novembre 1995 déterminant les conditions d'exercices de la chasse rituelle et du droit d'usage en matière de chasse ;
- la Loi n° 96-050 du 16 octobre 1996 portant principes de constitution et de gestion du domaine des Collectivités Territoriales ;
- le Décret N°97-051/P-RM du 31 janvier 1997 fixant les conditions et les modalités d'exercice de la profession de guide de chasse ;
- l'Arrêté interministériel n° 97-0972/MATS/MDRE/MFC/MTAT du 12 juin 1997 portant réglementation de l'importation temporaire d'armes de chasse par les touristes.
- le Décret N° 97-052/P-RM du 31 janvier 1997 déterminant les modalités et conditions d'exercice des droits conférés par les titres de chasse ;
- l'Arrêté N°98-0139/MDRE-SG du 12 février 1998 définissant les conditions de délivrance des permis et des autorisations spéciales de chasse aux étrangers non-résidents ;
- le Décret N°99-321/P-RM du 04 octobre 1999 fixant les modalités de classement et de déclassement des réserves de faune, des sanctuaires et les modalités de création des zones d'intérêt cynégétique et des ranchs de gibier dans le domaine faunique de l'Etat ;
- le Décret N° 00-021/P-RM du 19 janvier 2000 fixant les attributions, la composition, l'organisation et les modalités de fonctionnement des conseils de chasse ;
- le Décret N° 01-136/P-RM du 23 mars 2001 fixant les taux de redevance et des taxes perçues à l'occasion de l'exploitation de la faune sauvage dans le domaine faunique de l'Etat ;
- la Loi n°02-017 du 03 juin 2002 régissant la détention, le commerce, l'exportation, la réexportation, l'importation, le transport et le transit de spécimens d'espèces de faune et de flore sauvages ;

- la Loi n°04-005 du 14 janvier 2004 portant création du Fonds d'Aménagement et de Protection des Forêts et du Fonds d'Aménagement et de la Protection de la Faune dans le domaine de l'Etat ;
- le Décret N° 04-091/P-RM du 24 mars 2004 fixant l'organisation et les modalités de gestion du Fonds d'aménagement et de protection des forêts et du Fonds d'aménagement et de protection de la faune dans les domaines de l'Etat,
- le Décret n°04-137 (bis) /P-RM du 27 avril 2004 fixant la répartition des recettes issues de l'exploitation des domaines forestier et faunique de l'Etat, entre les fonds d'aménagement et de protection des forêts et du fonds d'aménagement et de la protection de la faune et les budgets des Collectivités Territoriales ;
- la loi n°10-028 du 12 juillet 2010 déterminant les principes de gestion des ressources du domaine forestier national ;
- le Décret n° 10-387/ P-RM du 26 juillet 2010 fixant la liste des essences forestières protégées et des essences forestières de valeur économique ;
- le Décret n°10-388 /P-RM du 26 juillet 2010, fixant les taux des redevances perçues à l'occasion de l'exploitation des produits forestiers dans le domaine forestier de l'Etat.
- Le Décret n°2018-0662/P-RM du 08 Août 2018 portant réglementation de l'exploitation des produits forestiers dans le domaine forestier National.

1.3 Rappel de la stratégie nationale de conservation de la biodiversité

La signature et la ratification de la convention sur la biodiversité le 24 juin 1994, l'élaboration de la Stratégie pour la conservation de la biodiversité et le plan d'action du Mali adopté en 2001 témoignent l'engagement du pays à protéger les huit (8) écosystèmes prioritaires à savoir : écosystèmes désertiques, écosystèmes arides et semi-arides, écosystèmes d'eau douce, écosystèmes de savanes, écosystèmes forestiers, écosystèmes lacustres, écosystèmes de mares, et écosystèmes humides des oueds et des oasis.

La stratégie et le plan d'action stipulent, conformément à l'esprit de la décentralisation, que la gestion des écosystèmes naturels doit entre-autres (1) comprendre l'exploitation viable des ressources, (2) donner aux collectivités locales et aux communautés locales les moyens pour leur autonomie et (3) garantir une répartition équitable des retombées découlant de la conservation et de la valorisation des ressources.

La stratégie nationale de conservation de la biodiversité vise :

- l'amélioration des connaissances par le renforcement des compétences et la mise en place d'un système d'information adéquat ;
- le renforcement des outils de conservation ;
- la valorisation des ressources incluant le partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'exploitation des ressources naturelles ;
- la promotion des biotechnologies appropriées et de la biosécurité.
- La mise en œuvre de cette stratégie s'articule autour de cinq programmes :
- programme de renforcement des zones protégées avec comme objectif principal, l'augmentation de la contribution des zones protégées à la conservation de la diversité biologique ;
- programme de gestion durable des ressources biologiques avec comme objectif principal, la promotion de l'utilisation rationnelle des ressources biologiques ;

- programme de renforcement des capacités humaines à conserver la diversité biologique avec comme objectif principal, l'amélioration du savoir-faire en matière de conservation et d'utilisation durable des ressources de la diversité biologique ;
- programme de valorisation des connaissances et pratiques traditionnelles de conservation de la diversité biologique avec comme objectif principal la promotion de la contribution des connaissances et pratiques traditionnelles dans la conservation de la diversité biologique ;
- programme de préservation des variétés locales et races d'animaux domestiques menacées d'extinction avec comme objectif principal la préservation du patrimoine génétique national.

1.4 Rappel de la politique forestière du MALI

Au Mali, l'exploitation des ressources forestières notamment, le bois énergie domestique, le bois de service, le bois d'œuvre, les fruits et gommes, représente une activité économique de première importance. Créatrice d'emplois, elle est une source de revenu souvent indispensable pour de nombreux ruraux et citadins. Toutefois cette activité est caractérisée par un niveau d'investissement très faible, une répartition très inégale des revenus entre les différents maillons de la filière, notamment au détriment des ruraux et par une fraude généralisée qui se traduit par des recettes fiscales insignifiantes pour l'Etat. Au plan environnemental, l'exploitation forestière se caractérise par la destruction de milliers d'hectares de couverts végétaux, causée par l'inadéquation des techniques d'exploitation et de la surexploitation du potentiel ligneux.

Pour tenter de remédier aux différents problèmes qui se posent au secteur, le Gouvernement du Mali a adopté une nouvelle politique de gestion des ressources forestières basée sur une approche plus globale et coordonnée, faisant le lien entre l'action énergétique et l'action forestière qui, séparément ne sauraient résoudre les problèmes existants.

Cette nouvelle orientation politique a été matérialisée par la conception de la Stratégie Energie Domestique (SED) et consolidée par l'adoption de nouveaux textes législatifs et réglementaires notamment la loi n°028 du 12 juillet 2010 qui a pour objet de déterminer les principes fondamentaux relatifs à la gestion des ressources du domaine forestier national. Cette loi définit les conditions de conservation, de protection, d'exploitation, de transport, de commercialisation, de mise en valeur et d'utilisation durable des ressources forestières et enfin le décret n°10 388 : / P-RM du 26 juillet 2010 fixant les taux des redevances perçues à l'occasion de l'exploitation des produits forestiers dans le domaine forestier de l'Etat abrogeant le décret 402 fixant les taux et la répartition des taxes perçues à l'occasion de l'exploitation de bois.

Les objectifs visés par cette nouvelle orientation politique sont entre autres :

- assurer la gestion rationnelle des ressources forestières à travers la limitation du prélèvement de bois à la seule capacité réelle de régénération des formations forestières naturelles et développer des modes d'exploitation moins prédateurs ;
- assurer l'approvisionnement de ménages de façon durable, efficace et à un coût raisonnable en combustibles ligneux ;
- tirer le meilleur parti des ressources ligneuses et non ligneuses nationales par leur gestion participative rationnelle ; améliorer l'efficacité économique des activités d'exploitation, de transport et de commerce de bois énergie et des produits de cueillette ;

- générer des recettes fiscales significatives au niveau local et central sur le commerce et améliorer ainsi la capacité d'autofinancement du suivi, du contrôle et de la rationalisation de la gestion des ressources ligneuses et non ligneuses ;
- renforcer la capacité des services ayant en charge les politiques énergétique et forestière en matière d'orientation, de coordination, d'appui technique, de gestion et de planification des activités dans le domaine de l'énergie domestique et l'agro-alimentaire ;

La réalisation et la mise en œuvre de ce **plan stratégique d'aménagement** et de gestion de la forêt classée de Bagouko s'inscrit dans le cadre de ces objectifs politiques de gestion participative des ressources forestières au Mali.

DEUXIEME PARTIE : METHODOLOGIE

II. METHODOLOGIE D'ELABORATION

2.1 Etapes et activités réalisées

Les différentes étapes et activités réalisées dans le cadre de l'élaboration du présent Plan stratégique d'aménagement et de gestion de la forêt classée de Bagouko se résument comme suit :

✓ **Etudes documentaires**

Elles ont porté sur l'analyse et la synthèse de données et d'informations existant dans différents rapports d'études réalisées sur la forêt classée de Bagouko (2019), l'OMVS (2018-2019) et DREF (2019). Ces différentes données ont été complétées par des cartes de Fonds IGN, PIRL, PIRT et les cartes du SAT de la commune de Diamou (2011).

✓ **Etudes techniques et socio-économiques de la zone**

GAGE a réalisé des études complémentaires et d'actualisation des données sur la faune et son habitat. Ainsi il a réalisé l'inventaire de et les réalisé l'étude socio-économique et cartographique de la zone d'emprise de la forêt classée de Bagouko.

✓ **Organisation des ateliers de diagnostic et de planification des actions de la forêt classée de Bagouko**

L'atelier de planification de la forêt classée de Bagouko a été tenu à Diamou, le mercredi 04 mars 2020, sous la présidence du représentant de la mairie de la commune de Diamou. Ont également participé à cet atelier les représentants des services techniques, la collectivité est les villages riverains. Le programme de l'atelier a été exécuté.

✓ **Rédaction du plan d'aménagement de la forêt classée de Bagouko**

Elle a consisté à faire la synthèse des données et informations capitalisées dans les différents documents d'étude et, sur la base des objectifs de classement de la forêt classée de Bagouko et les réalités socioéconomique et politique, à proposer des actions concrètes d'aménagement de la forêt classée a élaboré une approche intégrée et participative du développement, une stratégie d'intervention, des objectifs et des actions prenant en compte la gestion durable des ressources de biodiversité et le développement économique des populations.

2.2 Acteurs impliqués dans le processus de l'élaboration

Dans le processus d'élaboration du présent plan stratégique d'aménagement et de gestion ont été impliqués tous les acteurs de la vie socio professionnelle du monde rural. Il s'agit essentiellement des représentants coutumiers et politiques des communautés riveraines, des autorités administratives locales, des services techniques, des ONG, et des personnes ressources.

2.3 Limites et fiabilités des interventions.

Les données et informations qui ont servi à la réalisation du présent plan stratégique d'aménagement et de gestion sont les fruits d'analyse des documents d'études socioéconomiques et inventaire réalisées par GAGE, de travaux cartographiques réalisés par GAGE (sur la base des principes édictés par la DNEF au Mali) et d'échanges avec des structures d'encadrement technique, des autorités administratives et communales. Les résultats obtenus de ces analyses ont été couplés avec ceux d'études antérieures sur la zone en vue de disposer de moyens suffisants d'analyse de tous les facteurs socioéconomiques et naturels. L'élaboration de ce plan doit son succès à la disponibilité d'un potentiel de données et de propositions déjà faites par les acteurs communautaires qui sont engagés pour une gestion efficace de leurs ressources.

2.4 Cohérence du plan de gestion avec les différents outils de planification nationale, régionale et internationale

Le présent plan stratégique d'aménagement et de gestion prend en compte :

- Les principales orientations stratégiques du schéma régional d'aménagement du territoire de Kayes que sont :
 - le développement des ressources humaines ;
 - le renforcement de la gouvernance locale ;
 - la maîtrise de l'équilibre alimentaire de la population ;
 - la satisfaction des besoins sociaux de la population ;
 - la protection et la conservation des écosystèmes et de la biodiversité.

- Les principales orientations de la stratégie nationale et plan d'action pour la biodiversité au Mali que sont :

A/ Intégrer la conservation de la diversité biologique dans les actions gouvernementales et celles de la société pour gérer les causes sous-jacentes de l'appauvrissement de diversité biologique,

L'objectif 2 de cette orientation vise à intégrer dans les plans, stratégies et politiques sectorielles de développement et dans la planification du développement aux niveaux national, régional et local ainsi que dans la stratégie de réduction de la pauvreté, d'ici à 2018,

B/ Réduire les pressions directes exercées sur la diversité biologique et encourager l'utilisation durable

L'objectif 5 de cette orientation vise à réduire de moitié, d'ici à 2020, le rythme d'appauvrissement et la dégradation des habitats naturels, y compris les forêts.

C/ Renforcer les avantages retirés pour tous de la diversité biologique et des services fournis par les écosystèmes

L'objectif 14 de cette orientation vise à améliorer d'ici à 2020, la résilience des écosystèmes grâce à des mesures d'adaptation et d'atténuation face aux changements climatiques et des mesures de lutte contre la désertification.

D/ Renforcer la mise en œuvre au moyen d'une planification participative, de la gestion des connaissances et du renforcement des capacités

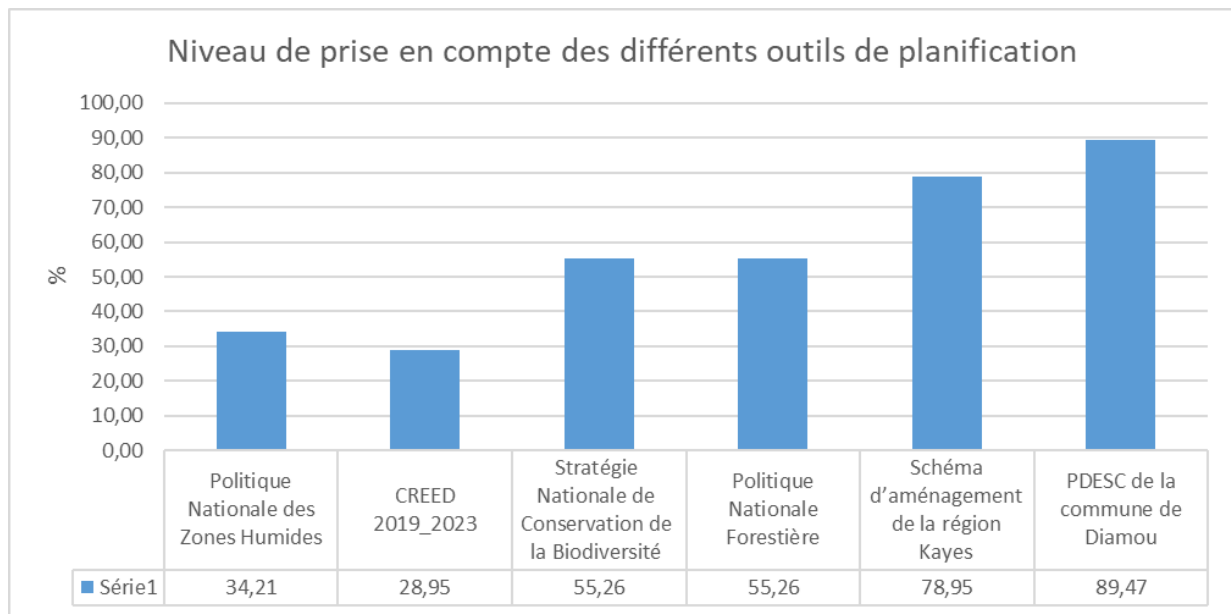
L'objectif 19 de cette orientation vise à mobiliser de façon suffisante les ressources financières d'ici 2018, en vue de la réalisation des activités de conservation de la diversité biologique.

- L'objectif 7 du millénaire pour le développement dont les principales cibles sont :

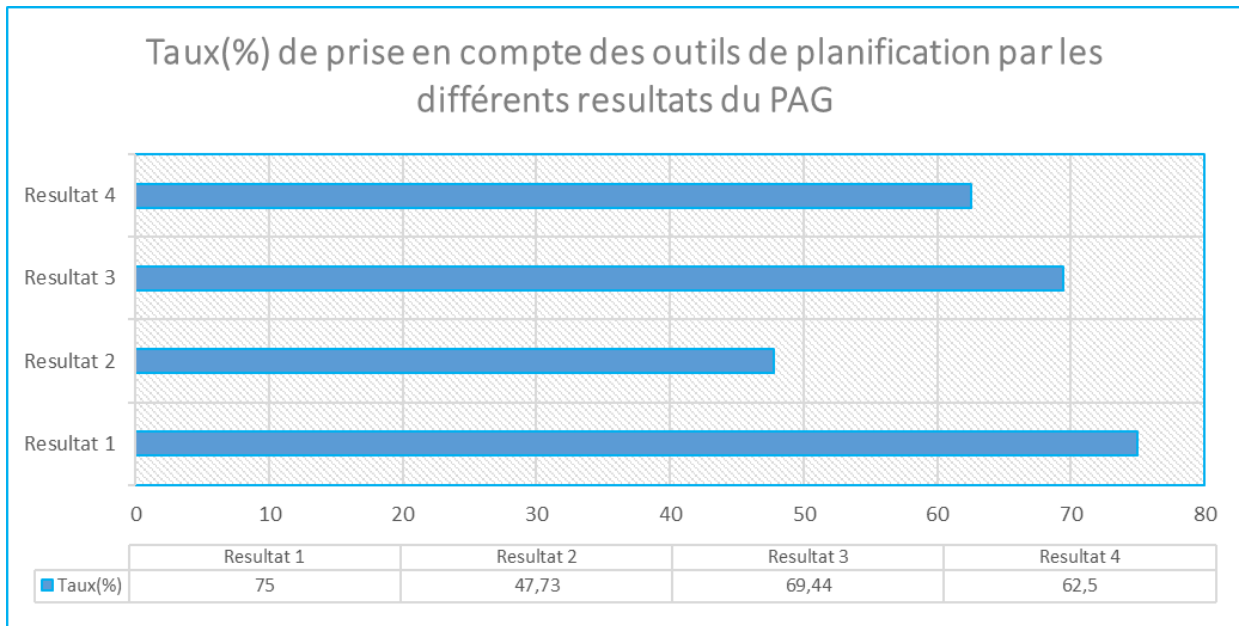
Cet objectif vise à intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et internationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales à travers :

- L'accroissement de la proportion des zones forestières ;
- L'accroissement du PIB par unité d'énergie consommée (rendement énergétique) ;
- L'accroissement des superficies cultivables (arables) ;
- L'accroissement de la proportion de la population en milieu rural ayant accès à une source d'eau meilleure (robinet, borne fontaine, forage, puits à grand diamètre) ;
- Les orientations des PDESC de la commune de Diamou qui vise des objectifs suivants de développement agrosylvopastoral :
 - Réduire l'extrême pauvreté et de la faim en développant le secteur de l'élevage
 - Réduire l'extrême pauvreté et de la faim en développant le secteur agricole,
 - Faciliter l'accès à l'eau (Population et Cheptel) en développant l'hydraulique pastorale et villageoise
 - Assurer un environnement durable

Le graphique suivant donne les caractéristiques d'intégration du présent plan stratégique d'aménagement et de gestion dans les autres outils de planification existante.



Dans le plan d'aménagement de Bagouko, l'état des différents outils de planification est observé dans le CREED avec 28,95% et 34,21% de la Politique Nationale des Zones Humides, et 55,26% dans la Stratégie Nationale de Conservation de la Biodiversité et celle de la Politique Nationale Forestière, dans le Schéma d'Aménagement de la Région de Kayes compte 78,95% et enfin 89,47% sont examinés dans le PDESC de la Commune de Diamou.



La cohérence des différents résultats avec les outils de planification donne les taux suivants. Dans la statistique de la prise en compte des outils de planification par les différents résultats du PAG, On étudie que 75% sont constatés dans le premier résultat et 47,73% dans le deuxième résultat, et 69,44% sont contemples dans le troisième résultat et 62,5% dans celui du quatrième résultat

TROISIEME PARTIE : PRESENTATION GENERALE DE LA FORET CLASSEE DE BAGOUKO

3.1 Situation géographique et administrative

3.1.1 Limites géographiques

Située à environ 52 Km de la ville de Kayes, la forêt classée de Bagouko s'étend sur 16 554 ha. Elle est située entre le 11° 05' 03'' et 11° 14' 27'' de la Longitude Ouest et le 13° 54' 02'' et 14° 04' 08'' de la Latitude Nord. Elle s'étend d'Est en Ouest sur une largeur de 15 600 m et du Sud au Nord, sur une longueur de 19 500 m, avec un périmètre d'environ 70 260 m.

Administrativement elle est localisée au centre de la commune rurale de Diamou, cercle de Kayes et région de Kayes. Elle est limitée :

- Au Nord et au Nord-Est par le Fleuve Sénégal ;
- A l'Est par le village de Site de réinstallation de Foukara et le Hameau Séguian Tininti ;
- A l'Ouest par le village de Bagouko ;
- Au Sud –est par le Hameau de Tambafara ;

Les coordonnées géographiques de la forêt classée de Bagouko sont définies par l'Arrêté N°4215 du 26/ 11/1942 puis le décret 0754/P-RM du 29 septembre 2016.

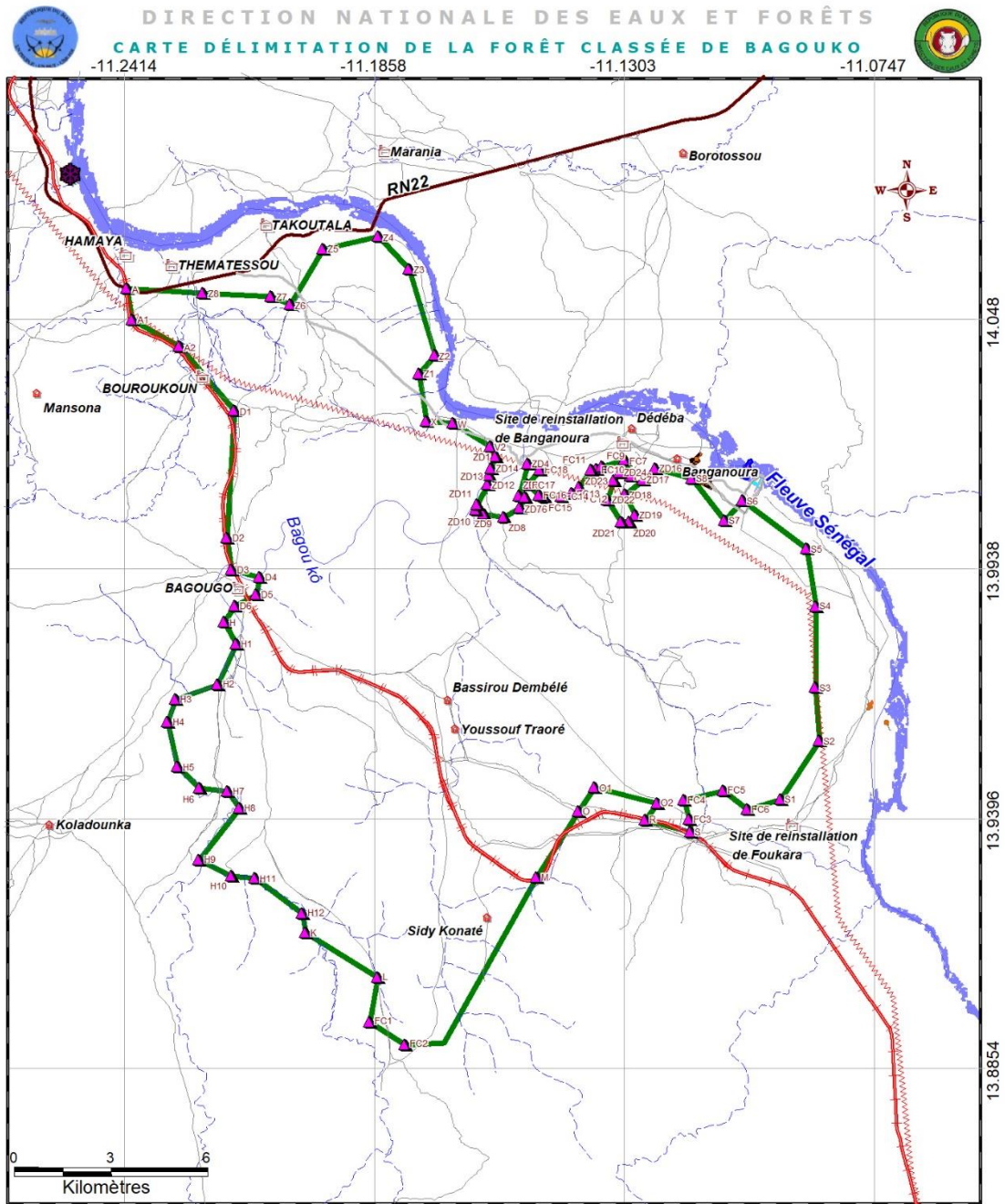
Actuellement les coordonnées de délimitation se présentent comme suit :

Tableau 1 : Les coordonnées géographiques de la forêt classée de Bagouko

Nom point	Latitude	Longitude	Nom point	Latitude	Longitude
A	14.0529	-11.2404	FC8	14.0133	-11.1281
A1	14.0462	-11.2391	FC9	14.0152	-11.1344
A2	14.0404	-11.2286	FC10	14.0146	-11.1356
D1	14.0266	-11.2162	FC11	14.0145	-11.1368
D2	13.999	-11.2176	FC12	14.0107	-11.1394
D3	13.9921	-11.2165	FC13	14.0094	-11.141
D5	13.9867	-11.2109	FC14	14.0087	-11.1435
D6	13.9843	-11.2157	FC15	14.0085	-11.1471
H	13.9808	-11.2181	FC16	14.0089	-11.1483
H1	13.976	-11.2154	FC17	14.0112	-11.1509
H2	13.9672	-11.2193	FC18	14.0145	-11.1482
H3	13.9639	-11.2287	V2	14.0193	-11.1593
H4	13.9589	-11.2303	W	14.0243	-11.1676
H5	13.9492	-11.228	X	14.0248	-11.1735
H6	13.9447	-11.2231	Z1	14.035	-11.1753
H7	13.944	-11.2169	Z2	14.0391	-11.1718
H8	13.9405	-11.2143	Z3	14.0578	-11.1778
H9	13.9291	-11.2231	Z4	14.0647	-11.1846
H10	13.9257	-11.2159	Z5	14.0619	-11.1969
H11	13.9252	-11.2106	Z6	14.0498	-11.2041
H12	13.9178	-11.2	Z7	14.0515	-11.2084
K	13.9135	-11.1993	Z8	14.0521	-11.2235
L	13.9039	-11.1832	D4	13.9905	-11.2102

FC1	13.8943	-11.1848	ZD1	14.0172	-11.158
FC2	13.8894	-11.177	ZD4	14.0158	-11.1509
M	13.9259	-11.1481	ZD5	14.0088	-11.1528
O	13.9404	-11.139	ZD6	14.0084	-11.1514
O1	13.9456	-11.1354	ZD7	14.0061	-11.1526
O2	13.9423	-11.1215	ZD8	14.004	-11.1561
R	13.9387	-11.1242	ZD9	14.0048	-11.1607
S	13.9362	-11.1141	ZD10	14.0055	-11.1624
FC3	13.9388	-11.1143	ZD11	14.0067	-11.1621
FC4	13.943	-11.1156	ZD12	14.0111	-11.1598
FC5	13.9452	-11.1068	ZD13	14.0131	-11.1595
FC6	13.9411	-11.1015	ZD14	14.0146	-11.1591
S1	13.9434	-11.0941	ZD16	14.0149	-11.1226
S2	13.9561	-11.0856	ZD17	14.0124	-11.1253
S3	13.9677	-11.0866	ZD18	14.0092	-11.1292
S4	13.9853	-11.0866	ZD19	14.0047	-11.127
S5	13.9978	-11.0888	ZD20	14.0033	-11.1283
S6	14.0081	-11.1032	ZD21	14.0033	-11.1301
S7	14.0038	-11.107	ZD22	14.008	-11.1332
S8	14.0128	-11.1144	ZD23	14.0122	-11.1317
FC7	14.0167	-11.1294	ZD24	14.014	-11.1304

Source : carte de délimitation de la forêt classée



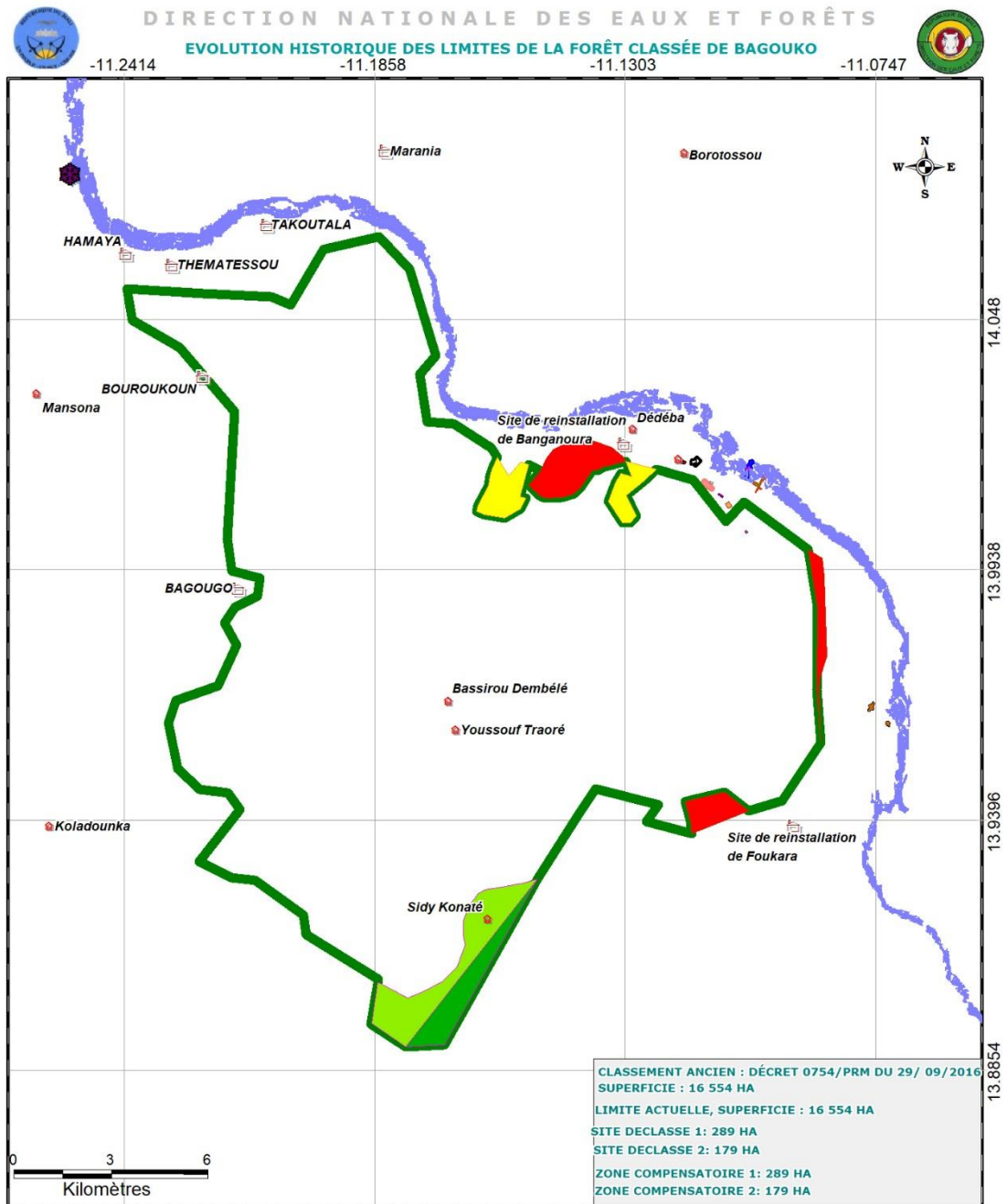
Source : GAGE, Enquête socio économique, Décembre 2019 et coordonnées de classement

LEGENDE

- | | | | |
|---------------------|-------------------------------|------------------|------------------------|
| Village | Station de pompage | Hameau | Cité des ouvriers OMVS |
| Route butimée | Piste rurale | Voie ferrée | Cours d'eau permanent |
| Piste latéritique | Barrage de Gouïna en chantier | Batiment OMVS | Cours d'eau temporaire |
| Ancien site Village | Limite FC Bagouko | Chutes de Gouïna | Fleuve Sénégal |
| Fluve senegal | | | Haute tension |

Réalisation, GAGE_Bamako janvier 2020

Carte 1 : délimitation de la forêt classée de Bagouko



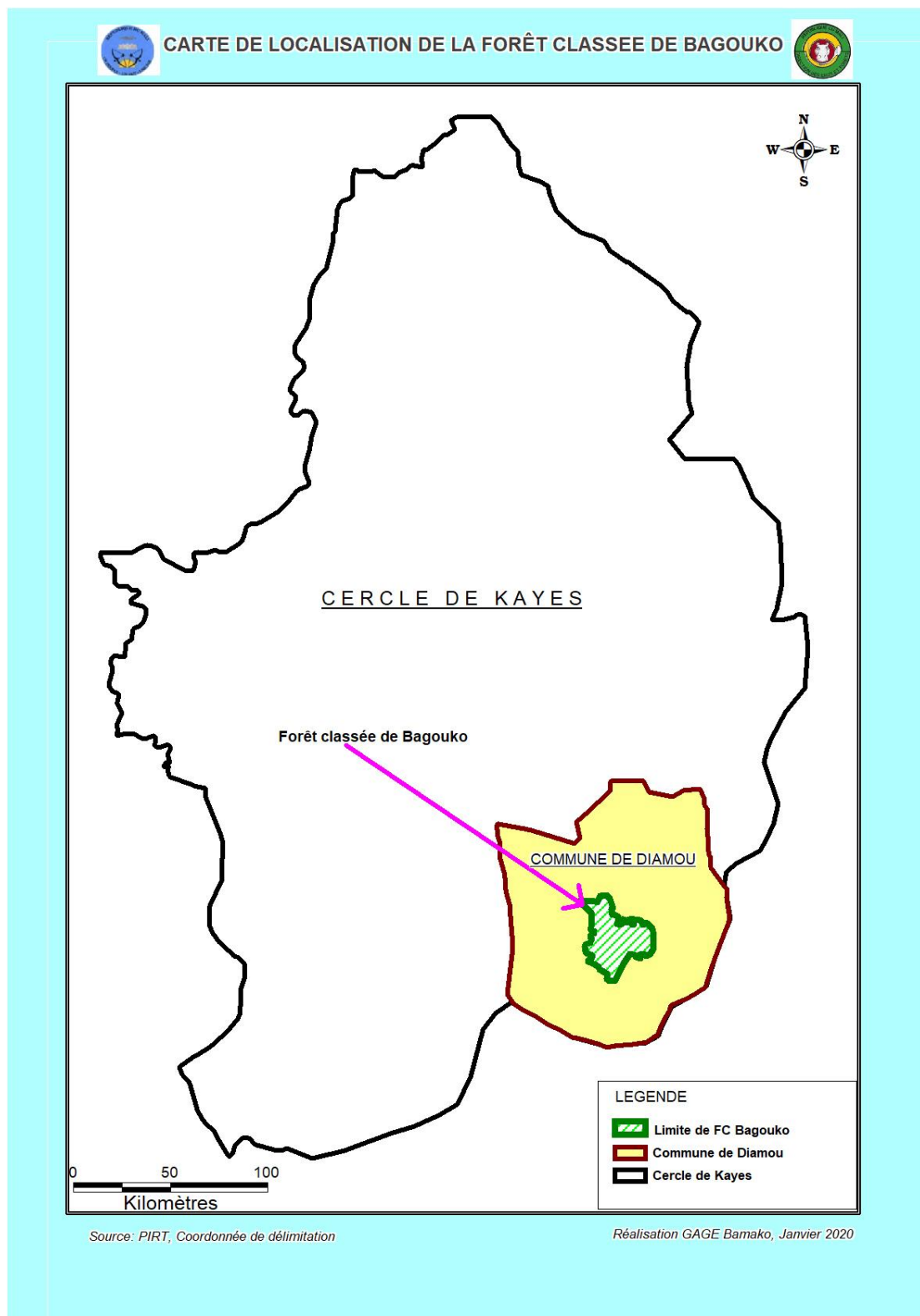
Source : GAGE, Enquête socio économique, Décembre 2019 et coordonnées de classement

LEGENDE

- Village
- Station de pompage
- Hameau
- Cité des ouvriers OMVS
- Zone compensatoire 1
- Zone compensatoire 2
- Site déclassée 1
- Site déclassée 2
- Fleuve senegal
- Limite actuelle
- Ancien site village
- Barrage de Gouïna en chantier
- Batiment de l'OMVS
- Bétonnière de l'OMVS
- Chutes de Gouïna
- Cité des ouvriers de l'OMVS
- Escadron de la Gendarmerie
- Garage de l'OMVS
- Magasin de l'OMVS
- Site des ouvriers

Réalisation, GAGE_Bamako janvier 2020

Carte 2 : Evolution historique des limites de la forêt classée de Bagouko



Carte 3 : Carte de localisation de la forêt classée de Bagouko

3.2 Statut juridique

La forêt de la classée de Bagouko a été classée selon l'arrêté N°4215 du 26/ 11/1942 puis le décret 0754/P-RM du 29 septembre 2016.

Elle est sous le contrôle du service des Eaux et Forêts.

3.3 Tutelle de gestion de la forêt classée

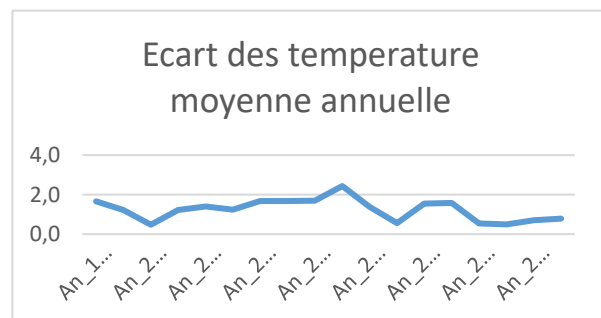
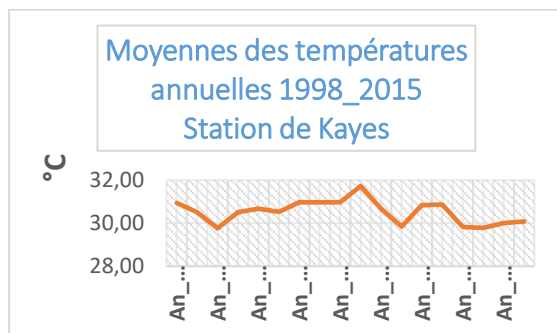
La gestion administrative et technique de la forêt classée de Bagouko relève de Direction Nationale des Eaux et Forêts du Mali, respectivement de la Direction Régionale de Kayes et du Cantonnement forestier de Kayes.

3.4 Milieu physique

3.4.1 Climat

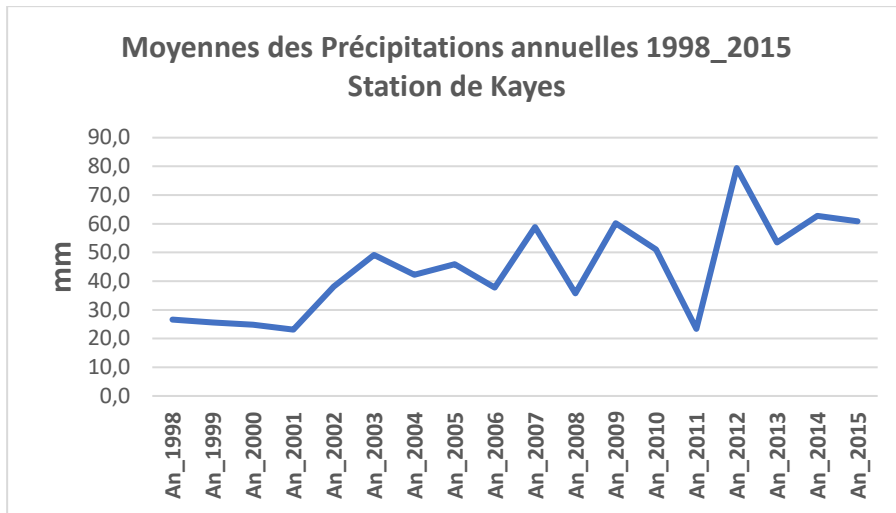
a) Température

L'analyse des données montre que les températures maximales et minimales n'ont pas varié de plus ou moins 1°C entre les années 1998 et 2015. La moyenne des températures maximales la plus élevée a été enregistrée en 2010 avec 38°C et la basse température de la période 1989_2015 a été enregistrée en 2014 avec 23,6°C. La variation des températures est faible entre les années. Cette faible variation atteste une faible agressivité au milieu, liée aux températures.



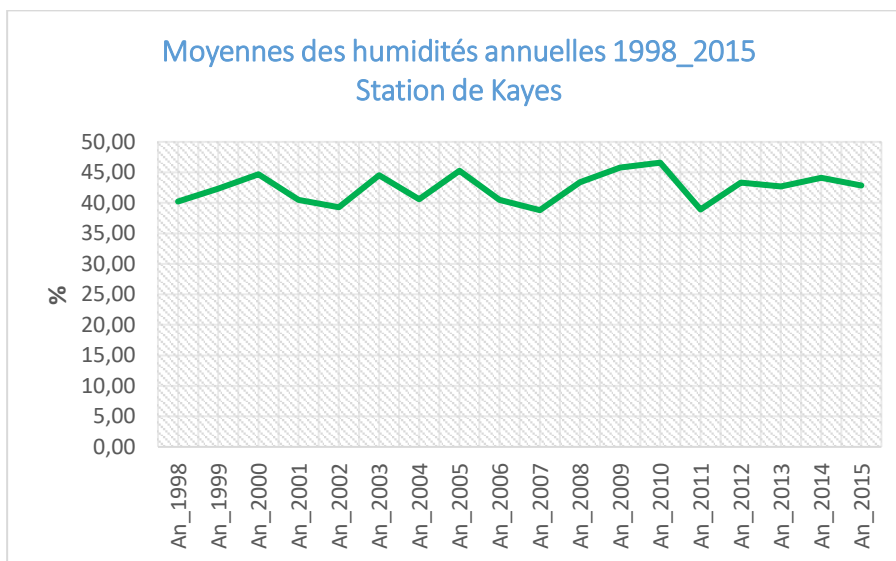
b) Précipitation

Entre les années 1998 et 2015 les précipitations annuelles ont varié entre 953 mm et 278 mm, soit 675mm de différence de pluie. L'année la plus pluvieuse a été 2012 après laquelle, elle est restée moyennement bonne. La variation pluviométrique est très diversifiée d'année en année. Elle peut être bonne une année et très mauvaise l'année suivante. Les années pluvieuses ont été : 2003, 2004, 2005, 2007, 2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2014 et 2015 où la pluviométrie a atteint la barre de 500 mm et plus. Les mois de juillet, août et septembre sont les plus pluvieux.



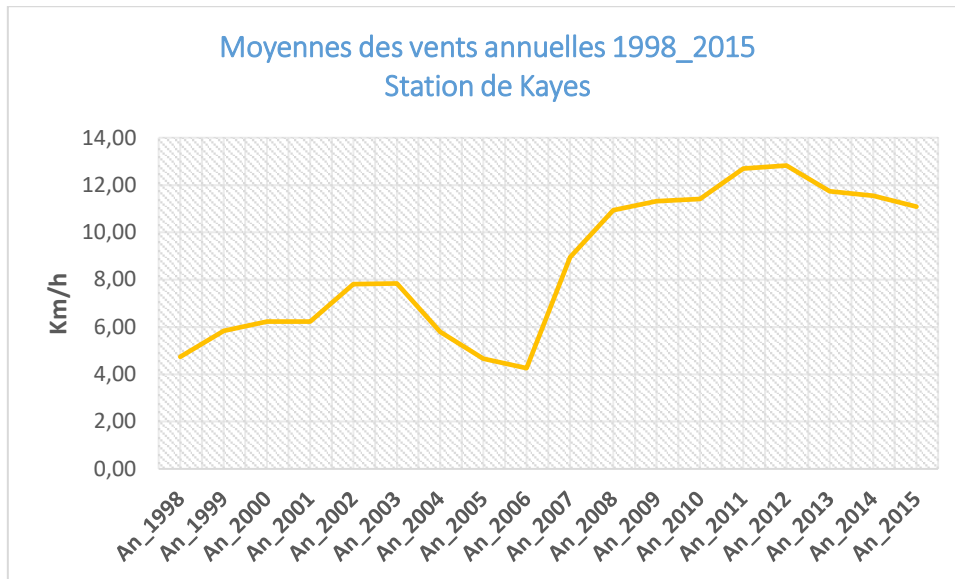
c) Humidité

Au cours de la période 1998-2015 la moyenne annuelle des humidités maximales a été d'environ 47% et la moyenne annuelle des humidités minimales a été de 38%. La maximale a été observée en 2010 avec 46,59% et la minimale en 2007 avec 38,81%. Les mois d'Août et Septembre sont les plus humides et les mois d'Avril et Mai sont les plus secs.



d) Vent

Au cours de la période 1998-2016 les moyennes annuelles de la vitesse du vent ont varié de 4,73m/s en 1998 et 12,83 m/s en 2012. Les mois les plus soufflés sont Mai, juin et juillet avec respectivement 10,8 m/s, 12,1 m/s et 10,1 m/s.



3.4.2 Sols

Le sol et végétation de la forêt classée de Bagouko sont installés sur dix (10) types de sols qui sont : Tr7, Pl5, Tc4, Pa1, Pl11, X5, Th8, Tc3, Pl8, Tc5. Ces différents types de sols sont répartis sur quatre sols dominants (selon l'analyse de données de PIRT). Il s'agit de l'unité Tr7, Pl5, Tc4 et Pa1.

Ces quatre unités sont caractérisées dans leur globalités selon les classifications des sols/végétations 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 en :

- 12% pour les Terrains rocheux de types 7 ;
- 15% pour les plaines limoneuses de types 5 ;
- 14% pour les Terrains cuirassées de types 4 ;
- 14% pour les plaines argileuses de types 1 ;
- 9% pour les plaines limoneuses de types 11 ;
- 9% pour les terrains spéciaux de types 5 ;
- 9% pour les terrains hydro morphes de types 8 ;
- 7% pour les Terrains cuirassées de types 3 ;
- 6% pour les plaines limoneuses de types 8 ;
- 5% pour les Terrains cuirassées de types 5 ;

a. Unité Tr7 (Terrains rocheux de types 7)

Les sols sont peu à modérément profonds et couverts de blocs arrondis, de roches et de pierres à la surface. Ce sont des sols bien drainés.

La texture est sableuse parfois graveleuse en surface, limoneuse à limono-argileuse en profondeur.

La structure est faible à la surface, devient modérément subangulaire polyédrique en horizon B et forme une assise rocheuse sous celle-ci. La consistance est légèrement dure à l'état sec et friable à l'état humide dans tout le profil, devient légèrement collante et plastique en profondeur. Cette unité se présente sous forme de pente rocheuse douce à forte, souvent avec des affleurements de Gré. Elle porte un peuplement généralement dégagé de gros arbustes, de petits arbres et une couverture dispersée à modérément dense de graminées annuelles et vivaces.

Les espèces ligneuses dominantes sont : *Combretum glutinosum*, *Bombax costatum*, *Pterocarpus erinaceus*, *Sterculia setigera*, *Combretum micranthum*, *Lanea microcarpa* et *Guiera senegalensis*. Les autres espèces présentes sont entre autre : *Combretum nigricans*, *Lanea acida* et *Entada africana*.

La couche herbacée est composée de : *Andropogon gayanus*, *Andropogon Pseudapricus*, *Loudetia togoensis* et *Cochlospermum tinctorium*.

L'unité sert normalement au pâturage. Cependant, en raison des limitations de son sol on y trouve parfois des cultures. L'unité est pâturée toute l'année sauf dans les endroits où elle est brûlée.

b. Unité PI5 (Plaines limoneuses de types 5)

Les sols de cette unité sont profonds et bien drainés. La texture de la surface est normalement sableuse se fondant en un sol plus lourd sous la surface constituée de limons et de sable argileux.

Cependant, à plus grande profondeur, ce sol cède généralement la place à un sol fin souvent limoneux.

La structure est faible à la surface et modérément subangulaire polyédrique sur la surface avec une consistance friable, non collante et non plastique. Le pH est acide. Les sols sont classés parmi les sols ferrugineux lessivés modaux.

L'unité porte une végétation modérément dense d'arbres, d'arbustes, de graminées et d'herbes annuelles. Les espèces ligneuses dominantes sont : *Combretum glutinosum*, *Bombax costatum*, *Guiera senegalensis*, *Sclerocarya birrea*, *Combretum micranthum*, *Sterculia setigera*, *Grewia bicolor*, *Pterocarpus lucens*, *Cordyla pinnata*, *Acacia seyal*, *Acacia macrostachya*, *Combretum nigricans* et *Dichrostachys glomerata*.

La couche herbacée est dominée par les graminées annuelles composées de : *Scheonefeldia gracilis*, *Loudetia togoensis*, *Andropogon pseudapricus*, *Pennisetum pedicellatum*, *Diheteropogon hagerupii*, *Aristida spp.*, *Eragrostis tremula* et *Andropogon gayanus*. Les herbes annuelles dominantes sont constituées de *Zornia glochidiata* et *Borreria spp.*

L'unité est utilisée pour la culture du mil et du sorgho et sert également de pâturage

c. Unité Tc4 (Terrains cuirassées de types 4)

Cette unité se caractérise par une profondeur modérée avant d'atteindre la cuirasse.

La texture en surface est limoneuse, souvent sableuse avec du limon fin. Sous la surface, elle devient limono argileux avec présence de graviers. La structure est faible et subangulaire polyédrique ou granulaire. Le sol est friable à l'état humide dans tout le profil.

Le pH va de moyennement à fortement acide de plus en plus qu'on va en profondeur. Les sols de cette unité sont classés parmi les sols peu évolués d'érosion sur cuirasse.

L'unité présente l'aspect général d'une surface à pente douce à moyenne, souvent graveleuse ou pierreuse qui fait vivre un peuplement dégagé à modérément dense d'arbres et d'arbustes et une couche herbacée variable de graminées et d'herbes annuelles et vivaces.

La composition végétative de l'unité est très diverse et comporte une multitude d'espèces. La strate ligneuse est dominée par *Combretum glutinosum*. Les autres espèces sont *Bombax costatum*, *Pterocarpus erinaceus*, *Guiera senegalensis*, *Combretum nigricans*, *Vitellaria paradoxa*, *Detarium microcarpum*, *Lannea microcarpa*, *Lannea acida*, *Sterculia setigera*, *Entada africana* et beaucoup d'autres espèces.

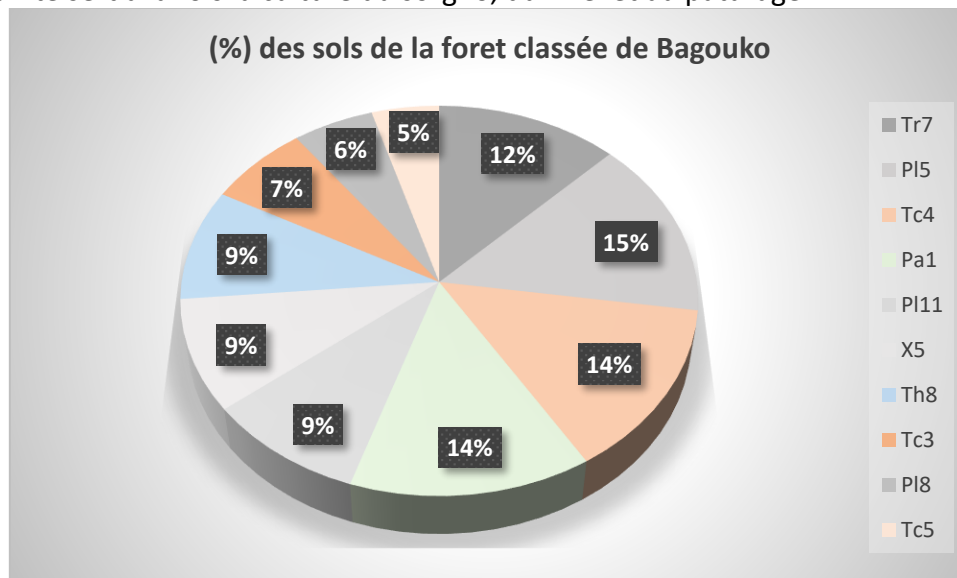
La couche herbacée est dominée par *Andropogon pseudapricus*, *Andropogon gayanus* qui tend à disparaître, *Pennisetum pedicellatum* et *Loudetia togoensis*. On y trouve également des herbes annuelles comme *Cochlospermum tinctorium* et *Borreria spp.*

L'unité sert à l'agriculture au niveau des pentes inférieures et au pâturage. Les pratiques agricoles dans l'unité exposent le sol au phénomène d'érosion hydrique.

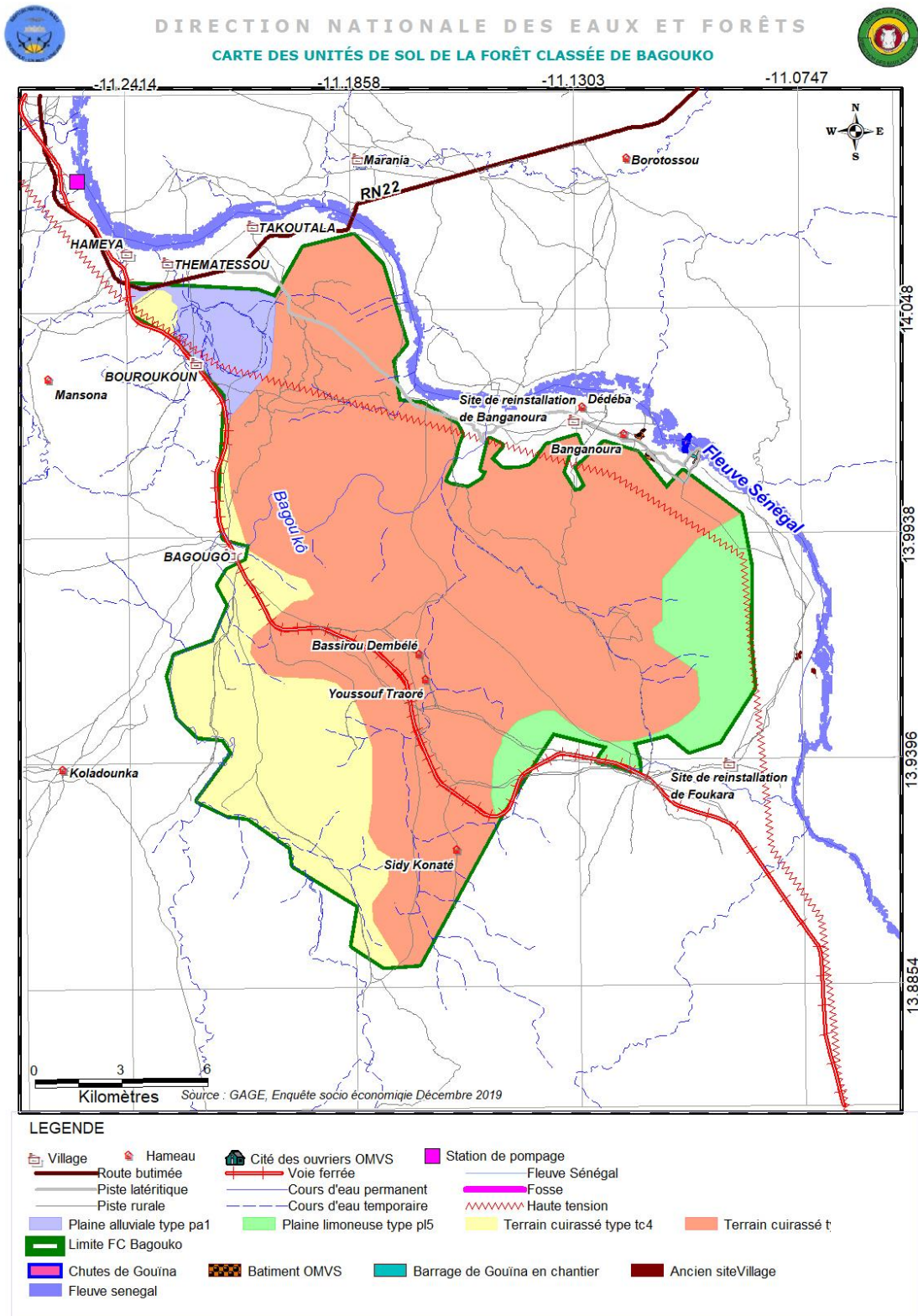
d. Unité Pa1 (Plaines argileuses de types 1)

Les sols profonds de limon fin, modérément bien drainés, portent une végétation modérément dense de petits arbres et de gros arbustes, dominés par : *Acacia Seyal* et *Zizyphus*.

L'unité sert à la fois la culture du sorgho, du Miel et au pâturage.



Camembert 1 : pourcentage des unités de sol de la forêt classée de Bagouko



Réalisation, GAGE_Bamako Mars 2020

Carte 4 : Sols de la forêt classée de Bagouko

3.4.3 Zone agro-écologique

La forêt classée de Bagouko située dans La commune rurale de Diamou est couverte par deux zones agro écologique le PM1 et le PM2 dénommées respectivement « le Tambaoura et le Bambouk » avec une superficie totale de 16 595 ha.

Le Tambaoura - PM1

Elle occupe la partie nord de la forêt classée et quasiment le centre avec une superficie de 11 350 ha soit 68% de la superficie totale de la forêt. D'une façon générale, cette zone agro écologique occupe l'extrême Ouest du Plateau Mandingue en zone Soudanienne Sud avec des ressources en sols, végétations et eaux.

a) Ressources en sols

Les catégories des terres arables occupent environ 35% de cette zone. On les rencontre dans les vallées et les plaines. Elles sont constituées de sols profonds, assez bien drainés sur les glacis d'accumulation.

Les terres non arables, faites de sols peu profonds ou moyennement profonds sur roche ou sur cuirasse couvrent 43% de la Tambaoura.

Une proportion importante d'affleurements rocheux et de surface d'eau libre et couvrant 20% de la zone, constitue les terres inaptés à tous usages agricoles.

b) Ressources en végétation

La zone de la Tambaoura, dans ses parties rocheuses porte une savane arbustive à arborée avec *Combretum glutinosum* et *Terminalia macroptera* alors que les terrains cuirassés sont dominés par *Combretum glutinosum*, *Pterocarpus erinaceus*, *Vitellaria paradoxa* et *Parkia biglobosa*. Le tapis graminéen est caractérisé par *Loudetia togoensis*.

Dans les plaines, il y a surtout *Bombax costatum*, *Terminalia avicennioides*, *Cordyla pinnata* comme ligneux. Les graminées les plus importantes sont : *Diheteropogon hagerupii* et *Ctenium, Villosum*.

Le potentiel fourrager de la Tambaoura est moyen.

c) Ressources en eaux

Faiblement drainée par le fleuve Sénégal, la zone du Tambaoura comporte surtout -des ruisseaux véhiculant les eaux de ruissellement vers le collecteur principal qu'est le Sénégal. L'existence des eaux souterraines dans les grès infracambriens qui constituent l'ossature géologique de la zone est conditionnée à l'existence des fracturations. La recharge à partir des précipitations est assez notable : 50.000 à 100 000 m³ par Km² et par an.

La profondeur jusqu'au plan d'eau est très variable.

Le Bambouk - PM2

Elle occupe la partie sud et Ouest de la forêt classée avec une superficie de 5245 ha soit 32% de la superficie totale de la forêt. D'une façon générale, le Bambouk est flanqué vers l'Est de la Tambaoura. Au Nord, il est limité par le fleuve Sénégal. Ses limites méridionales buttent au Gangaran. La zone se situe dans le Soudanien Sud avec des ressources en sols, végétations et eaux.

a) Ressources en sols

Les terres arables, environ 73% de la superficie totale du Bambouk, sont constituées par des sols profonds et ayant un bon drainage. Ces terres sont localisées dans les fonds de vallée. Les catégories des terres non arables occupent 18% de la zone. Il s'agit principalement de sols peu à très peu profonds sur roche ou sur cuirasse. Ces sols sont localisés sur le Haut-Glacié. Les terres inaptes à toute production agricole occupent le reste du Bambouk. Ce sont surtout des affleurements rocheux.

b) Ressources en végétation

Dans les plaines du Bambouk, on rencontre surtout une savane arborée faite de *Vitellaria paradoxa*, *Daniellia oliveri*.

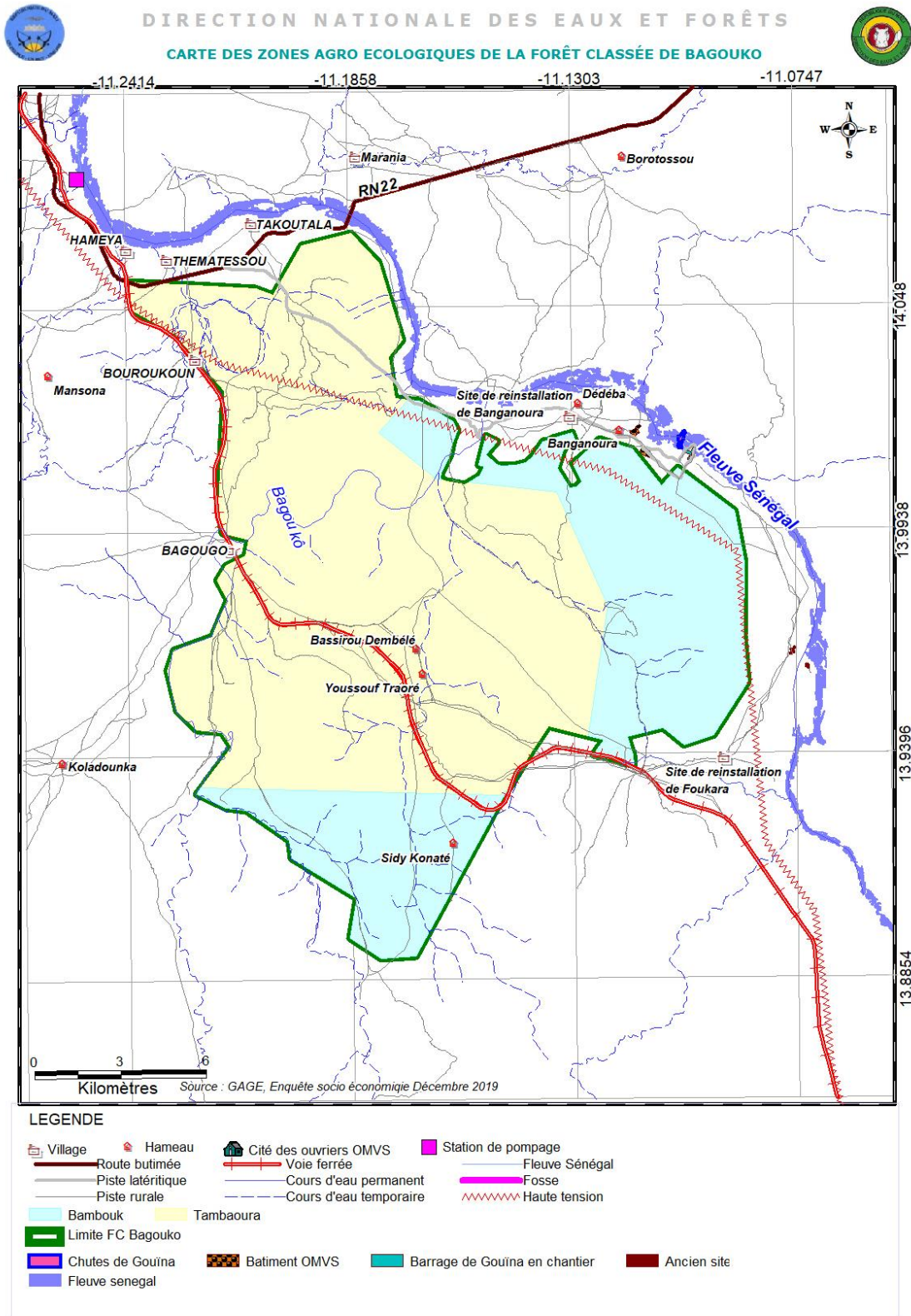
Les terrains cuirassés portent en général une savane arbustive avec *Combretum glutinosum* et *Pterocarpus erinaceus* associés à *Loudetia togoensis* et *Andropogon pseudapricus*.

Sur les terrains rocheux il y a *Combretum glutinosum* et *Terminalia macroptera*.

On note un potentiel fourrager très élevé au Bambouk.

c) Ressources en eaux

Le Bambouk est drainé par le Sénégal et ses affluents (Bafing et Bakoye). En outre il comporte de nombreux ruisseaux collectant et drainant les eaux de ruissellement. Les eaux souterraines sont également réparties sporadiquement dans les grès, à la faveur des fracturations. Les ouvrages existant et captant les eaux souterraines présentent un débit faible. La profondeur jusqu'au plan d'eau est très variable et la recharge à partir des précipitations directes varie annuellement de 50 000 à 100 000 m³ par Km².



Réalisation, GAGE_Bamako Mars 2020

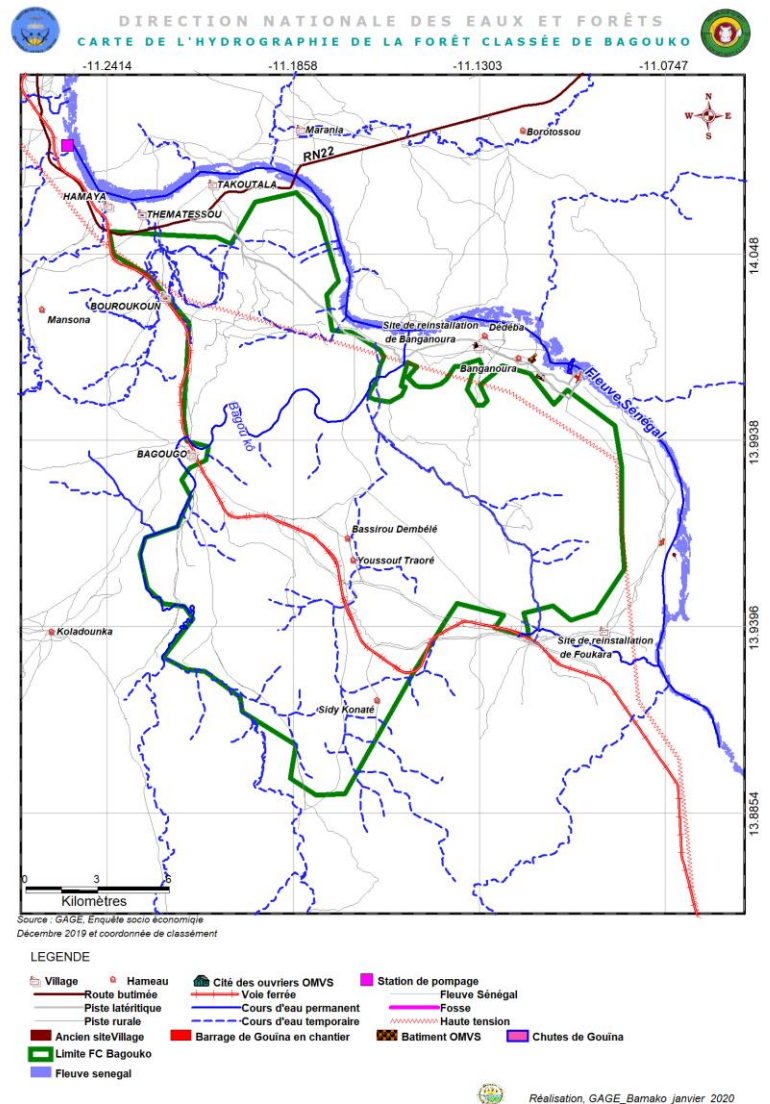
Carte 5 : Zone agro écologique de la forêt classée de Bagouko

3.4.4 Hydrographie

La forêt classée de Bagouko présente un réseau hydrographique important, qui se caractérise par le bassin du fleuve Senegal, les rivières Moifara communément appelée Bagouko est un affluent principal du fleuve Sénégal dans la forêt. Elle la divise en deux parties en passant par le village de Bagouko et se jette au fleuve Sénégal vers le hameau de Dabar. Cette potentialité hydrologique offre à la forêt classée toute une chance d'être une zone idéale pour l'épanouissement de la faune sauvage d'où une zone d'écotourisme.

Il existe aussi des rivières temporaires : le Bantaya kô, d'une longueur respective de 10 km sur une distance de 2,7 Km environ ; et plusieurs rivières internes comme Moussa karé kô, Fatanama et le Djirola. Ce sont des rivières temporaires auxquelles s'ajoutent de nombreux ruisseaux apparaissant en saison des pluies.

Ces cours d'eau participent au maintien de la diversité biologique.



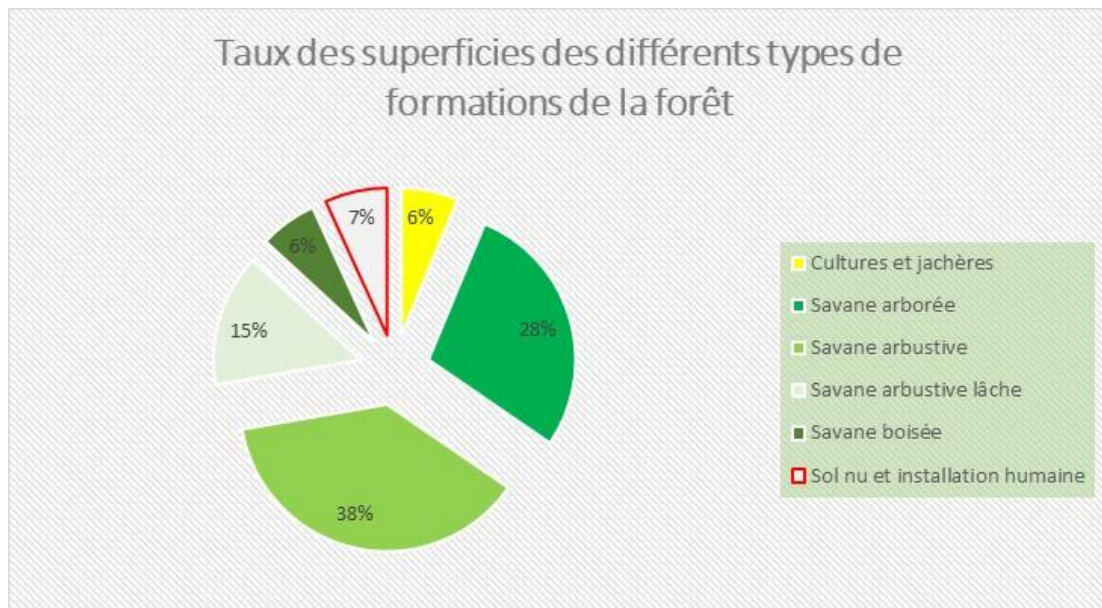
Carte 6 : Hydrographie de Forêt classée de Bagouko

3.5 Milieu biologique

3.5.1 Végétation

Les formations végétales

La forêt classée de Bagouko est caractérisée par six types de formations végétales que sont : la savane arbustive, la savane arborée, la savane arbustive lâche, la savane boisée, les cultures et jachères, les sols nus et installation humaine.



Camembert 2 : Proportion des types de formation végétale dans la forêt classée de Bagouko

La diversité floristique de la forêt est représentée par 63 espèces ligneuses dont les plus fréquentes sont : *Combretum glutinosum*, *Sterculia setigera*, *Pterocarpus erinaceus*, *Cordyla pinnata*, *Combretum nigricans*, *Vitellaria paradoxa*, *Sclerocarya birrea*, *Ziziphus mauritiana*, *Grewia mollis*, *Combretum micranthum*, *Combretum fragrans/ghasalense*, *Acacia macrostachya*, *Pterocarpus lucens*, *Anogeissus leiocarpus*, *Diospyros mespiliformis*, *Guiera senegalensis*, *Borassus aethiopum*, *Terminalia macroptera*, Bois-morts.

Les milieux naturels les plus représentatifs sont la savane arbustive et la Savane arborée avec respectivement 39% et 30% de la superficie totale de la forêt. Elles sont suivies par la savane arbustive lâche et la savane boisée. Quant aux cultures et jachères et les sols nus et installations humaines, elles représentent environ 13% de la forêt.

La description des principales formations végétales rencontrées dans la forêt est la suivante :

☞ Savane arborée

La savane arborée est plus ou moins parsemée d'arbres et d'arbustes. Cette formation à dominance arborée couvre environ 28% de l'étendue de la forêt. Elle est constituée de 40% d'arbres, de 30% d'arbustes et de 10% du tapis herbacé et 20% de clairière. L'effectif moyen de cette formation est d'environ 295 pieds/ha pour un volume moyen de 40 m³/ha. Elle se caractérise par la présence des espèces comme : *Combretum glutinosum*, *Cordyla pinnata*, *Anogeissus leiocarpus*, *Sclerocarya birrea*, *Diospyros mespiliformis*, *Grewia mollis*, *Guiera senegalensis*, *Combretum micranthum*, *Borassus aethiopum*.



Photo 1: *Savane arborée GAGE_2019*

☞ **Savane arbustive**

Elle couvre plus du tiers de l'étendue de la forêt avec 38% de la superficie totale. Cette formation est couverte de 20 % d'arbres, 40% d'arbustes, 30% de tapis herbacé et de 10% de clairière. L'effectif moyen de cette formation est d'environ 371 pieds/ha pour un volume moyen de 22,77 m³/ha. Les espèces caractéristiques de cette formation sont : *Combretum glutinosum*, *Combretum nigricans*, *Sclerocarya birrea*, *Cordyla pinnata*, *Sterculia setigera*, *Pterocarpus lucens*, *Anogeissus leiocarpus*, *Pterocarpus erinaceus*.



Photo 2 : *Savane arbustive GAGE_2019*

☞ **Savane boisée**

C'est une formation végétale confinée le long des cours d'eau (permanents et temporaires), dans les vallées et souvent aux pieds des monts où s'accumulent les eaux de pluie de façon temporaire ou permanente. Elle représente environ 7% de la superficie totale et est constituée de 50% d'arbres, de 20% d'arbustes, de 20% du tapis herbacé et 10% de clairière. C'est une formation qu'on trouve généralement sur le plateau principal, les flancs de colline, les plaines et dans les bas-fonds. L'effectif moyen de cette formation est d'environ 337 pieds/ha pour un volume de 34,36 m³/ha. Les principales espèces qui caractérisent cette formation sont : *Combretum glutinosum*, *Pterocarpus erinaceus*, *Vitellaria paradoxa*, *Sclerocarya birrea*, *Ziziphus mauritiana*, *Grewia mollis*, *Combretum nigricans*, *Combretum micranthum*. Ces formations constituent les habitats préférés de la faune pendant la saison sèche.



Photo 3 : Galerie forestière GAGE_2019

☞ Savane arbustive lâche

Il s'agit de la strate arbustive parsemée de clairières et de buissons. Elle couvre environ 14 % de l'étendue de la forêt. Le volume moyen de ce type de formation est estimé à 10 m³. Cette formation est constituée de 30% d'arbustes, de 20% de tapis herbacé, et de 10% de clairière. C'est une zone propice de restauration et de conservation. L'effectif moyen de cette formation est d'environ 317 pieds/ha pour un volume moyen de 8,76 m³/ha. Les espèces caractéristiques de cette formation sont : *Combretum glutinosum*, *Bois-morts*, *Combretum fragrans/ghasalense*, *Sclerocarya birrea*, *Cordyla pinnata*, *Pterocarpus erinaceus immature*, *Acacia macrostachya*.



Photo 4 : Savane arbustive lâche GAGE_2019

☞ Cultures et jachères

Ce sont des parcelles d'exploitation agricole ou non exploitées au cours des 5 dernières années dont la reprise des souches n'a pas connu de succès. Ce sont des surfaces laissées temporairement par les populations pour une bonne restauration de la zone. Elles couvrent une superficie d'environ 1036 ha soit 6% de la forêt et sont localisées le plus souvent aux abords des hameaux de cultures. Elles subissent à nos jours, une augmentation croissante de l'ordre de 43% durant les dix dernières années à cause du défrichement anarchique et d'autres pressions anthropiques.

L'effectif moyen de cette formation est d'environ 355 pieds/ha pour un volume moyen de 26,48 m³/ha. Les principales espèces qui caractérisent cette formation sont : *Combretum glutinosum*, *Combretum fragrans/ghasalense*, *Cordyla pinnata*, *Anogeissus leiocarpus*, *Bois-morts*, *Sclerocarya birrea*, *Pterocarpus lucens*, *Pterocarpus erinaceus BO*, *Grewia bicolor*.



Photo 5 : Cultures et jachères GAGE_2019

☞ Les sols nus et les Installations humaines

Il s'agit des espaces nus issus des affreusement rocheux, des tassements et des diverses formes d'érosion naturelle. Ils ne comportent que quelques traces de couches herbacées et de rares sujets d'arbustes. Ce sont généralement des sites occupés par des hameaux de culture ou le bétail résident et transhumant y pâturent entraînant une forte dégradation du couvert végétal. Cette dégradation offre peu de chance à une reprise normale des espèces. Ces espaces sont également localisés sur les hauteurs et dans les dépressions ou les lits des fleuves et cours d'eau temporaires. Ils sont squelettiques et par endroit des surfaces polies. Ils occupent une superficie d'environ 1131 ha soit 7% de la forêt. L'effectif moyen de cette formation est d'environ 291 pieds/ha pour un volume moyen de 16 m³/ha.



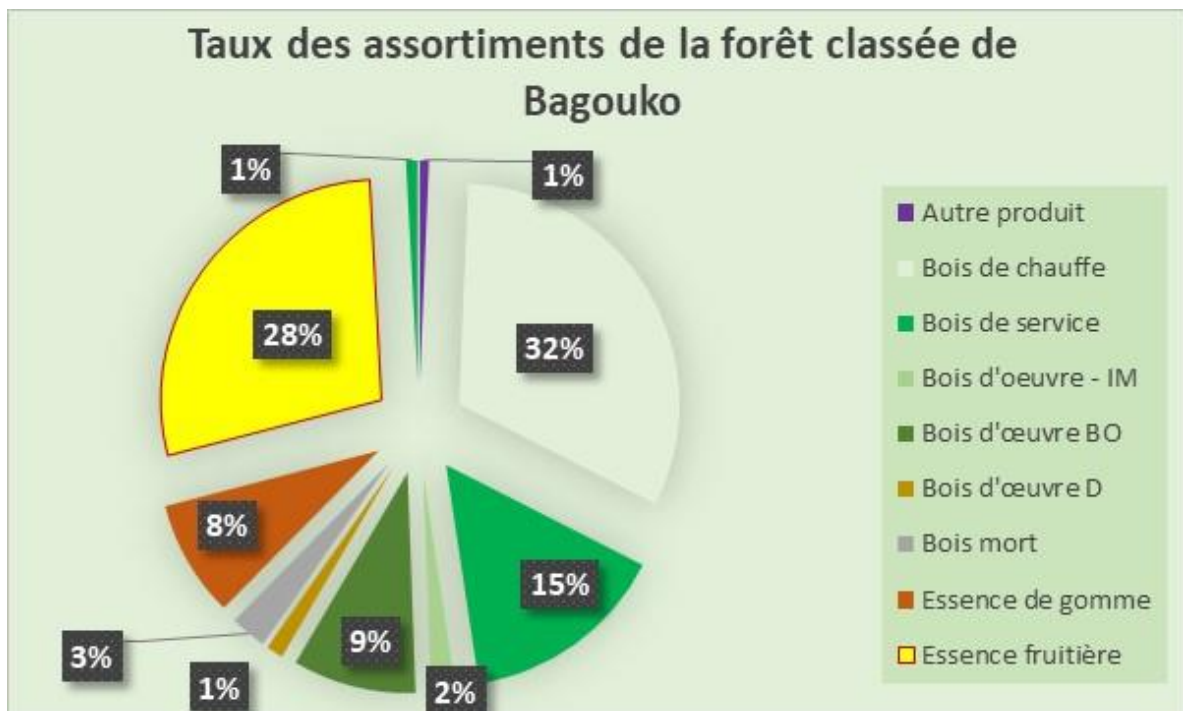
Photo 6 : Sol nu et affleurement rocheux



Photo 7 : Diverses pressions anthropiques

✓ Taux d'assortiments dans la forêt classée de Bagouko

Les potentialités ligneuses de la forêt classée de Bagouko portent essentiellement sur le bois de chauffe qui représente près de 32%, suivi du bois de service avec environ 15% et le bois d'œuvre mature (dont le diamètre est supérieur ou égale à 25 cm) représentant 9%. A ces produits s'ajoutent les essences fruitières avec environ 28% et la gomme avec seulement 8%. Les bois morts, les essences médicinales et les autres produits sont en infime quantité dans la forêt soit 2%.



Camembert 3 : Taux des assortiments

Tableau 2: Quantité des produits par types de formation végétale

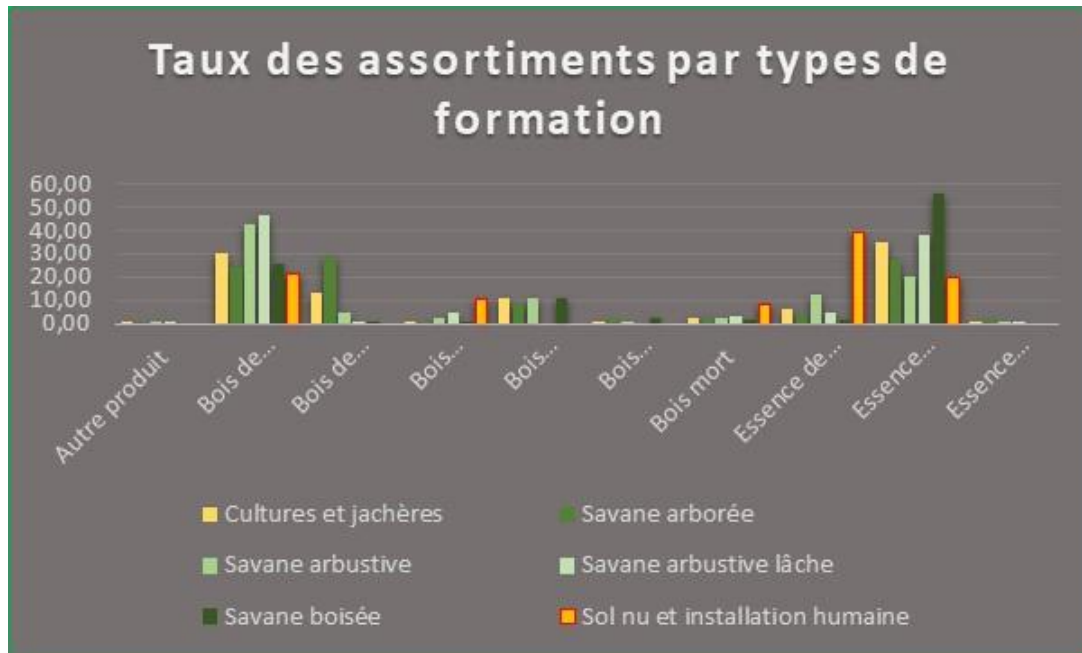
Types de produits	Cultures jachères	Savane arborée	Savane arbustive	Savane arbustive lâche	Savane boisée	Sol nu	Total
Autre produit	29	1305	1549	6			2889
Bois de chauffe	8345	45605	61044	9939	9329	4029	138291
Bois de service	3630	54152	7457	248	274		65760
Bois d'œuvre immature	194	700	3764	980	224	1995	7856
Bois d'œuvre mature	3055	16425	15851	0	3958	0	39290
Bois d'œuvre dégradé	148	2862	1455	0	963	0	5428
Bois mort	748	4766	3237	695	604	1549	11598
Essence de gomme	1753	8054	18255	1085	701	7373	37221
Essence fruitière	9525	52027	29248	8103	19955	3717	122575
Essence médicinale	33	2862	667	139			3701
Total	27459	188758	142527	21195	36007	18663	434609

✓ Répartition des assortiments par type de formation dans la forêt classée de Bagouko

Les potentialités ligneuses sont distinctes d'un type de formation à un autre :

- les bois d'œuvres mature se rencontrent à 11,13 % dans les cultures et jachères à 10,99% dans la savane boisée, à 8,9% dans la savane arborée et à 11,12% dans la savane arbustive.
- Le bois de chauffe représente 46% dans la savane arbustive lâche, 42% dans la savane arbustive, 30% dans les cultures et jachères, 25% dans la savane boisée, 24% dans la savane arborée, et 21% dans les sols nus.
- Le bois de service se rencontre à 28% dans la savane arborée, 13% dans les cultures et jachères à 5% dans la savane arbustive, à 1,76% dans la savane arbustive lâche et 0,76% dans la savane boisée.
- Les essences fruitières sont à 55% dans la savane boisée, 20% dans la savane arbustive lâche, 38% dans la savane arbustive, 27% dans la savane arborée, 34% dans les cultures et jachères et 19% dans les sols nus.
- Les essences de gomme sont représentées à 39% dans les sols nus, 12% dans la savane arbustive, 6% dans les cultures et jachères, 5% dans la savane arbustive lâche 4% dans la savane arborée et environ 2% dans la savane boisée.
- Les bois morts sont minoritaires dans certains types de formations excepté les sols nus et installations humaines ou il est plus représenté avec environ 8%.
- Les espèces à vocation médicinale ne sont pas bien représentées avec un taux de 0,85% sur l'ensemble de la forêt et 1,52% dans la savane arborée.

Cette interprétation montre que l'exploitation doit se focaliser surtout sur celle du bois énergie, du bois de service et la valorisation des essences fruitières. L'exploitation du bois d'œuvre s'effectuera dans les savanes boisées, arbustives et arborées.



Histogramme 1: Taux des assortiments par types de formation

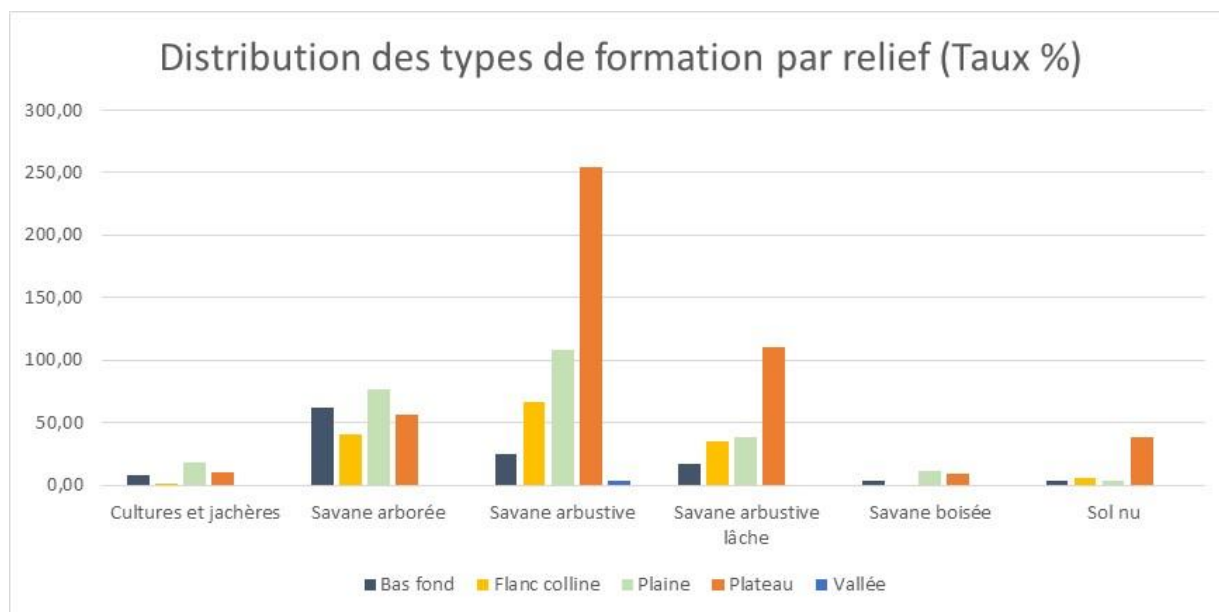
Tableau 3 : Distribution des types de formation dans la forêt classée de Bagouko

Relief	Cultures et jachères	Savane arborée	Savane arbustive	Savane arbustive lâche	Savane boisée	Sol nu	Total
Bas fond	21,6	26,2	5,5	8,5	16	7,55	11,9
Flanc colline	2,7	17,3	14,6	17,4	0	11,32	14,8
Plaine	48,6	32,5	23,6	19,4	48	7,55	25,5
Plateau	27,0	24,1	55,5	54,7	36	73,5	47,4
Vallée	0,0	0,0	0,9	0,0	0	0	0,4
Total	100	100	100	100	100	100	100

L'analyse topographique de la forêt classée de Bagouko montre que le relief est composé en grande partie par des plateaux et des plaines avec plus de 70%, suivi de flancs de colline ensuite de Bas fond puis les vallées avec seulement 0,4% de la superficie totale.

- Les cultures et jachères sont plus représentées sur les plaines avec 48,6% et 27% sur les flanc- de colline.
- Les sols nus se rencontrent à plus 73% dans les Plateaux et à 11% sur les flancs de colline.
- La savane boisée est plus visible dans les plaines avec un taux d'environ 48%, 36% dans les plateaux et 16% dans les bas-fonds.
- La savane arbustive connaît 55% de plateau, 23% de plaine, 14% de Flancs de colline et 5,5% de bas-fonds.
- La savane arborée est aussi plus visible dans les plaines avec un taux d'environ 32,5%, 26% dans les bas-fonds, 24% dans les plateaux et le reste dans les flancs de colline.
- La savane arbustive lâche est plus représentée dans les plateaux avec environ 55% suivi des plaines et des flancs de colline avec respectivement 19% et 17%.

Cette analyse montre que l'exploitation des produits forestiers ligneux doit être effectuée dans les plateaux et les plaines.



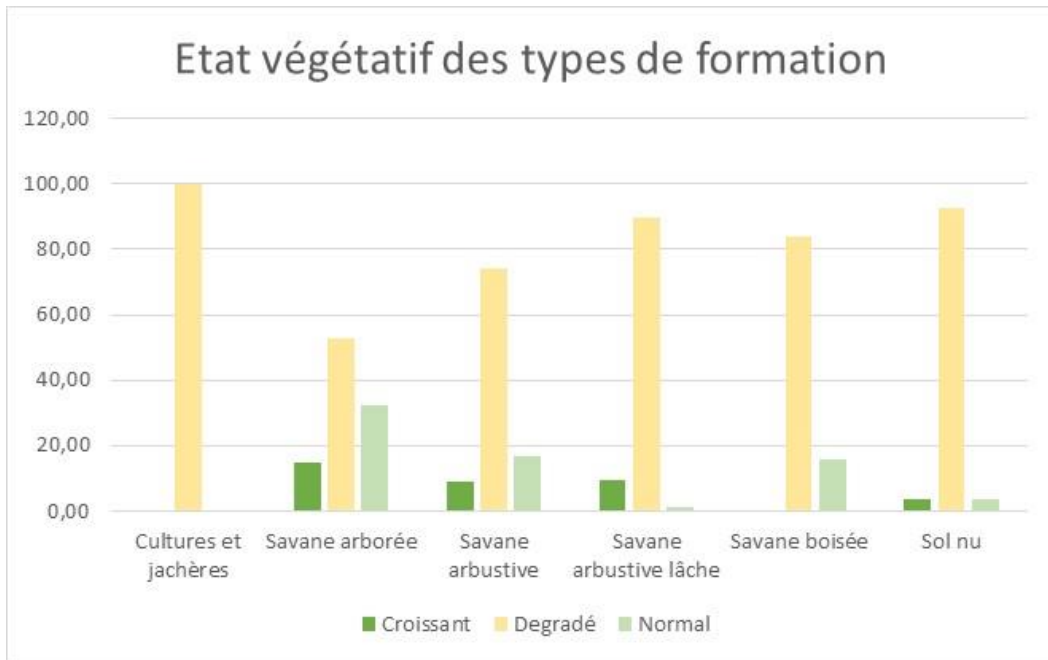
Histogramme 2 : distribution des types de formation par relief

✓ Situation de l'état végétatif dans la forêt classée de Bagouko

Dans la forêt classée de Bagouko, l'état de croissance des espèces ligneuses observé dans l'ensemble est de 9,69%, l'état de dégradation est de 74% et celui de la stabilité est de 15%.

- L'état de croissance dans la forêt de Bagouko est observé à 14,77% dans la savane arborée, et environ 9% dans la savane arbustive lâche et la savane arbustive.
- L'état de la dégradation du couvert végétale dans la forêt est observé à 52% dans la savane arborée, 100% dans cultures et jachères, 74% dans la savane arbustive, 89% dans la savane arbustive lâche, et 84% dans la savane boisée.
- La stabilité est observée à 32% dans la savane arborée, 16% dans la savane boisée et la savane arbustive et 1% dans la savane arbustive lâche.

Ces statistiques montrent que la végétation des types de formations observés dans la forêt est en dégradation, ce qui explique que l'accent doit être mis sur les actions de conservation et de restauration.

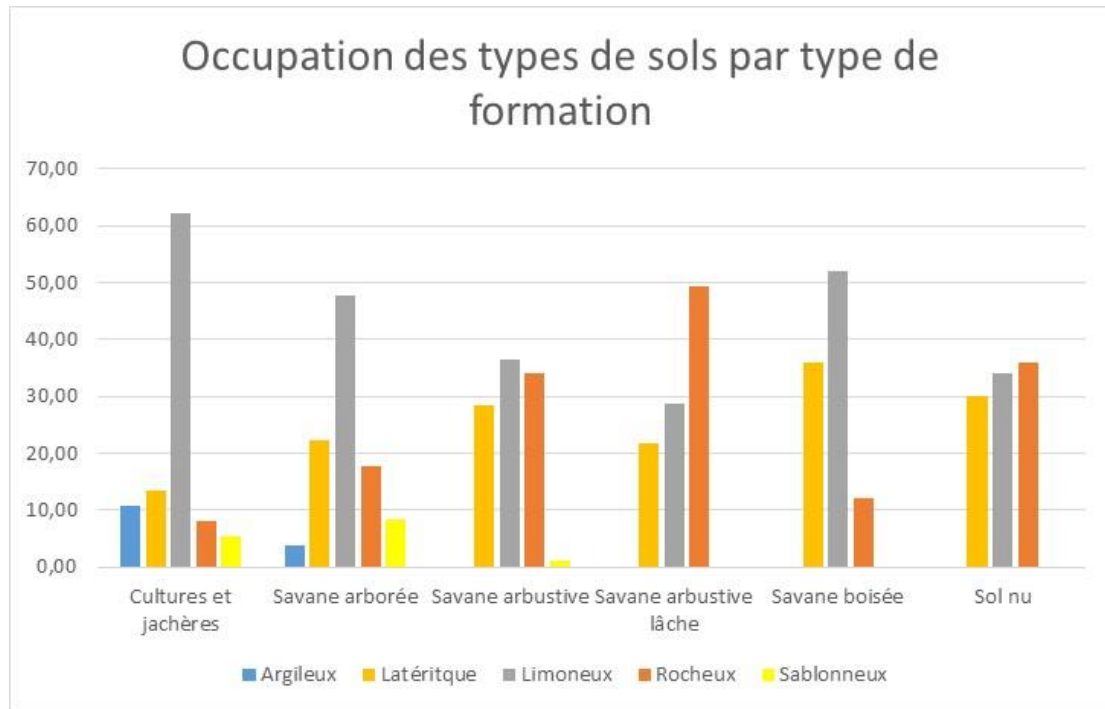


Histogramme 3 : Situation de l'état végétatif des types de formation

✓ Occupation des sols par type de formation végétal

D'une façon générale les formations végétales sont plus sur les sols de types limoneux avec 38%, suivis de 31% de types rocheux, de 25% de types latéritiques et le reste sur les sols sablonneux et argileux.

- La forêt, la savane arbustive lâche sont observées sur les sols rocheux avec 49%, 28% de sols limoneux, et 21% de sols latéritiques sablonneux.
- La savane arborée se rencontre sur le sol limoneux à 47%, 22% de sols latéritiques, rocheux 17% de sols, et 11% de sol sablonneux et argileux.
- La savane arbustive, ressort sur 36% de sol limoneux, 34% de sol rocheux et 28% de sol latéritique.
- La savane boisée sur 52% de sol limoneux, 36% de sol latéritique et 12% de sol rocheux.
- Les cultures et jachères sur 62% de sol limoneux, 13% de sol latéritique et 10% de sol argileux.
- Quant au sol nu, il ressort sur 35% de sol rocheux, 33% de sol limoneux et 30% de sol latéritique dans la forêt.



Histogramme 4 : Types de sols par types de formation

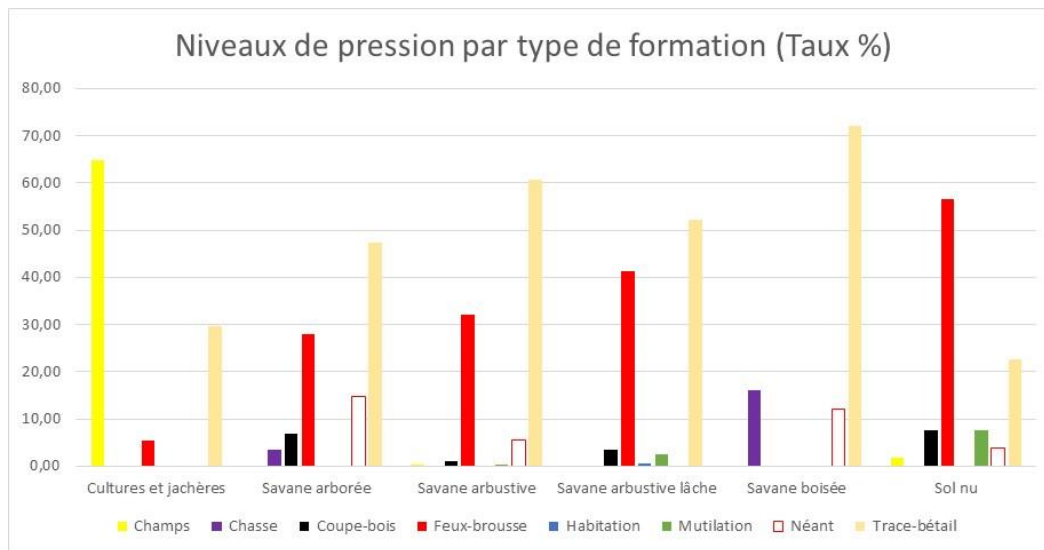
Tableau 4: Situation des formes de pression dans la forêt classée de Bagouko

Les pressions anthropiques les plus observées dans la forêt classée de Bagouko sont : les traces de bétail et les feux-brousse avec plus de 85%. Le reste est représenté par la mutilation, la coupe de bois, les installations humaines et la chasse.

Pression	Cultures et jachères	Savane arborée	Savane arbustive	Savane arbustive lâche	Savane boisée	Sol nu	Total général
Champs	64,86	0,00	0,22	0,00	0,00	1,89	2,57
Chasse	0,00	3,38	0,00	0,00	16,00	0,00	1,19
Coupe-bois	0,00	6,75	1,09	3,48	0,00	7,55	3,17
Feux-brousse	5,41	27,85	32,10	41,29	0,00	56,6	32,44
Habitation	0,00	0,00	0,00	0,50	0,00	0,00	0,10
Mutilation	0,00	0,00	0,44	2,49	0,00	7,55	1,09
Néant	0,00	14,77	5,46	0,00	12,00	3,77	6,43
Trace-bétail	29,73	47,26	60,70	52,24	72,00	22,6	53,02
Total	100	100	100	100	100	100	100

- Les traces de bétails sont observées à environ 60% dans la savane arbustive, 50% dans la savane arbustive lâche, 72% dans la savane boisée, 29% dans la savane arborée.
- Les feux de brousse sont observés dans les savanes arbustive, arbustive lâche et arborée avec des taux respectifs d'environ 32%, 41% et 27%.
- La mutilation et la coupe de bois est plus pratiquée dans les sols nus avec 7%.
- Les habitations sont observées dans la savane arbustive lâche avec un taux de 0,5%.
- Les champs sont observés dans les cultures et jachères avec un taux de 64%.

- En plus de ces pressions, il existe des espaces qui ne subissent pas de pression anthropique. Ce sont : 15% de la savane arborée, 5% de la savane arbustive et 12% de la savane boisée.



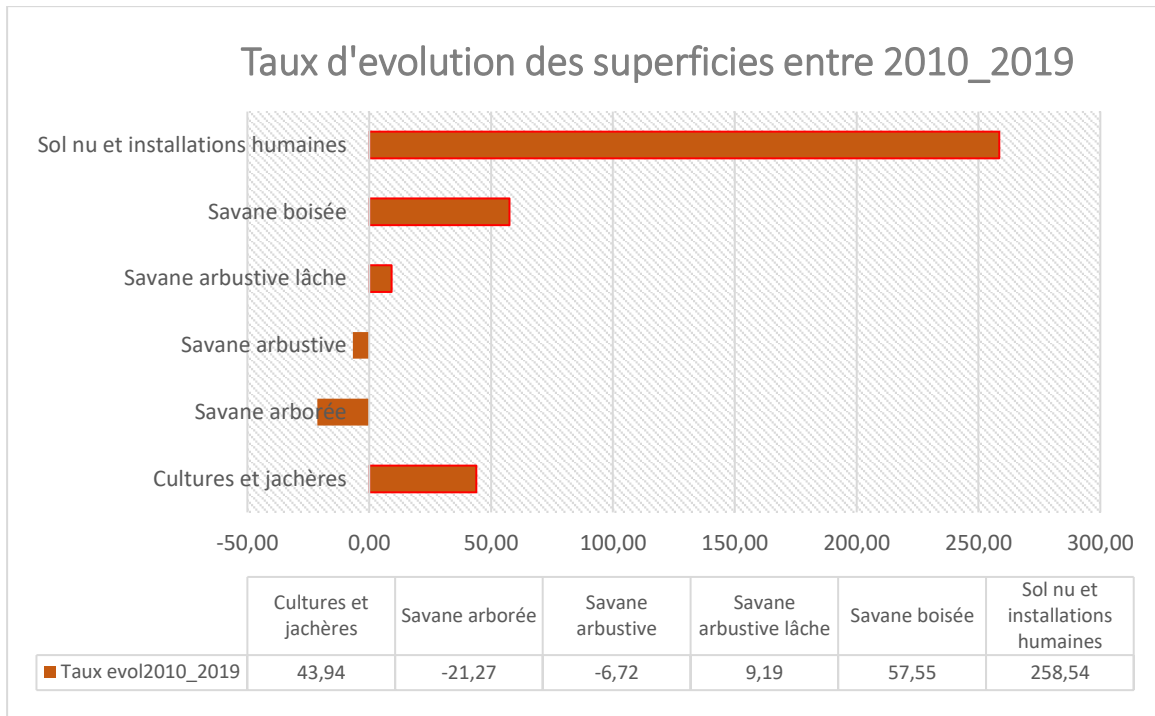
Histogramme 5 : situation des formes de pression dans la forêt classée de Bagouko

a) Dynamique des milieux naturels entre 2010 et 2019

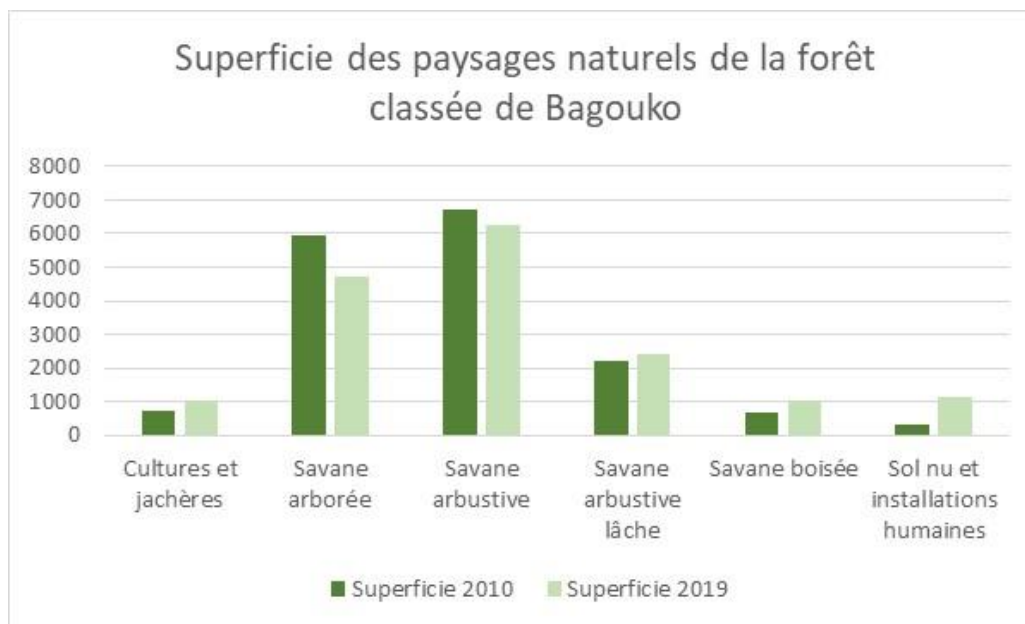
L'analyse des résultats de l'interprétation des images Landsat de 2010 et de 2019 a permis de noter une variation très significative des différents milieux seulement dans un espace de 9 ans. Pendant cette période, la savane arborée a diminué de près de 21% et la savane arbustive de 6%. Cette diminution est due aux dégradations anthropiques diverses ce qui entraîne une augmentation des cultures et jachères, des sols nus et installation humaine avec respectivement 43%, 258%. Ces différents niveaux de pression résultent de l'impact de l'arrêt des activités ferroviaires et de l'usine SOCIMA qui a occasionné une ouverture à l'exploitation anarchique du bois énergie, de service, de la carbonisation et à la conquête de terres de culture. A cela s'ajoute les effets de la coton culture avec l'usage de divers types d'herbicide, de fongicide et d'insecticide. Aujourd'hui, la forêt est accessible dans toutes ses entrailles à cause de l'exploitation commerciale du bois énergie et du charbon. Le tableau suivant donne la dynamique des milieux naturels de la forêt (2010-2019).

Tableau 5 : Evolution des superficies des milieux naturels

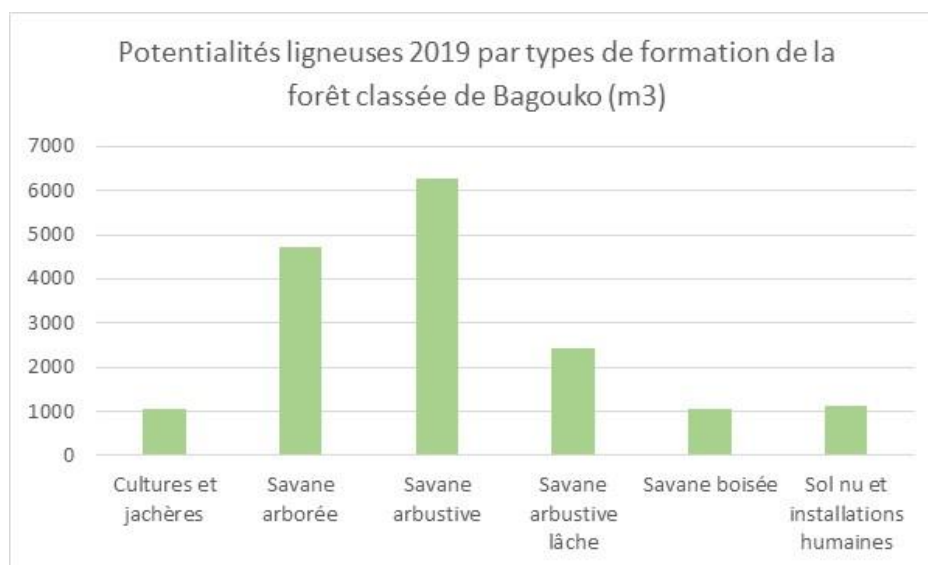
Types de formations	Superficie 2010	Taux (%)	Superficie 2019	Taux (%)	Evolution Sup 2010_2019	Taux Evol. 2010_2019
Cultures et jachères	720,26	4,35	1036,75	6,26	316,49	43,94
Savane arborée	5963,16	36,02	4692,71	28,35	-1270,45	-21,27
Savane arbustive	6687,64	40,40	6226,8	37,61	-460,84	-6,72
Savane arbustive lâche	2205,91	13,33	2419,47	14,62	213,56	9,19
Savane boisée	664,96	4,02	1047,65	6,33	382,69	57,55
Sol nu et installations humaines	312,53	1,89	1130,9	6,83	818,37	258,54
Total général	16554	100	16554	100		



Histogramme 6 : Taux d'évolution des superficies entre 2010-2019



Histogramme 7 : Tendance évolutive des paysages naturels de la forêt classée de Bagouko

b) Les Potentialités ligneuses

Histogramme 8 : Volume de bois par type de formation végétale de la forêt classée de Bagouko

Dans la forêt classée de Bagouko, le potentiel ligneux est fortement représenté dans les savanes arborée et arbustive. Ces deux formations regorgent à elles seules plus de 65% de la superficie totale. La superficie à l'hectare a fortement baissé au cours des dix dernières années passant de 75% à 65%, soit une réduction de l'ordre de 10%.

c) La diversité floristique ligneuse

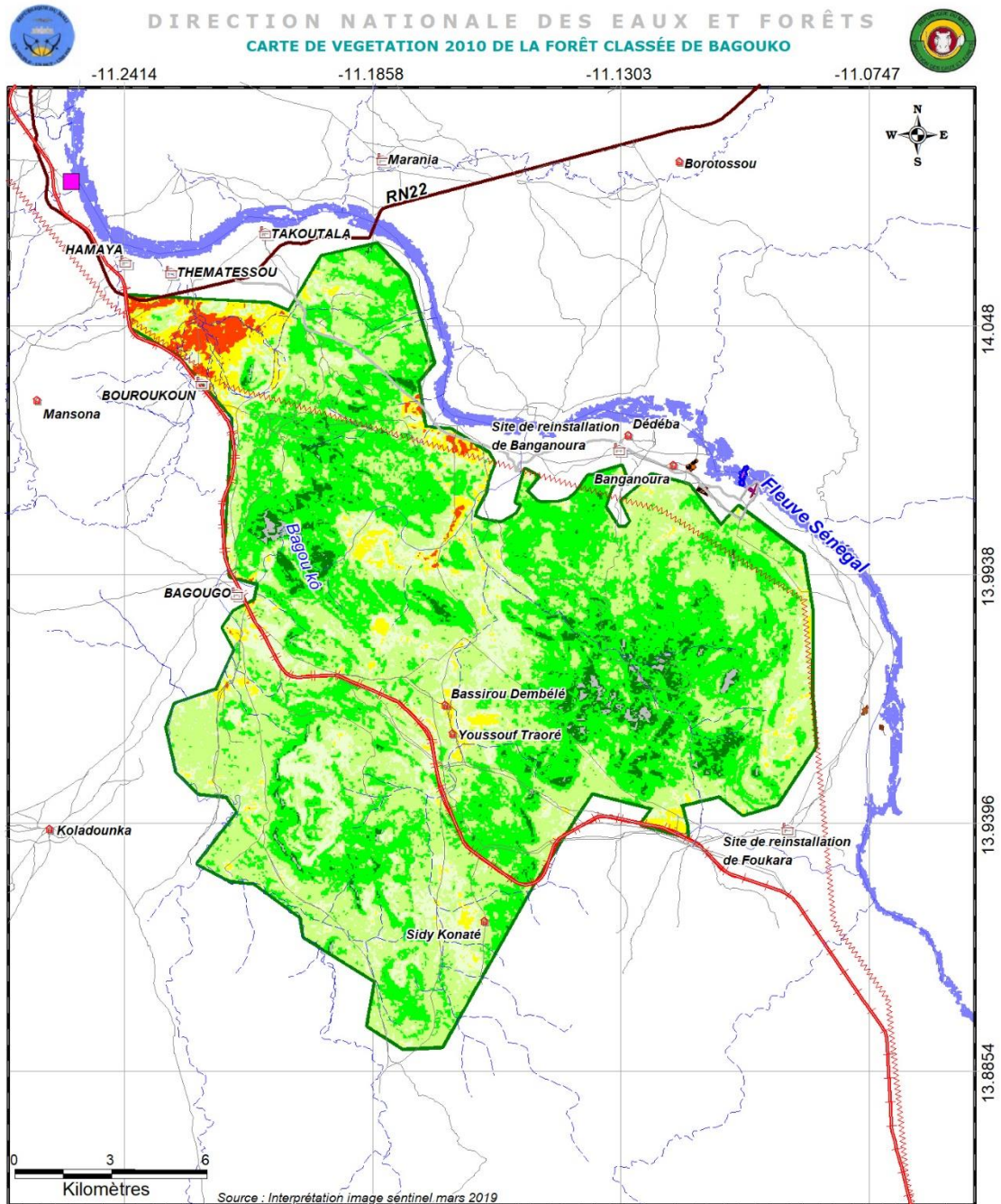
Il existe dans la zone d'étude 56 espèces de ligneux appartenant à 18 familles. Les familles les plus représentées par espèce sont : Fabaceae (18), Combrétacée (9), Malvaceae (5) et Rubiacée (4). Les familles les moins représentées sont celles qui comportent une (1) à trois (3) espèces. Le tableau suivant donne la liste des espèces par familles.

Tableau 6: Répartition des espèces végétales par famille

N°	FAMILLES	ESPECES
1.	Fabaceae	<i>Acacia macrostachya</i>
2.	Fabaceae	<i>Acacia Sénégal</i>
3.	Fabaceae	<i>Acacia seyal</i>
4.	Malvaceae	<i>Adansonia digitata</i>
5.	Annonaceae	<i>Annona senegalensis</i>
6.	Combretaceae	<i>Anogeissus leiocarpus</i>
7.	Zygophyllaceae	<i>Balanites aegyptiaca</i>
8.	Malvaceae	<i>Bombax costatum BO</i>
9.	Arecaceae	<i>Borassus aethiopum</i>
10.	Fabaceae	<i>Burkea africana</i>
11.	Caesalpiaceae	<i>Cassia sieberiana</i>
12.	Malvaceae	<i>Cola cordifolia</i>
13.	Combretaceae	<i>Combretum fragrans/ghasalense</i>
14.	Combretaceae	<i>Combretum glutinosum</i>
15.	Combretaceae	<i>Combretum lecardii</i>
16.	Combretaceae	<i>Combretum micranthum</i>
17.	Combretaceae	<i>Combretum molle/velutinum</i>

18.	Combretaceae	<i>Combretum nigricans</i>
19.	Burseraceae	<i>Comniphora africana</i>
20.	Boraginaceae	<i>Cordia myxa</i>
21.	Fabaceae	<i>Cordyla pinnata</i>
22.	Rubiaceae	<i>Crossopteryx febrifuga</i>
23.	Fabaceae	<i>Daniellia oliveri BO</i>
24.	Fabaceae	<i>Detarium microcarpum</i>
25.	Ebenaceae	<i>Diospyros mespiliformis</i>
26.	Euphorbiaceae	<i>Euphorbia sudanica</i>
27.	Rubiaceae	<i>Feretia apodanthera</i>
28.	Moraceae	<i>Ficus capensis</i>
29.	Rubiaceae	<i>Gardenia erubescens</i>
30.	Rubiaceae	<i>Gardenia ternifolia</i>
31.	Tiliaceae	<i>Grewia bicolor</i>
32.	Tiliaceae	<i>Grewia mollis</i>
33.	Combretaceae	<i>Guiera senegalensis</i>
34.	Annonaceae	<i>Hexalobus monopetalus</i>
35.	Arecaceae	<i>Hyphaene thebaeca</i>
36.	Anacardiaceae	<i>Lannea acida</i>
37.	Anacardiaceae	<i>Lannea microcarpa</i>
38.	Anacardiaceae	<i>Lannea velutina</i>
39.	Fabaceae	<i>Lonchocarpus laxiflorus</i>
40.	Celastraceae	<i>Maytenus senegalensis</i>
41.	Fabaceae	<i>Parkia biglobosa</i>
42.	Fabaceae	<i>Pericopsis laxiflorus</i>
43.	Fabaceae	<i>Piliostigma reticulatum</i>
44.	Fabaceae	<i>Piliostigma thonningii</i>
45.	Fabaceae	<i>Prosopis africana</i>
46.	Fabaceae	<i>Prosopis juliflora</i>
47.	Fabaceae	<i>Pterocarpus erinaceus</i>
48.	Fabaceae	<i>Pterocarpus lucens</i>
49.	Fabaceae	<i>Pterocarpus santalinoides</i>
50.	Anacardiaceae	<i>Sclerocarya birrea</i>
51.	Polygalaceae	<i>Securidaca longipedunculata</i>
52.	Anacardiaceae	<i>Spondias monbin</i>
53.	Malvaceae	<i>Sterculia setigera</i>
54.	Loganiaceae	<i>Strychnos spinosa</i>
55.	Fabaceae	<i>Tamarindus indica</i>
56.	Combretaceae	<i>Terminalia albida</i>

Source : Inventaire GAGE 2019

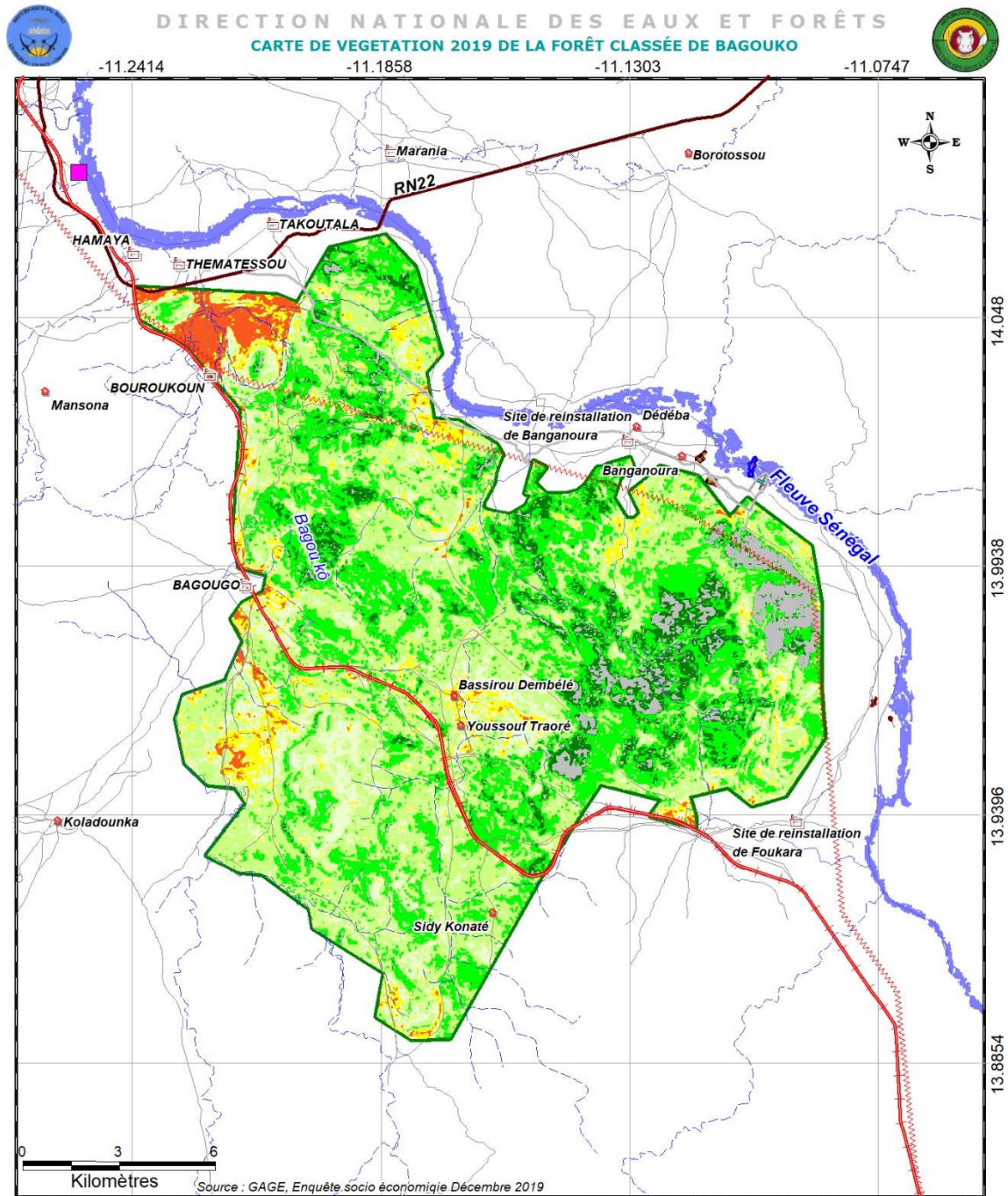


LEGENDE

- | | | | |
|---------------------|------------------------|---------------------------------------|--------------------------------|
| Village | Hameau | Cité des ouvriers OMVS | Station de pompage |
| Route bitumée | Voie ferrée | Cours d'eau permanent | Fleuve Sénégal |
| Piste latéritique | Cours d'eau temporaire | Fosse | Barrage de Gouïna en chantier |
| Piste rurale | Haute tension | Batiment OMVS | Chutes de Gouïna |
| Ancien site Village | Limite FC Bagouko | Affleurement rocheux/ feux de brousse | Savane arbustive lâche |
| Flleuve senegal | Savane boisée | Culture et jachère recente | Sol nu et installation humaine |
| | Savane arborée | | |
| | Savane arbustive | | |

Réalisation, GAGE_Bamako janvier 2020

Carte 7 : Carte de formation végétale 2010de la forêt classée de Bagouko



LEGENDE

- | | | | |
|-------------------|------------------------|-------------------------------|---------------------|
| Village | Hameau | Cité des ouvriers OMVS | Station de pompage |
| Route bitumée | Voie ferrée | Cours d'eau permanent | Fleuve Sénégal |
| Piste latéritique | Cours d'eau temporaire | Fosse | Haute tension |
| Piste rurale | Batiment OMVS | Barrage de Gouïna en chantier | Ancien site Village |
| Chutes de Gouïna | Limite FC Bagouko | Fleuve senegal | |

- | | |
|--------------------------------------|--------------------------------|
| Affectation rocheux/ feux de brousse | Savane arbustive lâche |
| Savane boisée | Culture et jachère recente |
| Savane arborée | Sol nu et installation humaine |
| Savane arbustive | |

Réalisation, GAGE_Bamako janvier 2020

Carte 8 : Végétation 2016 de la forêt classée de Bagouko

3.5.2 Faune

a) Faune de la forêt classée de Bagouko

✓ Mammifères

La faune mammalienne de la forêt classée de Bagouko est en forte régression (résultat des sondages auprès des villages et hameaux, GAGE 2019), ce depuis le début des travaux de butimage de la route Kayes-Bafoulabé (RN22). Cette situation s'est aggravée avec l'installation incontrôlée des hameaux, la carbonisation à l'intérieur de la forêt classée et le démarrage des travaux du Barrage de Gouina. Les populations résiduelles sont représentées par les espèces ci-après : le lion, l'hippotragus, panthère, le porc épic, le daman de rochers, la gazelle à flanc roux, l'Hyène tachetée, la civette, l'écureuil fouisseur, le lièvre, le babouin, les patas, le vervet, le phacochère, la mangouste commune, la genette, le chat ganté, l'Aulacode, le chacal commun, le hérisson et le rat de Gambie

✓ Oiseaux

L'avifaune est représentée par 55 espèces dont les plus communes sont au nombre de 31. Il s'agit : Pique bœuf à bec jaune, merle métallique commune, Aigrette gazette, Rollier d'Abyssinie, Amarante commune, Combassou du Sénégal, Grand Calao d'Abyssinie, petite Outarde à ventre noir, Corbeau pie, Coucal du Sénégal, les Pics, Ombrette commune, Piaiac, Engoulevent terne, Engoulevent à balancier, Vautour, Souimanga, Tourterelle maillée, Tourterelle du Cap, Tourterelle à collier, Vanneau caronculé, Huppe fasciée, Petit calao à bec noir, Petit calao à bec rouge, Pintades communes, Francolins, Poules de rochers, Epervier minule, Guêpier, Inséparables, Perroquets youyou.

✓ Reptiles

Les observations sur le terrain et les informations recueillies auprès des populations ont porté sur l'existence de douze (12) espèces de reptile dont les plus fréquents sont : Le python de Sebae, la Vipère heurtante, le cobra cracheur noir, le varan du Nil, le varan terrestre, les couleuvres, les mambas, la tortue terrestre, le Caméléon, les lézards, les margouillats, les Geckos.

✓ Insectes

L'entomofaune est bien fournie, les observations ont porté sur trente-neuf (39) espèces composées en grande partie de ravageurs des Cultures et de vecteurs de maladies (cf. annexe). Les populations locales ne font pas de remarques importantes sur la présence des insectes peu nuisibles ou sans valeur thérapeutique avérée. Cependant, nombreux sont ceux qui attestent de l'existence d'une diversité plus importante pendant l'hivernage (début et fin de campagne agricole).

3.6 Milieu humain

3.6.1 Economie rurale

a) Agriculture

Les populations des villages riverains de la forêt classée de Bagouko pratiquent l'agriculture itinérante sur brûlis. Les principales spéculations sont le mil, le sorgho, le maïs, le fonio et le niébé.

Les surfaces emblavées augmentent chaque année mais le rendement est faible en raison de l'appauvrissement des sols et de l'insuffisance de pluie.

Les populations cultivent aussi de l'arachide, d'igname, du gombo, du dah, de la patate douce, du Wandzou de la Banane, du concombre, du melon, de la carotte, du piment, d'échalote, de la papaye et d'ananas.

L'arachide est cultivée par 80 à 100% des agriculteurs selon les villages. Les vergers sont en manguiers, orangers et en anacardiens. Au total, 62 vergers sont signalés dans la zone dont 30 vergers de manguiers, 14 vergers d'orangers et 18 en anacardiens.

Le dah est cultivé par les femmes dans tous les villages pour l'autoconsommation excepté le village de Foukara île, le Sésame et le tournesol sont cultivés seulement à Hameya. Le maraîchage est pratiqué par les femmes dans le but d'aider les hommes et de minimiser les dépenses. Cependant, quelques hommes s'adonnent à cette activité dans tous les villages riverains de la forêt classée.

Les équipements agricoles sont les charrues, les charrettes, les semoirs, les animaux. On dénombre 957 charrues, 627 charrettes, 9 semoirs, 99 bœufs de traie, 604 ânes et 7 chevaux.

Les principales cultures céréalières dans la commune rurale de Diamou sont le sorgho et le petit mil. La principale culture de rente est l'arachide. Le sorgho et l'arachide sont cultivés dans les champs de brousse. On rencontre généralement le maïs dans les champs de case. A côté des céréales, les paysans cultivent à petite échelle les tubercules comme le manioc et la patate douce et d'autres spéculations (sésame, oseille de Guinée, Courge, pomme de terre, melon, gombo).

Les rendements demeurent faibles (800 kg/ ha pour le sorgho et 950 kg/ ha pour le maïs). Les raisons sont : le faible niveau et la qualité du patrimoine des unités de production, le sous équipement des producteurs, les difficultés d'accès aux intrants (semences améliorées), aux fumures minérales et organiques, et au crédit agricole.

L'agriculture reste tributaire des aléas climatiques qui peuvent mettre la commune en insécurité alimentaire en cas de mauvaise pluviométrie.

Le maraîchage qu'il soit pour l'autoconsommation ou la commercialisation est pratiqué dans tous les villages essentiellement par les femmes. Les principaux produits de maraîchage sont : l'échalote, l'oignon, le niébé, la tomate, le chou, la pomme de terre, la laitue, le manioc, la patate douce et l'aubergine.

A l'échelle communale, la production de céréales couvre à peine la moitié des besoins de la population si on se réfère aux normes de la consommation moyenne de céréales par personne et par an de 214 kg. Sur le plan sécurité alimentaire, des efforts doivent être consentis pour intensifier la production agricole afin de satisfaire à l'autoconsommation voir le dépasser à l'horizon 2030.

Tableau 7 : Nombre d'équipements agricoles par village

Villages	Charrette	Charrue	Tracteur	Semoir	Bœufs de Trait	Anes	Chevaux
Site de réinstallation de Banganoura	400	500	0	0	40	100	0
Takoutala	40	50	0	0	20	200	1
Bouroukoun	30	100	0	0	8	80	0
Hameya	15	65	0	-	14	30	0
Thématessou	100	200	0	0	10	80	-
Bagouko	30	25	0	0	4	80	6
Site de réinstallation de Foukara	12	17	0	9	3	34	-
Total	627	957	0	9	99	604	7

Source : enquêtes socioéconomique GAGE 2019

Tableau 8 : Taux de populations pratiquant les cultures de rente, le maraîchage et le nombre de vergers dans et autour de la forêt classée de Bagouko

Villages	Taux (%) de Population cultivant				Taux pratique de maraîchage (%)		Nombre de vergers		
	Arachide	Dah	Sésame	Tournesol	Homme	Femme	Mangue	Orange	Acajou
Site de réinstallation de Banganoura	100	0	0	0	10	40	5	0	0
Takoutala	98	0	0	0	90	90	3	4	5
Bouroukoun	80	60	0	0	70	60	0	0	0
Hameya	99	60	0	0	50	60	2	0	3
Thématessou	99	89	1	0	30	20	20	10	10
Bagouko	100	0	0	0	5	100	0	0	0
Site de réinstallation de Foukara	100	0	0	0	5	20	0	0	0
Résultat	96,57	29,86	0,14	0	37,14	55,71	30	14	18

Source : enquêtes socioéconomique GAGE 2019

b) Elevage

L'élevage est la deuxième activité socio-économique des populations des villages visités. C'est un élevage sédentaire extensif pratiqué par une grande majorité des populations avec un taux variant entre 5 à 100% selon le type d'élevage. L'effectif du cheptel résident est de 2550 bovins, 6400 ovins, 2010 caprins, 7 équins, 930 asins, 0 porcins et 5350 volailles.

La périphérie de la forêt classée de Bagouko est une zone de transhumance. Les transhumants arrivent de la Mauritanie et du Sénégal pour les étrangers et des cercles de Nioro, Yélimané pour les nationaux. L'effectif du bétail est très important car il atteint environ 31 500 bovins, 83 000 ovins et 27 400 caprins. La période de transhumance est de septembre, novembre à juin, Juillet selon les localités. Ils perturbent les écosystèmes forestier et faunique et cause d'importants dégâts aussi bien à l'intérieur qu'à la périphérie de la forêt classée.

Les conflits entre éleveurs/agriculteurs et éleveurs/exploitants forestiers sont alors très fréquents dans la zone. Néanmoins, ils sont généralement réglés de façon coutumière et rarement par la voie juridique.

Tableau 9 : Effectif du bétail résident par village

Villages	Bovins	Ovins	Caprins	Equins	Asins	Porcins	Volailles
Site de réinstallation de Banganoura	150	300	300	0	150	0	1000
Takoutala	1200	3000	1000	1	250	0	1000
Bouroukoun	100	300	200	0	80	0	800
Hameya	100	200	60	-	100	-	350
Thématessou	700	2000	100	0	200	0	1000
Bagouko	100	200	150	6	80	0	200
Site de réinstallation de Foukara	200	400	200	0	70	0	1000
Total	2550	6400	2010	7	930	0	5350

Source : enquêtes socioéconomique GAGE 2019

L'arrivée des transhumants est aussi une source de vitalité économique. Les populations profitent pour faire des achats et des ventes de bétail pour les cérémonies traditionnelles (immolations, offrandes). La disponibilité du lait procure aux populations de la protéine d'origine animale supplémentaire.

Tableau 10 : Le taux des populations pratiquant l'élevage dans les villages de la forêt classée Bagouko

Villages	Cheptel (%)						
	Bovins	Ovins	Caprins	Equins	Asins	Porcins	Volailles
Site de réinstallation de Banganoura	60	50	70	0	80	0	100
Takoutala	7	5	5	1	95	0	95
Bouroukoun	8	22	8	0	60	0	71
Hameya	7	20	8	0	40	0	30
Thématessou	5	80	10	0	90	0	90
Bagouko	40	50	45	1	80	0	100
Site de réinstallation de Foukara	70	20	40	0	25	0	100

Source : enquêtes socioéconomique GAGE 2019

Les maladies des animaux les plus fréquemment signalées sont : Trypanosomiase, Pasteurellose, Fièvre aphteuse, Piétin, Ophtalmie, Dermatose nodulaire bovine et la maladie de Newcastle chez la volaille. Seul Le village de Thématessou dispose d'un marché à bétail, un dépôt vétérinaire, une aire d'abatage, un puits pastoral et une unité laitière. Le parc de vaccination se trouve à Takoutala.

Les études antérieures montrent que les pâturages sont de type soudanien des régions naturelles du Guidimaka et du Plateau manding avec une pluviométrie respectivement variant de 350 à 550 mm et de 550 mm à 1400 mm (SAT Diamou 2012). Ils constituent la principale source d'alimentation du bétail sédentaire et transhumant. La charge potentielle est estimée entre 5 et 7,15 ha/UBT sur le type de pâturage rencontré dans la commune (Source carte IMVT 1982). Donc pour le seul bétail

ruminant résident il faut au maximum 50 000 ha de pâturage dans l'année contre 238 000 ha disponibles dans la commune. Cela dénote une situation excédentaire de pâturage dans la commune. Cette situation ne constitue pas cependant un espoir certain pour le bétail sédentaire à cause du surpâturage engendré par les transhumants qui affluent de tous les horizons et à des effectifs moins maîtrisés. Aussi le manque d'eau de surface occasionne la concentration du bétail le long du fleuve Sénégal provoquant ainsi une accentuation des effets d'érosions diverses à ce niveau.

c) Pêche

☞ Zone de pêche et sites piscicole

Le fleuve Sénégal constitue la zone de pêche reconnue des villages riverains de la forêt classée de Bagouko, surtout ceux de Takoutala et Thématessou. L'activité de pêche est pratiquée par 30% de la population de Thématessou et 50% de la population de Takoutala.

En plus du fleuve Sénégal il existe d'autre site de pêche dans certain village comme : les rivières Mansnako, Kodalako et Fassi-fassi ko à Hameya, la rivière Bagouko dans le village de Bagouko Seul le village de Hameya dispose deux (2) étangs piscicoles dans le voisinage de la forêt classée de Bagouko.

☞ Infrastructures et engins de pêche

L'aire de la forêt classée de Bagouko y compris les villages environnants ne dispose d'aucune infrastructure de pêche. Les engins de pêche les plus couramment utilisés sont :

- engins passifs (les filets maillants, les nasses)
- engins actifs (les pirogues, les filets éperviers, les lignes palangres).

☞ Période de pêche et production

La pêche est pratiquée pendant toute l'année dans le fleuve, du mois août à septembre dans les rivières. Les poissons sont produits à l'état frais et fumé. Ils entrent dans la consommation locale.

☞ Espèces pêchées

Les espèces pêchées dans les plans d'eau de la forêt classée de Bagouko sont consignés dans le tableau suivant :

Tableau 11 : Liste des espèces pêchées dans les plans d'eau arrosant la forêt classée de Bagouko

N°	Espèce	Statut	Nom Français	Nom Bamanan
1	<i>Oreochromis niloticus</i>	Abondant	carpe	N'tèbin
2	<i>Synodontis sp</i>	Abondant	-	Konkon
3	<i>Clarias anguillaris</i>	Abondant	Silure	Manogo
4	<i>Lates niloticus</i>	Abondant	Capitaine	Salen
5	<i>Labeo senegalensis</i>	Abondant		Baman
6	<i>Siluranodon auratus</i>	Abondant		Sodjekè
7	<i>Distichodus rostratus</i>	Abondant		Galya
8	<i>Protopterus Annectens</i>	Abondant		Wondo
9	<i>Mormyrus rume</i>	Abondant		Nana
10	<i>Brycinus nurse</i>	Rare		Sarani
11	<i>Citharinus citharus</i>	Rare		Tala
12	<i>Hydrocynus vittatus</i>	Rare		Wuludjèkè
13	<i>Chrysichthys Nigrodigitatus</i>	Rare		Bolo
14	<i>Alestes Dentex</i>	Très rare		Fono
15	<i>Malapterur-Us electricus</i>	Très rare	Poisson électrique	N'tikin
16	<i>Brycinus Leuciscus</i>	Très rare	Fretin	Tineni
17	<i>Bagrus docmak</i>	Très rare		Samou

Source : Enquête GAGE 2019

☞ Mode de gestion des ressources et difficultés liées à la pêche

Il n'existe pas de règles formelles d'exploitation des ressources. Quant à l'accès de la zone de pêche, il est libre et permanent. Les difficultés liées à la pêche se résument surtout à une insuffisance de matériels de pêches, Manque d'unités de transformation.

☞ Aménagements souhaités

Les aménagements souhaités sont l'installation d'un barrage de retenue d'eau sur la rivière Kodalako, la réalisation de 24 étangs piscicoles répartie entre les villages : 10 à Banganoura, 3 à Hameya, 3 à Thématessou, 5 à Bagouko et 3 à Site de réinstallation de Foukara, la création de point de vente à Banganoura, Hameya, Bagouko et Site de réinstallation de Foukara. Installation de cinq (5) unités de conservation des poissons dont deux à Banganoura, un à Hameya, Bagouko et Site de réinstallation de Foukara.

a) L'exploitation forestière

Les principaux produits de cueillette des villages autour de la forêt classée de Bagouko proviennent de : *Ziziphus mauritiana* (Jujube), *Adansonia digitata* (pain de singe), *Saba senegalensis* (Saba), *Cordyla pinnata* (Poirier du Cayor), *Hyphaene thebaeca* (Zimini) et *Borassus aethiopum*. Les quantités produites par espèces et par villages sont dans le tableau ci-dessous. *Hyphaene thebaeca*, *Ziziphus mauritiana* et *Adansonia digitata* sont les espèces dont les fruits sont plus utilisés avec respectivement 52500 kg, 13525 kg et 5100 kg.

Tableau 12 :

Villages	Production annuelle en kg					
	<i>Ziziphus mauritiana</i> (N'tomolon)	<i>Adansonia digitata</i> (Zira)	<i>Saba Senegalensis</i> (Zaban)	<i>Hyphaene thebaeca</i> (Zimini)	<i>Borassus aethiopum</i> (Sébé)	<i>Cordyla pinnata</i> (Doukoura)
Site de réinstallation de Banganoura	25	200	200	50000	0	300
Takoutala	500	400	0	0	0	200
Bouroukoun	1000	0	0	0	0	0
Hameya	0	0	0	0	0	0
Thématessou	1000	2000	0	0	0	0
Bagouko	10000	1500	-	2000	0	0
Site de réinstallation de Foukara	1000	1000	600	500	600	200
Total	13525	5100	800	52500	600	700

Source : enquêtes socioéconomique GAGE

La consommation du bois de chauffe varie de 3 à 8 fagots par ménage et par semaine. La production du bois d'œuvre de service est énumérée dans le tableau ci-dessous. La forêt classée de Bagouko n'est pas une zone potentielle d'exploitation du bois d'œuvre et de service. Le bois de chauffe est exploité partout dans les forêts bordières des villages par les femmes pour la consommation domestique.

L'activité de carbonisation et de bûcheronnage est signalée dans les villages de Bouroukoun et Thématessou. Les objets comme l'escabeau, le mortier, le pilon et la chaise sont confectionnés sur demande et non à but de les commercialiser sur les marchés à Bagouko et Banganoura.

Tableau 13 : Quantité de production annuelle de bois de service et d'œuvre

Villages	Quantité de production de bois d'œuvre				Quantité de production de bois de service		
	Grume	Planches (tonne)	Chevrans	Latte	Perche	Piquets (pieds)	Bambou (pieds)
Site de réinstallation de Banganoura	0	0	0	0	0	0	0
Takoutala	0	0	0	0	100	250	0
Bouroukoun	0	0	0	0	300	6000	0
Hameya	0	0	0	0	200	6000	0
Thématessou	0	0	0	0	1000	600	0
Bagouko	0	0	0	0	0	0	0
Site de réinstallation de Foukara	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	1600	12850	0

Source : enquêtes socioéconomique GAGE 2019

b) L'artisanat :

Les sites touristiques les plus importants sont à Banganoura (Couscous da, Badogomani et Séoura), à Bagouko (Moussa Karé kô) et à Site de réinstallation de Foukara (chêne). L'artisanat est très peu développé dans la zone. Ce sont les forgerons qui confectionnent des produits pouvant être artisanaux comme la houe, la hache, les couteaux, panier, Natte.

Tableau 14 : Nombre de population pratiquant l'artisanat

Villages	Autochtone		Allochtone	
	Homme	Femme	Homme	Femme
Site de réinstallation de Banganoura	10	0	0	0
Takoutala	-	-	-	-
Bouroukoun	-	-	-	-
Hameya	5	1	-	-
Thématessou	-	-	-	-
Bagouko	-	-	-	-
Site de réinstallation de Foukara	-	-	-	-
Total	15	1	0	0

Source : enquêtes socioéconomique GAGE 2019

3.6.2 Communautés voisines de la forêt classée de Bagouko

a) Villages et hameaux riverains

Dans la périphérie de la forêt classée de Bagouko, on dénombre Sept (7) villages et sept (7) hameaux dont trois situés à l'intérieur de la forêt (Bassirou DEMBELE, Seydou SISSOKO, Sidy KONATE). Le nom et les coordonnées géographiques des villages et des hameaux se trouvent dans le tableau ci-après

Tableau 15 : Villages et hameaux riverains de la forêt classée de Bagouko

Nom Village/hameau	Types	Longitude	Latitude
Hameya	Village	-11.2406	14.0606
Thématessou	Village	-11.2303	14.0583
Bouroukoun	Village	-11.2233	14.0342
Bagouko	Village	-11.215	13.9883
Takoutala	Village	-11.2094	14.0672
Site de réinstallation de Foukara	Village	-11.1298	14.0206
Site de réinstallation de Banganoura	Village	-11.0914	13.938
Dédéba	Hameau	-11.1277	14.0234
Mansona	Hameau	-11.2653	14.0429
Koladounka	Hameau	-11.2562	13.9362
Sidy KONATE	Hameau	-11.1589	13.9171
Bassirou DEMBELE	Hameau	-11.1681	13.9642
Seydou SISSOKO et Kaba	Hameau	-11.1644	13.9531
Youssouf TRAORE	Hameau	-11.1664	13.9579

Source : GAGE 2019

b) Population

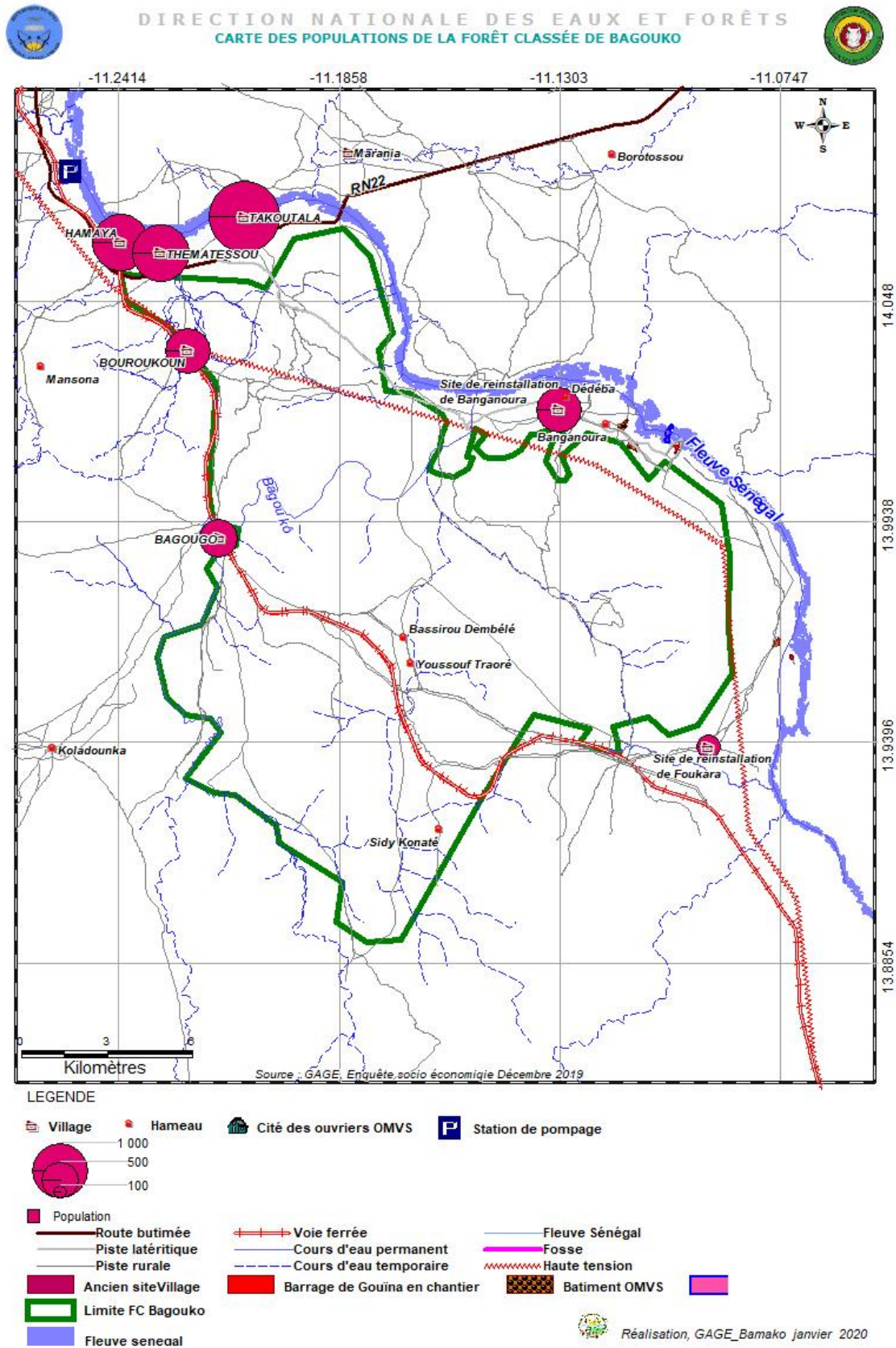
La population de l'ensemble des villages et hameaux riverains est estimée à 5167 habitants dont 2 605 hommes et 2 562 femmes selon les résultats de l'enquête socioéconomique. Chez les hommes, 79% ont moins de 45 ans contre 21% se trouvant dans la tranche d'âge de 45ans et plus soit respectivement 2486 contre 540 personnes. Chez les femmes, 71% soit 1 819 ont moins de 45 ans contre 29% soit 743 femmes se situant entre de 45 ans et plus.

Dans la population générale, le ratio est en faveur des hommes soit 50,4% contre 49,6% pour les femmes. La population est juvénile à 79% chez les hommes contre 71% chez les femmes.

L'exode rural touche principalement les hommes de 17 à 40 ans. Les hommes, depuis l'âge de 17 ans, partent dans les zones d'orpaillage et les centres urbains à la recherche d'une condition de vie meilleure pour venir en aide aux parents restés aux villages.

L'exode rural touche 30 à 100% des hommes selon les villages à cause de l'arrêt des activités de l'usine de la cimenterie de Diamou et du trans-rail. Les jeunes filles et les femmes ne sont pas tentées par l'exode rural dans cette localité.

L'exode des jeunes filles du milieu est prohibé par les us et coutumes.



Carte 9 : de la population des villages riverains de la forêt classée de Bagouko

Tableau 16 : Etat de la population par tranche d'âge dans les villages riverains de la forêt classée de Bagouko

Villages	Homme par tranche d'âge						Femme par tranche d'âge					
	+65	45-65	18-45	10-17	-10	Total	+65	45-65	18-45	10-17	-10	Total
Site de réinstallation de Banganoura	12	150	200	100	30	492	15	160	250	40	30	495
Takoutala	40	40	100	120	200	500	60	98	50	70	250	528
Bouroukoun	10	30	40	100	120	300	20	50	80	90	100	340
Hameya	12	35	65	85	106	303	8	45	28	38	90	209
Thematessou	40	90	120	209	150	609	50	110	80	100	150	490
Bagouko	15	45	60	75	105	300	40	60	100	60	140	400
Site de réinstallation de Foukara	6	15	25	25	30	101	7	20	13	20	40	100
Total	135	405	610	714	741	2605	200	543	601	418	800	2562
%		21			79	100		29			71	100

Source : enquêtes socioéconomique GAGE 2019

NB : les données de la population pour l'ensemble des villages riverains de la forêt classée n'existaient pas au niveau de la DRPSIAP Kayes.

Tableau 17 : Taux et raison des populations jeunes pour l'exode rural de la forêt classée de Bagouko

Villages	Exode rural des jeunes femmes		Exode rural des jeunes hommes	
	Taux (%)	Raison	Taux (%)	Raison
Site de réinstallation de Banganoura	0	-	30	Economique
Takoutala	0	-	40	Arrêt des activités de l'usine et du trans rail
Bouroukoun	0	-	50	Arrêt des activités de l'usine et du trans rail
Hameya	0	-	110	Arrêt des activités de l'usine et du trans rail
Thematessou	0	-	40	Arrêt des activités de l'usine et du trans rail
Bagouko	0	-	50	Arrêt des activités de l'usine et du trans rail
Site de réinstallation de Foukara	0	-	30	Arrêt des activités de l'usine et du trans rail

Source : enquêtes socioéconomique GAGE 2019

c) Religions et coutumes

L'islam, l'animisme et le christianisme sont pratiqués par les populations. L'islam est pratiqué 97 %, l'animisme à 1% et le christianisme 2%. Les lieux de cultes sont les mosquées (9), l'église (1) et le bois sacré (1).

Tableau 18 : Taux de pratiques religieuses et lieux de culte dans les villages visités

Villages	Religion pratiquée (taux %)			Lieu de culte (nombre)		
	Islam	Christianisme	Animisme	Mosquée	Eglise	Bois sacré
Site de réinstallation de Banganoura	98	0	2	2	0	0
Takoutala	98	0	2	1	0	0
Bouroukoun	97	1	2	1	0	0
Hameya	97	1	2	1		
Thématessou	97	1	2	1	1	1
Bagouko	97	1	1	2	0	0
Site de réinstallation de Foukara	99	-	1	1	-	-
Total				9	1	1

Source : enquêtes socioéconomique GAGE 2019

d) organisation socioprofessionnelle

Suite aux enquêtes dans les villages bordiers de la forêt classée de Bagouko les associations socioprofessionnelles consignées dans le tableau ci-dessous ont été recensées. Parmi les associations de pêcheur seul celle de Banganoura dispose de récépissé, toutes les associations de jeune sont officielles exceptée celle de Hameya. Dans les localités riveraines de la forêt classée de Bagouko, deux associations des chasseurs sont signalées seulement à Hameya dont un officiel, toutes les associations de femmes et d'Exploitants forestiers ne disposent d'aucun récépissé.

Tableau 19 : Les types d'associations et adhérents par village riverain de la forêt classée de Bagouko

Villages	Association des pêcheurs		Association des jeunes		Association des chasseurs		Association des Femmes		Association des exploitants de charbon	
	Nbr	Adhérent	Nbr	Adhérent	Nbr	Adhérent	Nbr	Adhérent	Nbr	Adhérent
Site de réinstallation de Banganoura	1	90	1	80	-	-	1	70	1	25
Takoutala	5	-	3	-	-	-	-	-	-	-
Bouroukoun	-	-	2	-	-	-	-	-	-	-
Hameya	-	-	1	87	2	20	-	-	-	-
Thématessou	5	50	2	50	-	-	-	-	-	-
Bagouko	1	15	1	70			2	120	1	60
Site de réinstallation de Foukara	1	12	1	27	1	5	1	40	0	0
Total	12	155	10	287	2	20	2	190	2	85

Source : enquêtes socioéconomique GAGE

e) Transport et communication

Les moyens de déplacement utilisés à l'intérieur et au tour de la forêt classée de Bagouko sont : le véhicule, le train, charrette et beaucoup plus les engins à deux roues. La voie ferrée divise la forêt près qu'à son milieu du Nord-Ouest au Sud-Est sur une distance de 11 km. Les villages de Takoutala, Thématessou et Hameya sont au bord de la route bitumée RN22, ce qui rend l'accès de la forêt facile à tout moment et avec n'importe quel moyen de transport routier.

L'aire de la forêt classée de Bagouko et ses villages voisins perçoivent les images de la Télévision et les ondes de la radio des stations nationales (ORTM).

La couverture téléphonique reste faible dans certaines localités comme Takoutala et Hameya où existe seulement le réseau Orange. Le village de Site de réinstallation de Foukara ne reçoit aucun réseau téléphonique.

3.7 Analyse MOFF du milieu, en matière de gestion durables des ressources de biodiversité et de l'aménagement de l'aire protégée

a) Menaces

La forêt classée de Bagouko est sujet d'un certain nombre de menaces dont les principales sont liées aux activités anthropiques. Il s'agit de la convoitise des espaces de la forêt classée par les agro-éleveurs, les feux de brousse précoces, la chasse et le braconnage, l'augmentation de la population, déclassement /reclassement de la forêt classée, travaux du barrage, création de site de réinstallation, déforestation, le long séjour des animaux sédentaires et transhumants dans la forêt et la faible pluviométrie dû aux effets du changement climatique.

A ceux-ci, s'ajoute une prolifération des hameaux de culture à l'intérieur de la forêt classée. En plus, l'insuffisance de contrôle forestier est également une menace pour la sauvegarde de la biodiversité de la forêt classée de Bagouko.

b) Opportunités

Malgré, les menaces, la forêt classée de Bagouko dispose d'un certain nombre d'opportunités et de forces dont les principales sont : le décret de création spécifiant la nature de l'espace, l'étendue et les unités de sol/végétation, l'existence de OMVS dans la zone, la mise en eau de la retenue du barrage, la submersion d'une partie de la forêt classée, l'existence du Stop Sahel, le disponible alimentaire pour la faune (vaste prairie couverte d'herbacée, arbres fruitiers, diversité biologique) et un important réseau hydraulique dont le fleuve Senegal et la rivière Bagouko, l'existence d'animaux sauvages, la présence des zones abruptes servant d'habitat pour la faune.

c) Forces

La forêt classée de Bagouko dispose d'un certain nombre de forces dont les principales sont :

- Le statut juridique de la forêt classée ;
- La prise de conscience « citoyenneté écologique » communautaire ;
- L'existence des outils de planification (PDESC, SAT) de la commune de Diamou;
- l'existence des ONG et services techniques couvrant l'emprise de la forêt classée ;
- La forte mobilisation des communautés riveraine de la forêt classée;
- La disponibilité des ressources humaines compétentes pour la sauvegarde de la forêt ;
- La disponibilité d'eau dans et au tour la forêt de la classée.

c) Faiblesses

Les faiblesses se résument à l'insuffisance de surveillance de la forêt classée, l'absence d'une convention de gestion des ressources forestières dans la zone, manque d'organisation des communautés riveraines précisément les organisation socioprofessionnelles sur les activités (Exploitation forestière, agriculture, élevage et pêche), la méconnaissance du déplacement des animaux à l'intérieur de la forêt classée, la méconnaissance des limites de la forêt classée et l'incapacité de gérer le long séjour des transhumants dans la forêt.

3.8 Propositions locales d'activités d'aménagement et de gestion de la forêt classée de Bagouko

L'atelier de diagnostic a permis de faire ressortir quelques activités qui sont entre autres :

- Aménagement en faveur du développement de la conservation des ressources de la biodiversité ;
- Aménagement en faveur des infrastructures d'accès et de services
- Campagnes d'information, d'éducation, de communication et de sensibilisation de la population pour un changement de comportement de façon rationnelle ;
- Mise en place et officialisation des brigades villageoises (éco gardes) de protection et de surveillance de la nature ;
- Renforcement des capacités des acteurs locaux ;
- Initiation des activités d'écotourisme ;
- Aménagement en faveur du développement de l'écotourisme ;
- Sensibilisé les éleveurs transhumants sur le respect strict des pistes de transhumance ;
- Installer des plaques d'indication des pistes de transhumance ;
- Surveillance de la forêt classée des services forestier avec la collaboration des communautés riveraines pour lutter contre la dégradation de la forêt classée ;
- Gestion et organisation rationnelle des aires pastorales ;
- Aménagement d'unités pour une gestion coordonnée des équipements et des structures pastorales
- Aménager des périmètres pastoraux pour l'alimentation des bétails ;
- Valorisation des productions agro-forestières.

QUATRIEME PARTIE : AMENAGEMENT ET GESTION RETENUS

4.1. OBJECTIFS D'AMENAGEMENT

Le présent plan stratégique d'aménagement et de gestion est l'outil de base destiné à l'ensemble des acteurs et partenaires parties prenantes dans la gestion de la forêt classée de Bagouko. Il comporte notamment la liste des actions à mener par chaque acteur pour revaloriser le capital écologique, humain et économique de la forêt. Cette liste est censée être exhaustive mais, compte tenu de la durée de mise en œuvre, elle sera améliorée selon les besoins afin qu'elle réponde au mieux aux objectifs d'aménagement, en application des politiques et stratégies de gestion des ressources de biodiversité au Mali.

4.1.1 Objectif général du plan

Améliorer les valeurs socio-économique et écologique de la forêt classée de Bagouko

4.1.2 Objectifs opérationnels du plan

- Améliorer le mode de gouvernance des ressources de la forêt ;
- Organiser l'exploitation agro-sylvo-pastorale et piscicole autour de la forêt ;
- Atténuer les dégradations dues aux incidences du changement climatique ;
- Développer l'écotourisme et tourisme culturel autour de la forêt.

4.1.3 Résultats généraux du plan

Les résultats attendus au terme de la mise en œuvre de ce plan stratégique d'aménagement sont les suivants :

Résultat 1 : Le mode de gouvernance des ressources de la forêt est amélioré ;

Résultat 2 : L'exploitation agro-sylvo-pastorale et piscicole est rationalisée autour de la forêt ;

Résultat 3 : Les effets liés au changement climatique sont atténués à travers la restauration du milieu physique ;

Résultat 4 : Les activités d'écotourisme et du tourisme culturel autour de la forêt sont développées.

4.2. CADRE LOGIQUE DE L'AMENAGEMENT ET DE LA GESTION

Objectifs opérationnels	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Conditions de réussite
Objectif 1 : Améliorer le mode de gouvernance des ressources de la forêt	Existence d'un programme de communication	Document de programme	Adoption du programme d'IEC, Privilégier les langues vernaculaires dans les outils, Privilégier les canaux locaux de communication
	Nombre de plantations d'alignements réalisées	Rapports d'activités ; Rapports de suivi	Implication du service de Eaux et Forêts, brigade de surveillance de la forêt classée et les communautés riveraine.
	Existence d'un brigade de surveillance de la forêt classée	Rapport d'activité	Création officielle des terres adjacentes Implication des communautés dans le processus de matérialisation.
R1. Le mode de gouvernance des ressources de la forêt est amélioré;			
Activités	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Conditions de réussite
R1.A1 Information et sensibilisation des populations riveraines et des transhumants saisonniers pour le changement de comportements.	Existence d'un programme de communication Nombre de séances d'IEC réalisées	Document du programme Rapports d'activités ; Rapports de Suivi évaluation	Adapter les programmes d'IEC au calendrier agropastoral local, Privilégier les langues vernaculaires dans les outils, Privilégier les canaux locaux de communication
R1.A2 Matérialisation biologique des limites de la forêt classée	Nombre de plantations d'alignements réalisées (Borassus, Khaya...)	Rapports d'activités ; Rapports de suivi	Implication du service de Eaux et Forêts, brigade de surveillance de la forêt classée et les communautés riveraine.
R1.A3 Création d'un cadre de concertation pour le suivi de la mise en œuvre du PAG de la forêt classée	Existence d'un cadre de suivi et d'évaluation des résultats de mise en œuvre du PAG	PV de rencontres Rapports de suivi et dévaluation Contrats de gestion spécifiques des infrastructures	Synergie d'action des services techniques concernés Mobilisation du fonctionnement avec comme sources (FAT des DIF et redevances perçues lors de l'exploitation des autres infrastructures).
R1.A4 Création d'une union des coopératives de gestion de la forêt classée	Existence d'un union des coopératives de gestion formés et équipés en matière de gestion forestière	Rapport d'activités Rapport d'évaluation	Impliquer les acteurs des différents secteurs du développement rural autour de l'aménagement de la forêt classée.
R1.A5 Création des Domaines d'Intervention Forestières (DIF)	Existence de Cinq DIF gérés par les coopératives d'exploitants sous-traitants	Rapports techniques Contrats de sous-traitance Rapport d'activités et de suivi	Privilégier les exploitants forestiers locaux
Objectifs opérationnels	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Conditions de réussite
Objectif 2 : Organiser l'exploitation agro-sylvo-pastorale et piscicole autour de la forêt	Existence d'une union des coopératives de gestion des ressources agro-sylvo-pastorales et piscicole	Liste des membres de comité, Document officiel	Implication autorités administratives, Adhésion des populations concernées,
	Quota d'exploitation annuel par DIF	Permis d'exploitation	Implication du service de Eaux et Forêts, brigade de surveillance de la forêt classée et les communautés riveraine.
	30 Aires pastorales villageoises fonctionnelles	Visite de terrain Rapport d'activités	Implication autorités administratives, Adhésion des populations concernées,

		Rapport de suivi des Aires pastorales villageoises	Aménagement des sites d'installation des Aires villageoises Contribution des éleveurs à la réalisation des Aires familiales Mobilisation et implication des micros finances locales
	Nombre d'étangs aménagés Taux d'accroissement de la production piscicole	Rapport de suivi évaluation	Implication des tous les acteurs concernés, Sources de financement nécessaires à l'aménagement piscicole
R2. L'exploitation agro-sylvo-pastorale et piscicole est rationalisée autour de la forêt			
Activités	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Conditions de réussite
R2.A1. Développement des techniques agro-forestières (RNA)	Ne Nombre de personne formé en RNA ; Taux de régénération, Niveau du couvert végétal	Rapport d'activité et de suivi, Rapport d'inventaire	Encadrement des acteurs Implication des services techniques, des partenaires financiers, des communautés riveraines
R2.A2 Vulgarisation des nouvelles techniques agricoles (agriculture intelligente)	Nombre d'agriculteur Encadré	Rapports d'activités Rapport d'évaluation Fiches d'évaluation individuelle	Implication du service d'agriculture Mobilisation des ressources nécessaires au fonctionnement de la cellule.
R2.A3 Création des aires pastorales villageoises et familiales	30 Aires pastorales villageoises fonctionnelles	Visite de terrain Rapport d'activités Rapport de suivi des Aires pastorales villageoises	Implication autorités administratives, Adhésion des populations concernées, Aménagement des sites d'installation des Aires villageoises Contribution des éleveurs à la réalisation des Aires familiales Mobilisation et implication des micros finances locales
R2.A4 matérialisation des pistes de transhumance dans la forêt	Nombre de plaques installées sur les piste de transhumance dans la forêt	Rapports d'activités ; Rapports de suivi	Implication des autorités locales et communales Appui de la brigade de surveillance, Mobilisation des ressources financières nécessaires
R2.A5 Construction d'un marché moderne de poisson	Existence d'un marché moderne de poisson	Fiche de suivi de l'infrastructure ; PV de réception	Implication des autorité administrative et communales, le service locale de la pêche, des partenaires financiers
R2.A6 Aménagement des étangs piscicoles	Nombre d'étangs aménagés Taux d'accroissement de la production piscicole	Rapport de suivi évaluation	Implication des tous les acteurs concernés, Sources de financement nécessaires à l'aménagement piscicole
R2.A7 Formation et équipement des pisciculteurs	Nombre de pisciculteurs formés	Rapports d'activité Rapports de Suivi PV de réception	Disponibilité du personnel potentiel
Objectif 3 : Atténuer les dégradations dues aux incidences du changement climatique	Nombre de pépinière installé	Rapports d'activité Rapports de Suivi	Engagement et la disponibilité des agents forestiers
	Nombre d'hectare ensemencé	Visite de terrain Rapport d'activités	Implication du service de Eaux et Forêts, brigade de surveillance de la forêt classée et les communautés riveraine..

	6 seuils de retenus construites	Rapports de suivi PV de réception	Faire des Etudes topographique soignées et mobiliser la main d'ouvre locale
R3. Les effets liés au changement climatique sont atténués à travers la restauration du milieu physique;			
Activités	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Conditions de réussite
R3.A1 Installation d'une pépinière forestière	Existence d'une pépinière forestière pour la forêt classée	Rapports d'activité Rapport de suivi évaluation	Engagement et la disponibilité des agents forestiers
R3.A2 Reboisement par ensemencement d'essence locale	Nombre d'essence locale Nombre d'hectare reboisé et ensemencé.	Visite de terrain Rapport d'activités	Implication du service de Eaux et Forêts, brigade de surveillance de la forêt classée et les communautés riveraine..
R3.A3 Aménagement des seuils de retenus d'eau de surface	Nombre de seuils des retenus d'eau de surface aménagés	Rapports de suivi PV de réception	Faire des Etudes topographique soignées et mobiliser la main d'ouvre locale
Objectif 4 : Développer l'écotourisme et tourisme culturel autour de la forêt	Existence de campement d'écotourisme	Rapports de suivi PV de réception	Etude technique de faisabilité Utilisation des matériaux locaux, HIMO locale
	Nombre de gîte construit	Rapports de suivi PV de réception	Large implication de la brigade de surveillance Utilisation des matériaux locaux
	Piste d'écotourisme réalisée	Rapports de suivi PV de réception	La participation active des populations
R4 : Les activités d'écotourisme et du tourisme culturel autour de la forêt sont développées			
Activités	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Conditions de réussite
R4.A1 Construction de campement d'écotourisme	Nombre de campement d'écotourisme construite et équipée	Fiche de suivi des infrastructures et équipement PV de réception	Etude technique de faisabilité Utilisation des matériaux locaux, HIMO locale
R4.A2 Construction de Gîte	Nombre de gîte d'étape construit	Rapports de suivi PV de réception	Large implication de la brigade de surveillance Utilisation des matériaux locaux
R4.A3 Réalisation de pistes touristiques	Nombre de kilomètre réalisé dans la forêt classée	Rapports d'activité Rapports de Suivi	La participation active des populations
R4.A4 Entretien des pistes touristiques	Nombre de kilomètre de piste entretenue par an dans la forêt classée	Rapports d'activité Rapports de Suivi	La participation active des populations

4.3. STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN

4.3.1. Zonage de la forêt classée de Bagouko

L'aménagement de la forêt classée de Bagouko sera basé sur le principe de quatre (04) séries. Chaque zone sera soumise aux traitements d'aménagement durant 10 ans non linéaires. Les traitements adoptés portent sur la protection des ressources de biodiversité la restauration des espaces dégradés de la forêt classée avec la participation des populations riveraines, l'exploitation sera effectué dans des zones présentant des potentialités en ressource ligneuse, le développement de l'agro foresterie, et des activités pastorales. Les quatre types de zones sont les suivantes :

Tableau 20 : Zonage du domaine d'intervention forestière

Nom zone	Superficie (ha)	Taux (%)
Zone de conservation	4 412	27
Zone d'intervention forestière	10 689	64
Zone agro forestière	710	4
Zone sylvo pastorale	733	5
Total	16 544	100

a) Zone agro forestière

La zone agro forestière couvre une superficie de 710 hectares. Elle est située à l'extrême nord-ouest de la forêt classée de Bagouko. La zone agro forestière sera délimitée et matérialisée avec les aménagements associés. Dans cette zone sera associée l'activité agricole et la foresterie n'importe quelle plante (ligneuse et non ligneuse) peut être utilisée dans l'agro foresterie. Il est recommandé de choisir des plantes déjà cultivées localement pour la mise en marché de leurs produits, d'alimentation animale, la consommation familiale ou qui ont un grand potentiel de production dans la zone. Il faut baser la sélection des plantes sur une connaissance des cultures, des adaptations et de l'utilisation des produits ainsi que sur les besoins de la famille.

b) Zone d'intervention forestière

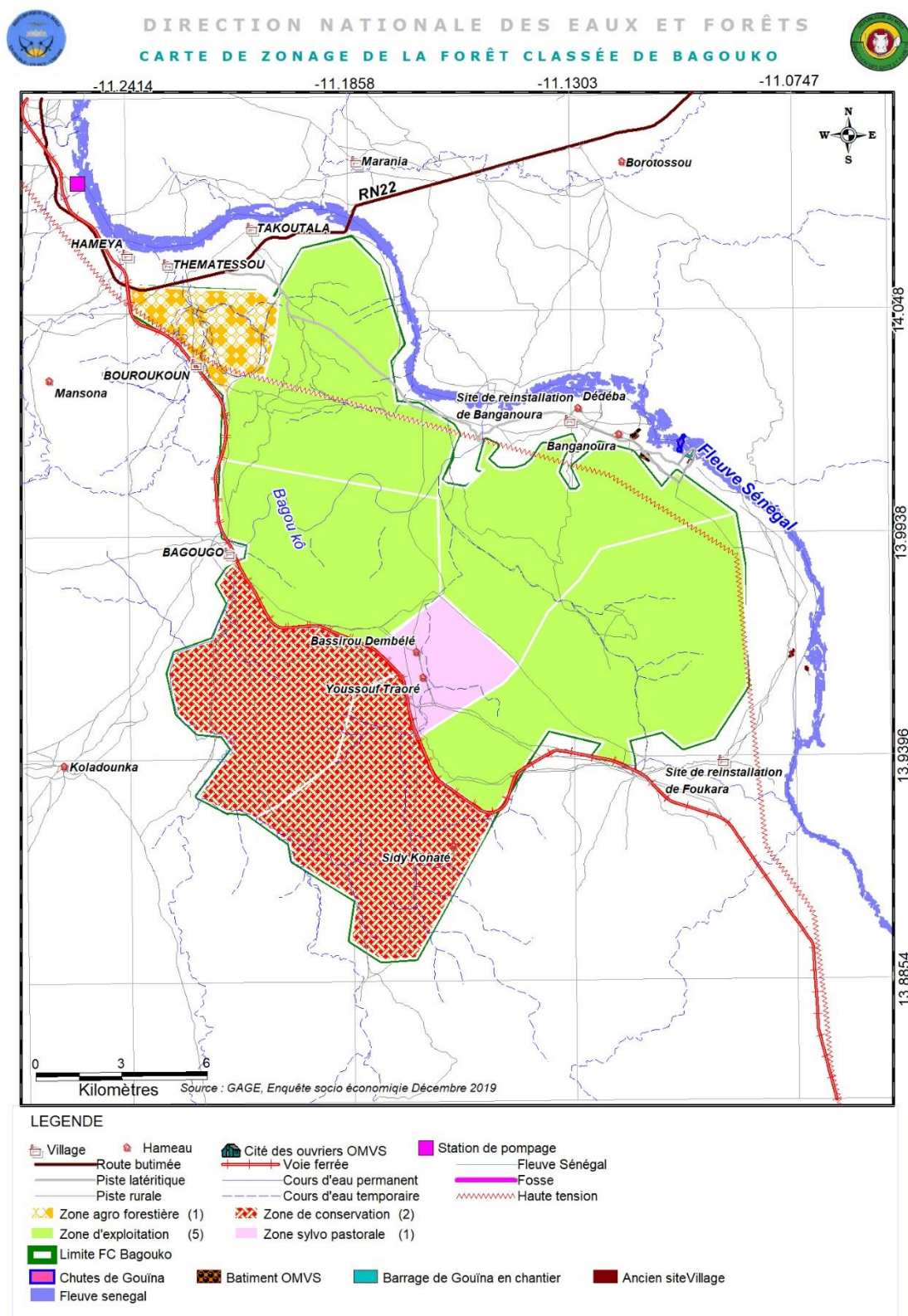
La zone d'exploitation couvre une superficie de 10 689 hectares, elle est subdivisée en cinq (05) domaines d'intervention forestière (DIF). Le domaine d'intervention forestière de Takoutala couvre une superficie de 1 292 ha située à l'extrême Nord de la forêt classée. Le domaine d'intervention forestière de Bouroukoun couvre une superficie de 1 296 hectares, il est situé au Nord de la forêt classée. Le domaine d'intervention forestière de Bagouko occupe une superficie de 2 162 hectares et se situe à l'extrême Ouest de la forêt. Le domaine d'intervention forestière de Banganoura couvre une superficie de 2 313 hectares, il est situé à l'extrême Est de la forêt classée. Le domaine d'intervention forestière de Foukara est aussi localisé à l'extrême Est de la forêt classée avec une superficie de 3 626 ha. Dans les domaines d'intervention forestière, les travaux de restauration seront exécutés au fur et à mesure de l'avancement des travaux d'exploitation.

c) Zone de conservation

La zone de conservation occupe une superficie totale de 4 412 ha répartie en deux (02) zones. La première est localisée à l'extrême Ouest entre la zone d'exploitation n°1 de Bagouko, la zone sylvo pastorale située au centre et la zone de conservation n°2 située à l'extrême Sud de la forêt classée. La seconde qui est située à l'extrême Sud couvre une superficie de 2 367 ha. Dans cette zone de protection intégrale sera pratiquée les techniques de RNA. La conservation consiste à laisser les espaces dégradés pour permettre les arbustes de se développer. La régénérescence naturelle assistée est une solution pour la végétalisation des espaces dégradés ou dénudés. Il s'agit à travers l'information, la sensibilisation et l'accompagnement permettre la régénération.

d) Zone sylvo pastorale

La zone sylvo pastorale occupe une superficie totale de 733 ha. Elle est localisée au Centre de la forêt classée de Bagouko. Dans cette pourra s'effectuer le pâturage des bétails ainsi que leur passage mais leur sédentarisation y sera proscrite.



Carte 10 : carte de zonage d'aménagement de la forêt classée de Bagouko

4.3.2. Aménagement et gestion proposés

Le présent plan stratégique d'aménagement et de gestion est l'outil de base destiné à l'ensemble des acteurs et partenaires parties prenantes dans la gestion de la forêt classée de Bagouko. Il comporte notamment la liste des actions à mener par chaque acteur pour revaloriser le capital écologique, humain et économique de la forêt. Cette liste est censée être exhaustive mais, compte tenu de la durée de mise en œuvre, elle sera améliorée selon les besoins afin qu'elle réponde au mieux aux objectifs qui soutiennent la création de la forêt classée de Bagouko

a) Objectifs d'aménagement et de gestion

L'objectif d'amélioration des valeurs socio-économique et écologique constitue depuis les dernières décennies, des préoccupations primaires du monde villageois fortement perturbés par des aléas climatiques sur les productions locales et les pressions sur les ressources forestières. Outre le devoir de renforcer les capacités des populations pour une gestion rationnelle des ressources naturelles, et celui d'agir efficacement face à la situation écologique alarmante, il est aujourd'hui nécessaire d'améliorer le mode de gouvernance en prenant en compte des aspects liés à l'adaptation des communautés aux changements climatiques, à la gestion durable des terres et de ressources naturelles.

En accord avec les autorités locale et régionale, un concept de gestion des ressources naturelles basé sur une approche intégrée et participative de gestion de biodiversité a été développé. Ainsi, l'organisation de l'exploitation sylvo pastorale et piscicole du présent PSAG va permettre de créer de nouveaux créneaux d'activités qui permettront de valoriser la biodiversité et de mettre en vigueur des droits d'appartenance des ressources (droit d'usage coutumier).

L'objectif de cette politique est de créer un circuit d'intérêt pour l'exploitation de nouvelles ressources naturelles économiquement plus rentables afin d'aboutir, à une réduction significative de la pression anthropique sur les ressources naturelles de la forêt classée de Bagouko. Cette approche inclusive des populations permettra à terme de réduire les coûts de surveillance de la forêt classée de Bagouko. Pour y parvenir, le plan prévoit le développement de trois objectifs à court terme (Améliorer le mode de gouvernance des ressources de la forêt, organiser l'exploitation sylvo pastorale et piscicole autour de la forêt, restaurer les potentialités floristiques, fauniques et les terres dégradées de la forêt) et un objectif à moyen terme (Développer l'écotourisme et tourisme culturel autour de la forêt).

a) Actions d'aménagement et de gestion

R1. Le mode de gouvernance des ressources de la forêt est amélioré

R1. A1 Information et sensibilisation des populations riveraines et des transhumants saisonniers pour le changement de comportements.

Il s'agit d'élaborer et de mettre en œuvre un programme en vue d'informer et de sensibiliser les autorités administratives locales, communales, les autorités coutumières, les différentes couches socioprofessionnelles et les populations riveraines sur les changements de comportements. Cette sensibilisation vise la recherche de solution face aux multiples menaces qui pèsent sur la forêt. Les méthodes et techniques utilisables pourront être diversifiées afin d'atteindre avec efficacité les objectifs visés. Il s'agira entre autres des communications sur les différents canaux médiatiques, des

animations villageoises, le développement des programmes d'éducation environnementale et des concertations locales communautaires. Cette activité devra être élargie aux communes voisines proches notamment les communes de Bafoulabé, Niambia, Mahina et Sadiola.

R1. A2. Matérialisation biologique des limites de la forêt classée

Les limites, telles que définies dans l'acte de classement de la forêt classée restent encore peu connues des différents usagers (administrations communales, autorités villageoises, populations riveraines, service techniques etc.). Les bornes installées ne suffisent pas à l'identification des limites de la forêt classée qui l'entoure. La réalisation des plantations d'alignement à l'aide d'essences locales résistantes (*Borassus et Khaya senegalensis*) sur les limites extérieures permettra de renforcer la matérialisation des limites de la forêt classée. De Bagouko.

Il s'agit de réaliser un ranger de *Khaya senegalensis* sur les différentes pistes d'accès à la forêt classée et sur la limite extérieure. Ces réalisations devront être faites avec la participation effective des populations des villages riverains notamment. L'entretien de ces plantations reviendra aux communautés villageoises.

R1. A3 Création d'un cadre de concertation pour le suivi de la mise en œuvre du PAG de la forêt classée

Il s'agit de créer un cadre de concertation locale regroupant toutes les parties prenantes, notamment l'autorité administrative locale de Diamou, les services techniques concernés, les collectivités territoriales concernées et l'union des coopératives de gestion de la forêt classée de Bagouko. Cet organe sera créé par décision du Préfet du cercle de Kayes et qui travaillera sous la tutelle de celui-ci.

R1. A4 Création d'une union des coopératives de gestion de la forêt classée

L'objectif visé dans le renforcement de la gestion est de permettre de responsabiliser les acteurs locaux dans la gestion rationnelle des ressources agrosylvopastorales de la forêt classée.

Il s'agira de dynamiser les organes villageois de surveillance autour de la forêt classée afin d'appuyer les agents publics en charge du contrôle et de la surveillance. Cette dynamisation consistera surtout à la mise en place d'un protocole de partenariat définissant clairement les rôles et responsabilités que ceux-ci devront jouer. Un programme de gestion sera élaboré et adopté avec la participation effective de responsables du comité communal de gestion. Le suivi de la mise en œuvre de ce programme sera assuré par le cadre de concertation de mise en œuvre des actions du plan.

L'efficacité des interventions de ces organes passera, nécessairement, par un renforcement continu de leurs capacités opérationnelles (formation, équipement, motivation, suivi). Ainsi, une équipe de surveillance-éco gardiennage sera créée autour de la forêt classée de Bagouko.

R1. A5 Création et gestion de cinq Domaines d'Intervention Forestière (DIF)

Objectifs de l'aménagement

- Objectifs à long terme

L'aménagement des domaines d'intervention forestière (DIF) de la forêt classée de Bagouko vise à long terme l'exploitation soutenue et durable des produits forestiers ligneux et non ligneux à travers une gestion rationnelle.

- Objectifs à court terme

Ces objectifs se résument à :

- la planification des activités pour la gestion des DIF forestiers d'exploitation,
- l'organisation de la coupe ainsi que de la vente des produits forestiers,
- la gestion de pâturages,
- la protection et restauration des ressources de la biodiversité de forêt classée de Bagouko.

- Mise en œuvre de l'aménagement des DIF

L'exécution des plans d'aménagement des DIF forestiers de la forêt classée de Bagouko se fera progressivement sous la coordination d'un cadre de concertation et le suivi des actions par une union des coopératives de gestion regroupant les représentants des populations riveraines. Considéré comme trois séries, les domaines d'intervention forestière seront subdivisés en dix (10) parcelles d'exploitation, de conservation et de restauration ayant des aires sensiblement égales.

La durée d'exploitation de chaque parcelle est d'un an pour tous les autres produits et dix (10) ans pour bambou et les produits de cueillette (fruits et gommés) qui seront exploités les dix (10) ans durant. La durée totale de l'aménagement de chaque DIF est de dix (10) ans à la fin de laquelle le plan sera soumis à une éventuelle révision.

La première année de mise en œuvre des plans constitue une période de test au cours de laquelle il sera procédé à une mise à jour ou une éventuelle révision des règles de l'aménagement.

Le mode d'intervention est uniforme dans tous les DIF. L'intensité des investissements est fonction des données biophysique des DIF.

Dans chaque DIF, la coupe sera sélective après identification et marquage des sujets avec des règles définies comme suit :

- définir les essences ou espèces forestières à exploiter ;
- respecter le diamètre minimal de coupe groupe d'espèces ;
- assurer la protection des espèces rares, utiles et protégées ;
- définir les qualités de bois à couper les premiers, suivant la nature des individus ;
- respecter la taille et l'intensité de coupe ;
- respecter la technique de coupe ;
- diminuer l'évaporation à travers l'épandage des branchages sur le sol ;
- faire des enrichissements dans les trouées d'exploitation, après préparation du sol ;
- sélectionner les rejets ;
- respecter le temps de rotation entre deux coupes.

Les espèces intégralement ou partiellement protégées ne seront pas exploitées sans un permis spécial (loi-028 du 12 juillet 2010). Dans du domaine d'intervention forestière de Bagouko, les principales espèces exploitées sont : *Acacia macrostachya*, *Acacia nilotique*, *Acacia seyal*, *Cassia sibérien*, *Adanson dégitât*, *Combretum ghasalense*, *Combretum glutinosum*, *Combretum micrantum*, *Lannea microcarpa*, *Lannea acida*, *Lannea fruticosa*, *Lannea velutina*, *Mitragyna inermis*, *Pericopsis laxiflora*, *Piliostigma rufescens*, *Piliostigma reticulatum*, *Prosopis juliflora*, *Saba senegalensis*, *Sclerocarya birrea*, *Tamarindus indica*, *Ziziphus mauritiana* et *Anogeissus leiocarpus*.

- Les essences très abondantes pourront également être soumises à une éclaircie sélective pour ne conserver qu'un arbre tous les 2 mètres.

La coupe ne sera appliquée qu'aux arbres de diamètre supérieur ou égal à 10 cm. L'abattage d'un arbre de moins de 10 cm de diamètre n'est possible que lorsqu'il est dépérissant ou peuplement à

densité élevée (régénération naturelles). Dans une grande partie, l'exploitation portera sur la sélection des rejets dans les formations denses (peuplements de *Guiera senegalensis* et de *Piliostigma reticulatum*).

Dans tous les cas d'abattage celle-ci doit être le plus bas possible pour permettre aux jeunes rejets de résister aux coups de vent violent, aux animaux et obtenir le maximum de bois à partir de l'arbre. Cependant, dans la réalité, l'atteinte de ce niveau est fonction de la force du bûcheron, du matériel utilisé et de la forme du tronc.

La coupe doit être la plus basse que possible, c'est-à-dire à ras de terre. Dans les zones très denses que sont les jachères, le taux d'exploitation des arbres atteint 3 arbres sur 4, dans les zones moyennement denses il est de 1 arbre sur 2 et dans les zones faiblement denses (espaces dégradés), il est de 1 arbre sur 4.

La rotation prévue est de dix (10) ans entre deux passages de coupe sélective. Dix parcelles d'exploitation à surface semblable seront délimitées et chacune d'elles sera exploitée pendant un an.

La régénération naturelle assistée devra se faire dans tous les DIF, il s'agit de délimiter les différentes parcelles de régénération assistée et ces parcelles seront des zones de mise en défens. Dans ces zones de mise en défens seront pratiquées les techniques de RNA qui consiste à laisser les espaces dégradés ou dénudés sans formation végétale. La régénérescence naturelle assistée est une solution pour la végétalisation des espaces dégradés ou dénudés. Il s'agit à travers l'information, la sensibilisation et l'accompagnement permettre la régénération.

L'interdiction temporaire de pâturer est nécessaire durant les deux premières années qui suivent la pratique de la régénération, dans l'optique de protéger les jeunes rejets de la dent du bétail et de leur piétinements.

L'activité de gardiennage et de surveillance devra être accrue et permanente à cause de l'importance de la divagation des animaux domestiques.

L'exploitation des fruits portera sur la valorisation des produits de cueillette. Ces produits sont représentés dans ces domaines d'intervention forestière par *Adansonia digitata*, *Lannea microcarpa*, *Borassus aethiopum*, et *Ziziphus mauritiana*. Ces fruits et feuilles devront faire l'objet de cueillette, de traitement et de conditionnement afin de leur donner une plus-value.

L'exploitation des gommés se fera à partir de *l'Acacia seyal*, dont les filières sont beaucoup prometteuses dans la région.

Les besoins en équipements et infrastructures se présentent comme suit, par DIF :

- Pour le Domaine d'intervention forestière : des pistes de débardage
- Pour l'aménagement du marché : 1 magasin de stockage, 1 hangar, 1 Table, 2 chaises, 2 bancs,
- Pour les travaux d'aménagement : 1 pépinière avec 1 puits traditionnel et des équipements accessoires,
- Pour la coopérative des exploitants : deux charrettes et deux ânes, et une tronçonneuse,
- Pour les contrôleurs du domaine d'intervention forestière : une moto.

Les mesures d'accompagnement porteront sur le renforcement des capacités de gestion des membres de union des coopératives de gestion et des coopératives sous-traitantes. Ces formations porteront sur :

- Les techniques de coupe et d'enstérage ;
- Les techniques de réhabilitation des peuplements dégradés : conversion ;
- Les techniques de régénération assistées des terres forestières dégradées ;
- La formation en méthode de débardage ;
- La formation et technique de La surveillance pour la mise en défens correcte des parcelles d'exploitation ;
- La formation en suivi de l'exploitation pour le respect des quotas d'exploitation ;
- Les techniques modernes de carbonisation ;
- Les techniques d'exploitation et de conservation des fruits et gomme ;
- la formation sur les textes législatifs et réglementaires ;
- Organisation et La gestion du marché ;
- L'alphabétisation.

Afin d'assurer une gestion participative, harmonieuse et durable des ressources des domaines d'intervention forestière, la Direction Régionale des Eaux et Forêts devra confier la gestion de la forêt classée de Bagouko à une union des coopératives de gestion créé au niveau de la commune de Diamou, avec l'implication de tous les villages riverains. Ce comité procédera ensuite à la sous-traitance de la gestion des DIF aux exploitants organisés en coopératives d'exploitants forestiers immatriculés. Le Domaine d'intervention forestière devra être ouverte à tous les exploitants volontaires résidents dans la commune et immatriculés. La mise en place et le renforcement de capacité de l'union des coopératives de gestion devront être appuyés par la DREF de Kayes avec l'appui de ses partenaires techniques et financiers.

Le suivi quotidien des activités des exploitants est assuré le gestionnaire de chaque coopérative sous-traitante à travers la tenue correcte des documents de gestion.

Le suivi de l'exploitation est assuré mensuellement par l'administration de union des coopératives de gestion afin de s'assurer du respect des règles et principes de gestion et du contrat de sous-traitance de gestion conclus ;

Le contrôle de la légalité et de l'application des techniques d'exploitation est assuré la DREF à travers son poste des Eaux et Forêts.

Une évaluation trimestrielle des activités de gestion des domaines d'intervention forestière devra être faite par le cadre de concertation.

Les détails des interventions se feront dans les domaines d'intervention forestière et de la manière suivante :

Dans chaque DIF, l'union des coopératives de gestion est tenu de veiller aux respects des règles de gestion définies dans les contrats de gestion. Aussi, les exploitants sous-traitants doivent veiller sur les techniques de coupe édictées afin de favoriser la régénération des sujets et respecter les limites des parcelles, mais aussi et surtout les quotas définis. Il sera privilégié en premier lieu, l'exploitation de bois mort au titre des coupes d'assainissement.

Dans le cadre de la coupe sélective, les règles fondamentales suivantes doivent être respectées :

- les essences fruitières, fourragères et celles protégées les villageois ne doivent pas faire l'objet de coupe. Elles ne seront pas exploitées sans un permis spécial mais pourront être exploitées dans les cas suivants : arbres morts coupés ou déracinés (chablis) le vent ou des branches cassées ;

- les essences pouvant produire de bois d'œuvre devront faire l'objet d'un marquage préalable en collaboration avec le poste des Eaux et Forêts.
- les essences pouvant produire de bois de service ne seront jamais coupées en dessous de 35 cm de diamètre et leur prélèvement doit être hebdomadaire et soumis à l'approbation préalable du service forestier, et de la commune ;
- tous les arbres malades et morts pourront être exploités quel que soit la nature de leur produits ;
- les espèces productrices de bois de feu seront exploitées à partir de 10 cm de diamètre.
- Les produits de cueillette (fruits et fleurs) ne feront l'objet d'exploitation qu'à leur maturité requise et leur collecte devra être soumise à l'approbation du service des Eaux et Forêts et le comité de gestion.
- L'exploitation de la gomme se fera la saignée simple sans utilisation de produits catalysant.

La planification des actions dans les DIF se fera selon le tableau suivant :

Tableau 21 : planning des interventions an et parcelle d'exploitation

Années	Travaux d'aménagement	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8	P9	P10
1	Matérialisation des limites	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Ouverture de pare feu	X									
	Entretien de pare feux		X								
	Ouverture de pise de débardage	X									
	Mise en place de pépinière	1									
	Coupe de bois énergie	X									
	Coupe de bois de service	X									
	Coupe de bois d'œuvre	X									
	Collecte de gomme	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Collecte de fruits	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Années	Travaux d'aménagement	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8	P9	P10
2	Ouverture de pare feu		X								
	Entretien de pare feux	X									
	Préparation du sol		X								
	Ouverture de pise de débardage		X								
	Enrichissement ensemencement		X								
	Reboisement + regarnissage		X								
	Collecte de semence	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Coupe de bois énergie		X								
	Coupe de bois de service		X								
	Coupe de bois d'œuvre		X								
	Collecte de gomme	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Collecte de fruits	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Années	Travaux d'aménagement	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8	P9	P10
3	Ouverture de pare feu			X							
	Entretien de pare feux	X	X								
	Préparation du sol			X							
	Ouverture de pise de débardage			X							

	Enrichissement ensemencement			X							
	Reboisement + regarnissage		X	X							
	sélection de rejets	X									
	Collecte de semence	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Coupe de bois énergie			X							
	Coupe de bois de service			X							
	Coupe de bois d'œuvre			X							
	Collecte de gomme	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Collecte de fruits	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Années	Travaux d'aménagement	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8	P9	P10
4	Ouverture de pare feu				X						
	Entretien de pare feux	X	X	X							
	Préparation du sol				X						
	Ouverture de pise de débardage				X						
	Enrichissement ensemencement				X						
	Reboisement + regarnissage			X	X						
	sélection de rejets		X								
	Taille de forme	X									
	Collecte de semence	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Coupe de bois énergie				X						
	Coupe de bois de service				X						
	Coupe de bois d'œuvre				X						
	Collecte de gomme	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Collecte de fruits	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Années	Travaux d'aménagement	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8	P9	P10
5	Ouverture de pare feu					X					
	Entretien de pare feux	X	X	X	X						
	Préparation du sol					X					
	Ouverture de pise de débardage					X					
	Enrichissement ensemencement					X					
	Reboisement + regarnissage			X	X	X					
	sélection de rejets			X							
	Taille de forme		X								
	Collecte de semence	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Coupe de bois énergie					X					
	Coupe de bois de service					X					
	Coupe de bois d'œuvre					X					
	Collecte de gomme	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Collecte de fruits	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Années	Travaux d'aménagement	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8	P9	P10
6	Ouverture de pare feu						X				
	Entretien de pare feux	X	X	X	X	X					

	Préparation du sol						X				
	Ouverture de pise de débardage						X				
	Enrichissement ensemencement						X				
	Reboisement + regarnissage			X	X	X	X				
	sélection de rejets			X							
	Taille de forme		X								
	Collecte de semence	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Coupe de bois énergie						X				
	Coupe de bois de service						X				
	Coupe de bois d'œuvre						X				
	Collecte de gomme	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Collecte de fruits	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Années	Travaux d'aménagement	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8	P9	P10
7	Ouverture de pare feu							X			
	Entretien de pare feux	X	X	X	X	X	X				
	Préparation du sol							X			
	Ouverture de pise de débardage							X			
	Enrichissement ensemencement							X			
	Reboisement + regarnissage			X	X	X	X	X			
	sélection de rejets			X							
	Taille de forme		X								
	Collecte de semence	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Coupe de bois énergie							X			
	Coupe de bois de service							X			
	Coupe de bois d'œuvre							X			
	Collecte de gomme	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Collecte de fruits	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Années	Travaux d'aménagement	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8	P9	P10
8	Ouverture de pare feu								X		
	Entretien de pare feux	X	X	X	X	X	X	X			
	Préparation du sol								X		
	Ouverture de pise de débardage								X		
	Enrichissement ensemencement								X		
	Reboisement + regarnissage				X	X	X	X	X		
	sélection de rejets			X							
	Taille de forme		X								
	Collecte de semence	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Coupe de bois énergie								X		
	Coupe de bois de service								X		
	Coupe de bois d'œuvre								X		
	Collecte de gomme	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Collecte de fruits	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Années	Travaux d'aménagement	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8	P9	P10
9	Ouverture de pare feu									X	
	Entretien de pare feux	X	X	X	X	X	X	X	X		
	Préparation du sol									X	
	Ouverture de pise de débardage									X	
	Enrichissement ensemencement									X	
	Reboisement + regarnissage					X	X	X	X	X	
	sélection de rejets							X			
	Taille de forme						X				
	Collecte de semence	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Coupe de bois énergie									X	
	Coupe de bois de service									X	
	Coupe de bois d'œuvre									X	
	Collecte de gomme	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Collecte de fruits	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Années	Travaux d'aménagement	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8	P9	P10
10	Ouverture de pare feu										X
	Entretien de pare feux	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
	Préparation du sol										X
	Ouverture de pise de débardage										X
	Enrichissement ensemencement										X
	Reboisement + regarnissage				X	X	X	X	X	X	X
	sélection de rejets									X	
	Taille de forme								X		
	Coupe de bois énergie										X
	Coupe de bois de service										X
	Coupe de bois d'œuvre										X
	Collecte de gomme	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Collecte de fruits	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

La description des principales actions est fournie dans le tableau suivant :

Tableau 22 : Contenus des activités

N°	Activités	Contenus
1.	Matérialisation des limites	<p>Il s'agit de procéder à l'implantation des plaques de signalisation tout autour du domaine d'intervention forestière. Ces plaques sont classées en trois catégories :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les plaques principales sont implantées à côté du village gestionnaire du DIF - les plaques secondaires sont implantées sur les grands axes bornant le DIF, et - les plaques parcellaires entre les parcelles du DIF

2.	Ouverture des pare-feux	Il s'agit de réaliser des ouvertures sous forme de bande de largeur 5 m entre les parcelles d'exploitation et au tour du domaine d'intervention forestière. Ces ouvertures devront être nettoyées après chaque campagne agricole afin de les débarrasser des nouvelles herbes et de lui permettre de jouer le rôle de contrer les éventuels feux venant de l'intérieur ou de l'extérieur du DIF de Bagouko ou d'une parcelle d'exploitation.
3.	Piste de débardage	Il s'agit de réaliser des pistes à l'intérieur des parcelles d'exploitation de façon à faciliter l'enlèvement des produits les engins de transport. Ces pistes sont d'une largeur de 2 à 3 m. leur réalisation doit épargner le maximum possible les individus ou essences protégés la loi et les conventions locales.
4.	Collecte des graines	Il s'agit, pour l'exploitant de procéder au ramassage et au conditionnement des graines d'essences locales en vue de la régénération naturelle assistée ensemencement. Les graines à collecter devront provenir des sujets venants dudit DIF. Leur collecte devra se faire lorsque les graines sont mûres et en bon état.
5.	Préparation du sol/scarifiage	Il consiste à faire travailler (creuser, concasser, retourner, ou ameublir) le sol avec un outil à dents (pique, pioche, daba, etc.) de façon à faciliter l'infiltration de l'eau et la régénération assistée.
6.	Enrichissement	Il consiste à améliorer l'effectif des individus sur une étendue donnée. Dans ce cas précis, cet enrichissement devra se faire ensemencement, c'est-à-dire, collecter des graines de différentes espèces locales puis les épandre sur l'étendue scarifiée après les premières séances de pluies en vue de leur germination. (10% environ des sols nus)
7.	Sélection de rejets (RNA)	Elle vise à conduire le peuplement vers le stade futaie à travers la réduction de l'effectif de rejets des différentes souches.
8.	Taille de forme	Quelques années après la sélection des rejets, la taille de forme intervient pour supprimer les rejets mal formés, malades ou dépérissant. Sa finalité est de conserver un seul rejet sur chaque souche.
9.	Regarnissage	Il consiste après une séance d'ensemencement d'améliorer le taux de régénération de séances répétées d'ensemencement.
10	Inventaire biennal	Il consiste à faire un inventaire chaque 2 ans pour un bon suivi de l'exploitation. Il s'agira également d'évaluer l'état végétatif du DIF pour connaître son niveau de dégradation.
11	Martelage	Il consiste à préparer la campagne d'exploitation des produits forestiers notamment les bois d'œuvre. Il s'agit, pour les agents chargés de la conduite de l'exploitation, de rechercher et de marquer à la peinture ou à géo référencer GPS, dans chaque parcelle les sujets qui répondent aux normes d'exploitation de l'année en cours et dans les limites du quota théorique fixé le plan d'aménagement. Le résultat de ce travail aide également à la fixation du quota pratique.

R1.A5.1. DOMAINE D'INTERVENTION FORESTIERE DE BAGOUKO

a. Parcellaire

Le domaine d'intervention forestière de Bagouko est subdivisé en dix (10) parcelles d'exploitation avec respectivement des superficies suivantes ayant chacune trois séries d'aménagement :

Tableau 23 : Superficie des parcelles d'exploitation du domaine d'intervention forestière de Bagouko (ha)

Séries	Parcelles										Total
	N°1	N°2	N°3	N°4	N°5	N°6	N°7	N°8	N°9	N°10	
Exploitation	58	143	76	109	97	78	97	134	125	104	1021
Conservation	84	56	67	96	107	102	53	80	71	71	787
Restauration	76	18	75	17	28	24	62	4	12	28	344
Superficie totale des parcelles	217	218	219	222	232	204	213	217	207	203	2151

Chacune des dix (10) parcelles d'exploitation du domaine d'intervention forestière sera soumise à une exploitation rationnelle. Les activités sont annuelles et le mode d'exploitation restera le même dans toutes les parcelles d'exploitation pendant la durée de l'aménagement.

Les étendues de clairières et des parcelles RNA connaîtront des travaux de préparation du sol d'enrichissement et restauration.

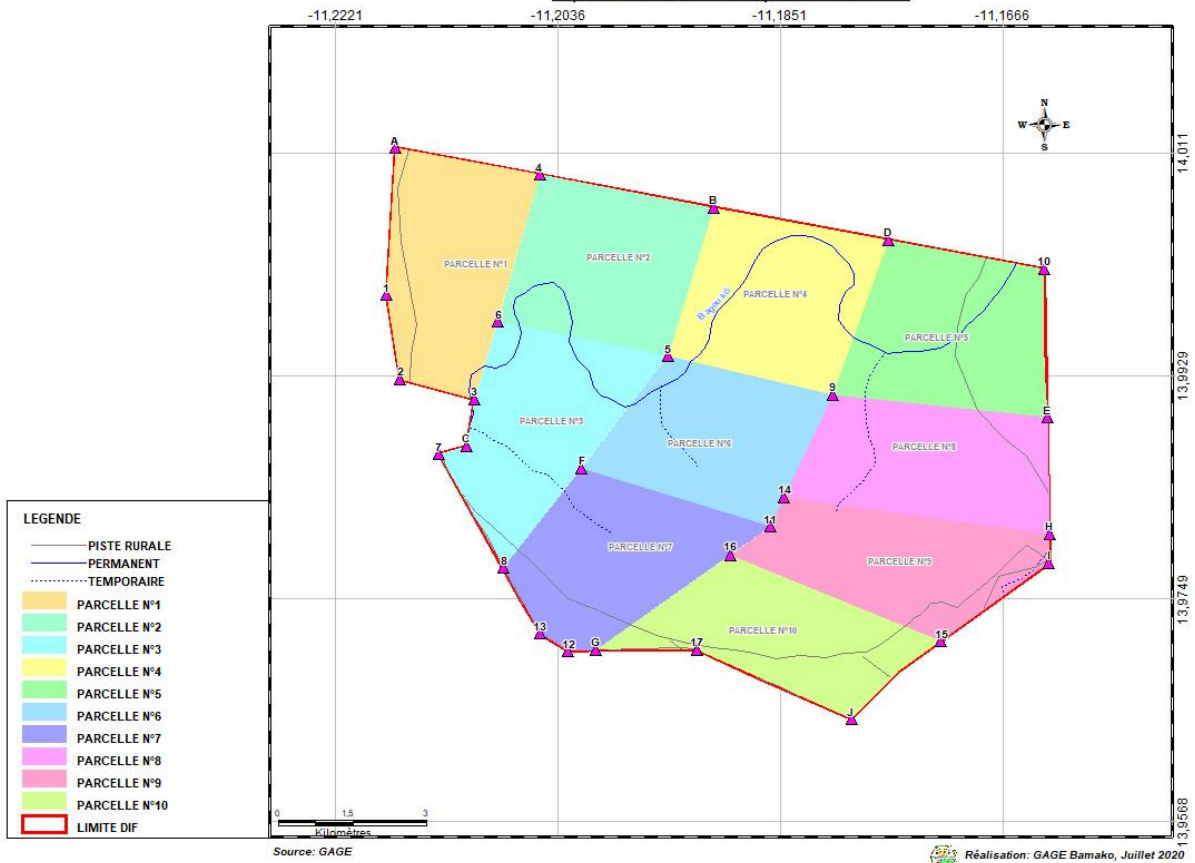
Tableau 24: Coordonnées des limites des dix (10) parcelles de Bagouko

Nom	Numéro	Longitude	Latitude	Nom	Numéro	Longitude	Latitude
Parcelle N°1 219 hectares	A	-11.217	14.0109	Parcelle N°6 204 hectares	5	-11.1942	13.9942
	1	-11.2177	13.9989		9	-11.1805	13.9912
	2	-11.2165	13.9921		F	-11.2014	13.985
	3	-11.2103	13.9906		11	-11.1856	13.9804
	4	-11.205	14.0088		8	-11.2077	13.9769
Parcelle N°2 217 hectares	4	-11.205	14.0088	Parcelle N°7 213 hectares	F	-11.2014	13.985
	B	-11.1906	14.0063		11	-11.1856	13.9804
	5	-11.1942	13.9942		G	-11.2	13.9703
	6	-11.2084	13.9968		12	-11.2023	13.9702
Parcelle N°3 219 hectares	5	-11.1942	13.9942	Parcelle N°8 218 hectares	13	-11.2046	13.9716
	6	-11.2084	13.9968		9	-11.1805	13.9912
	C	-11.2109	13.9867		E	-11.1626	13.9895
	7	-11.2132	13.9861		H	-11.1624	13.9801
	8	-11.2077	13.9769		14	-11.1844	13.9828

Parcelle N°4 223 hectares	B	-11.1906	14.0063	Parcelle N°9 208 hectares	H	-11.1624	13.9801
	5	-11.1942	13.9942		14	-11.1844	13.9828
	D	-11.176	14.0038		I	-11.1624	13.9777
	9	-11.1805	13.9912		15	-11.1713	13.9713
					16	-11.1889	13.9781
Parcelle N°5 232 hectares	D	-11.176	14.0038	Parcelle N°10 204 hectares	G	-11.2	13.9703
	9	-11.1805	13.9912		15	-11.1713	13.9713
	E	-11.1626	13.9895		16	-11.1889	13.9781
10	-11.163	14.0015	J		-11.1787	13.9649	
					17	-11.1916	13.9703

CARTE DES PARCELLAIRES DU DIF DE BAGOUKO

Superficie: 2 162 hectares, périmètre: 19 180 m



Carte 11 : carte de parcellaire du DIF de Bagouko

b. Fixation des quotas

Compte tenu de la diversité des produits forestiers du domaine d'intervention forestière de Bagouko (bois énergie, bois de service, bois d'œuvre, gomme, et fruits), les quotas suivants sont envisagés :

- Quota d'exploitation en bois énergie

Le quota annuel de prélèvement de bois énergie du domaine d'intervention forestière de Bagouko ou d'une parcelle d'exploitation est défini en théorie comme étant égal à l'équivalent de la productivité des essences à vocation bois énergie majorée du volume de bois mort que renferme ce Domaine d'intervention forestière ou cette parcelle d'exploitation. La fixation du quota pratique doit faire l'objet d'un consensus au niveau de la commission de fixation de quota et prendra en compte :

- l'engagement des exploitants sous-traitants ;
- la période affectée à l'exploitation ;
- le quota théorique de prélèvement de bois énergie du domaine d'intervention forestière de Bagouko ou de la parcelle.

Le quota annuel de prélèvement de bois énergie est égal à 28,5% de l'équivalent de la productivité du DIF majorée du volume de bois mort exploitable pendant une année et sur une parcelle délimitée et matérialisée.

Ce quota est calculé selon la formule suivante :

$$Q = (70\% \times P) \times s + (Bm \times s)$$

Q = quota annuel d'exploitation (m³)
 Bm = volume moyen par hectare de bois mort (m³)
 s = superficie de la parcelle (ha)
 P = Equivalent de la productivité des essences à vocation bois énergie (m³/ha/an)

NB : 70% de la productivité des essences à vocation bois énergie a été pris sur la base de l'appréciation faite sur le potentiel des espèces ligneuses, de l'état actuel du DIF et de la pression actuelle de l'exploitation sur les ressources.

Tableau 25 : Estimation des quotas d'exploitation en bois énergie du DIF de Bagouko

N° de Parcelles	Quotas (m ³)	Quotas (stères)	Equivalent Qm.
Parcelle n°1	55	126	63
Parcelle n°2	135	310	155
Parcelle n°3	72	165	82
Parcelle n°4	103	236	118
Parcelle n°5	91	210	105
Parcelle n°6	73	169	84
Parcelle n°7	91	210	105
Parcelle n°8	126	290	145
Parcelle n°9	118	271	135
Parcelle n°10	98	225	113
Total	961	2211	1106

- Quota d'exploitation en bois de service et bois d'œuvre

Les quotas annuels de prélèvement de bois d'œuvre représentent 13,52% de l'équivalent de la productivité du DIF exploitable pendant une année et sur une parcelle délimitée et matérialisée.

Ce quota est calculé selon la formule suivante :

$$Q = (70\% \times P) \times s$$

Q = quota annuel d'exploitation (m³)
 s = superficie de la parcelle (ha)
 P = Equivalent de la productivité des essences à vocation BO (m³/ha/an)

NB : 70% de la productivité des essences à vocation bois d'œuvre et de service a été pris pour des raisons de conservation des potentialités du DIF. Cette option permettra au DIF de conserver ses essences de valeur

Tableau 26 : Estimation des quotas d'exploitation en bois d'œuvre du DIF de Bagouko

N° de Parcelles	Quotas (m ³)	Pieds
Parcelle n°1	4	6
Parcelle n°2	10	14
Parcelle n°3	5	7
Parcelle n°4	8	11
Parcelle n°5	7	9
Parcelle n°6	5	8
Parcelle n°7	7	9
Parcelle n°8	9	13
Parcelle n°9	9	12
Parcelle n°10	7	10
Total	39	100

- **Quota d'exploitation en bois de service**

Les quotas annuels de prélèvement de bois de service représentent 13,98% de l'équivalent de la productivité du DIF exploitable pendant une année et sur une parcelle délimitée et matérialisée.

Ce quota est calculé selon la formule suivante :

$$Q = (70\% \times P) \times s$$

Q = quota annuel d'exploitation (m³)
s = superficie de la parcelle (ha)
P = Equivalent de la productivité des essences à vocation BS (m³/ha/an)

NB : 70% de la productivité des essences à vocation bois de service a été pris pour des raisons de conservation des potentialités du DIF. Cette option permettra au DIF de conserver ses essences de valeur pour les futures générations.

Tableau 27 : Estimation des quotas d'exploitation en bois de service du DIF de Bagouko

N° de Parcelles	Quotas (m ³)	Pièces
Parcelle n°1	0	40
Parcelle n°2	1	98
Parcelle n°3	0	52
Parcelle n°4	1	74
Parcelle n°5	1	66
Parcelle n°6	0	53
Parcelle n°7	1	66
Parcelle n°8	1	92
Parcelle n°9	1	85
Parcelle n°10	1	71
Total	3	698

- Quota d'exploitation en fruits

Les quotas annuels de prélèvement de fruits représentent 26,46% de l'équivalent de la productivité du DIF exploitable pendant une année et sur toutes les parcelles délimitées et matérialisées.

. ce quota est calculé selon la formule suivante :

$$Q = (90\% \times Vf \times 20) \times S$$

Q = quota annuel d'exploitation (kg)
 Vf = Volume moyen des essences fruitières par hectare.
 20 = Equivalent poids de fruits produits par m³ d'essence fruitière
 S = superficie total du DIF forestier (ha)

NB : les fruits produits au (m³) d'essence fruitière est celui qui a subi tous les prétraitements nécessaires avant la commercialisation. En vue de permettre la régénération naturelle des essences fruitières, 10% de cette production devra être exclu de l'exploitation.

Tableau 28 : Estimation des quotas d'exploitation en fruits du DIF de Bagouko

N° de Parcelles (fruits)	Quotas (kg)
Parcelle n°1	1580
Parcelle n°2	3900
Parcelle n°3	2070
Parcelle n°4	2970
Parcelle n°5	2640
Parcelle n°6	2130
Parcelle n°7	2640
Parcelle n°8	3650
Parcelle n°9	3410
Parcelle n°10	2830
Total	27830

- Quota d'exploitation en gomme

Les quotas annuels de prélèvement de gomme représentent 4,93% de l'équivalent de la productivité du DIF exploitable pendant une année et sur toutes les parcelles délimitées et matérialisées.

Ce quota est calculé selon la formule suivante

$$Q = (90\% \times Vf \times 20) \times S$$

Q = quota annuel d'exploitation (kg)
 Vf = Volume moyen des essences fruitières par hectare.
 20 = Equivalent poids de fruits produits par m³ d'essence fruitière
 S = superficie total du DIF forestier (ha)

NB : les gommages produites au (m³) d'essence de gomme est celui qui a subi tous les prétraitements nécessaires avant la commercialisation. En vue de permettre la régénération naturelle des essences de gomme, 10% de cette production devra être exclu de l'exploitation.

Tableau 29 : Estimation des quotas d'exploitation en gomme du DIF de Bagouko

N° de Parcelles (Gomme)	Quotas (kg)
Parcelle n°1	570
Parcelle n°2	1410
Parcelle n°3	750
Parcelle n°4	1070
Parcelle n°5	960
Parcelle n°6	770

Parcelle n°7	960
Parcelle n°8	1320
Parcelle n°9	1230
Parcelle n°10	1020
Total	10060

c. Définition des règles d'exploitation :

Au cours de la première année, l'union des coopératives de gestion procédera à la matérialisation des limites du domaine d'intervention forestière de Bagouko (plaques principales, secondaires et parcellaires).

Les interventions sur les parcelles devront être flexibles. Le quota annuel pourra être inférieur ou supérieur pour une année donnée mais la somme totale des quotas ne devra pas excéder celle qui est prévue pour l'ensemble du domaine d'intervention forestière de Bagouko, 961 m³ soient 2211 stères de bois énergie, 39 m³ soient 100 pieds de bois d'œuvre, et 3 m³ de bois de service soit 698 pièces.

L'enrichissement doit se faire à l'aide d'essences forestières appropriées, c'est à dire pouvant normalement se développer dans les conditions du milieu. Elle doit prioritairement porter sur les espèces locales.

La parcelle exploitée doit être soumise à une mise en défens intégrale pendant au moins deux (2) ans, afin de protéger les jeunes régénérations et les rejets de souches de la dent du bétail. Aussi leur protection contre les incendies est indispensable pour garantir l'accroissement normal des jeunes rejets, semis ou drageons. Cette protection devra être assurée par le comité de surveillance et tous les exploitants sous-traitants.

Les parcelles non exploitées devront également être soumises à une surveillance permanente dès la fin de l'hivernage pour éviter que des incendies ne soient provoqués par des bergers et d'autres passagers.

Tableau 30 : indicateurs de gestion de l'exploitation et d'aménagement du DIF de Bagouko

Désignation	Montant	Taux
Redevances proportionnelles perçues	3059001	6,46
Dépense d'exploitation des ressources	15557639	32,85
Dépense d'aménagement physique	10448833	22,06
Dépense totale des travaux physiques	26006472	54,91
Dépense de fonctionnement	15000000	31,67
Dépense des équipements	3300000	6,97
Dépense total	47365473	100
Recette d'exploitation BE	22114097	37,90
Recette d'exploitation BS	6277682	10,76
Recette d'exploitation BO	5991981	10,27
Recette d'exploitation Gomme	10056993	17,23
Recette d'exploitation Fruits	13912514	23,84
Recette d'exploitation Total	58353267	100
Bilan Total	10987794	

d. Données de Base

Tableau 31 : Données de base

Travaux d'aménagement	Unité	coûts/unité	Nombre /6ans	Nbr.	Nbr.	Nbr.	Nbr.	Nbr.	Nbr.	Nbr.	Nbr.	Nbr.	Nbr.
				P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8	P9	P10
Ouverture de pare feu	Km	10000	40	6	4	4	5	5	3	3	3	4	3
Entretien de pare feux	Km	5000	40	6	4	4	5	5	3	3	3	4	3
Préparation du sol (RNA)	ha	15000	273	61	17	57	17	17	24	52	3	9	16
Ouverture de piste de débardage	km	10000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Enrichissement ensemencement	ha	5000	14	3	0	4	0	2	0	2	0	0	2
Reboisement + regarnissage	ha	30000	7	1	0	2	0	1	0	1	0	0	1
Sélection de rejets (RNA) et taille de forme	ha	5000	82	18	5	17	5	5	7	16	1	3	5
Recensement et martelage des sujets	Pieds	1250	100	6	14	7	11	9	8	9	13	12	10
Inventaire biennal	parcelle	150000	50	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Mise en place de pépinière	Unité	500000	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Collecte de semence	ha	2000	14	3	0	4	0	2	0	2	0	0	2
Coupe débardage et transport de bois énergie	Stère	1500	2211	126	310	165	236	210	169	210	290	271	225
Coupe débardage et transport de bois de service	Pièce	500	698	40	98	52	74	66	53	66	92	85	71
Coupe, débardage et transport de bois d'œuvre	Pieds	13000	100	6	14	7	11	9	8	9	13	12	10
Collecte stockage et transport de gomme	Kg	500	1006	57	141	75	107	96	77	96	132	123	102
Collecte et stockage et transport de fruits	kg	200	2783	158	390	207	297	264	213	264	365	341	283

e. Autres dépenses (équipements et fonctionnement)

Tableau 32 : Autre dépense (équipements et fonctionnement)

Equipements et matériels	Unité	coûts/unité	Nombre	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8	P9	P10
Achat d'une moto de suivi de l'aménagement	Unité	400000	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Achat de charrette	Unité	150000	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Achat de tronçonneuse électrique	Unité	1000000	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres matériels accessoires	Forfait	50000	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Aménagement du marché	Unité	200000	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Installation des plaques principales	Unité	75000	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Installation des Plaques secondaires	Unité	50000	4	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Installation des Plaques parcellaires	Unité	25000	40	40	0	0	0	0	0	0	0	0	0
sous total 3													
Salaires et Fonctionnements													
Salaire+ indemnité de gestionnaire mois	H/mois	75000	60	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
Forfait de séance de communication	H/mois	15000	60	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
Prime de surveillants mois	H/mois	75000	120	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12
Gestion administrative communale mois	H/mois	0	120	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12
Fonctionnement et entretien de moto	Unité	10000	60	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6

f. Synthèse des dépenses et recette d'exploitation des dix années d'aménagement du DIF de Bagouko

RECETTES	Montant	Taux	DEPENSES	Montant	Taux
Recette d'exploitation BE	22 114 097	37,90	Redevances proportionnelles perçues	3 059 001	6,46
Recette d'exploitation BS	6 277 682	10,76	Dépense d'exploitation des ressources	15 557 639	32,85
Recette d'exploitation BO	5 991 981	10,27	Dépense d'aménagement physique	10 448 833	22,06
Recette d'exploitation Gomme	10 056 993	17,23	Dépense de fonctionnement	15 000 000	31,67
Recette d'exploitation Fruits	13 912 514	23,84	Dépense des équipements	3 300 000	6,97
Recette d'exploitation Total	58 353 267	100	Dépense total	47 365 473	100
Bilan Total				10 987 794	
Bilan annuel				1 098 779	

Période	Ristourne commune (10%)	Conseil de cercle (5%)	Conseil régional (5%)	FAN (68%)	Remise Agents (12%)
Dix ans	305 900	152 950	152 950	2 080 121	367 080
Annuel	30 590	15 295	15 295	208 012	36 708

Tableau 33 : **Détail des Dépenses d'exploitation des ressources**

Rubriques			Coûts Unitaires						Montants totaux (F CFA)						
Exploitation	Quantité/10 ans	Unité	Coûts	FDV	FDC	Transport	FIF	FAT	Coûts	FDV	FDC	Transport	FIF	FAT	Dépense
			Exploitation						Exploitation						Exploitation
Exploitation BE	2211	Stère	800	100	100	300	150	50	1769128	221141	221141	663423	331711	110570	3317115
Exploitation BS	698	Pièce	150	100	50	50	125	25	104628	69752	34876	34876	87190	17438	348760
Exploitation BO	100	Pieds	4000	2000	1000	3000	2500	500	399465	199733	99866	299599	249666	49933	1298263
Exploitation Gomme	10057	Kg	300	40	40	50	50	20	3017098	402280	402280	502850	502850	201140	5028496
Exploitation Fruit	27825	Kg	100	20	20	30	20	10	2782503	556501	556501	834751	556501	278250	5565005
Total									8072822	1449406	1314664	2335498	1727918	657332	15557639

R1 A5.2 DOMAINE D'INTERVENTION FORESTIERE DE BANGANOURA

a. Parcellaire

Le domaine d'intervention forestière de Banganoura est subdivisé en dix (10) parcelles d'exploitation avec respectivement des superficies suivantes ayant chacune trois séries d'aménagement :

Tableau 34 : Superficie des parcelles d'exploitation du domaine d'intervention forestière de Banganoura (ha)

Séries	Parcelles										Total
	N°1	N°2	N°3	N°4	N°5	N°6	N°7	N°8	N°9	N°10	
Exploitation	51	69	116	135	78	137	155	185	150	162	1238
Conservation	111	79	63	57	77	69	54	35	67	55	667
Restauration	68	85	52	22	81	30	26	6	17	15	403
Superficie totale des parcelles	231	233	231	214	237	235	235	226	233	231	2308

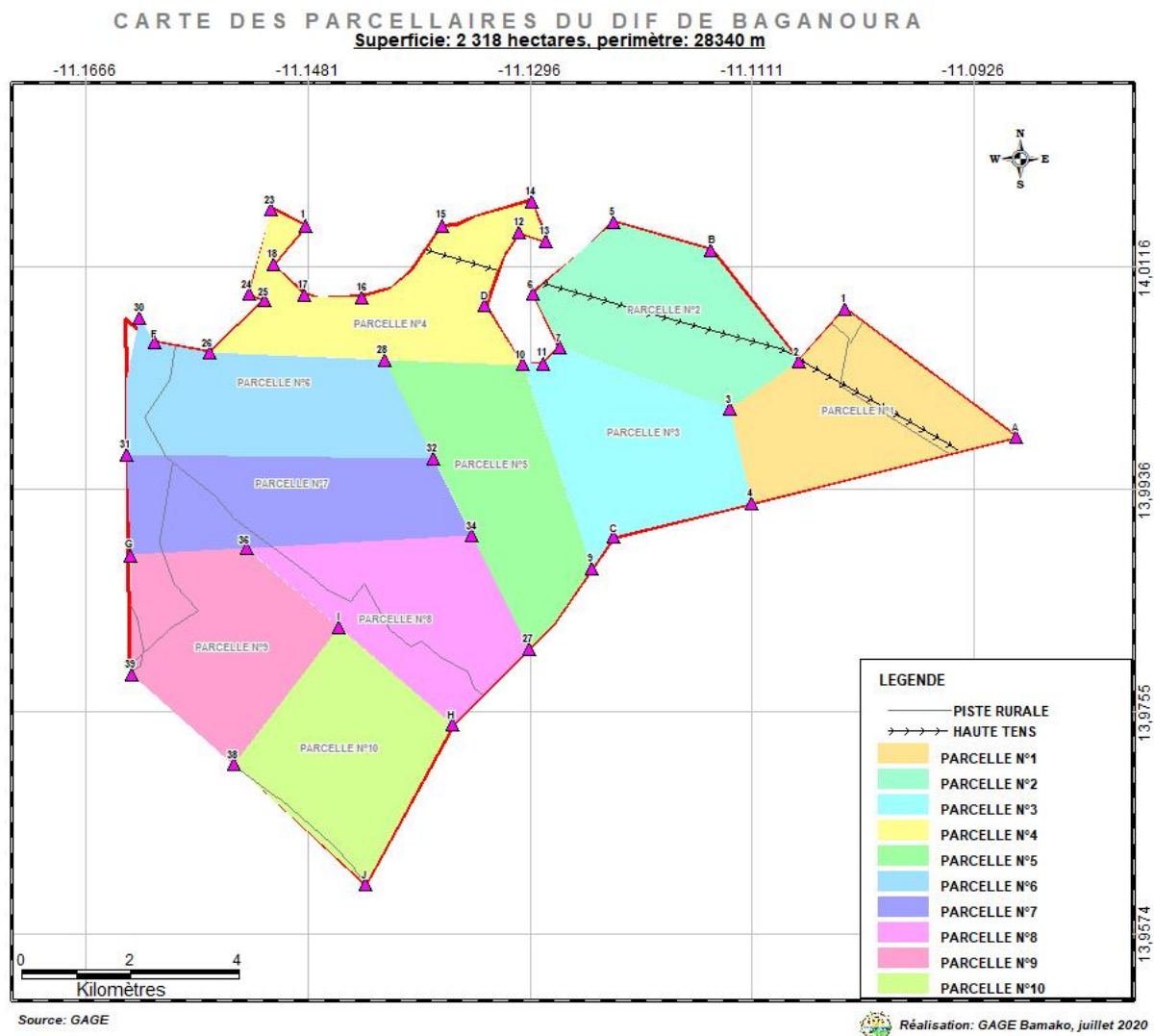
Chacune des dix (10) parcelles d'exploitation du domaine d'intervention forestière sera soumise à une exploitation rationnelle. Les activités sont annuelles et le mode d'exploitation restera le même dans toutes les parcelles d'exploitation pendant la durée de l'aménagement.

Les étendues de clairières et des parcelles RNA connaîtront des travaux de préparation du sol d'enrichissement et restauration.

Tableau 35: Coordonnées des limites des dix (10) parcelles de Banganoura

Nom	Numéro	Longitude	Latitude	Nom	Numéro	Longitude	Latitude	
PARCELLE N°1 231 hectares	A	-11.0888	13.9978	PARCELLE N° 6 237 hectares	28	-11.1416	14.0036	
	1	-11.1032	14.0081		F	-11.1607	14.0048	
	2	-11.107	14.0037		30	-11.162	14.0068	
	3	-11.1127	13.9999		31	-11.1629	13.9957	
	4	-11.1109	13.9922		32	-11.1374	13.9956	
PARCELLE N°2 234 hectares				PARCELLE N°7 235 hectares	31	-11.1629	13.9957	
	2	-11.107	14.0037		32	-11.1374	13.9956	
	3	-11.1127	13.9999		G	-11.1626	13.9875	
	B	-11.1144	14.0127			34	-11.1341	13.9893
	5	-11.1226	14.015					
	6	-11.1292	14.0091	PARCELLE N°8 226 hectares				
	7	-11.127	14.0047		27	-11.1293	13.9802	
					34	-11.1341	13.9893	
					H	-11.1356	13.9739	
PARCELLE N°3 232 hectares	3	-11.1127	13.9999		36	-11.1529	13.9881	
	4	-11.1109	13.9922					
	7	-11.127	14.0047					
	C	-11.1223	13.9893		G	-11.1626	13.9875	

	9	-11.124	13.9868		36	-11.1529	13.9881
	10	-11.1301	14.0033	PARCELLE N°9 234 hectares	I	-11.1452	13.9818
	11	-11.1283	14.0034		38	-11.1537	13.9705
					39	-11.1623	13.9778
PARCELLE N° 4 216 hectares	10	-11.1301	14.0033				
	D	-11.1332	14.008	PARCELLE N°10 232 hectares	H	-11.1356	13.9739
	12	-11.1304	14.014		I	-11.1452	13.9818
	13	-11.1281	14.0134		38	-11.1537	13.9705
	14	-11.1294	14.0166		J	-11.1427	13.9609
	15	-11.1368	14.0146				
	16	-11.1434	14.0086				
	17	-11.1483	14.0088				
	18	-11.1508	14.0113				
	1	-11.1482	14.0145				
	23	-11.1511	14.0157				
	24	-11.1529	14.0089				
	25	-11.1516	14.0083				
	26	-11.1561	14.004				
PARCELLE N°5	9	-11.124	13.9868				
	10	-11.1301	14.0033				
	27	-11.1293	13.9802				
	28	-11.1416	14.0036				



Carte 12 : carte de parcellaire du domaine d'intervention forestière de Baganoura

b. Fixation des quotas de Banganoura

Compte tenu de la diversité des produits forestiers du domaine d'intervention forestière de Banganoura (bois énergie, bois de service, bois d'œuvre, gomme, et fruits), les quotas suivants sont envisagés :

- Quota d'exploitation en bois énergie

Le quota annuel de prélèvement de bois énergie du domaine d'intervention forestière de Banganoura ou d'une parcelle d'exploitation est défini en théorie comme étant égal à l'équivalent de la productivité des essences à vocation bois énergie majorée du volume de bois mort que renferme ce Domaine d'intervention forestière ou cette parcelle d'exploitation. La fixation du quota pratique doit faire l'objet d'un consensus au niveau de la commission de fixation de quota et prendra en compte :

- l'engagement des exploitants sous-traitants ;
- la période affectée à l'exploitation ;
- le quota théorique de prélèvement de bois énergie du domaine d'intervention forestière de Banganoura ou de la parcelle.

Le quota annuel de prélèvement de bois énergie est égal à 28,01% de l'équivalent de la productivité du DIF majorée du volume de bois mort exploitable pendant une année et sur une parcelle délimitée et matérialisée.

Ce quota est calculé selon la formule suivante :

$$Q = (70\% \times P) \times s + (Bm \times s)$$

Q = quota annuel d'exploitation (m^3)
 Bm = volume moyen par hectare de bois mort (m^3)
 s = superficie de la parcelle (ha)
 P = Equivalent de la productivité des essences à vocation bois énergie ($m^3/ha/an$)

NB : 70% de la productivité des essences à vocation bois énergie a été pris sur la base de l'appréciation faite sur le potentiel des espèces ligneuses, de l'état actuel du DIF et de la pression actuelle de l'exploitation sur les ressources.

Tableau 36 : Estimation des quotas d'exploitation en bois énergie du DIF de Banganoura

N° de Parcelles	Quotas (m^3)	Quotas (stères)	Equivalent Qm.
Parcelle n°1	48	110	55
Parcelle n°2	65	149	75
Parcelle n°3	109	251	125
Parcelle n°4	127	292	146
Parcelle n°5	73	168	84
Parcelle n°6	129	296	148
Parcelle n°7	146	335	167
Parcelle n°8	174	400	200
Parcelle n°9	141	324	162
Parcelle n°10	152	350	175
Total	1163	2674	1337

- Quota d'exploitation en bois de service et bois d'œuvre

Les quotas annuels de prélèvement de bois d'œuvre représentent 14,15% de l'équivalent de la productivité du DIF exploitable pendant une année et sur une parcelle délimitée et matérialisée.

Ce quota est calculé selon la formule suivante :

$$Q = (70\% \times P) \times s$$

Q = quota annuel d'exploitation (m³)
s = superficie de la parcelle (ha)
P = Equivalent de la productivité des essences à vocation BS et BO (m³/ha/an)

NB : 70% de la productivité des essences à vocation bois d'œuvre et de service a été pris pour des raisons de conservation des potentialités de valeur du DIF. Cette option permettra au DIF de conserver ses essences de valeur pour les futures générations.

Tableau 37 : Estimation des quotas d'exploitation en bois d'œuvre du DIF de Banganoura

N° de Parcelles	Quotas (m ³)	Pieds
Parcelle n°1	4	5
Parcelle n°2	5	7
Parcelle n°3	9	12
Parcelle n°4	10	14
Parcelle n°5	6	8
Parcelle n°6	10	14
Parcelle n°7	11	16
Parcelle n°8	14	19
Parcelle n°9	11	15
Parcelle n°10	12	17
Total	43	127

- Quota d'exploitation en bois de service

Les quotas annuels de prélèvement de bois de service représentent 14,38% de l'équivalent de la productivité du DIF exploitable pendant une année et sur une parcelle délimitée et matérialisée.

Ce quota est calculé selon la formule suivante :

$$Q = (70\% \times P) \times s$$

Q = quota annuel d'exploitation (m³)
s = superficie de la parcelle (ha)
P = Equivalent de la productivité des essences à vocation BS (m³/ha/an)

NB : 70% de la productivité des essences à vocation bois de service a été pris pour des raisons de conservation des potentialités du DIF. Cette option permettra au DIF de conserver ses essences de valeur pour les futures générations.

Tableau 38 : Estimation des quotas d'exploitation en bois de service du DIF de Banganoura

N° de Parcelles	Quotas (m ³)	Pièces
Parcelle n°1	0	36
Parcelle n°2	0	48
Parcelle n°3	1	82
Parcelle n°4	1	95
Parcelle n°5	0	55
Parcelle n°6	1	96
Parcelle n°7	1	109
Parcelle n°8	1	130
Parcelle n°9	1	105

Parcelle n°10	1	114
Total	4	870

- Quota d'exploitation en fruits

Les quotas annuels de prélèvement de fruits représentent 20,98% de l'équivalent de la productivité du DIF exploitable pendant une année et sur toutes les parcelles délimitées et matérialisées.

Le quota de prélèvement de fruits est calculé selon la formule suivante :

$$Q = (90\% \times Vf \times 20) \times S$$

Q = quota annuel d'exploitation (kg)
Vf = Volume moyen des essences fruitières par hectare.
20 = Equivalent poids de fruits produits par m³ d'essence fruitière
S = superficie total du DIF forestier (ha)

NB : les fruits produits au (m³) d'essence fruitière est celui qui a subi tous les prétraitements nécessaires avant la commercialisation. En vue de permettre la régénération naturelle des essences fruitières, 10% de cette production devra être exclu de l'exploitation.

Tableau 39 : Estimation des quotas d'exploitation en fruits du DIF de Banganoura

N° de Parcelles (fruits)	Quotas (kg)
Parcelle n°1	1430
Parcelle n°2	1930
Parcelle n°3	3240
Parcelle n°4	3770
Parcelle n°5	2180
Parcelle n°6	3830
Parcelle n°7	4330
Parcelle n°8	5170
Parcelle n°9	4190
Parcelle n°10	4530
Total	34600

- Quota d'exploitation en gomme

Les quotas annuels de prélèvement de gomme représentent 4,37% de l'équivalent de la productivité du DIF exploitable pendant une année et sur toutes les parcelles délimitées et matérialisées.

Ce quota est calculé selon la formule suivante

$$Q = (90\% \times Vf \times 20) \times S$$

Q = quota annuel d'exploitation (kg)
Vf = Volume moyen des essences fruitières par hectare.
20 = Equivalent poids de fruits produits par m³ d'essence fruitière
S = superficie total du DIF forestier (ha)

NB : les gommages produites au (m³) d'essence de gomme est celui qui a subi tous les prétraitements nécessaires avant la commercialisation. En vue de permettre la régénération naturelle des essences de gomme, 10% de cette production devra être exclu de l'exploitation.

Tableau 40 : Estimation des quotas d'exploitation en gomme du DIF de Banganoura

N° de Parcelles (Gomme)	Quotas (kg)
Parcelle n°1	450
Parcelle n°2	600

Parcelle n°3	1010
Parcelle n°4	1180
Parcelle n°5	680
Parcelle n°6	1200
Parcelle n°7	1350
Parcelle n°8	1620
Parcelle n°9	1310
Parcelle n°10	1410
Total	10810

Au cours de la première année, l'union des coopératives de gestion procédera à la matérialisation des limites du domaine d'intervention forestière de Bagouko (plaques principales, secondaires et parcellaires).

Les interventions sur les parcelles devront être flexibles. Le quota annuel pourra être inférieur ou supérieur pour une année donnée mais la somme totale des quotas ne devra pas excéder celle qui est prévue pour l'ensemble du domaine d'intervention forestière de Banganoura, 1163 m³ soient 2674 stères de bois énergie, 43 m³ soient 127 pieds de bois d'œuvre, et 4 m³ de bois de service soit 870 pièces.

L'enrichissement doit se faire à l'aide d'essences forestières appropriées, c'est à dire pouvant normalement se développer dans les conditions du milieu. Elle doit prioritairement porter sur les espèces locales.

La parcelle exploitée doit être soumise à une mise en défens intégrale pendant au moins deux (2) ans, afin de protéger les jeunes régénérations et les rejets de souches de la dent du bétail. Aussi leur protection contre les incendies est indispensable pour garantir l'accroissement normal des jeunes rejets, semis ou drageons. Cette protection devra être assurée par le comité de surveillance et tous les exploitants sous-traitants.

Les parcelles non exploitées devront également être soumises à une surveillance permanente dès la fin de l'hivernage pour éviter que des incendies ne soient provoqués par des bergers et d'autres passagers.

Tableau 41 : indicateurs de gestion de l'exploitation et d'aménagement du DIF de Banganoura

Désignation	Montant	Taux
Redevances proportionnelles perçues	3766087	7,31
Dépense d'exploitation des ressources	18417685	35,73
Dépense d'aménagement physique	11070118	21,47
Dépense totale des travaux physiques	29487803	57,20
Dépense de fonctionnement	15000000	29,10
Dépense des équipements	3300000	6,40
Dépense total	51553890	100
Recette d'exploitation BE	26741568	38,05
Recette d'exploitation BS	7829715	11,14
Recette d'exploitation BO	7604052	10,82
Recette d'exploitation Gomme	10809300	15,38
Recette d'exploitation Fruits	17298178	24,61
Recette d'exploitation Total	70282813	100
Bilan Total	18728923	

c. Données de Base

Tableau 42 : Données de base

Travaux d'aménagement	Unité	coûts/unité	Nombre /6ans	Nbr.	Nbr.	Nbr.	Nbr.	Nbr.	Nbr.	Nbr.	Nbr.	Nbr.	Nbr.
				P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8	P9	P10
Ouverture de pare feu	Km	10000	49	7	5	4	10	4	5	4	3	4	3
Entretien de pare feux	Km	5000	49	7	5	4	10	4	5	4	3	4	3
Préparation du sol (RNA)	ha	15000	288	51	48	38	19	56	23	21	5	14	13
Ouverture de piste de débardage	km	10000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Enrichissement ensemencement	ha	5000	23	3	7	3	1	5	1	1	0	0	0
Reboisement + regarnissage	ha	30000	11	2	4	2	0	3	1	1	0	0	0
Sélection de rejets (RNA) et taille de forme	ha	5000	86	15	14	11	6	17	7	6	2	4	4
Recensement et martelage des sujets	Pieds	1250	127	5	7	12	14	8	14	16	19	15	17
Inventaire biennal	parcelle	150000	50	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Mise en place de pépinière	Unité	500000	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Collecte de semence	ha	2000	23	3	7	3	1	5	1	1	0	0	0
Coupe débardage et transport de bois énergie	Stère	1500	2674	110	149	251	292	168	296	335	400	324	350
Coupe débardage et transport de bois de service	Pièce	500	870	36	48	82	95	55	96	109	130	105	114
Coupe, débardage et transport de bois d'œuvre	Pieds	13000	127	5	7	12	14	8	14	16	19	15	17
Collecte stockage et transport de gomme	Kg	500	1081	45	60	101	118	68	120	135	162	131	141
Collecte et stockage et transport de fruits	kg	200	3460	143	193	324	377	218	383	433	517	419	453

d. Autres dépenses (équipements et fonctionnement)

Tableau 43 : Autre dépense (équipements et fonctionnement)

Equipements et matériels	Unité	coûts/unité	Nombre	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8	P9	P10
Achat d'une moto de suivi de l'aménagement	Unité	400000	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Achat de charrette	Unité	150000	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Achat de tronçonneuse électrique	Unité	1000000	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres matériels accessoires	Forfait	50000	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Aménagement du marché	Unité	200000	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Installation des plaques principales	Unité	75000	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Installation des Plaques secondaires	Unité	50000	4	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Installation des Plaques parcellaires	Unité	25000	40	40	0	0	0	0	0	0	0	0	0
sous total 3													
Salaires et Fonctionnements													
Salaire+ indemnité de gestionnaire mois	H/mois	75000	60	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
Forfait de séance de communication	H/mois	15000	60	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
Prime de surveillants mois	H/mois	75000	120	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12
Gestion administrative communale mois	H/mois	0	120	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12
Fonctionnement et entretien de moto	Unité	10000	60	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6

e. Synthèse des dépenses et recette d'exploitation des Dix années d'aménagement du DIF de Banganoura

RECETTES	Montant	Taux	DEPENSES	Montant	Taux
Recette d'exploitation BE	26 741 568	38,05	Redevances proportionnelles perçues	3 766 087	7,31
Recette d'exploitation BS	7 829 715	11,14	Dépense d'exploitation des ressources	18 417 685	35,73
Recette d'exploitation BO	7 604 052	10,82	Dépense d'aménagement physique	11 070 118	21,47
Recette d'exploitation Gomme	10 809 300	15,38	Dépense de fonctionnement	15 000 000	29,10
Recette d'exploitation Fruits	17 298 178	24,61	Dépense des équipements	3 300 000	6,40
Recette d'exploitation Total	70 282 813	100	Dépense total	51 553 890	100
Bilan Total				18 728 923	
Bilan annuel				1 872 892	

Période	Ristourne commune (10%)	Conseil de cercle (5%)	Conseil régional (5%)	FAN (68%)	Remise Agents (12%)
Dix ans	376 609	188 304	188 304	2 560 939	451 930
Annuel	37 661	18 830	18 830	256 094	45 193

Tableau 44 : Détail des Dépenses d'exploitation des ressources

Rubriques			Coûts Unitaires						Montants totaux (F CFA)						
Exploitation	Quantité/10 ans	Unité	Coûts	FDV	FDC	Transport	FIF	FAT	Coûts	FDV	FDC	Transport	FIF	FAT	Dépense
			Exploitation						Exploitation						Exploitation
Exploitation BE	2674	Stère	800	100	100	300	150	50	2139325	267416	267416	802247	401124	133708	4011235
Exploitation BS	870	Pièce	150	100	50	50	125	25	130495	86997	43498	43498	108746	21749	434984
Exploitation BO	127	Pieds	4000	2000	1000	3000	2500	500	506937	253468	126734	380203	316835	63367	1647545
Exploitation Gomme	10809	Kg	300	40	40	50	50	20	3242790	432372	432372	540465	540465	216186	5404650
Exploitation Fruit	34596	Kg	100	20	20	30	20	10	3459636	691927	691927	1037891	691927	345964	6919271
Total									9479183	1732180	1561947	2804304	2059097	780974	18417685

R1. A5.3 DOMAINE D'INTERVENTION FORESTIERE DE BOUROUNKOUN

a) Parcellaire

Le domaine d'intervention forestière de Bouroumkoun est subdivisé en dix (10) parcelles d'exploitation avec respectivement des superficies suivantes ayant chacune trois séries d'aménagement :

Tableau 45 : Superficie des parcelles d'exploitation du domaine d'intervention forestière de Bouroumkoun (ha)

Séries	Parcelles										Total
	N°1	N°2	N°3	N°4	N°5	N°6	N°7	N°8	N°9	N°10	
Exploitation	23	58	72	80	77	73	63	29	58	61	595
Conservation	49	46	40	35	42	46	55	50	50	43	456
Restauration	54	26	14	13	12	10	17	43	22	29	239
Superficie totale des parcelles	126	130	126	128	131	129	136	122	130	133	1290

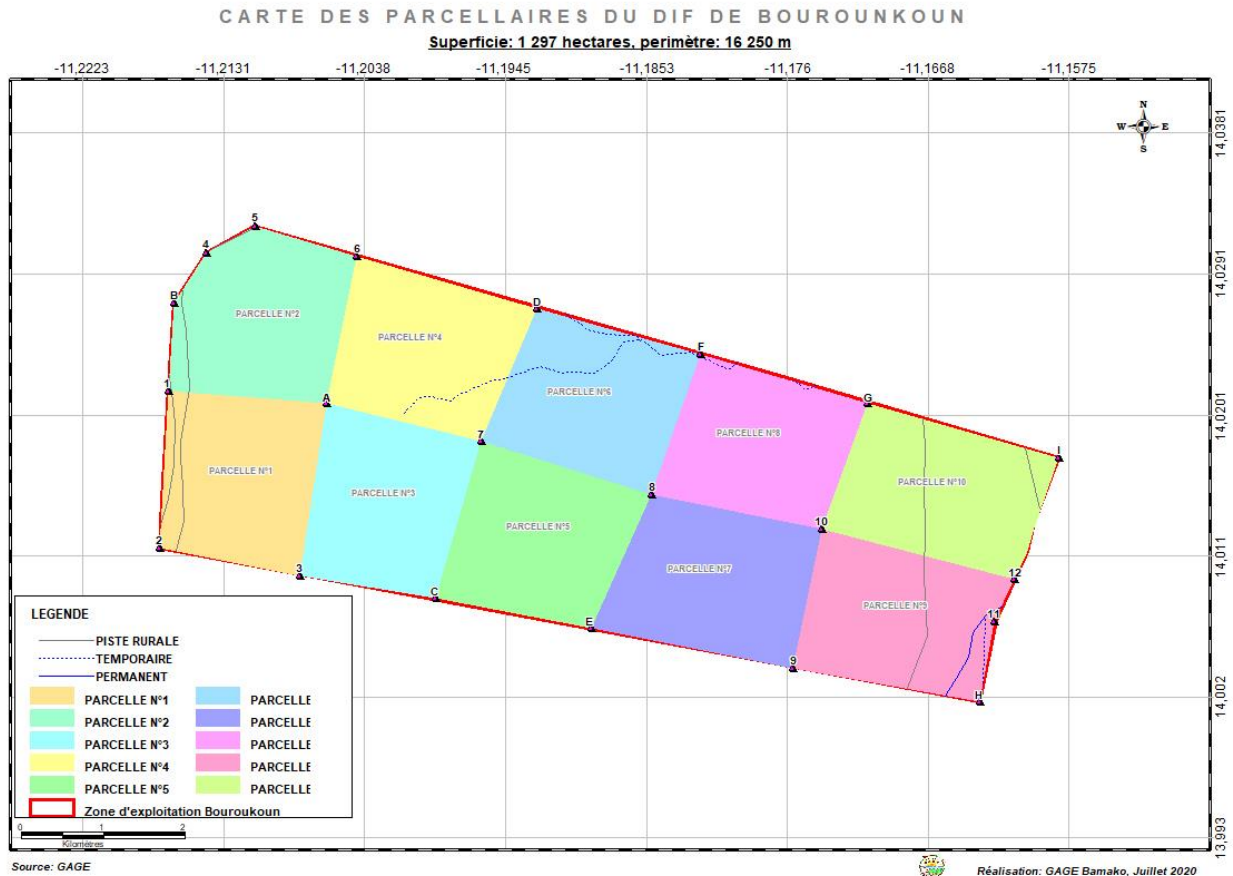
Chacune des dix (10) parcelles d'exploitation du domaine d'intervention forestière sera soumise à une exploitation rationnelle. Les activités sont annuelles et le mode d'exploitation restera le même dans toutes les parcelles d'exploitation pendant la durée de l'aménagement.

Les étendues de clairières et des parcelles RNA connaîtront des travaux de préparation du sol d'enrichissement et restauration.

Tableau 46: Coordonnées des limites des dix (10) parcelles de Bouroumkoun

Nom	Numéro	Longitude	Latitude	Nom	Numéro	Longitude	Latitude
PARCELLE N°1 126 hectares	A	-11.2061	14.0203	PARCELLE N°6 128 hectares	7	-11.1959	14.018
	1	-11.2165	14.021		D	-11.1924	14.0265
	2	-11.217	14.0109		8	-11.1847	14.0146
	3	-11.2078	14.0092		F	-11.1816	14.0237
PARCELLE N°2 130 hectares	A	-11.2061	14.0203	PARCELLE N°7 136 hectares	E	-11.1886	14.006
	1	-11.2165	14.021		8	-11.1847	14.0146
	B	-11.2162	14.0266		9	-11.1753	14.0036
	4	-11.2141	14.0299		10	-11.1735	14.0125
	5	-11.2109	14.0316	PARCELLE N°8 123 hectares	8	-11.1847	14.0146
	6	-11.2042	14.0297		F	-11.1816	14.0237
PARCELLE N°3 126 hectares	A	-11.2061	14.0203	PARCELLE N°9 130 hectares	10	-11.1735	14.0125
	3	-11.2078	14.0092		G	-11.1706	14.0206
	C	-11.1988	14.0079		9	-11.1753	14.0036
	7	-11.1959	14.018			10	-11.1735
PARCELLE N°4	A	-11.2061	14.0203	H	-11.163	14.0015	
	6	-11.2042	14.0297	11	-11.1621	14.0067	
	7	-11.1959	14.018	12	-11.1608	14.0094	

128 hectares	D	-11.1924	14.0265				
				PARCELLE N°10 132 hectares	10	-11.1735	14.0125
PARCELLE N°5	C	-11.1988	14.0079		G	-11.1706	14.0206
131	7	-11.1959	14.018		12	-11.1608	14.0094
hectares	E	-11.1886	14.006		I	-11.158	14.0172
	8	-11.1847	14.0146				



Carte 13 : carte de parcellaire du domaine d'intervention forestière de Bouroukoun

b) Fixation des quotas du domaine forestier de Bouroumkoun

Compte tenu de la diversité des produits forestiers du domaine d'intervention forestière de Bouroumkoun (bois énergie, bois de service, bois d'œuvre, gomme, et fruits), les quotas suivants sont envisagés :

- Quota d'exploitation en bois énergie

Le quota annuel de prélèvement de bois énergie du domaine d'intervention forestière de Bouroumkoun ou d'une parcelle d'exploitation est défini en théorie comme étant égal à l'équivalent de la productivité des essences à vocation bois énergie majorée du volume de bois mort que renferme ce Domaine d'intervention forestière ou cette parcelle d'exploitation. La fixation du quota pratique doit faire l'objet d'un consensus au niveau de la commission de fixation de quota et prendra en compte :

- l'engagement des exploitants sous-traitants ;
- la période affectée à l'exploitation ;
- le quota théorique de prélèvement de bois énergie du domaine d'intervention forestière de Bouroumkoun ou de la parcelle.

Le quota annuel de prélèvement de bois énergie est égal à 28,42% de l'équivalent de la productivité du DIF majorée du volume de bois mort exploitable pendant une année et sur une parcelle délimitée et matérialisée.

Ce quota est calculé selon la formule suivante :

$$Q = (70\% \times P) \times s + (Bm \times s)$$

Q = quota annuel d'exploitation (m³)
 Bm = volume moyen par hectare de bois mort (m³)
 s = superficie de la parcelle (ha)
 P = Equivalent de la productivité des essences à vocation bois énergie (m³/ha/an)

NB : 70% de la productivité des essences à vocation bois énergie a été pris sur la base de l'appréciation faite sur le potentiel des espèces ligneuses, de l'état actuel du DIF et de la pression actuelle de l'exploitation sur les ressources.

Tableau 47 : Estimation des quotas d'exploitation en bois énergie du DIF de Bouroumkoun

N° de Parcelles	Quotas (m ³)	Quotas (stères)	Equivalent Qm.
Parcelle n°1	22	50	25
Parcelle n°2	55	126	63
Parcelle n°3	68	156	78
Parcelle n°4	75	173	87
Parcelle n°5	72	167	83
Parcelle n°6	69	158	79
Parcelle n°7	59	136	68
Parcelle n°8	27	63	31
Parcelle n°9	55	126	63
Parcelle n°10	57	132	66
Total	559	1286	643

- Quota d'exploitation en bois d'œuvre

Les quotas annuels de prélèvement de bois d'œuvre représentent 13,51% de l'équivalent de la productivité du DIF exploitable pendant une année et sur une parcelle délimitée et matérialisée.

Ce quota est calculé selon la formule suivante :

$$Q = (70\% \times P) \times s$$

Q = quota annuel d'exploitation (m³)
s = superficie de la parcelle (ha)
P = Equivalent de la productivité des essences à vocation BO (m³/ha/an)

NB : 70% de la productivité des essences à vocation bois d'œuvre et de service a été pris pour des raisons de conservation des potentialités du DIF. Cette option permettra au DIF de conserver ses essences de valeur pour les futures générations.

Tableau 48 : Estimation des quotas d'exploitation en bois d'œuvre du DIF de Bouroukoun

N° de Parcelles	Quotas (m ³)	Pieds
Parcelle n°1	2	2
Parcelle n°2	4	6
Parcelle n°3	5	7
Parcelle n°4	6	8
Parcelle n°5	5	8
Parcelle n°6	5	7
Parcelle n°7	4	6
Parcelle n°8	2	3
Parcelle n°9	4	6
Parcelle n°10	4	6
Total	27	58

- Quota d'exploitation en bois de service

Les quotas annuels de prélèvement de bois de service représentent 13,88% de l'équivalent de la productivité du DIF exploitable pendant une année et sur une parcelle délimitée et matérialisée.

Ce quota est calculé selon la formule suivante :

$$Q = (70\% \times P) \times s$$

Q = quota annuel d'exploitation (m³)
s = superficie de la parcelle (ha)
P = Equivalent de la productivité des essences à vocation BS (m³/ha/an)

NB : 70% de la productivité des essences à vocation bois de service a été pris pour des raisons de conservation des potentialités du DIF. Cette option permettra au DIF de conserver ses essences de valeur pour les futures générations.

Tableau 49 : Estimation des quotas d'exploitation en bois de service du DIF de Bouroukoun

N° de Parcelles	Quotas (m ³)	Pièces
Parcelle n°1	0	16
Parcelle n°2	0	39
Parcelle n°3	0	49
Parcelle n°4	0	54
Parcelle n°5	0	52
Parcelle n°6	0	50

Parcelle n°7	0	43
Parcelle n°8	0	20
Parcelle n°9	0	39
Parcelle n°10	0	41
Total	2	403

- Quota d'exploitation en fruits

Les quotas annuels de prélèvement de fruits représentent 20,81% de l'équivalent de la productivité du DIF exploitable pendant une année et sur toutes les parcelles délimitées et matérialisées.

Le quota de prélèvement de fruits est calculé selon la formule suivante :

$$Q = (90\% \times Vf \times 20) \times S$$

Q = quota annuel d'exploitation (kg)
 Vf = Volume moyen des essences fruitières par hectare.
 20 = Equivalent poids de fruits produits par m³ d'essence fruitière
 S = superficie total du DIF forestier (ha)

NB : les fruits produits au (m³) d'essence fruitière est celui qui a subi tous les prétraitements nécessaires avant la commercialisation. En vue de permettre la régénération naturelle des essences fruitières, 10% de cette production devra être exclu de l'exploitation.

Tableau 50 : Estimation des quotas d'exploitation en fruits du DIF de Bouroukoun

N° de Parcelles (fruits)	Quotas (kg)
Parcelle n°1	640
Parcelle n°2	1610
Parcelle n°3	2000
Parcelle n°4	2220
Parcelle n°5	2130
Parcelle n°6	2020
Parcelle n°7	1750
Parcelle n°8	800
Parcelle n°9	1610
Parcelle n°10	1690
Total	16470

- Quota d'exploitation en gomme

Les quotas annuels de prélèvement de gomme représentent 4,87% de l'équivalent de la productivité du DIF exploitable pendant une année et sur toutes les parcelles délimitées et matérialisées.

Ce quota est calculé selon la formule suivante

$$Q = (90\% \times Vf \times 20) \times S$$

Q = quota annuel d'exploitation (kg)
 Vf = Volume moyen des essences fruitières par hectare.
 20 = Equivalent poids de fruits produits par m³ d'essence fruitière
 S = superficie total du DIF forestier (ha)

NB : les gommages produites au (m³) d'essence de gomme est celui qui a subi tous les prétraitements nécessaires avant la commercialisation. En vue de permettre la régénération naturelle des essences de gomme, 10% de cette production devra être exclu de l'exploitation.

Tableau 51 : Estimation des quotas d'exploitation en gomme du DIF de Bouroukoun

N° de Parcelles (Gomme)	Quotas (kg)
Parcelle n°1	220
Parcelle n°2	560
Parcelle n°3	700
Parcelle n°4	780
Parcelle n°5	750
Parcelle n°6	710
Parcelle n°7	610
Parcelle n°8	280
Parcelle n°9	560
Parcelle n°10	590
Total	5780

Au cours de la première année, l'union des coopératives de gestion procédera à la matérialisation des limites du domaine d'intervention forestière de Bagouko (plaques principales, secondaires et parcellaires).

Les interventions sur les parcelles devront être flexibles. Le quota annuel pourra être inférieur ou supérieur pour une année donnée mais la somme totale des quotas ne devra pas excéder celle qui est prévue pour l'ensemble du domaine d'intervention forestière de Bouroukoun, 559 m³ soient 1286 stères de bois énergie, 27 m³ soient 58 pieds de bois d'œuvre, et 2 m³ de bois de service soit 403 pièces.

L'enrichissement doit se faire à l'aide d'essences forestières appropriées, c'est à dire pouvant normalement se développer dans les conditions du milieu. Elle doit prioritairement porter sur les espèces locales.

La parcelle exploitée doit être soumise à une mise en défens intégrale pendant au moins deux (2) ans, afin de protéger les jeunes régénérations et les rejets de souches de la dent du bétail. Aussi leur protection contre les incendies est indispensable pour garantir l'accroissement normal des jeunes rejets, semis ou drageons. Cette protection devra être assurée par le comité de surveillance et tous les exploitants sous-traitants.

Les parcelles non exploitées devront également être soumises à une surveillance permanente dès la fin de l'hivernage pour éviter que des incendies ne soient provoqués par des bergers et d'autres passagers.

Tableau 52 : indicateurs de gestion de l'exploitation et d'aménagement du DIF de Bouroukoun

Désignation	Montant	Taux
Redevances proportionnelles perçues	1783354	4,76
Dépense d'exploitation des ressources	9068080	24,20
Dépense d'aménagement physique	8318272	22,20
Dépense totale des travaux physiques	17386352	46,40
Dépense de fonctionnement	15000000	40,03
Dépense des équipements	3300000	8,81
Dépense total	37469706	100
Recette d'exploitation BE	12859910	37,84
Recette d'exploitation BS	3626121	10,67
Recette d'exploitation BO	3483452	10,25
Recette d'exploitation Gomme	5779774	17,01
Recette d'exploitation Fruits	8232519	24,23
Recette d'exploitation Total	33981777	100
Bilan Total	-3487930	

c) Données de Base

Tableau 53 : Données de base

Travaux d'aménagement	Unité	coûts/unité	Nombre /6ans	Nbr.	Nbr.	Nbr.	Nbr.	Nbr.	Nbr.	Nbr.	Nbr.	Nbr.	Nbr.
				P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8	P9	P10
Ouverture de pare feu	Km	10000	29	5	2	3	2	3	2	4	2	4	2
Entretien de pare feux	Km	5000	29	5	2	3	2	3	2	4	2	4	2
Préparation du sol (RNA)	ha	15000	153	34	18	7	6	7	8	11	29	14	19
Ouverture de piste de débardage	km	10000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Enrichissement ensemencement	ha	5000	17	4	2	1	1	1	0	1	3	1	2
Reboisement + regarnissage	ha	30000	8	2	1	1	1	0	0	1	1	1	1
Sélection de rejets (RNA) et taille de forme	ha	5000	46	10	5	2	2	2	2	3	9	4	6
Recensement et martelage des sujets	Pieds	1250	58	2	6	7	8	8	7	6	3	6	6
Inventaire biennal	parcelle	150000	50	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Mise en place de pépinière	Unité	500000	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Collecte de semence	ha	2000	17	4	2	1	1	1	0	1	3	1	2
Coupe débardage et transport de bois énergie	Stère	1500	1286	50	126	156	173	167	158	136	63	126	132
Coupe débardage et transport de bois de service	Pièce	500	403	16	39	49	54	52	50	43	20	39	41
Coupe, débardage et transport de bois d'œuvre	Pieds	13000	58	2	6	7	8	8	7	6	3	6	6
Collecte stockage et transport de gomme	Kg	500	578	22	56	70	78	75	71	61	28	56	59
Collecte et stockage et transport de fruits	kg	200	1647	64	161	200	222	213	202	175	80	161	169

d) Autres dépenses (équipements et fonctionnement)

Tableau 54 : Autre dépense (équipements et fonctionnement)

Equipements et matériels	Unité	coûts/unité	Nombre	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8	P9	P10
Achat d'une moto de suivi de l'aménagement	Unité	400000	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Achat de charrette	Unité	150000	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Achat de tronçonneuse électrique	Unité	1000000	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres matériels accessoires	Forfait	50000	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Aménagement du marché	Unité	200000	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Installation des plaques principales	Unité	75000	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Installation des Plaques secondaires	Unité	50000	4	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Installation des Plaques parcellaires	Unité	25000	40	40	0	0	0	0	0	0	0	0	0
sous total 3													
Salaires et Fonctionnements													
Salaires+ indemnité de gestionnaire mois	H/mois	75000	60	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
Forfait de séance de communication	H/mois	15000	60	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
Prime de surveillants mois	H/mois	75000	120	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12
Gestion administrative communale mois	H/mois	0	120	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12
Fonctionnement et entretien de moto	Unité	10000	60	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6

e) Synthèse des dépenses et recette d'exploitation des six années d'aménagement du DIF de Bouroukoun

RECETTES	Montant	Taux	DEPENSES	Montant	Taux
Recette d'exploitation BE	12 859 910	37,84	Redevances proportionnelles perçues	1 783 354	4,76
Recette d'exploitation BS	3 626 121	10,67	Dépense d'exploitation des ressources	9 068 080	24,20
Recette d'exploitation BO	3 483 452	10,25	Dépense d'aménagement physique	8 318 272	22,20
Recette d'exploitation Gomme	5 779 774	17,01	Dépense de fonctionnement	15 000 000	40,03
Recette d'exploitation Fruits	8 232 519	24,23	Dépense des équipements	3 300 000	8,81
Recette d'exploitation Total	33 981 777	100	Dépense total	37 469 706	100
Bilan Total	-		3 487 930		
Bilan annuel	-		348 793		

Période	Ristourne commune (10%)	Conseil de cercle (5%)	Conseil régional (5%)	FAN (68%)	Remise Agents (12%)
Dix ans	178 335	89 168	89 168	1 212 681	214 002
Annuel	17 834	8 917	8 917	121 268	21 400

Tableau 55 : Détail des Dépenses d'exploitation des ressources

Rubriques			Coûts Unitaires						Montants totaux (F CFA)						
Exploitation	Quantité/10 ans	Unité	Coûts	FDV	FDC	Transport	FIF	FAT	Coûts	FDV	FDC	Transport	FIF	FAT	Dépense
			Exploitation						Exploitation						Exploitation
Exploitation BE	1286	Stère	800	100	100	300	150	50	1028793	128599	128599	385797	192899	64300	1928987
Exploitation BS	403	Pièce	150	100	50	50	125	25	60435	40290	20145	20145	50363	10073	201451
Exploitation BO	58	Pieds	4000	2000	1000	3000	2500	500	232230	116115	58058	174173	145144	29029	754748
Exploitation Gomme	5780	Kg	300	40	40	50	50	20	1733932	231191	231191	288989	288989	115595	2889887
Exploitation Fruit	16465	Kg	100	20	20	30	20	10	1646504	329301	329301	493951	329301	164650	3293008
Total									4701894	845496	767293	1363055	1006695	383647	9068080

R1. A5.4 DOMAINE D'INTERVENTION FORESTIERE DE FOUKARA

a) Parcellaire

Le domaine d'intervention forestière de Foukara est subdivisé en dix (10) parcelles d'exploitation avec respectivement des superficies suivantes ayant chacune trois séries d'aménagement :

Tableau 56 : Superficie des parcelles d'exploitation du domaine d'intervention forestière de Foukara (ha)

Séries	Parcelles										Total
	N°1	N°2	N°3	N°4	N°5	N°6	N°7	N°8	N°9	N°10	
Exploitation	265	191	284	215	100	333	163	332	258	67	2208
Conservation	90	105	74	76	141	36	83	33	67	139	843
Restauration	13	26	13	65	129	4	99	6	62	166	584
Superficie totale des parcelles	368	322	372	356	370	373	345	371	387	371	3635

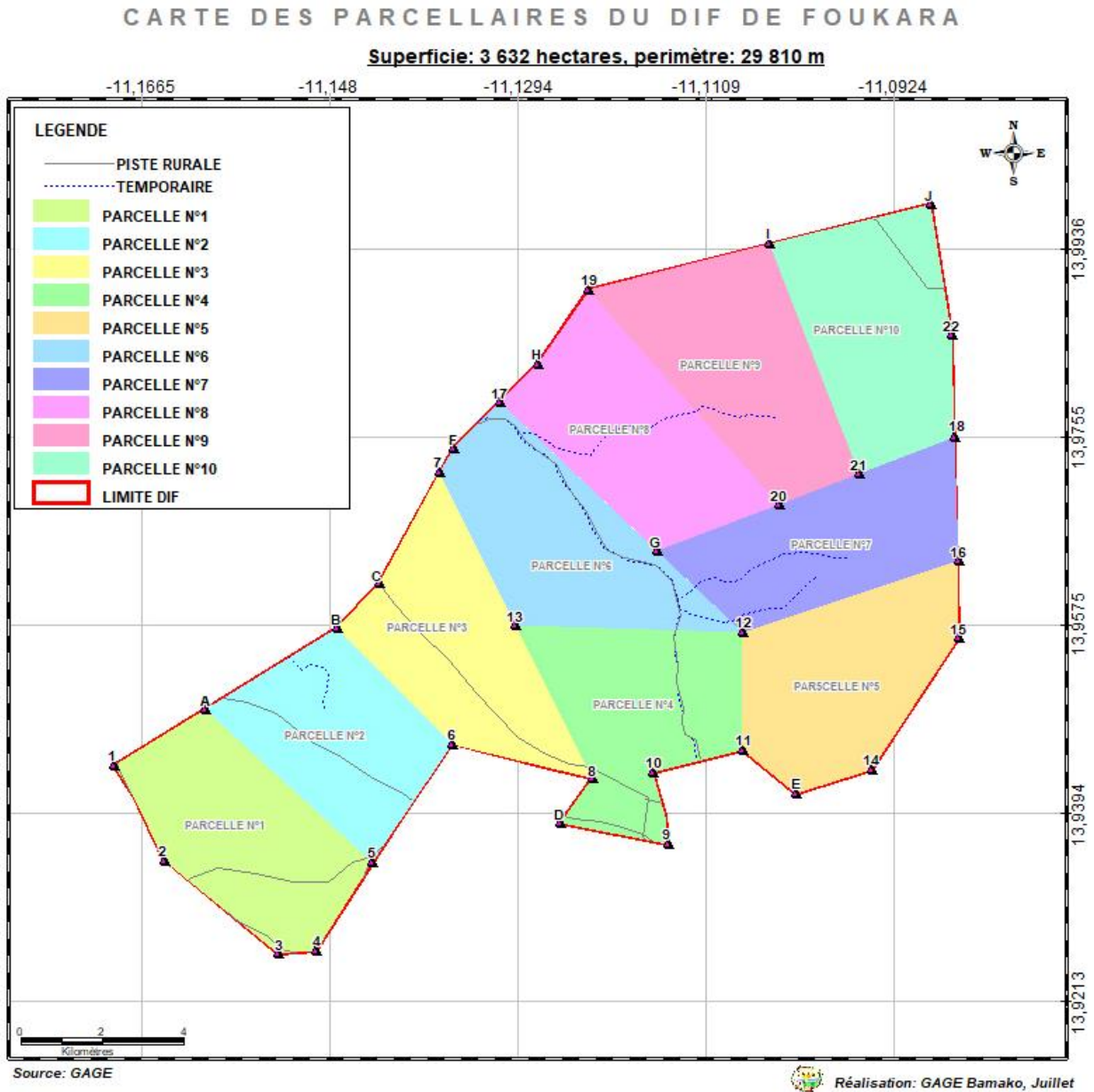
Chacune des dix (10) parcelles d'exploitation du domaine d'intervention forestière sera soumise à une exploitation rationnelle. Les activités sont annuelles et le mode d'exploitation restera le même dans toutes les parcelles d'exploitation pendant la durée de l'aménagement.

Les étendues de clairières et des parcelles RNA connaîtront des travaux de préparation du sol d'enrichissement et restauration.

Tableau 57: Coordonnées des limites des dix (10) parcelles de Foukara

Nom	Numéro	Longitude	Latitude	Nom	Numéro	Longitude	Latitude
PARCELLE N°1 368 hectares	A	-11.1597	13.9486	PARCELLE N°6 373 hectares	7	-11.1369	13.9716
	1	-11.1687	13.9432		12	-11.1069	13.9566
	2	-11.1635	13.9341		13	-11.1293	13.9569
	3	-11.1523	13.9252		F	-11.1355	13.9739
	4	-11.1485	13.9256		17	-11.131	13.9784
PARCELLE N°2 322 hectares	5	-11.1431	13.934	PARCELLE N°7 347 hectares	12	-11.1069	13.9566
	A	-11.1597	13.9486		16	-11.0857	13.9635
	5	-11.1431	13.934		G	-11.1154	13.9643
	B	-11.1467	13.9566		18	-11.0862	13.9755
PARCELLE N°3 372 hectares	6	-11.1354	13.9455	PARCELLE N°8 371 hectares	17	-11.131	13.9784
	B	-11.1467	13.9566		G	-11.1154	13.9643
	6	-11.1354	13.9455		H	-11.1274	13.9821
	C	-11.1427	13.9609		19	-11.1223	13.9893
	7	-11.1369	13.9716		20	-11.1034	13.9689
PARCELLE N°9 387	8	-11.1215	13.9423	PARCELLE N°9 387	19	-11.1223	13.9893
	D	-11.1247	13.938		20	-11.1034	13.9689
					I	-11.1046	13.9938

PARCELLE N°4 356 hectares	9	-11.1141	13.9362	hectares	21	-11.0956	13.9719
	10	-11.1156	13.943				
	11	-11.1068	13.9452	PARCELLE N°10 371 hectares	18	-11.0862	13.9755
	12	-11.1069	13.9566		I	-11.1046	13.9938
	13	-11.1293	13.9569		21	-11.0956	13.9719
			J		-11.0888	13.9978	
			22		-11.0866	13.9853	
PARCELLE N°5 371 hectares	11	-11.1068	13.9452				
	12	-11.1069	13.9566				
	E	-11.1015	13.9411				
	14	-11.0941	13.9434				
	15	-11.0856	13.9561				
	16	-11.0857	13.9635				



Carte 14 : carte de parcellaire du domaine d'intervention forestière de Foukara

b) Fixation des quotas du domaine d'intervention forestière de Foukara

Compte tenu de la diversité des produits forestiers du domaine d'intervention forestière de Foukara (bois énergie, bois de service, bois d'œuvre, gomme, et fruits), les quotas suivants sont envisagés :

- Quota d'exploitation en bois énergie

Le quota annuel de prélèvement de bois énergie du domaine d'intervention forestière de Foukara ou d'une parcelle d'exploitation est défini en théorie comme étant égal à l'équivalent de la productivité des essences à vocation bois énergie majorée du volume de bois mort que renferme ce Domaine d'intervention forestière ou cette parcelle d'exploitation. La fixation du quota pratique doit faire l'objet d'un consensus au niveau de la commission de fixation de quota et prendra en compte :

- l'engagement des exploitants sous-traitants ;
- la période affectée à l'exploitation ;
- le quota théorique de prélèvement de bois énergie du domaine d'intervention forestière de Foukara ou de la parcelle.

Le quota annuel de prélèvement de bois énergie est égal à 28,43% de l'équivalent de la productivité du DIF majorée du volume de bois mort exploitable pendant une année et sur une parcelle délimitée et matérialisée.

Ce quota est calculé selon la formule suivante :

$$Q = (70\% \times P) \times s + (Bm \times s)$$

Q = quota annuel d'exploitation (m³)
 Bm = volume moyen par hectare de bois mort (m³)
 s = superficie de la parcelle (ha)
 P = Equivalent de la productivité des essences à vocation bois énergie (m³/ha/an)

NB : 70% de la productivité des essences à vocation bois énergie a été pris sur la base de l'appréciation faite sur le potentiel des espèces ligneuses, de l'état actuel du DIF et de la pression actuelle de l'exploitation sur les ressources.

Tableau 58 : Estimation des quotas d'exploitation en bois énergie du DIF de Foukara

N° de Parcelles	Quotas (m ³)	Quotas (stères)	Equivalent Qm.
Parcelle n°1	249	574	287
Parcelle n°2	180	414	207
Parcelle n°3	267	615	307
Parcelle n°4	202	465	233
Parcelle n°5	94	217	108
Parcelle n°6	313	721	360
Parcelle n°7	153	353	176
Parcelle n°8	313	719	359
Parcelle n°9	243	559	279
Parcelle n°10	63	145	73
Total	2078	4781	2390

- Quota d'exploitation en bois d'œuvre

Les quotas annuels de prélèvement de bois d'œuvre représentent 14,78% de l'équivalent de la productivité du DIF exploitable pendant une année et sur une parcelle délimitée et matérialisée.

Ce quota est calculé selon la formule suivante :

$$Q = (70\% \times P) \times s$$

Q = quota annuel d'exploitation (m³)
s = superficie de la parcelle (ha)
P = Equivalent de la productivité des essences à vocation BO (m³/ha/an)

NB : 70% de la productivité des essences à vocation bois d'œuvre et de service a été pris pour des raisons de conservation des potentialités du DIF. Cette option permettra au DIF de conserver ses essences de valeur pour les futures générations.

Tableau 59 : Estimation des quotas d'exploitation en bois d'œuvre du DIF de Foukara

N° de Parcelles	Quotas (m ³)	Pieds
Parcelle n°1	20	28
Parcelle n°2	15	20
Parcelle n°3	22	30
Parcelle n°4	16	23
Parcelle n°5	8	11
Parcelle n°6	25	36
Parcelle n°7	12	17
Parcelle n°8	25	36
Parcelle n°9	20	28
Parcelle n°10	5	7
Total	106	236

- Quota d'exploitation en bois de service

Les quotas annuels de prélèvement de bois de service représentent 14,42% de l'équivalent de la productivité du DIF exploitable pendant une année et sur une parcelle délimitée et matérialisée.

Ce quota est calculé selon la formule suivante :

$$Q = (70\% \times P) \times s$$

Q = quota annuel d'exploitation (m³)
s = superficie de la parcelle (ha)
P = Equivalent de la productivité des essences à vocation BS (m³/ha/an)

NB : 70% de la productivité des essences à vocation bois de service a été pris pour des raisons de conservation des potentialités du DIF. Cette option permettra au DIF de conserver ses essences de valeur pour les futures générations.

Tableau 60 : Estimation des quotas d'exploitation en bois de service du DIF de Foukara

N° de Parcelles	Quotas (m ³)	Pièces
Parcelle n°1	2	187
Parcelle n°2	1	135
Parcelle n°3	2	200
Parcelle n°4	1	152
Parcelle n°5	1	70

Parcelle n°6	2	235
Parcelle n°7	1	115
Parcelle n°8	2	234
Parcelle n°9	2	182
Parcelle n°10	0	47
Total	9	1556

- Quota d'exploitation en fruits

Les quotas annuels de prélèvement de fruits représentent 26,46% de l'équivalent de la productivité du DIF exploitable pendant une année et sur toutes les parcelles délimitées et matérialisées.

Ce quota est calculé selon la formule suivante :

$$Q = (90\% \times Vf \times 20) \times S$$

Q = quota annuel d'exploitation (kg)
 Vf = Volume moyen des essences fruitières par hectare.
 20 = Equivalent poids de fruits produits par m³ d'essence fruitière
 S = superficie total du DIF forestier (ha)

NB : les fruits produits au (m³) d'essence fruitière est celui qui a subi tous les prétraitements nécessaires avant la commercialisation. En vue de permettre la régénération naturelle des essences fruitières, 10% de cette production devra être exclu de l'exploitation.

Tableau 61 : Estimation des quotas d'exploitation en fruits du DIF de Foukara

N° de Parcelles (fruits)	Quotas (kg)
Parcelle n°1	7370
Parcelle n°2	5310
Parcelle n°3	7890
Parcelle n°4	5980
Parcelle n°5	2780
Parcelle n°6	9260
Parcelle n°7	4530
Parcelle n°8	9230
Parcelle n°9	7170
Parcelle n°10	1860
Total	61380

- Quota d'exploitation en gomme

Les quotas annuels de prélèvement de gomme représentent 4,93% de l'équivalent de la productivité du DIF exploitable pendant une année et sur toutes les parcelles délimitées et matérialisées.

Ce quota est calculé selon la formule suivante

$$Q = (90\% \times Vf \times 20) \times S$$

Q = quota annuel d'exploitation (kg)
 Vf = Volume moyen des essences fruitières par hectare.
 20 = Equivalent poids de fruits produits par m³ d'essence fruitière
 S = superficie total du DIF forestier (ha)

NB : les gommes produites au (m³) d'essence de gomme est celui qui a subi tous les prétraitements nécessaires avant la commercialisation. En vue de permettre la régénération naturelle des essences de gomme, 10% de cette production devra être exclu de l'exploitation.

Tableau 62 : Estimation des quotas d'exploitation en gomme du DIF de Foukara

N° de Parcelles (Gomme)	Quotas (kg)
Parcelle n°1	2090
Parcelle n°2	1510
Parcelle n°3	2240
Parcelle n°4	1700
Parcelle n°5	790
Parcelle n°6	2630
Parcelle n°7	1290
Parcelle n°8	2620
Parcelle n°9	2040
Parcelle n°10	530
Total	17430

Au cours de la première année, le comité de procédera à la matérialisation des limites du domaine d'intervention forestière de Bagouko (plaques principales, secondaires et parcellaires).

Les interventions sur les parcelles devront être flexibles. Le quota annuel pourra être inférieur ou supérieur pour une année donnée mais la somme totale des quotas ne devra pas excéder celle qui est prévue pour l'ensemble du domaine d'intervention forestière de Foukara, 2078 m³ soient 4781 stères de bois énergie, 106 m³ soient 236 pieds de bois d'œuvre, et 9 m³ de bois de service soit 1556 pièces.

L'enrichissement doit se faire à l'aide d'essences forestières appropriées, c'est à dire pouvant normalement se développer dans les conditions du milieu. Elle doit prioritairement porter sur les espèces locales.

La parcelle exploitée doit être soumise à une mise en défens intégrale pendant au moins deux (2) ans, afin de protéger les jeunes régénérations et les rejets de souches de la dent du bétail. Aussi leur protection contre les incendies est indispensable pour garantir l'accroissement normal des jeunes rejets, semis ou drageons. Cette protection devra être assurée par le comité de surveillance et tous les exploitants sous-traitants.

Les parcelles non exploitées devront également être soumises à une surveillance permanente dès la fin de l'hivernage pour éviter que des incendies ne soient provoqués par des bergers et d'autres passagers.

Tableau 63 : indicateurs de gestion de l'exploitation et d'aménagement du DIF de Foukara

Désignation	Montant	Taux
Redevances proportionnelles perçues	6778640	9,71
Dépense d'exploitation des ressources	32008959	45,85
Dépense d'aménagement physique	12718721	18,22
Dépense totale des travaux physiques	44727680	64,07
Dépense de fonctionnement	15000000	21,49
Dépense des équipements	3300000	4,73
Dépense total	69806320	100
Recette d'exploitation BE	47805136	38,52
Recette d'exploitation BS	14003311	11,28
Recette d'exploitation BO	14165813	11,42
Recette d'exploitation Gomme	17430000	14,05
Recette d'exploitation Fruits	30689919	24,73
Recette d'exploitation Total	124094179	100
Bilan Total	54287859	

c) Données de Base

Tableau 64 : Données de base

Travaux d'aménagement	Unité	coûts/unité	Nombre /6ans	Nbr.	Nbr.	Nbr.	Nbr.	Nbr.	Nbr.	Nbr.	Nbr.	Nbr.	Nbr.
				P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8	P9	P10
Ouverture de pare feu	Km	10000	54	8	5	7	7	6	5	4	4	4	4
Entretien de pare feux	Km	5000	54	8	5	7	7	6	5	4	4	4	4
Préparation du sol (RNA)	ha	15000	330	10	22	11	29	70	4	44	6	30	104
Ouverture de piste de débardage	km	10000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Enrichissement ensemencement	ha	5000	51	1	1	0	7	12	0	11	0	6	12
Reboisement + regarnissage	ha	30000	25	0	0	0	4	6	0	6	0	3	6
Sélection de rejets (RNA) et taille de forme	ha	5000	99	3	7	3	9	21	1	13	2	9	31
Recensement et martelage des sujets	Pieds	1250	236	28	20	30	23	11	36	17	36	28	7
Inventaire biennal	parcelle	150000	50	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Mise en place de pépinière	Unité	500000	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Collecte de semence	ha	2000	51	1	1	0	7	12	0	11	0	6	12
Coupe débardage et transport de bois énergie	Stère	1500	4781	574	414	615	465	217	721	353	719	559	145
Coupe débardage et transport de bois de service	Pièce	500	1556	187	135	200	152	70	235	115	234	182	47
Coupe, débardage et transport de bois d'œuvre	Pieds	13000	236	28	20	30	23	11	36	17	36	28	7
Collecte stockage et transport de gomme	Kg	500	1743	209	151	224	170	79	263	129	262	204	53
Collecte et stockage et transport de fruits	kg	200	6138	737	531	789	598	278	926	453	923	717	186

d) Autres dépenses (équipements et fonctionnement)

Tableau 65 : Autre dépense (équipements et fonctionnement)

Equipements et matériels	Unité	coûts/unité	Nombre	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8	P9	P10
Achat d'une moto de suivi de l'aménagement	Unité	400000	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Achat de charrette	Unité	150000	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Achat de tronçonneuse électrique	Unité	1000000	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres matériels accessoires	Forfait	50000	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Aménagement du marché	Unité	200000	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Installation des plaques principales	Unité	75000	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Installation des Plaques secondaires	Unité	50000	4	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Installation des Plaques parcellaires	Unité	25000	40	40	0	0	0	0	0	0	0	0	0
sous total 3													
Salaires et Fonctionnements													
Salaires+ indemnité de gestionnaire mois	H/mois	75000	60	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
Forfait de séance de communication	H/mois	15000	60	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
Prime de surveillants mois	H/mois	75000	120	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12
Gestion administrative communale mois	H/mois	0	120	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12
Fonctionnement et entretien de moto	Unité	10000	60	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6

e) Synthèse des dépenses et recette d'exploitation des dix années d'aménagement du DIF de Foukara

RECETTES	Montant	Taux	DEPENSES	Montant	Taux
Recette d'exploitation BE	47 805 136	38,52	Redevances proportionnelles perçues	6 778 640	9,71
Recette d'exploitation BS	14 003 311	11,28	Dépense d'exploitation des ressources	32 008 959	45,85
Recette d'exploitation BO	14 165 813	11,42	Dépense d'aménagement physique	12 718 721	18,22
Recette d'exploitation Gomme	17 430 000	14,05	Dépense de fonctionnement	15 000 000	21,49
Recette d'exploitation Fruits	30 689 919	24,73	Dépense des équipements	3 300 000	4,73
Recette d'exploitation Total	124 094 179	100	Dépense total	69 806 320	100
Bilan Total				54 287 859	
Bilan annuel				5 428 786	

Période	Ristourne commune (10%)	Conseil de cercle (5%)	Conseil régional (5%)	FAN (68%)	Remise Agents (12%)
Dix ans	677 864	338 932	338 932	4 609 475	813 437
Annuel	67 786	33 893	33 893	460 947	81 344

Tableau 66 : Détail des Dépenses d'exploitation des ressources

Rubriques			Coûts Unitaires						Montants totaux (F CFA)						
Exploitation	Quantité/10 ans	Unité	Coûts	FDV	FDC	Transport	FIF	FAT	Coûts	FDV	FDC	Transport	FIF	FAT	Dépense
			Exploitation						Exploitation						Exploitation
Exploitation BE	4781	Stère	800	100	100	300	150	50	3824411	478051	478051	1434154	717077	239026	7170770
Exploitation BS	1556	Pièce	150	100	50	50	125	25	233389	155592	77796	77796	194490	38898	777962
Exploitation BO	236	Pieds	4000	2000	1000	3000	2500	500	944388	472194	236097	708291	590242	118048	3069259
Exploitation Gomme	17426	Kg	300	40	40	50	50	20	5227727	697030	697030	871288	871288	348515	8712878
Exploitation Fruit	61380	Kg	100	20	20	30	20	10	6137984	1227597	1227597	1841395	1227597	613798	12275968
Total									16367898	3030465	2716571	4932924	3600694	1358286	32006838

R1. A5.5. DOMAINE D'INTERVENTION FORESTIERE DE TAKOUTALA

a) Parcelaire

Le domaine d'intervention forestière de Takoutala est subdivisé en dix (10) parcelles d'exploitation avec respectivement des superficies suivantes ayant chacune trois séries d'aménagement :

Tableau 67 : Superficie des parcelles d'exploitation du domaine d'intervention forestière de Takoutala (ha)

Séries	Parcelles										Total
	N°1	N°2	N°3	N°4	N°5	N°6	N°7	N°8	N°9	N°10	
Exploitation	99	87	57	39	22	60	60	51	25	62	562
Conservation	22	27	42	48	47	37	35	51	43	51	403
Restauration	7	13	28	42	56	25	36	22	76	18	322
Superficie totale des parcelles	128	126	127	129	125	121	131	125	144	131	1287

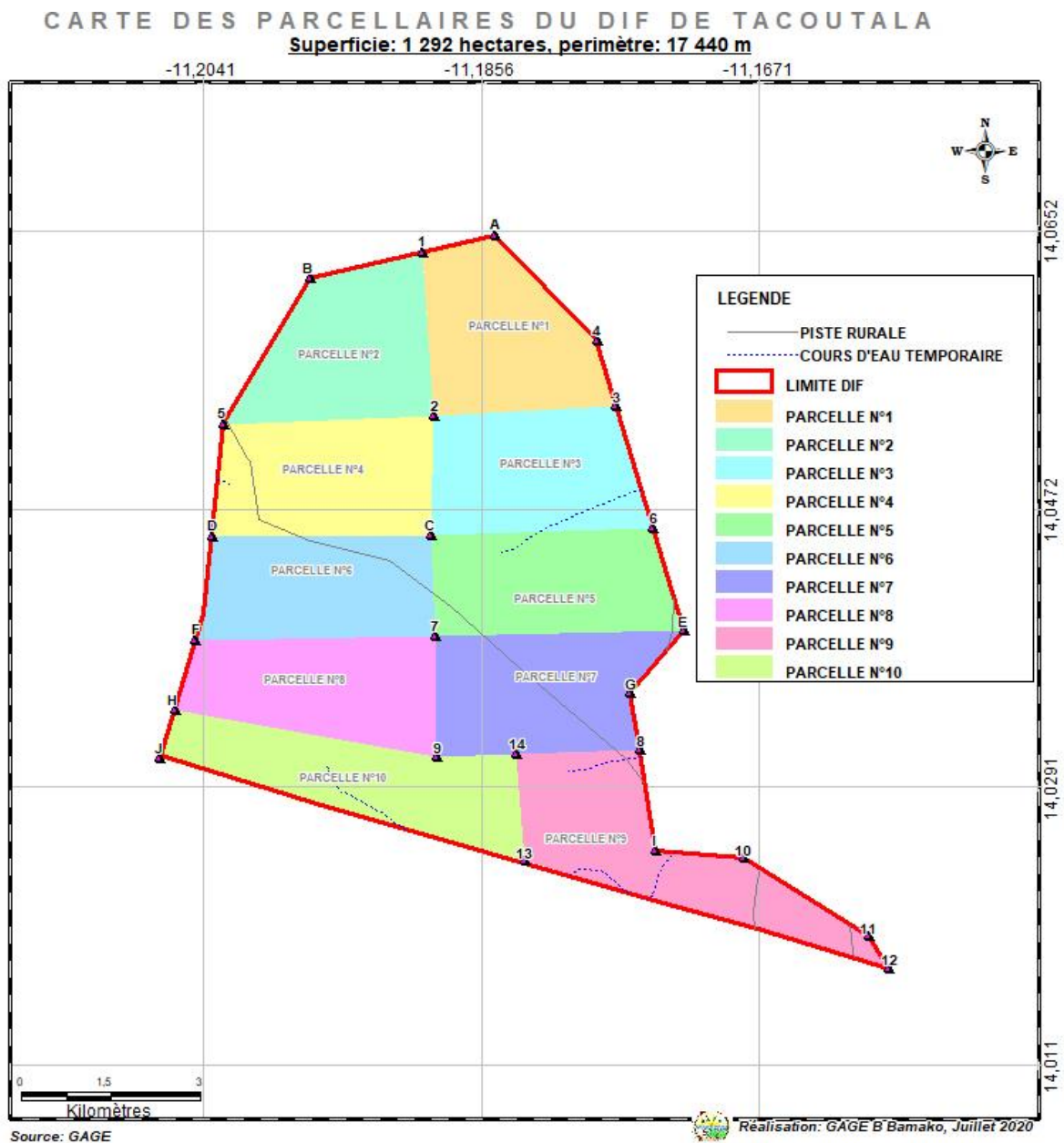
Chacune des dix (10) parcelles d'exploitation du domaine d'intervention forestière sera soumise à une exploitation rationnelle. Les activités sont annuelles et le mode d'exploitation restera le même dans toutes les parcelles d'exploitation pendant la durée de l'aménagement.

Les étendues de clairières et des parcelles RNA connaîtront des travaux de préparation du sol d'enrichissement et restauration.

Tableau 68: Coordonnées des limites des dix (10) parcelles de Takoutala

Nom	Numéro	Longitude	Latitude	Nom	Numéro	Longitude	Latitude
PARCELLE N°1 128 hectares	A	-11.1846	14.0647	PARCELLE N°6 121 hectares	C	-11.1887	14.0452
	1	-11.1894	14.0635		D	-11.2032	14.045
	2	-11.1885	14.0529		7	-11.1883	14.0386
	3	-11.1765	14.0536		F	-11.2043	14.0382
	4	-11.1778	14.0579				
PARCELLE N°2 126 hectares	1	-11.1894	14.0635	PARCELLE N°7 131 hectares	E	-11.1718	14.0391
	2	-11.1885	14.0529		7	-11.1883	14.0386
	B	-11.1969	14.0618		G	-11.1753	14.035
	5	-11.2026	14.0523		8	-11.1747	14.0313
				9	-11.1882	14.0307	
PARCELLE N°3 127 hectares	2	-11.1885	14.0529	PARCELLE N°8 125 hectares	7	-11.1883	14.0386
	3	-11.1765	14.0536		F	-11.2043	14.0382
	C	-11.1887	14.0452		9	-11.1882	14.0307
	6	-11.1739	14.0457		H	-11.2056	14.0336
PARCELLE N°4	2	-11.1885	14.0529	PARCELLE	8	-11.1747	14.0313
	5	-11.2026	14.0523		I	-11.1735	14.0248

129 hectares	C	-11.1887	14.0452	N°9 144 hectares	10	-11.1676	14.0243
	D	-11.2032	14.045		11	-11.1593	14.0193
					12	-11.158	14.0172
PARCELLE N°5 125 hectares	C	-11.1887	14.0452		13	-11.1823	14.024
	6	-11.1739	14.0457		14	-11.1829	14.0309
	E	-11.1718	14.0391				
	7	-11.1883	14.0386	PARCELLE N°10 132 hectares	9	-11.1882	14.0307
					H	-11.2056	14.0336
					13	-11.1823	14.024
					14	-11.1829	14.0309
					J	-11.2066	14.0305



Carte 15 : carte de parcellaire du domaine d'intervention forestière de Takoutala

b) Fixation des quotas

Compte tenu de la diversité des produits forestiers du domaine d'intervention forestière de Takoutala (bois énergie, bois de service, bois d'œuvre, gomme, et fruits), les quotas suivants sont envisagés :

- Quota d'exploitation en bois énergie

Le quota annuel de prélèvement de bois énergie du domaine d'intervention forestière de Takoutala ou d'une parcelle d'exploitation est défini en théorie comme étant égal à l'équivalent de la productivité des essences à vocation bois énergie majorée du volume de bois mort que renferme ce Domaine d'intervention forestière ou cette parcelle d'exploitation. La fixation du quota pratique doit faire l'objet d'un consensus au niveau de la commission de fixation de quota et prendra en compte :

- l'engagement des exploitants sous-traitants ;
- la période affectée à l'exploitation ;
- le quota théorique de prélèvement de bois énergie du domaine d'intervention forestière de Foukara ou de la parcelle.

Le quota annuel de prélèvement de bois énergie est égal à 26,65% de l'équivalent de la productivité du DIF majorée du volume de bois mort exploitable pendant une année et sur une parcelle délimitée et matérialisée.

Ce quota est calculé selon la formule suivante :

$$Q = (70\% \times P) \times s + (Bm \times s)$$

Q = quota annuel d'exploitation (m^3)
 Bm = volume moyen par hectare de bois mort (m^3)
 s = superficie de la parcelle (ha)
 P = Equivalent de la productivité des essences à vocation bois énergie ($m^3/ha/an$)

NB : 70% de la productivité des essences à vocation bois énergie a été pris sur la base de l'appréciation faite sur le potentiel des espèces ligneuses, de l'état actuel du DIF et de la pression actuelle de l'exploitation sur les ressources.

Tableau 69 : Estimation des quotas d'exploitation en bois énergie du DIF de Takoutala

N° de Parcelles	Quotas (m^3)	Quotas (stères)	Equivalent Qm.
Parcelle n°1	92	212	106
Parcelle n°2	81	187	93
Parcelle n°3	53	122	61
Parcelle n°4	36	84	42
Parcelle n°5	21	47	24
Parcelle n°6	56	129	64
Parcelle n°7	56	129	64
Parcelle n°8	48	109	55
Parcelle n°9	23	54	27
Parcelle n°10	58	133	66
Total	524	1205	602

- Quota d'exploitation en bois de service et bois d'œuvre

Les quotas annuels de prélèvement de bois d'œuvre représentent 13,04% de l'équivalent de la productivité du DIF exploitable pendant une année et sur une parcelle délimitée et matérialisée.

Ce quota est calculé selon la formule suivante :

$$Q = (70\% \times P) \times s$$

Q = quota annuel d'exploitation (m³)
s = superficie de la parcelle (ha)
P = Equivalent de la productivité des essences à vocation BS et BO (m³/ha/an)

NB : 70% de la productivité des essences à vocation bois d'œuvre et de service a été pris pour des raisons de conservation des potentialités de valeur du DIF. Cette option permettra au DIF de conserver ses essences de valeur pour les futures générations.

Tableau 70 : Estimation des quotas d'exploitation en bois d'œuvre du DIF de Takoutala

N° de Parcelles	Quotas (m ³)	Pieds
Parcelle n°1	7	9
Parcelle n°2	6	8
Parcelle n°3	4	5
Parcelle n°4	3	4
Parcelle n°5	1	2
Parcelle n°6	4	6
Parcelle n°7	4	6
Parcelle n°8	3	5
Parcelle n°9	2	2
Parcelle n°10	4	6
Total	25	53

- Quota d'exploitation en bois de service

Les quotas annuels de prélèvement de bois de service représentent 14,39% de l'équivalent de la productivité du DIF exploitable pendant une année et sur une parcelle délimitée et matérialisée.

Ce quota est calculé selon la formule suivante :

$$Q = (70\% \times P) \times s$$

Q = quota annuel d'exploitation (m³)
s = superficie de la parcelle (ha)
P = Equivalent de la productivité des essences à vocation BS (m³/ha/an)

NB : 70% de la productivité des essences à vocation bois de service a été pris pour des raisons de conservation des potentialités du DIF. Cette option permettra au DIF de conserver ses essences de valeur pour les futures générations.

Tableau 71 : Estimation des quotas d'exploitation en bois de service du DIF de Takoutala

N° de Parcelles	Quotas (m ³)	Pièces
Parcelle n°1	1	70
Parcelle n°2	1	61
Parcelle n°3	0	40
Parcelle n°4	0	27
Parcelle n°5	0	15

Parcelle n°6	0	42
Parcelle n°7	0	42
Parcelle n°8	0	36
Parcelle n°9	0	18
Parcelle n°10	0	44
Total	2	395

- Quota d'exploitation en fruits

Les quotas annuels de prélèvement de fruits représentent 21,95% de l'équivalent de la productivité du DIF exploitable pendant une année et sur toutes les parcelles délimitées et matérialisées.

Ce quota est calculé selon la formule suivante :

$$Q = (90\% \times Vf \times 20) \times S$$

Q = quota annuel d'exploitation (kg)
 Vf = Volume moyen des essences fruitières par hectare.
 20 = Equivalent poids de fruits produits par m³ d'essence fruitière
 S = superficie total du DIF forestier (ha)

NB : les fruits produits au (m³) d'essence fruitière est celui qui a subi tous les prétraitements nécessaires avant la commercialisation. En vue de permettre la régénération naturelle des essences fruitières, 10% de cette production devra être exclu de l'exploitation.

Tableau 72 : Estimation des quotas d'exploitation en fruits du DIF de Takoutala

N° de Parcelles (fruits)	Quotas (kg)
Parcelle n°1	2890
Parcelle n°2	2540
Parcelle n°3	1670
Parcelle n°4	1140
Parcelle n°5	640
Parcelle n°6	1750
Parcelle n°7	1750
Parcelle n°8	1490
Parcelle n°9	730
Parcelle n°10	1810
Total	16430

- Quota d'exploitation en gomme

Les quotas annuels de prélèvement de gomme représentent 5,07% de l'équivalent de la productivité du DIF exploitable pendant une année et sur toutes les parcelles délimitées et matérialisées.

Ce quota est calculé selon la formule suivante

$$Q = (90\% \times Vf \times 20) \times S$$

Q = quota annuel d'exploitation (kg)
 Vf = Volume moyen des essences fruitières par hectare.
 20 = Equivalent poids de fruits produits par m³ d'essence fruitière
 S = superficie total du DIF forestier (ha)

NB : les gommes produites au (m³) d'essence de gomme est celui qui a subi tous les prétraitements nécessaires avant la commercialisation. En vue de permettre la régénération naturelle des essences de gomme, 10% de cette production devra être exclu de l'exploitation.

Tableau 73 : Estimation des quotas d'exploitation en gomme du DIF de Takoutala

N° de Parcelles (Gomme)	Quotas (kg)
Parcelle n°1	1000
Parcelle n°2	880
Parcelle n°3	580
Parcelle n°4	400
Parcelle n°5	220
Parcelle n°6	610
Parcelle n°7	610
Parcelle n°8	520
Parcelle n°9	250
Parcelle n°10	630
Total	5690

Au cours de la première année, l'union des coopératives de gestion procédera à la matérialisation des limites du domaine d'intervention forestière de Bagouko (plaques principales, secondaires et parcellaires).

Les interventions sur les parcelles devront être flexibles. Le quota annuel pourra être inférieur ou supérieur pour une année donnée mais la somme totale des quotas ne devra pas excéder celle qui est prévue pour l'ensemble du domaine d'intervention forestière de Takoutala, 524 m³ soient 1205 stères de bois énergie, 25 m³ soient 53 pieds de bois d'œuvre, et 2 m³ de bois de service soit 395 pièces.

L'enrichissement doit se faire à l'aide d'essences forestières appropriées, c'est à dire pouvant normalement se développer dans les conditions du milieu. Elle doit prioritairement porter sur les espèces locales.

La parcelle exploitée doit être soumise à une mise en défens intégrale pendant au moins deux (2) ans, afin de protéger les jeunes régénérations et les rejets de souches de la dent du bétail. Aussi leur protection contre les incendies est indispensable pour garantir l'accroissement normal des jeunes rejets, semis ou drageons. Cette protection devra être assurée par le comité de surveillance et tous les exploitants sous-traitants.

Les parcelles non exploitées devront également être soumises à une surveillance permanente dès la fin de l'hivernage pour éviter que des incendies ne soient provoqués par des bergers et d'autres passagers.

Tableau 74 : indicateurs de gestion de l'exploitation et d'aménagement du DIF de Takoutala

Désignation	Montant	Taux
Redevances proportionnelles perçues	1694839	4,42
Dépense d'exploitation des ressources	8826836	23,00
Dépense d'aménagement physique	9555074	24,90
Dépense totale des travaux physiques	18381909	47,90
Dépense de fonctionnement	15000000	39,09
Dépense des équipements	3300000	8,60

Dépense total	38376748	100
Recette d'exploitation BE	12048092	36,85
Recette d'exploitation BS	3556833	10,88
Recette d'exploitation BO	3181133	9,73
Recette d'exploitation Gomme	5692981	17,41
Recette d'exploitation Fruits	8215709	25,13
Recette d'exploitation Total	32694749	100
Bilan Total	-5681999	

c) Données de Base

Tableau 75 : Données de base

Travaux d'aménagement	Unité	coûts/unité	Nombre /6ans	Nbr.	Nbr.	Nbr.	Nbr.	Nbr.	Nbr.	Nbr.	Nbr.	Nbr.	Nbr.
				P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8	P9	P10
Ouverture de pare feu	Km	10000	34	5	3	3	2	3	3	3	2	6	4
Entretien de pare feux	Km	5000	34	5	3	3	2	3	3	3	2	6	4
Préparation du sol (RNA)	ha	15000	211	5	9	19	28	31	18	27	16	46	12
Ouverture de piste de débardage	km	10000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Enrichissement ensemencement	ha	5000	22	0	1	2	3	5	1	2	1	6	1
Reboisement + regarnissage	ha	30000	11	0	0	1	1	3	1	1	1	3	1
Sélection de rejets (RNA) et taille de forme	ha	5000	63	2	3	6	8	9	5	8	5	14	4
Recensement et martelage des sujets	Pieds	1250	53	9	8	5	4	2	6	6	5	2	6
Inventaire biennal	parcelle	150000	50	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Mise en place de pépinière	Unité	500000	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Collecte de semence	ha	2000	22	0	1	2	3	5	1	2	1	6	1
Coupe débardage et transport de bois énergie	Stère	1500	1205	212	187	122	84	47	129	129	109	54	133
Coupe débardage et transport de bois de service	Pièce	500	395	70	61	40	27	15	42	42	36	18	44
Coupe, débardage et transport de bois d'œuvre	Pieds	13000	53	9	8	5	4	2	6	6	5	2	6
Collecte stockage et transport de gomme	Kg	500	569	100	88	58	40	22	61	61	52	25	63
Collecte et stockage et transport de fruits	kg	200	1643	289	254	167	114	64	175	175	149	73	181

d) Autres dépenses (équipements et fonctionnement)

Tableau 76 : Autre dépense (équipements et fonctionnement)

Equipements et matériels	Unité	coûts/unité	Nombre	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8	P9	P10
Achat d'une moto de suivi de l'aménagement	Unité	400000	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Achat de charrette	Unité	150000	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Achat de tronçonneuse électrique	Unité	1000000	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres matériels accessoires	Forfait	50000	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Aménagement du marché	Unité	200000	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Installation des plaques principales	Unité	75000	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Installation des Plaques secondaires	Unité	50000	4	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Installation des Plaques parcellaires	Unité	25000	40	40	0	0	0	0	0	0	0	0	0
sous total 3													
Salaires et Fonctionnements													
Salaire+ indemnité de gestionnaire mois	H/mois	75000	60	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
Forfait de séance de communication	H/mois	15000	60	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
Prime de surveillants mois	H/mois	75000	120	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12
Gestion administrative communale mois	H/mois	0	120	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12
Fonctionnement et entretien de moto	Unité	10000	60	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6

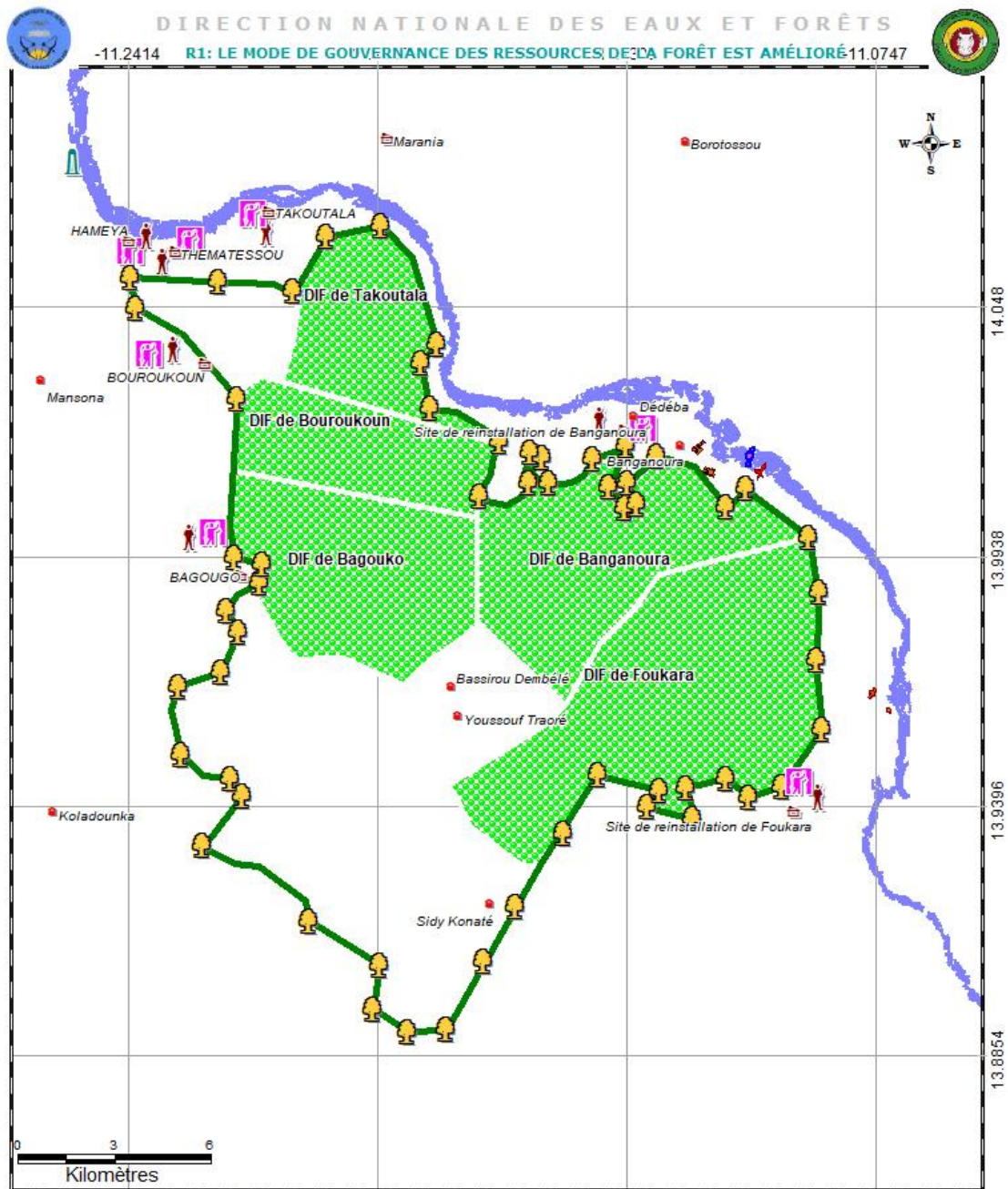
e) Synthèse des dépenses et recette d'exploitation des dix années d'aménagement du DIF de Takoutala

RECETTES	Montant	Taux	DEPENSES	Montant	Taux
Recette d'exploitation BE	12 048 092	36,85	Redevances proportionnelles perçues	1 694 839	4,42
Recette d'exploitation BS	3 556 833	10,88	Dépense d'exploitation des ressources	8 826 836	23,00
Recette d'exploitation BO	3 181 133	9,73	Dépense d'aménagement physique	9 555 074	24,90
Recette d'exploitation Gomme	5 692 981	17,41	Dépense de fonctionnement	15 000 000	39,09
Recette d'exploitation Fruits	8 215 709	25,13	Dépense des équipements	3 300 000	8,60
Recette d'exploitation Total	32 694 749	100	Dépense total	38 376 748	100
Bilan Total	-		5 681 999		
Bilan annuel	-		568 200		

Période	Ristourne commune (10%)	Conseil de cercle (5%)	Conseil régional (5%)	FAN (68%)	Remise Agents (12%)
Dix ans	169 484	84 742	84 742	1 152 491	203 381
Annuel	16 948	8 474	8 474	115 249	20 338

Tableau 77 : Détail des Dépenses d'exploitation des ressources

Rubriques			Coûts Unitaires	Montants totaux (F CFA)											
Exploitation	Quantité/10 ans	Unité	Coûts	FDV	FDC	Transport	FIF	FAT	Coûts	FDV	FDC	Transport	FIF	FAT	Dépense
			Exploitation						Exploitation						Exploitation
Exploitation BE	1205	Stère	800	100	100	300	150	50	963847	120481	120481	361443	180721	60240	1807214
Exploitation BS	395	Pièce	150	100	50	50	125	25	59281	39520	19760	19760	49400	9880	197602
Exploitation BO	53	Pieds	4000	2000	1000	3000	2500	500	212076	106038	53019	159057	132547	26509	689246
Exploitation Gomme	5693	Kg	300	40	40	50	50	20	1707894	227719	227719	284649	284649	113860	2846491
Exploitation Fruit	16431	Kg	100	20	20	30	20	10	1643142	328628	328628	492943	328628	164314	3286284
Total									4586240	822387	749608	1317851	975947	374804	8826836



Source : GAGE, Enquête socio économique, Atelier de planification

LEGENDE

- Village (8)
- Hameau (8)
- Station de pompage (1)
- Création de brigade de surveillance de la forêt
- Information et sensibilisation
- Plantation d'alignement Borassus et Kaya
- Limite FC Bagouko
- DIF
- Fleuve senegal

Réalisation, GAGE_Bamako Mars 2020

Carte 16 : R1. Le mode de gouvernance des ressources de la forêt est amélioré

R2 : L'exploitation agro-sylvo-pastorale et piscicole est rationalisée autour de la forêt

R2.A1 Développement des techniques agro-forestières (RNA)

Pour assurer un renforcement écologique tout en prenant en compte les besoins environnementaux, socio-économique des villages, il s'agira d'exercer un modèle associant sur un même site agriculture et arbres en passant par l'organisation des règles technique adapté au phénomène de changement climatique en favorisant l'introduction et la pérennité des espèces ligneuses qui favorise la fertilité des sols destiné à l'agriculture, ce phénomène est appelé Régénération Naturelle Assistée (RNA).

R2.A2 Vulgarisation des nouvelles techniques agricoles (agriculture intelligente)

Il s'agit d'adopter une approche visant à transformer et réorienter le développement agricole dans le cadre de nouvelles réalités des changements climatiques afin d'assurer l'augmentation d'une productivité durable, l'adaptation des agriculteurs face à ce bouleversement climatique, et l'atténuation des effets du changement climatique causer par l'émission de gaz à effet de serre dans la mesure du possible pour aboutir à assurer une sécurité alimentaire.

R2. A3 Création des aires pastorales villageoises et familiales

A défaut de pouvoir aménager des périmètres pastoraux répondant aux normes techniques d'aménagement (bloc d'espace d'au moins 225 hectares de superficie, aménagé et équipé), l'alternative d'aménagement pastorale porte sur la réalisation d'aires pastorales villageoises. Il s'agit d'installer auprès de chaque village un périmètre permettant de garantir au bétail du village une sécurité alimentaire en période de disette fourragère. Il s'agit d'installation d'une unité de 1 500 mètres de côté soit une superficie de 225 ha. Cette unité villageoise comprendra des aménagements suivants :

Chaque aire pastorale villageoise sera aménagée comme suit :

- Une clôture en fer barbelé disposé en 5 rangers espacés de 30 cm soutenus par des cornières solides ;
- Un abreuvoir;
- Une fosse de fumure ;
- Un ranger d'*Acacia*, à l'intérieur et le long de la clôture ;
- Un puits pastoral ;
- Des matériels et équipements (râteau, pèle, faucille, bourrette, torches, lampes solaires, cuves de lait etc.) ;
- Deux portes (entrée et secours d'une largeur de 3 mètres soutenus par des poteaux en béton).

Les allées resteront libres mises sous la surveillance d'un gardien de l'Aire pastorale villageoise.

Ces aires devront être installées en respectant les normes suivantes :

- Etre éloigné du village d'au moins 500 m,

- Ne pas obstrué les pistes rurales en cours d'utilisation,
- Ne pas occuper les pistes conventionnelles de transhumance.

R2.A4 Matérialisation des pistes de transhumance dans la forêt

Pour assurer le respect de la charte internationale de la transhumance, la première étape sera d'identifier la piste de transhumance, de la géo-référencer pour la matérialiser par l'implantation de trois plaques d'indications à l'entrée au centre à sortie de la forêt classée.

R2.A5 Construction d'un marché moderne de poisson

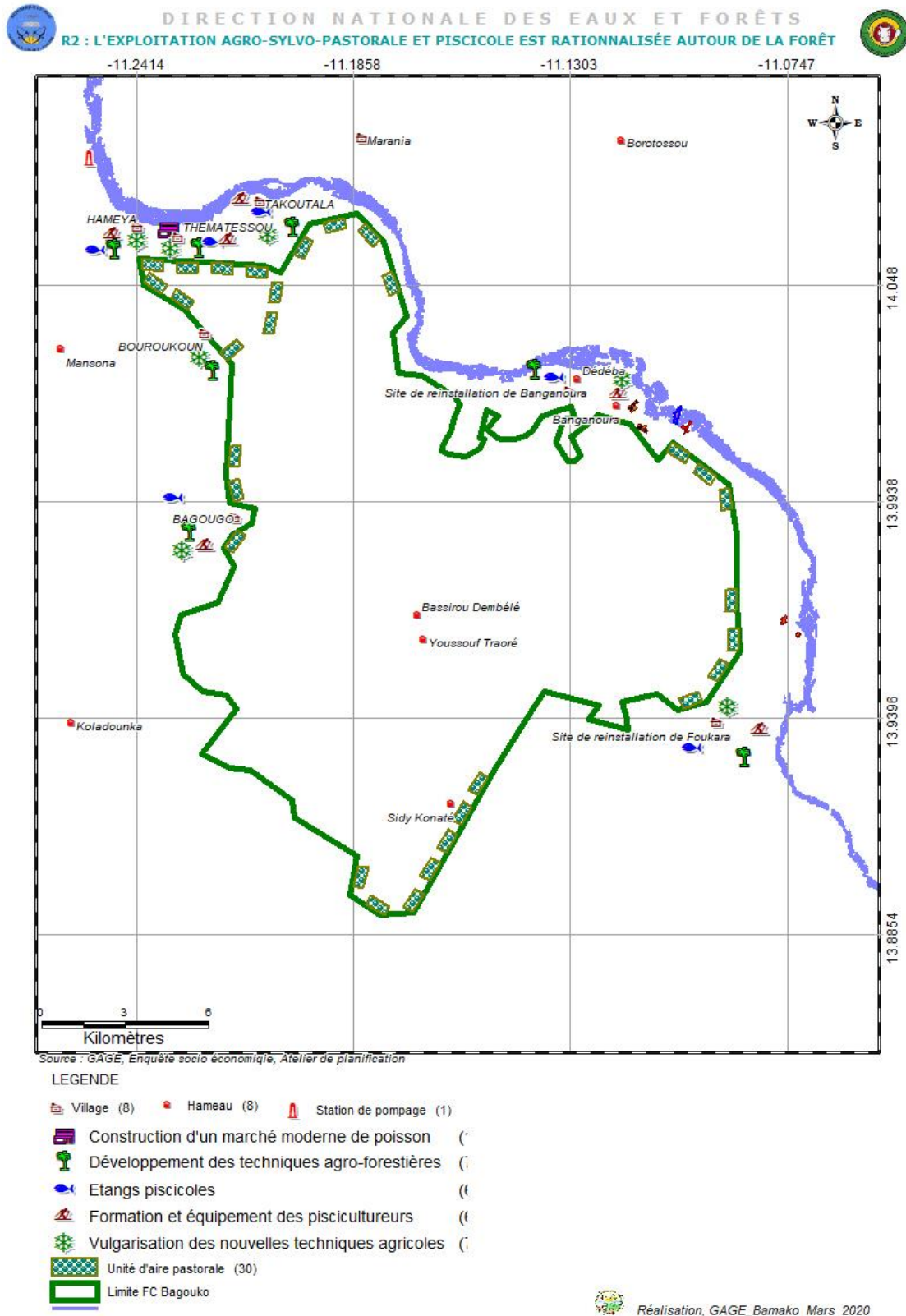
Il s'agira d'installer un centre de ventes modernes de poisson situé précisément dans le chef-lieu de commune de Diamou qui sera ravitaillé par les productions provenant des sites piscicoles, cela permettra de commercialiser des poissons dans les conditions de conservation adéquate, rendre le poisson accessible pour tous les villages et diminuer le chômage.

R2.A6 Aménagement des étangs piscicoles

Pour accroître la production piscicole un projet d'installation des étangs doit être institué pour booster le secteur de la pêche autour de la forêt classée de Bagouko, notamment dans des villages situés à proximité de cours d'eau, il s'agit de Bagouko, Hameya, Thématessou, Takoutala, Site de réinstallation de Banganoura.

R2.A7 Formation et équipement des pisciculteurs

Pour atteindre un bon rendement mensuel et annuel, il s'agira de lancer une formation des pisciculteurs hommes et femmes dans les nouvelles techniques piscicoles avec des appuis techniques et des équipements adéquats contribuant ainsi à désorienter les villages de la forêt classée de Bagouko.



Carte 17 : R2 L'exploitation agro-sylvo-pastorale et piscicole est rationalisée autour de la forêt

R3. Les effets liés au changement climatique sont atténués à travers la restauration du milieu physique

R3. A1 Installation d'une pépinière forestière

La restauration des espaces dégradés de la forêt classée nécessite une production importante de plants d'espèces locales. Il sera installé et aménagé au niveau du poste forestier de Diamou une (1) pépinière forestière.

Cette pépinière devrait avoir la capacité de production requise pour la restauration des espaces dégradés de la forêt classée de Bagouko. Leur aménagement et leur gestion relèvent du chef de poste des Eaux et Forêts. Un forfait annuel devra être accordé à la production de ces plants.

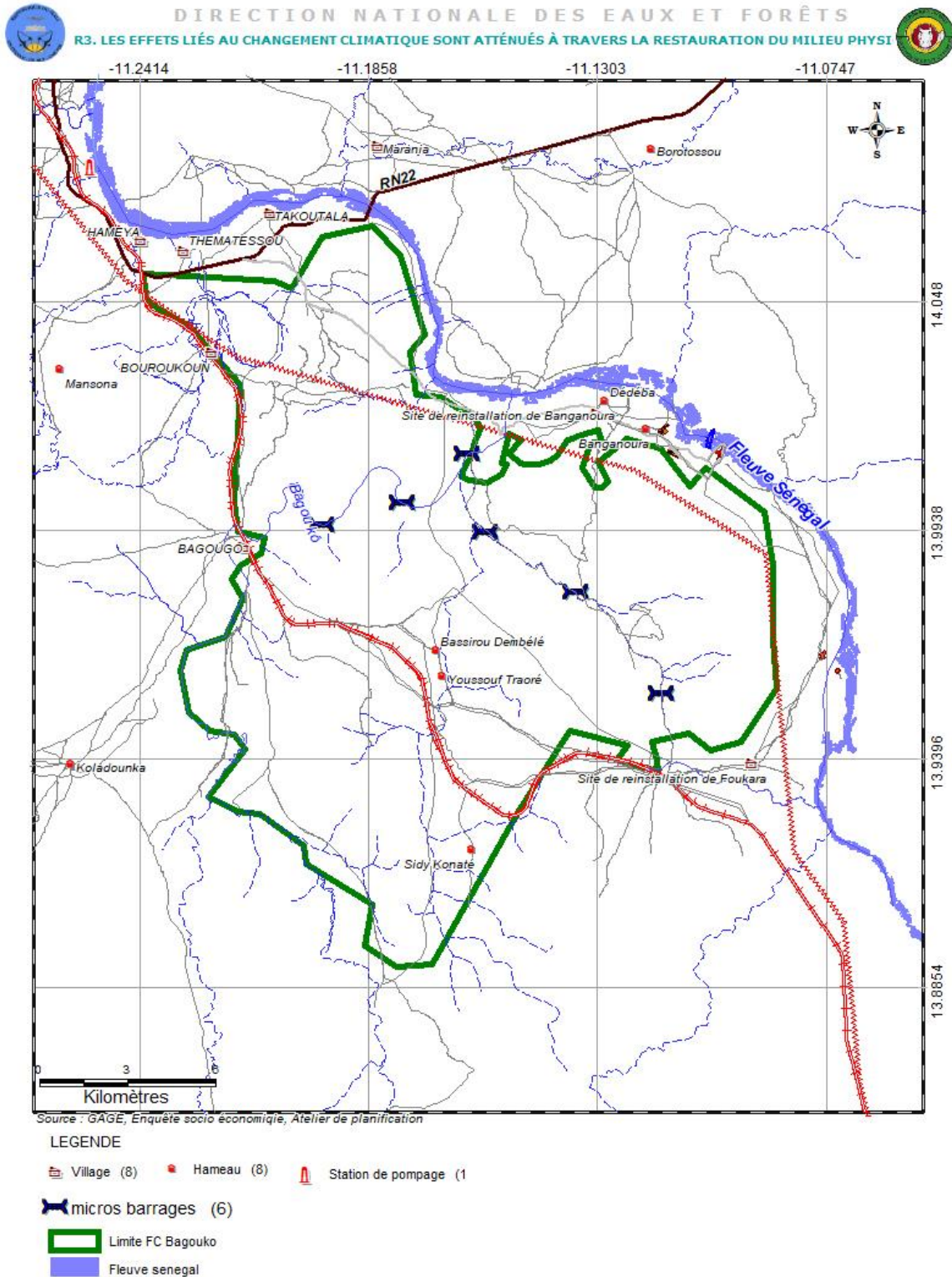
R3. A2 Reboisement par ensemencement d'essence locale

Cette action cible les zones de protection et de restauration. Il s'agira de préparer la terre à l'ensemencement. Ces travaux seront réalisés dans les unités d'ensemencement et de reboisement. La préparation des sols va être réalisée la première année. Ces travaux consisteront à faire des labours superficiels après les premières pluies, à aplanir les zones de stagnation d'eau et à réduire l'effet des pentes légères par l'épandage des résidus issus de la coupe d'assainissement de la savane dense. L'unité de reboisement doit faire l'objet de creusement de potées pendant le mois de décembre. Les potées seront faites avec un écartement moyen de 6 mètres.

Les ensemencements seront effectués sur les sols déjà préparés. Ils consisteront à la dissémination des graines sur l'aire préparée et du raclage superficiel en vue de couvrir les graines de terres légères. Ces opérations devront se faire courant Juillet. Les graines de certaines espèces devront subir des prétraitements afin d'améliorer leur taux de régénération. Le traitement aux insecticides bio sera appliqué en cas de nécessité constaté.

R3. A3 Aménagement des seuils de retenus d'eau de surface

Les seuils de retenus d'eau sont des micros barrages des retenus de hauteur suffisante pour constituer un stockage d'eau en surface et améliorer le niveau de la nappe phréatique. Ils peuvent être en béton, en terre compacte, en gabion ou mixtes. Il sera nécessaire de procéder, au préalable, par une étude technique de faisabilité assortie d'étude d'impacts environnementaux. Toutefois, il est important de signaler la très faible résistance du sol le long des cours d'eaux, ce qui ne favorise pas les initiatives enclenchées. Afin de mener cette action, il est indispensable de réaliser une étude d'impact environnementale et sociale pour la réussite de ses aménagements.



Carte 18 : R3. Les effets liés au changement climatique sont atténués à travers la restauration du milieu physique

R4. Les activités d'écotourisme et du tourisme culturel autour de la forêt sont développées

R4.A1 Construction de campement d'écotourisme

La zone dans laquelle se trouve la forêt classée ne compte aucune infrastructure d'accueil pour la promotion du tourisme malgré les potentialités importantes locales en la matière. La construction de campement d'écotourisme en vue permettre un séjour agréable et sécurisé aux touristes et de leurs biens s'impose. Il s'agira donc de construire un (1) complexe pouvant abriter à la fois une vingtaine de personnes en respectant les normes requises par l'OMATHO. Cette construction devra surtout refléter les modèles améliorés de constructions locales et avec des matériaux locaux. Un personnel qualifié devra être en charge de la gestion de ces installations.

R4.A2 Construction de Gîte

Tout comme les campements d'éco-tourisme, il sera construit deux (2) gîtes d'étape. Ils permettront d'accueillir un groupe dont la taille ne dépasse pas 5 personnes avec un séjour très limité (un jour). Ces infrastructures qui sont également construites à l'aide de matériaux locaux devront être conformes aux modèles édictés par l'OMATHO en la matière. Ces gîtes constitueront des sites temporaires et passagers de séjour pour les visiteurs.

R4.A3 Réalisation de pistes touristiques

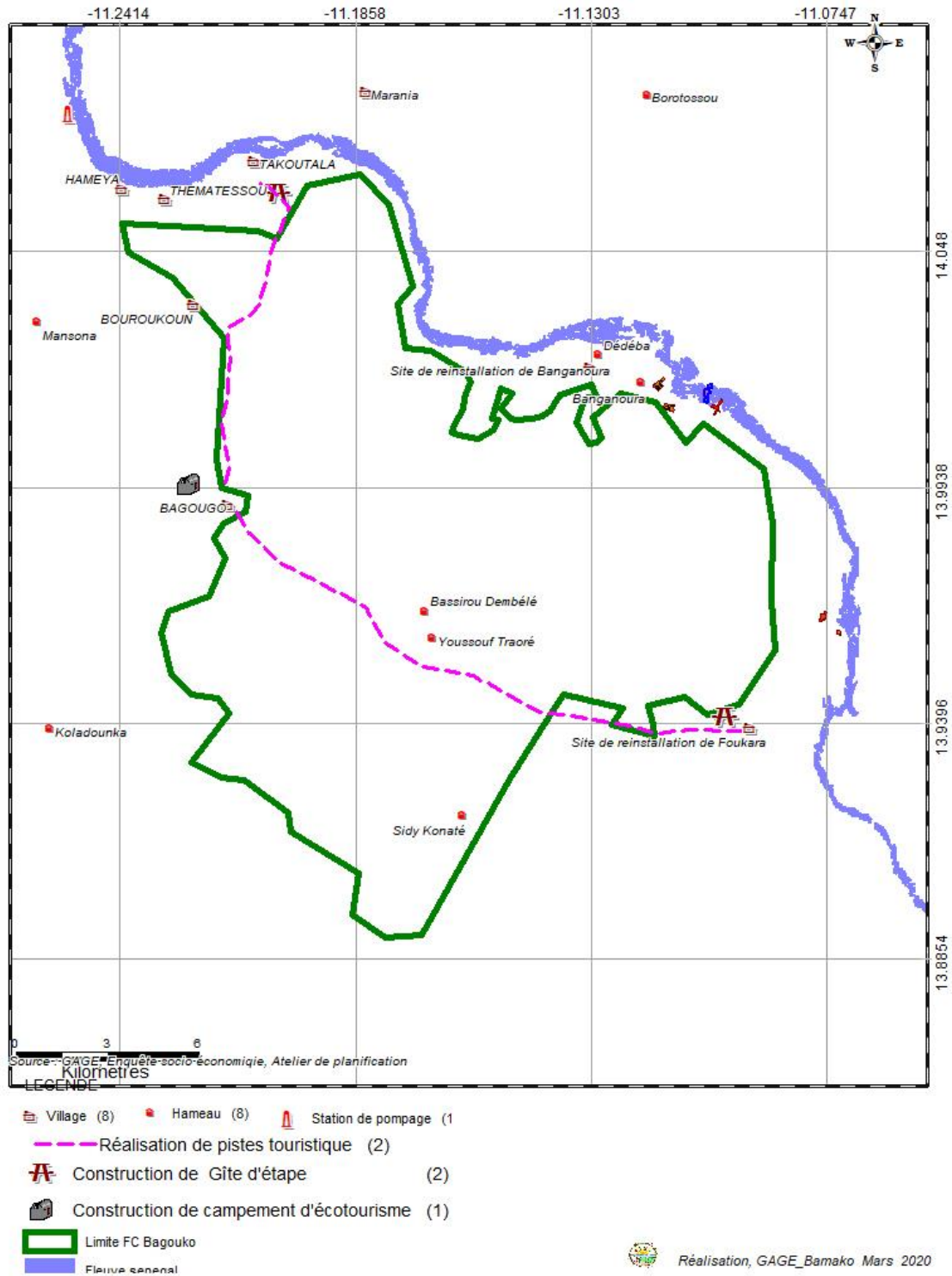
Le réseau routier reliant les villages limitrophes de la forêt classée est constitué de route bitumée et de pistes rurales praticables seulement en saison sèche et infranchissables par endroits à certains types d'engins. Ces pistes sont entrecoupées de rivières sur lesquelles il n'existe aucun ouvrage facilitant le parcours. Il devient donc nécessaire d'aménager vingt-cinq 25 Km pistes afin d'améliorer leur praticabilité en toutes les saisons. L'aménagement de ces pistes nécessitera l'utilisation d'engins mécanisés et la construction de radiers et ponts au niveau des cours d'eau importants.

R4.A4. Entretien des pistes touristiques

L'utilisation durable des pistes aménagées nécessite leur entretien permanent qui consistera à la réhabilitation de leur surface et des ouvrages.

Il s'agit de procéder au désherbage, à l'élagage des branchages encombrants, remblayage des trous, réparation des ouvrages.

DIRECTION NATIONALE DES EAUX ET FORÊTS
 R4. LES ACTIVITÉS D'ÉCOTOURISME ET DU TOURISME CULTUREL AUTOUR DE LA FORÊT SONT DÉVELOPPÉES



Carte 19 : Les activités d'écotourisme et du tourisme culturel autour de la forêt sont développées

a) Durée de mise en œuvre du plan

La mise en œuvre du présent Plan stratégique d'aménagement et de gestion se fera en 10 ans avec une possibilité de révision de certaines actions au cours des deux premières années. A la fin de la 10^{ème} année d'activité, ce plan devra être actualisé sur la base de nouvelles études socioéconomiques et techniques. Les évaluations périodiques de ce plan permettront de mieux cadrer les actions avec les objectifs recherchés.

b) Chronogramme de mise en œuvre des actions

Tableau 78 : Chronogramme de mise en œuvre des actions

Résultats	Activités	A1	A2	A3	A4	A5	A6	A7	A8	A9	A10
R1: Le mode de gouvernance des ressources de la forêt est amélioré	Information et sensibilisation des populations riveraines et des transhumants saisonniers pour le changement de comportements.										
	Elaboration d'un programme de communication										
	Mise en œuvre du programme de communication										
	Matérialisation des limites de la forêt classée de Bagouko										
	Création d'un cadre de concertation pour le suivi de la mise en œuvre du PAG de la forêt classée										
	Création d'une union des coopératives de gestion de la forêt classée										
	Création et gestion de cinq Domaines d'Intervention Forestière										
	Création d'une brigade de surveillance de la forêt classée										
	Plantation d'alignement de Borassus et Khaya										
R2: L'exploitation agro-sylvo-pastorale et piscicole est organisée autour de la forêt	Création et organisation de la commission communale de gestion des ressources agro-sylvo-pastorales et piscicole										
	Développement des techniques agro-forestières (RNA)										
	Vulgarisation des nouvelles techniques agricoles (agriculture intelligente)										
	Création d'une cellule technique de gestion de la forêt classée de Bagouko										
	Création et aménagement des Aires pastorales villageoises et des Aires pastorales familiales										
	Réalisation de forages équipés										
	Installation de château										
	Réalisation des canaux de ravitaillement										
	Réalisation de bassines primaires										
	Réalisation d'une unité de suivi sanitaire										
Réalisation et clôture des AEP											

	Réalisation d'abreuvoirs primaires																			
	Réalisation de piscine de dépistage																			
	Réalisation de fosse de fumure organique																			
	Réalisation d'abreuvoirs secondaires																			
	Entretien annuel de l'AEP																			
	Réalisation et entretien de haies vives																			
	Achat des matériels de santé animale																			
	Matérialisation des pistes de transhumance dans la forêt																			
	Construction d'un marché moderne de poisson																			
	Aménagement des étangs piscicoles																			
	Formation et équipement des pisciculteurs																			
	Reboisement par ensemencement d'essence locale																			
	Aménagement des seuils de retenus d'eau de surface (micro barrage)																			
	Création de zone agro forestière																			
	Création de zone d'exploitation																			
	Création de zone conservation																			
	Création de zone sylvopastorale																			
R4 : Les activités d'écotourisme et tourisme culturel autour de la forêt sont Développées	Construction de campement d'écotourisme																			
	Construction de Gîte																			
	Réalisation de pistes touristiques																			
	Entretien des pistes touristiques																			

4.3.3. Mode de gouvernance de la gestion

a) Organes de gestion de la forêt classée

La gouvernance de la mise en œuvre du présent plan stratégique d'aménagement et de gestion de la forêt classée de Bagouko sera assurée par un cadre de concertation locale regroupant toutes les parties prenantes, notamment l'autorité administrative locale de Diamou, les partenaires d'appuis techniques et financiers, les collectivités territoriales concernées et l'union des coopératives de gestion de la forêt. Cet organe sera créé par décision du Préfet du cercle de Kayes et qui travaillera sous la tutelle de celui-ci.

Quant à la gestion technique, elle fera appel à une structure constituée d'experts contractuels et qui travailleront en étroite collaboration avec les différents services techniques.

Ce cadre de concertation sera constitué de :

- Un président (sous-préfet)
- Un vice-président (maire de la commune)
- Un représentant par service technique local concerné
- Un représentant de l'union des coopératives de gestion de la forêt.

Le cadre de concertation se réunira en session ordinaire tous les trois mois (Trimestre). Il pourra également se réunir en session extraordinaire autant que nécessaire.

Tableau 79 : Cadre de concertation de la forêt classée

Structures/Postes	Nombre
- Président (sous-préfet)	1
- Vice-président (maire de la commune)	1
- Représentant par service technique local concerné	5
- Représentant de union des coopératives de gestion de la forêt par secteur concerné	5
Total	12

Tableau 80: Union des coopératives de gestion de la forêt classée de Bagouko

Structures/Postes	Nombre
Représentant des exploitants forestiers	5
Représentant des pisciculteurs	2
Représentants des éleveurs	3
Représentants des guides touristiques	2
Représentants des maraîchers	2
Total	14

b) Mobilisation des ressources financières nécessaires

La mobilisation des ressources nécessaires aux financements des actions proposées sera assurée par l'union des coopératives de gestion de la forêt classée de Bagouko à travers :

- Etablissement d'un contrat de gestion par régité entre la Direction régionale des Eaux et Forêts et l'union des coopératives de gestion de la forêt classée de Bagouko ;

- L'élaboration et la soumission des programmes annuels de mise en œuvre du PAG à la Direction régionale des Eaux et Forêts, au Conseil du cercle, au Conseil régional, et aux PTF de la région de Kayes en vue de la mobilisation des fonds nécessaires à l'aménagement, notamment les volets restauration du couvert végétal et l'atténuation des effets liés au changement climatique ;
- Etablissement des contrats de sous-traitance des DIF, UP villageoises, étangs et sites d'écotourismes avec des organisations professionnelles du secteur agro-sylvo-pastoral et piscicole.

Compte tenu de la spécificité des objectifs visés par l'aménagement de la forêt classée et l'immensité des actions proposées, la mobilisation des ressources devra prioriser une synergie d'actions entre tous les acteurs concernés par la conservation des ressources de biodiversité à l'échelle National et international.

c) Mobilisation des ressources humains et matériels nécessaires

La mise en œuvre des actions de gestion de la forêt classée de Bagouko nécessitera la mise en place d'une cellule technique composée de personnel de qualité requise pour la gestion efficace d'une forêt classée. Ce personnel sera sous la direction d'un responsable administratif qui sera le coordinateur de la gestion et devra être soumis à une évaluation périodique de performance par le cadre de concertation avec l'appui technique du Comité de Gestion. Cette cellule technique de gestion sera chargée de la mise en œuvre des actions du projet avec la collaboration des services techniques locaux. Elle sera composée de :

d) Besoins en infrastructures immobilières

Un bâtiment administratif regroupant les bureaux, les magasins de stockage, le garage pour l'entretien des véhicules. Il sera procédé à la location d'un siège pour la Cellule Technique de Gestion de la forêt classée de Bagouko.

4.3.4. Risques d'échec liés à la mise en œuvre du plan

La forêt classée est située dans une frange agro climatique caractérisée par des fortes probabilités de variations climatiques pouvant occasionner des calamités naturelles (inondation, assèchement précoce des points d'eau de surface, baisse de la productivité de la biomasse. Cette situation constitue une source certaine de vulnérabilité des constituants des écosystèmes du domaine d'intervention forestière aux changements climatiques. A cette situation s'ajoute la convoitise entre les transhumants, les agriculteurs et les braconniers. Aujourd'hui, la dégradation de la faune et de son habitat est de plus en plus occasionnée par l'aménagement de la route N22 de Kayes-Bafoulabé et de nouvelles pressions que sont : l'exploitation de bois, la prolifération des actions de mise à feu volontaire.

Au-delà de ces contraintes d'autres facteurs non moins considérables sont les suivants :

- La faiblesse des volontés politiques et administratives face à la problématique de résolution des questions liées à la gestion des écosystèmes et de la biodiversité ;
- L'insuffisance du respect des textes législatifs et réglementaires.
- Non aménagement de la piste de transhumance dans la forêt classée

4.3.5. Suivi écologique et de la mise en œuvre du plan

a) Suivi écologique

L'évaluation périodique de l'évolution du milieu écologique, notamment de la faune et flore permettra de mieux cadrer les activités du plan aux résultats attendus. Compte tenu de l'espoir que suscite la forêt en matière de biodiversité, il est nécessaire de faire des inventaires de la faune et de la flore au moins tous les deux ans et un inventaire en fin du projet du plan de gestion. Ces inventaires permettront de suivre régulièrement l'évolution de Biomasse et de mesurer les effets et impacts des différentes actions menées, de s'assurer de la réduction escomptée des menaces d'ordre anthropiques et d'apprécier les niveaux d'incidence du changement climatique sur les principaux écosystèmes. Ces travaux seront confiés à des structures qualifiées. Les rapports d'études scientifiques réalisées dans la forêt par des instituts de recherche devront être mis en exergue pour renforcer les éléments et les résultats de suivi.

b) Suivi de la mise en œuvre du plan stratégique d'aménagement

• Suivi institutionnel

Il porte sur les éléments suivants :

- La tenue régulière du bilan de mise en œuvre à travers une évaluation annuelle du plan de gestion ;
- Le respect des textes législatifs, réglementaires et statutaires de gestion la forêt par la cellule de gestion,

• Suivi de la gestion de la forêt classée de Bagouko

Il sera réalisé par l'Etat, à travers la Direction Régionale des Eaux et Forêts et portera sur les éléments suivants

- La tenue des documents de gestion (rapport d'activités de la cellule) ;
- Les investissements effectués dans la réalisation des actions d'aménagement (visite techniques de terrain.

• Suivi fiscal

Il s'agit de suivre à différents niveaux le rythme de paiement des différentes taxes et autres droits fiscaux conformément aux engagements en matière de gestion de la forêt classée.

• Suivi technique

L'objectif recherché à ce niveau est la maîtrise de toutes les normes techniques relatives à la gestion des ressources forestières par la cellule de gestion à travers la mise en œuvre correcte du plan de gestion. Pour cela, le suivi technique devra s'articuler autour des points suivants :

- Le respect des mesures de protection et de restauration de la forêt ;
- La réalisation des actions de gestion ; et
- L'évaluation périodique de la faune et la flore.

• Contrôle forestier

Le contrôle forestier constitue le pilier de la réussite de la mise en œuvre du plan. Il s'agit pour cela de :

- Vérifier la conformité de la mise en œuvre du plan stratégique d'aménagement avec les textes législatifs et réglementaires
- Lutter contre toute forme de dégradation du milieu et des ressources de la forêt classée;
- Fournir des appuis techniques nécessaires à la surveillance de la forêt classée

4.3.6. Acteurs de mise en œuvre et leurs rôles

Tableau 81 : Rôles et responsabilités des acteurs de mise en œuvre du plan

ACTIVITES	RESPONSABLES	ROLES
R1.A1 Information et sensibilisation des populations riveraines et des transhumants saisonniers pour le changement de comportements.	Commission de gestion de la forêt classée de Bagouko Administrations locales et communales Services techniques	Mobilisation des ressources nécessaires, Information des populations sur les textes se portant sur la forêt classée de et la gestion de ses ressources. Appuis techniques en vue de la participation active des populations riveraines. Gestion des programmes de communication
R1.A2 Matérialisation biologique des limites de la forêt classée	Union des coopératives de gestion de la forêt classée de Bagouko Administrations locales et communales Services techniques	Recrutement d'expertises requises sur contrat de prestations de services
R1.A3 Création d'un cadre de concertation pour le suivi de la mise en œuvre du PAG de la forêt classée	Direction Régionale des Eaux et Forêts, Service technique et Administrations locales et communales	Appuis techniques et matériels Mobilisation de fond
R1. A4 Création d'une union des coopératives de gestion de la forêt classée	Cadre de concertation pour le suivi de la mise en œuvre du PAG de la forêt classée Administrations locales et communales	Appuis techniques et matériels Mobilisation de fond
R1. A5 Création et gestion de cinq Domaines d'Intervention Forestière (DIF)	Cadre de concertation pour le suivi de la mise en œuvre du PAG de la forêt classée Direction Régionale des Eaux et Forêts,	Appuis techniques et matériels Mobilisation de fond

	Service technique et Administrations locales et communales	
R2.A1 Développement des techniques agro-forestières (RNA)	Commission de gestion de la forêt classée de Bagouko Administrations locales et communales Services techniques	Appuis techniques et matériels Mobilisation de fond
R2.A4. Vulgarisation des nouvelles techniques agricoles (agriculture intelligente)	Commission de gestion de la forêt classée de Bagouko Administrations locales et communales Services techniques	Appuis techniques et matériels Mobilisation de fond
R2.A2 Création des aires pastorales villageoises et familiales	Commission de gestion de la forêt classée de Bagouko Administrations locales et communales Services techniques	Recrutement d'expertises requises sur contrat de prestations de services
R2.A3 Matérialisation des pistes de transhumance dans la forêt	Commission de gestion de la forêt classée de Bagouko Administrations locales et communales Services techniques	Recrutement de membre requis
R2.A4 Construction d'un marché moderne de poisson	Commission de gestion de la forêt classée de Bagouko Administrations locales et communales Services techniques	Recrutement de membre requis
R2.A5 Aménagement des étangs piscicoles	Commission de gestion de la forêt classée de Bagouko Administrations locales et communales Services techniques	Recrutement de membre requis
R2.A6 Formation et équipement des pisciculteurs	Commission de gestion de la forêt classée de Bagouko Administrations locales et communales Services techniques	Appuis techniques et matériels Mobilisation du fonds
R3.A1 Installation d'une pépinière forestière	Commission de gestion de la forêt classée de Bagouko Administrations locales et communales Services techniques	Appuis techniques et matériels Mobilisation du fonds d'aménagement
R3.A2 Reboisement par ensemencement d'essence locale	Commission de gestion de la forêt classée de Bagouko Administrations locales et communales Services techniques	Appuis techniques et matériels Mobilisation du fonds d'aménagement

R3.A3 Aménagement des seuils de retenus d'eau de surface	Commission de gestion de la forêt classée de Bagouko Administrations locales et communales Services techniques	Mobilisation des appuis technique, matériel et financier
R4.A1 Construction de campement d'écotourisme	Commission de gestion de la forêt classée de Bagouko Administrations locales et communales Services techniques	Mobilisation des appuis technique, matériel et financier
R4.A2 Construction de Gîte	Commission de gestion de la forêt classée de Bagouko Administrations locales et communales Services techniques	Appuis techniques et matériels Mobilisation de fond
R4.A3 Réalisation de pistes touristiques	Commission de gestion de la forêt classée de Bagouko Administrations locales et communales Services techniques	Appuis techniques et matériels Mobilisation de fond
R4.A4 Entretien des pistes touristiques	Commission de gestion de la forêt classée de Bagouko Administrations locales et communales Services techniques	Appuis techniques et matériels Mobilisation de fond

4.3.7. Estimation des coûts des actions d'aménagement et de gestion

a) Volume des actions d'aménagement et de gestion

RESULTATS	Activités	Unité	quantité/ Nbre	Coût/U nité (million)	Total (million)	Plan de financement des ressources nécessaires à la mise en œuvre des activités									
						Taux (%) par intervenant					Montants (Million de F CFA) par intervenant				
						Com mun autés	Coll ecti vités	PTF loca ux	E T A T	Part enai res exté	T o t al	Com mun autés	Colle ctivit és	PTF loca ux	ETAT

										rieu rs						rieur s	
R1: Le mode de gouvernance des ressources de la forêt est amélioré	Information et sensibilisation des populations riveraines et des transhumants saisonniers pour le changement de comportements.	forfait	10	0,5	5,00	0	0,1	0,2	0,7	0	1	0	0,5	1	3,5	0	5
	Elaboration d'un programme de communication	forfait	1	1,5	1,50	0	0	0,2	0,8	0	1	0	0	0,3	1,2	0	1,5
	Mise en œuvre du programme de communication	Mensuel	10	0,2	2,00	0	0	0	1	0	1	0	0	0	2	0	2
	Matérialisation des limites de la forêt classée de Bagouko	Borne	50	0,025	1,25	0	0	0	1	0	1	0	0	0	1,25	0	1,25
	Création d'un cadre de concertation pour le suivi de la mise en œuvre du PAG de la forêt classée	Cadre	1	0,5	0,50	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0,5	0	0,5
	Création d'une union des coopératives de gestion de la forêt classée	Coopérative	1	0,5	0,50	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0,5	0	0,5
	Création et gestion de cinq Domaines d'Intervention Forestière	DIF	5	0,05	0,25	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0,25	0	0,25

	Création d'une brigade de surveillance de la forêt classée	Nbre/ Brigade	1	1	1,00	0	0,1	0,1	0,8	0	1	0	0,1	0,1	0,8	0	1
	Plantation d'alignement de Borassus et Khaya	Pied	1000	0,006	60,00	0,05	0,1	0,1	0,2	0,55	1	3,0	6	6	12	33	60,0
Total R1					72,00							3,00	6,60	7,40	22,00	33,00	72,00
R2: L'exploitation agro-sylvo-pastorale et piscicole est rationalisée autour de la forêt	Création et organisation de la commission communale de gestion des ressources agro-sylvo-pastorales et piscicole	Forfait	1	0,5	0,50	0	0,5	0,3	0,2	0	1	0	0,25	0,15	0,1	0	0,5
	Développement des techniques agro-forestières (RNA)	Forfait	10	2	20,00	0	0,2	0,1	0,3	0,35	1	0	4	2	7	7	20
	Vulgarisation des nouvelles techniques agricoles (agriculture intelligente)	forfait	10	5	50,00	0	0	0	0,6	0,4	1	0,0	0	0	30	20	50
	Création d'une cellule technique de gestion de la forêt classée de Bagouko	forfait	1	1	1,00	0	0,2	0	0,8	0	1	0	0,2	0	0,8	0	1
	Création et aménagement des Aires pastorales	Nbre/Aire	30	3,5	105,00	0,05	0,05	0,1	0,4	0,4	1	5,25	5,25	10,5	42	42	105
	Réalisation de forages équipés	Forage	7	8	56,00	0,05	0,1	0,1	0,2	0,55	1	2,8	5,6	5,6	11,2	30,8	56
	Installation de château	Château	7	50	350,00	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	350	350
	Réalisation des canaux de ravitaillement	Km	6372	0,005	318,64	0,15	0,2	0,1	0,2	0,35	1	47,79	63,7	31,8	63,7	111,524	318,64

Réalisation de bassines primaires	Forfait	7	0,75	5,25	0	0	0	1	0	1	0	0	0	5,25	0	5,25
Réalisation d'une unité de suivi sanitaire	Unité	1	10	10	0	0,1	0,1	0,4	0,4	1	0	1	1	4	4	10
Réalisation et clôture des AEP	mètre linéaire	1158 64	0,002	231,728	0	0,1	0,1	0,4	0,4	1	0	23,1 728	23,1 728	92,6 912	92,6 912	231, 728
Réalisation d'abreuvoirs primaires	abreuvoir	7	0,01	0,07	0	0,1	0,1	0,4	0,4	1	0	0,00 7	0,00 7	0,02 8	0,02 8	0,07
Réalisation de piscine de dépistage	Unité	7	0,5	3,5	0	0,1	0,1	0,4	0,4	1	0	0,35	0,35	1,4	1,4	3,5
Réalisation de fosse de fumure organique	Forfait	7	0,2	1,4	0	0,1	0,1	0,4	0,4	1	0	0,14	0,14	0,56	0,56	1,4
Réalisation d'abreuvoirs secondaires	abreuvoir	18	0,3	5,4	0	0,1	0,1	0,4	0,4	1	0	0,54	0,54	2,16	2,16	5,4
Entretien annuel de l'AEP	Nbre/unité	7	2	14	0	0,1	0,1	0,4	0,4	1	0	1,4	1,4	5,6	5,6	14
Réalisation et entretien de haies vives	forfait	1061 2	0,005	53,06	0	0,1	0,1	0,4	0,4	1	0	5,30 6	5,30 6	21,2 24	21,2 24	53,0 6
Achat des matériels de santé animale	forfait	10	1	10,00	0	0,1	0,1	0,4	0,4	1	0	1	1	4	4	10
Matérialisation des pistes de transhumance dans la forêt	Nbre/Borne	30	0,015	0,45	0	0	0,2	0,5	0,3	1	0	0	0,09	0,22 5	0,13 5	0,45
Construction d'un marché moderne de poisson	Marché	1	5	5	0	0,1	0,1	0,8	0	1	0	0,5	0,5	4	0	5
Aménagement des étangs piscicoles	Etang	6	3	18	0	0	0,1	0,2	0,7	1	0	0	1,8	3,6	12,6	18

	Formation et équipement des pisciculteurs	Nbre/formation	2	3	6	0	0	0,1	0,2	0,7	1	0	0	0,6	1,2	4,2	6
Total R2					1265,00							55,85	112,44	86,02	300,77	709,92	1265,00
R3: Les effets liés au changement climatique sont atténués à travers la restauration du milieu physique	Reboisement par ensemencement d'essence locale	Ha	1000	0,2	200	0,1	0,1	0,1	0,5	0,2	1	20	20	20	100	40	200
	Aménagement des seuils de retenus d'eau de surface (barrage)	Barrage	6	15	90,00	0	0,1	0,1	0,3	0,5	1	0	9	9	27	45	90
	Création de zone agro forestière	Nbre	1	5	5,00	0	0	0,2	0,3	0,5	1	0	0	1	1,5	2,5	5
	Création de zone d'exploitation	Nbre	5	2,5	12,50	0,05	0,1	0,6	0,2	0	1	0,625	1,25	8,125	2,5	0	12,5
	Création de zone conservation	Nbre	2	1	2,00	0	0	0,2	0,3	0,5	1	0	0	0,4	0,6	1	2
	Création de zone sylvopastorale	Nbre	1	5	5,00	0	0,1	0,3	0,4	0,2	1	0	0,5	1,5	2	1	5
Total R3					314,50							20,63	30,75	40,03	133,60	89,50	314,50
R4 : Les activités d'écotourisme et du tourisme culturel autour de la forêt sont développées	Construction de campement d'écotourisme	Nbre/Campement	1	50	50,00	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	50	50
	Construction de Gîte	Gîte	2	5	10,00	0	0	0	1	0	1	0	0	0	10	0	10
	Réalisation de pistes touristiques	Km	47	1	47	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	47	47
	Entretien des pistes touristiques	Km	296	0,2	59,2	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	59,2	59,2

Total R4					166,20							0,00	0,00	0,00	10,00	156,20	166,20
Total des coûts d'aménagement					1 817,70							79,47	149,79	133,44	466,37	988,62	1 817,70

Tableau : Volumes des actions d'aménagement par an

Activités	An1	An2	An3	An4	An5	An6	An7	An8	An9	An10	Quantité
Information et sensibilisation des populations riveraines et des transhumants saisonniers pour le changement de comportements.	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10
Elaboration d'un programme de communication	1										1
Mise en œuvre du programme de communication	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10
Matérialisation des limites de la forêt classée de Bagouko	20	20	10	0	0	0	0	0	0	0	50
Création d'un cadre de concertation pour le suivi de la mise en œuvre du PAG de la forêt classée	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Création d'une union des coopératives de gestion de la forêt classée	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Création et gestion de cinq Domaines d'Intervention Forestière	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5
Création d'une brigade de surveillance de la forêt classée	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Plantation d'alignement de Borassus et Khaya		2000	2000	2000	2000	0	1000	1000	0	0	10000
Création et organisation de la commission communale de gestion des ressources agro-sylvo-pastorales et piscicole	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Développement des techniques agro-forestières (RNA)	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10

Vulgarisation des nouvelles techniques agricoles (agriculture intelligente)	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10
Création d'une cellule technique de gestion de la forêt classée de Bagouko	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Création et aménagement des Aires pastorales villageoises et des Aires pastorales familiales	0	10	10	10	0	0	0	0	0	0	30
Réalisation de forages équipés	3	3	1	0	0	0	0	0	0	0	7
Installation de château	3	3	1	0	0	0	0	0	0	0	7
Réalisation des canaux de ravitaillement	27312	27312	9104	0	0	0	0	0	0	0	63728
Réalisation de bassines primaires	3	3	1	0	0	0	0	0	0	0	7
Réalisation d'une unité de suivi sanitaire	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1
Réalisation et clôture des AEP	49656	49656	16552	0	0	0	0	0	0	0	115864
Réalisation d'abreuvoirs primaires	3	3	1	0	0	0	0	0	0	0	7
Réalisation de piscine de dépistage	3	3	1	0	0	0	0	0	0	0	7
Réalisation de fosse de fumure organique	3	3	1	0	0	0	0	0	0	0	7
Réalisation d'abreuvoirs secondaires	9	9	0	0	0	0	0	0	0	0	18
Entretien annuel de l'AEP	3	3	1	0	0	0	0	0	0	0	7
Réalisation et entretien de haies vives	4548	4548	1516	0	0	0	0	0	0	0	10612
Achat des matériels de santé animale	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10
Matérialisation des pistes de transhumance dans la forêt	0	20	10	0	0	0	0	0	0	0	30
Construction d'un marché moderne de poisson	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Aménagement des étangs piscicoles	0	0	3	3	0	0	0	0	0	0	6
Formation et équipement des pisciculteurs	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	2
Reboisement par ensemencement d'essence locale	0	200	200	200	100	100	100	100	0	0	1000
Aménagement des seuils de retenus d'eau de surface	0	0	2	2	2	0	0	0	0	0	6
Création de zone agro forestière	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Création de zone d'exploitation	3	2	0	0	0	0	0	0	0	0	5
Création de zone conservation	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2

Création de zone sylvopastorale	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Construction de campement d'écotourisme	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1
Construction de Gîte							2						
Réalisation de pistes touristiques	0	0	20	20	7	0	0	0	0	0	0	0	47
Entretien des pistes touristiques	1	0	0	20	40	47	47	47	47	47	47	47	296

b) Synthèse des coûts annuels d'aménagement

Tableau : Synthèse des coûts des actions de gestion par an

Activités	Quantité	PU en million											Montant total par activité	
			An1	An2	An3	An4	An5	An6	An7	An8	An9	An10		
Information et sensibilisation des populations riveraines et des transhumants saisonniers pour le changement de comportements.	10	0,500	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	5
Elaboration d'un programme de communication	1	1,500	1,50	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,50
Mise en œuvre du programme de communication	10	0,200	0,20	0,20	0,20	0,20	0,20	0,20	0,20	0,20	0,20	0,20	0,20	2,00
Matérialisation des limites de la forêt classée de Bagouko	50	0,025	0,50	0,50	0,25	-	-	-	-	-	-	-	-	1,25
Création d'un cadre de concertation pour le suivi de la mise en œuvre du PAG de la forêt classée	1	0,500	0,50	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,50
Création d'une union des coopératives de gestion de la forêt classée	1	0,500	0,50	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,50
Création et gestion de cinq Domaines d'Intervention Forestière	5	0,050	0,25	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,25

Création d'une brigade de surveillance de la forêt classée	1	1,000	1,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,00
Plantation d'alignement de Borassus et Khaya	10000	0,006	-	12,00	12,00	12,00	12,00	-	6,00	6,00	-	-	60,00
Création et organisation de la commission communale de gestion des ressources agro-sylvo-pastorales et piscicole	1	0,500	0,50	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,50
Développement des techniques agro-forestières (RNA)	10	2,000	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	20,00
Vulgarisation des nouvelles techniques agricoles (agriculture intelligente)	10	5,000	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00	50,00
Création d'une cellule technique de gestion de la forêt classée de Bagouko	1	1,000	1,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,00
Création et aménagement des Aires pastorales villageoises et des Aires pastorales familiales	30	3,500	-	35,00	35,00	35,00	-	-	-	-	-	-	105,00
Réalisation de forages équipés	7	8,000	24,00	24,00	8,00	-	-	-	-	-	-	-	56,00
Installation de château	7	50,000	150,00	150,00	50,00	-	-	-	-	-	-	-	350,00
Réalisation des canaux de ravitaillement	63728	0,005	136,56	136,56	45,52	-	-	-	-	-	-	-	318,64
Réalisation de bassines primaires	7	0,750	2,25	2,25	0,75	-	-	-	-	-	-	-	5,25
Réalisation d'une unité de suivi sanitaire	1	10,000	-	-	10,00	-	-	-	-	-	-	-	10,00

Réalisation et clôture des AEP	115864	0,002	99,31	99,31	33,10	-	-	-	-	-	-	-	231,73
Réalisation d'abreuvoirs primaires	7	0,010	0,03	0,03	0,01	-	-	-	-	-	-	-	0,07
Réalisation de piscine de dépistage	7	0,500	1,50	1,50	0,50	-	-	-	-	-	-	-	3,50
Réalisation de fosse de fumure organique	7	0,200	0,60	0,60	0,20	-	-	-	-	-	-	-	1,40
Réalisation d'abreuvoirs secondaires	18	0,300	2,70	2,70	-	-	-	-	-	-	-	-	5,40
Entretien annuel de l'AEP	7	2,000	6,00	6,00	2,00	-	-	-	-	-	-	-	14,00
Réalisation et entretien de haies vives	10612	0,005	22,74	22,74	7,58	-	-	-	-	-	-	-	53,06
Achat des matériels de santé animale	10	1,000	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	10,00
Matérialisation des pistes de transhumance dans la forêt	30	0,015	-	0,30	0,15	-	-	-	-	-	-	-	0,45
Construction d'un marché moderne de poisson	1	5,000	5,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5,00
Aménagement des étangs piscicoles	6	3,000	-	-	9,00	9,00	-	-	-	-	-	-	18,00
Formation et équipement des pisciculteurs	2	3,000	-	-	3,00	3,00	-	-	-	-	-	-	6,00
Reboisement par ensemencement d'essence locale	1000	0,200	-	40,00	40,00	40,00	20,00	20,00	20,00	20,00	-	-	200,00
Aménagement des seuils de retenus d'eau de surface	6	15,000	-	-	30,00	30,00	30,00	-	-	-	-	-	90,00
Création de zone agro forestière	1	5,000	-	5,00	-	-	-	-	-	-	-	-	5,00

Création de zone d'exploitation	5	2,500	7,50	5,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	12,50
Création de zone conservation	2	1,000	2,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2,00
Création de zone sylvopastorale	1	5,000	5,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5,00
Construction de campement d'écotourisme	1	50,000	-	-	-	-	-	50,00	-	-	-	-	-	50,00
Construction de Gîte		5,000	-	-	-	-	-	-	10,00	-	-	-	-	10,00
Réalisation de pistes touristiques	47	1,000	-	-	20,00	20,00	7,00	-	-	-	-	-	-	47,00
Entretien des pistes touristiques	296	0,200	0,20	-	-	4,00	8,00	9,40	9,40	9,40	9,40	9,40	9,40	59,20
0			479,84	552,19	315,76	161,70	85,70	88,10	54,10	44,10	18,10	18,10		1 817,70

c) Coûts des autres charges de gestion

Tableau 82 : Primes du personnel de gestion)

DESIGNATION	STATUT	TYPE DE RENUMERATION	NOMBRE D'AGENT	DUREE EN MOIS	BASE PRIMES	Total Salaire et primes
STRUCTURES/POSTES						
Président (sous-préfet)	Permanent	Prime	1	40	50 000	2000000
Un vice-président (maire de la commune)	Permanent	Prime	1	40	50 000	2000000
Un représentant par service technique local concerné	Permanent	Prime	5	40	50 000	10000000
Un représentant de union des coopératives de gestion de la forêt par secteur concerné	Permanent	Prime	5	40	40 000	8000000
Sous total2			12			22 000 000
Représentant des exploitants forestiers	Permanent	Prime	5	120	25 000	15 000 000
Représentant des pisciculteurs	Permanent	Prime	2	120	20 000	4 800 000
Représentants des éleveurs	Permanent	Prime	3	120	20 000	7 200 000
Représentants des guides touristiques	Permanent	Prime	2	120	20 000	4 800 000
Représentants des maraîchers	Permanent	Prime	2			
Sous total 3			14			31 800 000
Total Personnel de Gestion			26			53 800 000

Tableau 83 : Les équipements nécessaires à la gestion

DESIGNATION	COÛT UNITAIRE	BESOINS	Coût unitaire	TOTAL H.T (F CFA)
Véhicule de gestion (cellule technique)	Toyota hilux	1	20 000 000	20 000 000
Moto simple	Moto	1	650 000	650 000
Equipements accessoires	forfaits	1	10 000 000	10 000 000
Bureautique	forfait	1	5 000 000	5 000 000
Total Equipements				35 650 000

Tableau 84 : Fonctionnements

Nature	Unité	PU	Besoin annuel	Montant par an	Pendant 10 ans
Besoins en gasoil (Véhicules)	Litre	650	24 000	15 600 000	156 000 000
Besoins en Essence (Motos)	Litre	700	7 200	5 040 000	50 400 000
Total 1		-	-	20 640 000	206 400 000
Stock de pièces de rechange + Réparation	Forfait	2 000 000	1	2 000 000	20 000 000
Total 2				2 000 000	20 000 000
				22 640 000	226 400 000

d) Synthèses des coûts d'aménagement et de gestion

Tableau 85 : Synthèses des coûts d'aménagement et de gestion de la forêt

- Aménagement général de la forêt

Rubriques	Montants F CFA)	%
Aménagement physique	1 817 698 000	85,20
Equipements	35 650 000	1,67
Fonctionnement	226 400 000	10,61
Personnel Gestion	53 800 000	2,52
TOTAUX	2 133 548 000	100

Le coût total d'aménagement et de la gestion de la forêt classée de Bagouko et de ses terres adjacentes est estimé à la somme de Deux Milliards Cent trente-trois Millions Cinq Cents quarante Huit Mille francs CFA (**2 133 548 000 F CFA**).

- Aménagement spécifique des DIF de la forêt

Coûts estimatifs des rubriques	Montants F CFA)	%
Aménagement physique	153 072 138	62,59
Equipements	16 500 000	6,75
Fonctionnement	3 000 000	1,23
Personnel Gestion	72 000 000	29,44
TOTAUX	244 572 138	100

Le coût d'aménagement spécifique des DIF forêt est estimé à la somme de Deux Cent quarante-quatre Millions Cinq Cents Soixante-douze Mille cent trente-huit francs CFA (**244 572 138 F CFA**).

- Récapitulatif des coûts d'aménagement de la forêt

Coûts estimatifs des rubriques	Montants F CFA)	%
Aménagement physique	1 970 770 138	82,86
Equipements	52 150 000	2,19
Fonctionnement	229 400 000	9,65
Personnel Gestion	125 800 000	5,29
TOTAUX	2 378 120 138	100

Le coût total d'aménagement de la forêt classée est estimé à la somme de Deux Milliards Trois Cent soixante-dix-huit Millions Cents vingt Mille cent trente-huit francs CFA (**2 378 120 138 F CFA**).

BIBLIOGRAPHIE

N°	Documents
1.	Arbonnier, M (2009). Arbres, arbustes et lianes des zones sèches d'Afrique de l'Ouest CIRAD/MNHN, 541 p.
2.	PARAD (1996). Base Oise (outil informatisé de suivi évaluation) du Programme d'Appui à la Réforme Administrative et à la Décentralisation.
3.	GAGE (2012). Rapport Schéma d'aménagement du territoire de la commune de Diamou.
4.	GAGE (2019). Rapport d'inventaire et d'enquête socioéconomique de la forêt classée de Bagouko.
5.	Nasi, R. & Sabatier, M. (1988). Projet inventaire des Ressources Ligneuses au Mali (PIRL): Rapport de synthèse 1ere phase. "Les formations végétales", pp. 197. Mali.
6.	PIRT (1983). Les ressources terrestres au Mali. Vol I, II et III. Ed. TAMS, New York.
7.	PIRT (1986). <i>Zonage agro-écologique du Mali</i> . Tome 1. Institut National de la Recherche Zootechnique, Forestière et Hydro biologique, Sotuba, Mali, 190 p.
8.	IGM, (1954). Fond IGM
9.	Image sentine 2 mars 2019
10.	Bureau BECIS, (Janvier - Février 2009). Rapport Provisoire Final du Schéma Régional d'Aménagement du Territoire de Kayes
11.	AGEFORE, (Novembre 2005). Rapport Schéma Directeur d'Aménagement de l'aire Protégée transfrontalière Bafing- Falémé
12.	Conseil de Cercle de Nioro, PDSEC (2010_2014) du cercle de Nioro du Sahel.
13.	2011. Stratégie nationale de conservation de la biodiversité
14.	2011 (en cours de validation). Stratégie nationale d'aires protégées du Mali
15.	(2006). Document Cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté au Mali
16.	(2010). chapitre Objectifs 7 des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)

ANNEXES

Liste des espèces rencontrées dans la forêt classée de Bagouko

Types de formations	Genres et Espèces	Fréquence	Abondance	Dominance	Taille moyenne	valeur classe
Cultures et jachères	Borassus aethiopicum	0,014	0,202	0,302	1,493	13
Cultures et jachères	Sterculia setigera	0,086	1,213	1,690	1,393	12
Cultures et jachères	Cola cordifolia	0,014	0,202	0,252	1,246	12
Cultures et jachères	Daniellia oliveri BO	0,029	0,404	0,445	1,100	11
Cultures et jachères	Pterocarpus erinaceus BO	0,086	2,022	2,108	1,042	11
Cultures et jachères	Bombax costatum BO	0,014	0,404	0,395	0,976	11
Cultures et jachères	Sclerocarya birrea	0,214	6,268	4,817	0,768	10
Cultures et jachères	Anogeissus leiocarpus BO	0,029	0,809	0,617	0,763	10
Cultures et jachères	Pterocarpus erinaceus D	0,029	0,202	0,143	0,706	10
Cultures et jachères	Lannea microcarpa	0,043	0,809	0,542	0,671	9
Cultures et jachères	Vitellaria paradoxa	0,071	1,415	0,677	0,479	8
Cultures et jachères	Terminalia laxiflora	0,057	2,224	0,830	0,373	7
Cultures et jachères	Anogeissus leiocarpus	0,186	7,886	2,574	0,326	7
Cultures et jachères	Cordyla pinnata	0,171	3,033	0,899	0,296	7
Cultures et jachères	Diospyros mespiliformis	0,029	0,404	0,119	0,295	7
Cultures et jachères	Cordia myxa	0,014	0,607	0,156	0,257	7
Cultures et jachères	Lannea acida	0,143	2,629	0,524	0,199	6
Cultures et jachères	Detarium microcarpum	0,014	0,202	0,032	0,158	6
Cultures et jachères	Hyphaene thebaica	0,014	1,213	0,192	0,158	6
Cultures et jachères	Piliostigma reticulatum	0,143	6,268	0,842	0,134	5
Cultures et jachères	Piliostigma thonningii	0,043	1,618	0,200	0,124	5
Cultures et jachères	Burkea africana	0,014	0,202	0,021	0,106	5
Cultures et jachères	Pterocarpus erinaceus IM	0,086	1,618	0,170	0,105	4
Cultures et jachères	Bois-morts	0,257	10,717	0,721	0,067	3
Cultures et jachères	Terminalia macroptera	0,057	4,651	0,209	0,045	3
Cultures et jachères	Strychnos spinosa	0,014	0,607	0,023	0,037	3
Cultures et jachères	Zizyphus mucronata	0,043	2,022	0,075	0,037	3
Cultures et jachères	Zizyphus mauritiana	0,129	20,423	0,735	0,036	3
Cultures et jachères	Terminalia albida	0,014	0,202	0,006	0,032	3
Cultures et jachères	Hexalobus monopetalus	0,071	2,831	0,081	0,029	2
Cultures et jachères	Combretum glutinosum	0,929	173,289	4,724	0,027	2
Cultures et jachères	Pterocarpus lucens	0,129	22,849	0,559	0,024	2
Cultures et jachères	Prosopis africana	0,029	0,404	0,008	0,021	2
Cultures et jachères	Crossopteryx febrifuga	0,014	0,607	0,010	0,017	2
Cultures et jachères	Combretum fragrans/ghasalense	0,157	20,827	0,340	0,016	2
Cultures et jachères	Gardenia ternifolia	0,014	0,809	0,012	0,015	2
Cultures et jachères	Annona senegalensis	0,014	1,415	0,021	0,015	2
Cultures et jachères	Combretum nigricans	0,100	7,886	0,104	0,013	2
Cultures et jachères	Lonchocarpus laxiflorus	0,029	1,213	0,014	0,012	2
Cultures et jachères	Bombax costatum IM	0,029	1,415	0,016	0,012	2
Cultures et jachères	Acacia macrostachya	0,043	2,426	0,025	0,011	2
Cultures et jachères	Balanites aegyptiaca	0,014	0,202	0,002	0,009	2

Cultures et jachères	<i>Grewia bicolor</i>	0,129	18,805	0,153	0,008	1
Cultures et jachères	<i>Feretia apodanthera</i>	0,029	2,022	0,014	0,007	1
Cultures et jachères	<i>Guiera senegalensis</i>	0,057	4,448	0,024	0,005	1
Cultures et jachères	<i>Gardenia erubescens</i>	0,057	5,055	0,025	0,005	1
Cultures et jachères	<i>Combretum lecardii</i>	0,014	1,213	0,005	0,004	1
Cultures et jachères	<i>Grewia mollis</i>	0,029	2,426	0,011	0,004	1
Cultures et jachères	<i>Combretum micranthum</i>	0,029	4,044	0,017	0,004	1
Cultures et jachères	<i>Vitex doniana</i>	0,014	0,809	0,003	0,004	1
Savane arborée	<i>Adansonia digitata</i>	0,022	0,315	0,609	1,935	14
Savane arborée	<i>Bombax costatum</i> BO	0,022	0,629	1,217	1,935	14
Savane arborée	<i>Burkea africana</i>	0,022	0,315	0,609	1,935	14
Savane arborée	<i>Daniellia oliveri</i> BO	0,022	0,315	0,609	1,935	14
Savane arborée	<i>Pterocarpus erinaceus</i> D	0,022	0,315	0,609	1,935	14
Savane arborée	<i>Sterculia setigera</i>	0,067	1,258	1,709	1,359	12
Savane arborée	<i>Borassus aethiopum</i>	0,044	2,516	3,138	1,247	12
Savane arborée	<i>Pterocarpus erinaceus</i> BO	0,089	1,573	1,667	1,060	11
Savane arborée	<i>Cordyla pinnata</i>	0,178	3,145	2,952	0,939	11
Savane arborée	<i>Anogeissus leiocarpus</i>	0,200	6,605	6,161	0,933	11
Savane arborée	<i>Anogeissus leiocarpus</i> BO	0,044	2,516	2,216	0,881	10
Savane arborée	<i>Vitellaria paradoxa</i>	0,111	1,258	0,990	0,787	10
Savane arborée	<i>Hyphaene thebaeca</i>	0,044	0,944	0,734	0,777	10
Savane arborée	<i>Sclerocarya birrea</i>	0,222	6,291	3,581	0,569	9
Savane arborée	<i>Terminalia macroptera</i>	0,044	1,258	0,639	0,508	8
Savane arborée	<i>Spondias monbin</i>	0,044	1,887	0,803	0,426	8
Savane arborée	<i>Terminalia laxiflora</i>	0,022	0,315	0,080	0,254	7
Savane arborée	<i>Parkia biglobosa</i>	0,044	1,258	0,238	0,189	6
Savane arborée	<i>Pterocarpus lucens</i>	0,111	8,178	1,459	0,178	6
Savane arborée	Bois-morts	0,156	6,291	1,013	0,161	6
Savane arborée	<i>Bombax costatum</i> IM	0,022	0,315	0,050	0,158	6
Savane arborée	<i>Lannea velutina</i>	0,022	0,629	0,090	0,143	5
Savane arborée	<i>Lannea microcarpa</i>	0,022	0,944	0,112	0,119	5
Savane arborée	<i>Lannea acida</i>	0,089	2,831	0,312	0,110	5
Savane arborée	<i>Ficus capensis</i>	0,022	0,629	0,056	0,089	4
Savane arborée	<i>Pterocarpus erinaceus</i> IM	0,089	1,258	0,099	0,079	4
Savane arborée	<i>Cordia myxa</i>	0,022	0,629	0,045	0,071	4
Savane arborée	<i>Combretum glutinosum</i>	0,800	135,567	6,469	0,048	3
Savane arborée	<i>Hexalobus monopetalus</i>	0,111	3,145	0,135	0,043	3
Savane arborée	<i>Lonchocarpus laxiflorus</i>	0,089	5,033	0,171	0,034	3
Savane arborée	<i>Feretia apodanthera</i>	0,022	1,573	0,050	0,032	3
Savane arborée	<i>Piliostigma reticulatum</i>	0,067	3,460	0,102	0,029	2
Savane arborée	<i>Zizyphus mauritiana</i>	0,089	3,774	0,105	0,028	2
Savane arborée	<i>Gardenia erubescens</i>	0,022	1,573	0,036	0,023	2
Savane arborée	<i>Combretum nigricans</i>	0,222	11,953	0,272	0,023	2
Savane arborée	<i>Maytenus senegalensis</i>	0,044	2,516	0,056	0,022	2
Savane arborée	<i>Acacia macrostachya</i>	0,022	1,258	0,026	0,021	2
Savane arborée	<i>Diospyros mespiliformis</i>	0,067	10,694	0,192	0,018	2
Savane arborée	<i>Combretum micranthum</i>	0,089	19,501	0,323	0,017	2
Savane arborée	<i>Grewia mollis</i>	0,067	11,953	0,173	0,014	2
Savane arborée	<i>Zizyphus mucronata</i>	0,067	5,662	0,068	0,012	2
Savane arborée	<i>Piliostigma thonningii</i>	0,022	1,258	0,011	0,009	2

Savane arborée	Guiera senegalensis	0,133	18,243	0,139	0,008	1
Savane arborée	Tamarindus indica	0,022	0,944	0,006	0,007	1
Savane arborée	Acacia Sénégal	0,022	0,629	0,003	0,006	1
Savane arborée	Grewia bicolor	0,022	2,516	0,005	0,002	1
Savane arbustive	Sterculia setigera	0,163	2,889	2,915	1,009	11
Savane arbustive	Pterocarpus erinaceus BO	0,061	2,744	2,301	0,838	10
Savane arbustive	Pterocarpus erinaceus D	0,020	0,289	0,233	0,805	10
Savane arbustive	Bombax costatum BO	0,010	0,289	0,233	0,805	10
Savane arbustive	Prosopis africana	0,010	0,144	0,102	0,706	10
Savane arbustive	Securidaca longipedunculata	0,010	0,144	0,102	0,706	10
Savane arbustive	Cordyla pinnata	0,245	4,622	2,691	0,582	9
Savane arbustive	Vitellaria paradoxa	0,020	0,289	0,117	0,406	8
Savane arbustive	Anogeissus leiocarpus	0,082	3,033	1,030	0,340	7
Savane arbustive	Sclerocarya birrea	0,214	5,344	1,542	0,288	7
Savane arbustive	Daniellia oliveri BO	0,010	0,144	0,037	0,254	7
Savane arbustive	Anogeissus leiocarpus IM	0,010	0,289	0,060	0,206	6
Savane arbustive	Euphorbia sudanica	0,020	0,722	0,105	0,146	5
Savane arbustive	Terminalia macroptera	0,061	1,589	0,208	0,131	5
Savane arbustive	Pterocarpus erinaceus IM	0,163	4,044	0,513	0,127	5
Savane arbustive	Lannea acida	0,071	1,878	0,194	0,103	4
Savane arbustive	Lonchocarpus laxiflorus	0,020	1,444	0,147	0,102	4
Savane arbustive	Bois-morts	0,173	7,366	0,517	0,070	3
Savane arbustive	Pterocarpus lucens	0,133	35,097	2,107	0,060	3
Savane arbustive	Bombax costatum IM	0,031	0,867	0,052	0,060	3
Savane arbustive	Piliostigma thonningii	0,010	0,289	0,011	0,037	3
Savane arbustive	Terminalia laxiflora	0,010	0,144	0,005	0,032	3
Savane arbustive	Combretum glutinosum	0,949	243,223	6,933	0,029	2
Savane arbustive	Piliostigma reticulatum	0,020	0,578	0,016	0,029	2
Savane arbustive	Zizyphus mauritiana	0,031	2,744	0,057	0,021	2
Savane arbustive	Hexalobus monopetalus	0,051	3,177	0,061	0,019	2
Savane arbustive	Detarium microcarpum	0,020	0,578	0,011	0,019	2
Savane arbustive	Grewia mollis	0,082	8,810	0,148	0,017	2
Savane arbustive	Combretum nigricans	0,194	15,887	0,200	0,013	2
Savane arbustive	Combretum fragrans/ghasalense	0,010	1,011	0,010	0,010	2
Savane arbustive	Acacia macrostachya	0,010	0,144	0,001	0,009	2
Savane arbustive	Guiera senegalensis	0,112	11,121	0,090	0,008	1
Savane arbustive	Combretum molle/velutinum	0,010	0,867	0,005	0,006	1
Savane arbustive	Combretum micranthum	0,041	7,366	0,021	0,003	1
Savane arbustive	Acacia seyal	0,010	1,300	0,003	0,002	1
Savane arbustive	Gardenia ternifolia	0,010	0,433	0,001	0,002	1
Savane arbustive	Pterocarpus santalinoides	0,010	0,144	0,000	0,002	1
Savane arbustive lâche	Comniphora africana	0,029	0,416	0,216	0,518	9
Savane arbustive lâche	Cordyla pinnata	0,235	4,579	1,871	0,409	8
Savane arbustive lâche	Sclerocarya birrea	0,118	3,330	1,328	0,399	8
Savane arbustive lâche	Grewia bicolor	0,029	1,249	0,175	0,140	5
Savane arbustive lâche	Sterculia setigera	0,088	2,082	0,233	0,112	5
Savane arbustive lâche	Anogeissus leiocarpus	0,059	0,833	0,088	0,106	5
Savane arbustive lâche	Pterocarpus erinaceus IM	0,206	5,412	0,405	0,075	4
Savane arbustive lâche	Lannea acida	0,059	2,082	0,090	0,043	3
Savane arbustive lâche	Bois-morts	0,176	11,656	0,287	0,025	2

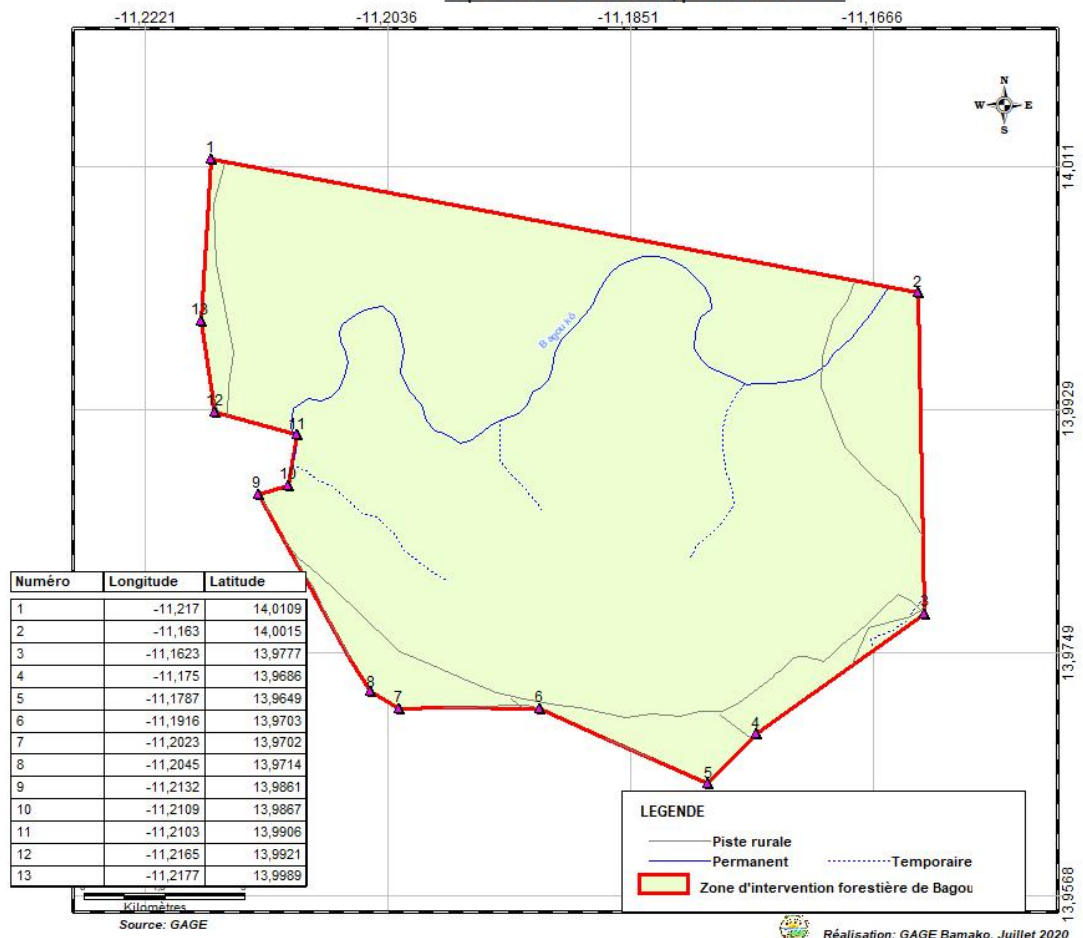
Savane arbustive lâche	Combretum fragrans/ghasalense	0,206	32,055	0,714	0,022	2
Savane arbustive lâche	Hexalobus monopetalus	0,059	2,082	0,045	0,021	2
Savane arbustive lâche	Prosopis juliflora	0,029	0,833	0,014	0,017	2
Savane arbustive lâche	Crossopteryx febrifuga	0,059	2,082	0,035	0,017	2
Savane arbustive lâche	Terminalia macroptera	0,029	1,249	0,021	0,017	2
Savane arbustive lâche	Combretum glutinosum	0,971	199,409	2,907	0,015	2
Savane arbustive lâche	Pericopsis laxiflorus	0,029	2,082	0,022	0,011	2
Savane arbustive lâche	Pterocarpus lucens	0,059	10,408	0,106	0,010	2
Savane arbustive lâche	Combretum nigricans	0,118	12,489	0,110	0,009	2
Savane arbustive lâche	Gardenia erubescens	0,029	2,498	0,017	0,007	1
Savane arbustive lâche	Acacia macrostachya	0,088	11,656	0,058	0,005	1
Savane arbustive lâche	Guiera senegalensis	0,088	4,163	0,011	0,003	1
Savane arbustive lâche	Combretum micranthum	0,059	3,330	0,007	0,002	1
Savane arbustive lâche	Feretia apodanthera	0,029	1,249	0,002	0,002	1
Savane boisée/Galerie forestière	Pterocarpus erinaceus D	0,020	0,578	0,919	1,591	13
Savane boisée/Galerie forestière	Sterculia setigera	0,041	0,578	0,669	1,158	11
Savane boisée/Galerie forestière	Pterocarpus erinaceus BO	0,102	4,044	3,778	0,934	11
Savane boisée/Galerie forestière	Prosopis africana	0,020	0,289	0,261	0,904	11
Savane boisée/Galerie forestière	Cordyla pinnata	0,041	0,578	0,391	0,676	9
Savane boisée/Galerie forestière	Vitellaria paradoxa	0,082	14,154	8,715	0,616	9
Savane boisée/Galerie forestière	Sclerocarya birrea	0,184	6,933	2,834	0,409	8
Savane boisée/Galerie forestière	Zizyphus mauritiana	0,082	16,754	6,545	0,391	8
Savane boisée/Galerie forestière	Lannea acida	0,082	1,444	0,406	0,281	7
Savane boisée/Galerie forestière	Terminalia macroptera	0,082	2,022	0,519	0,257	7
Savane boisée/Galerie forestière	Bois-morts	0,082	2,311	0,577	0,250	6
Savane boisée/Galerie forestière	Piliostigma reticulatum	0,082	4,911	0,702	0,143	5
Savane boisée/Galerie forestière	Pterocarpus erinaceus IM	0,102	1,733	0,214	0,123	5
Savane boisée/Galerie forestière	Grewia bicolor	0,020	3,177	0,341	0,107	5
Savane boisée/Galerie forestière	Cola cordifolia	0,020	0,289	0,021	0,071	4
Savane boisée/Galerie forestière	Combretum lecardii	0,020	1,155	0,060	0,052	3
Savane boisée/Galerie forestière	Pterocarpus lucens	0,041	6,066	0,293	0,048	3
Savane boisée/Galerie forestière	Piliostigma thonningii	0,020	0,289	0,009	0,032	3

Savane boisée/Galerie forestière	Combretum glutinosum	0,898	197,004	5,997	0,030	2
Savane boisée/Galerie forestière	Hexalobus monopetalus	0,082	2,022	0,061	0,030	2
Savane boisée/Galerie forestière	Combretum molle/velutinum	0,020	1,733	0,042	0,024	2
Savane boisée/Galerie forestière	Combretum nigricans	0,245	18,487	0,371	0,020	2
Savane boisée/Galerie forestière	Terminalia avicennioides	0,041	1,444	0,026	0,018	2
Savane boisée/Galerie forestière	Grewia mollis	0,102	21,954	0,368	0,017	2
Savane boisée/Galerie forestière	Acacia macrostachya	0,041	2,022	0,031	0,016	2
Savane boisée/Galerie forestière	Gardenia erubescens	0,061	2,311	0,023	0,010	2
Savane boisée/Galerie forestière	Guiera senegalensis	0,082	9,244	0,080	0,009	2
Savane boisée/Galerie forestière	Cassia sieberiana	0,020	1,444	0,011	0,008	1
Savane boisée/Galerie forestière	Combretum micranthum	0,061	10,399	0,054	0,005	1
Sol nu et installation humaine	Cordyla pinnata	0,400	8,493	3,275	0,386	8
Sol nu et installation humaine	Sterculia setigera	0,400	25,478	6,497	0,255	7
Sol nu et installation humaine	Pterocarpus erinaceus IM	0,400	14,154	1,758	0,124	5
Sol nu et installation humaine	Pterocarpus lucens	0,200	5,662	0,292	0,052	3
Sol nu et installation humaine	Bois-morts	0,800	39,632	1,364	0,034	3
Sol nu et installation humaine	Combretum nigricans	0,200	19,816	0,374	0,019	2
Sol nu et installation humaine	Terminalia macroptera	0,600	19,816	0,374	0,019	2
Sol nu et installation humaine	Combretum glutinosum	1,000	147,205	2,409	0,016	2
Sol nu et installation humaine	Acacia macrostachya	0,200	11,323	0,102	0,009	2

Carte de délimitation des cinq domaines intervention forestier de Bagouko

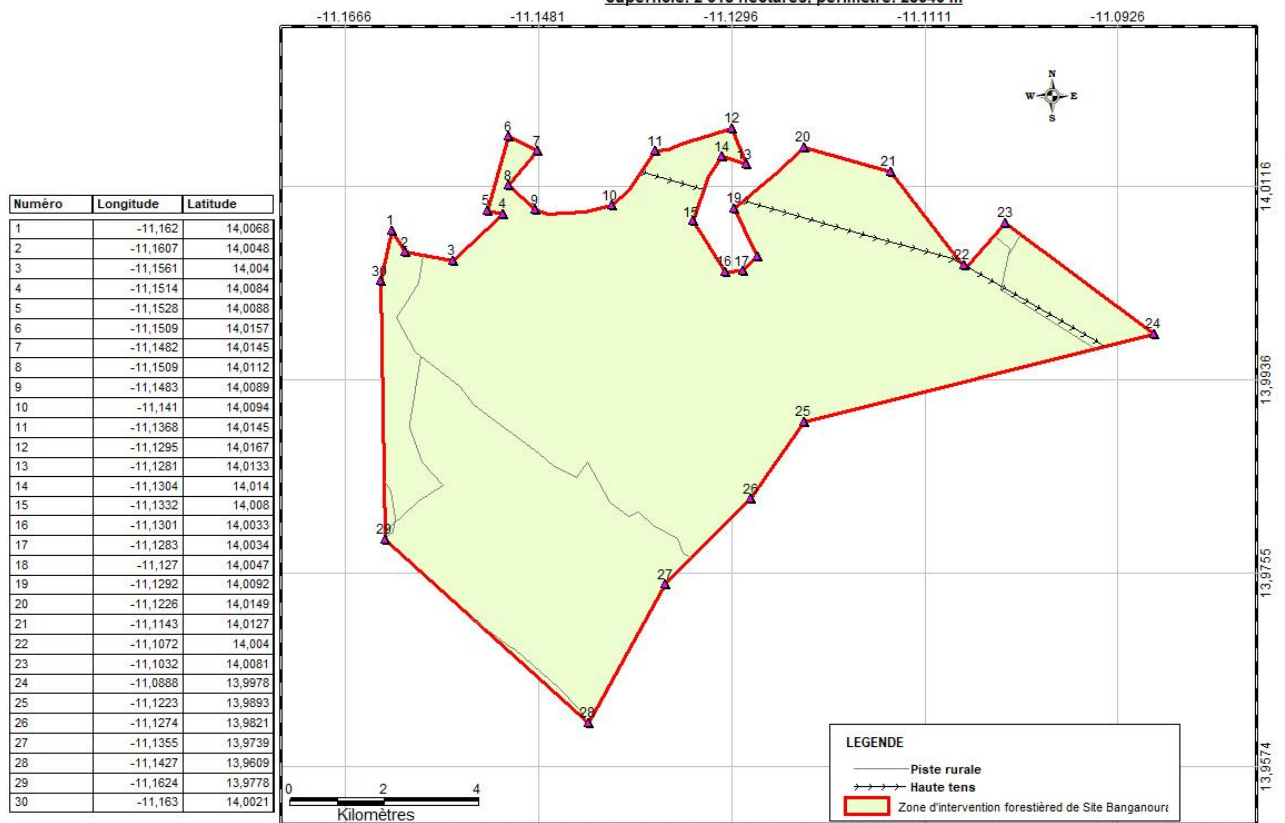
CARTE DE DELIMITATION DE LA ZONE D'INTERVENTION FORESTIERE DE BAGOUKO

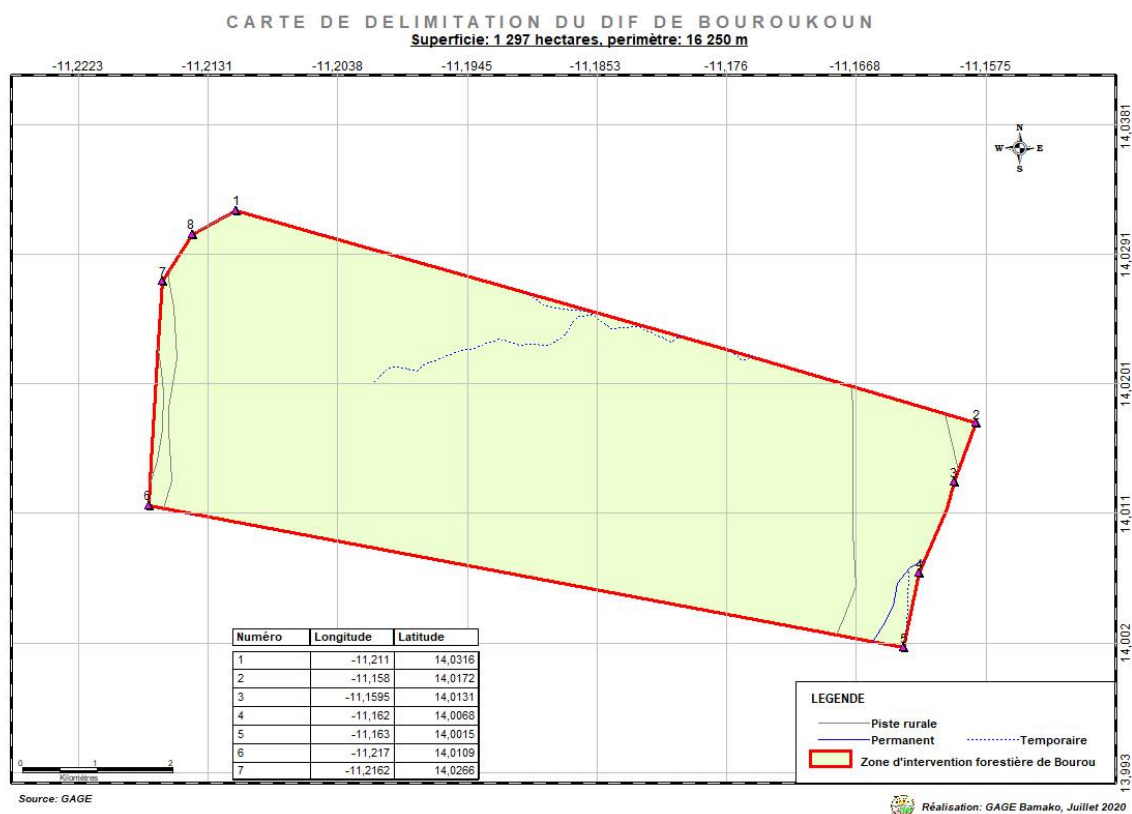
Superficie: 2 162 hectares, périmètre: 19 180 m



CARTE DE DELIMITATION DE LA ZONE D'INTERVENTION FORESTIERE DE BANGANOURA

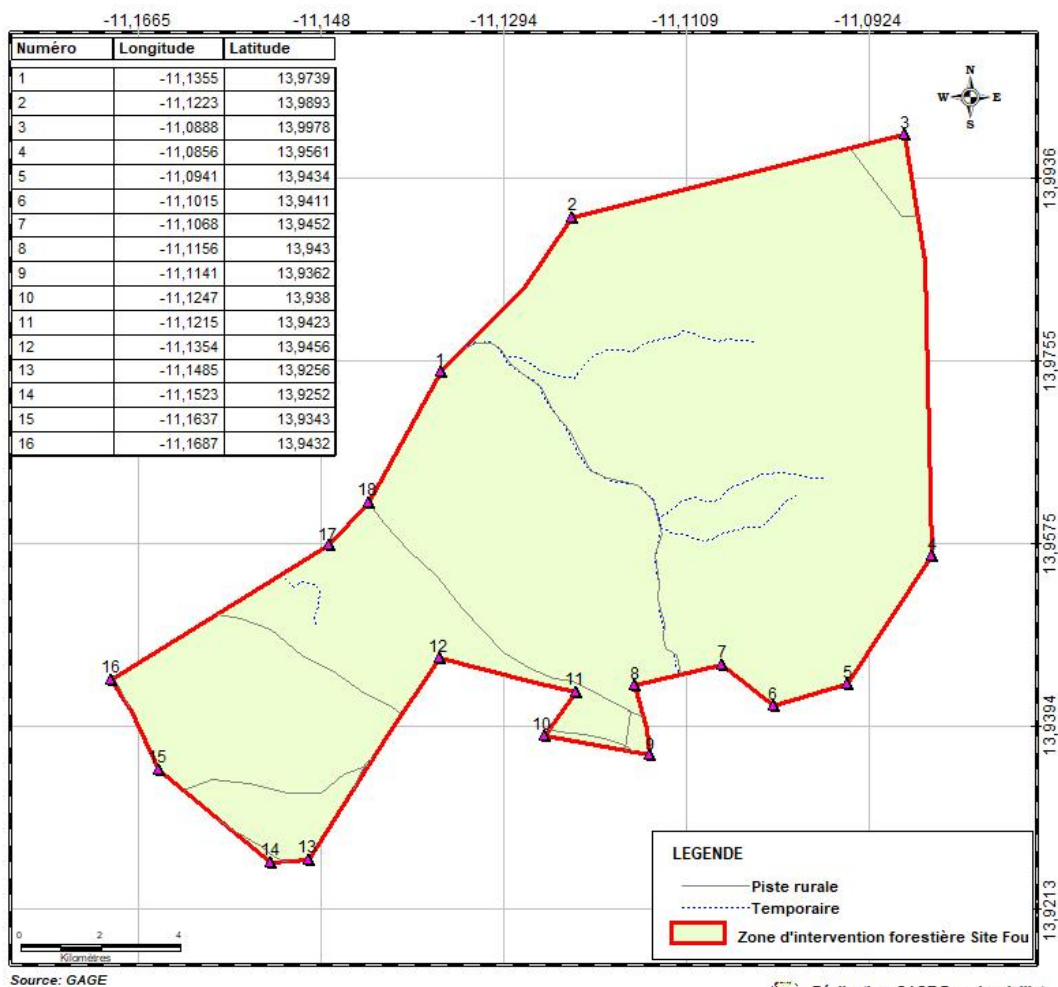
Superficie: 2 318 hectares, périmètre: 28340 m





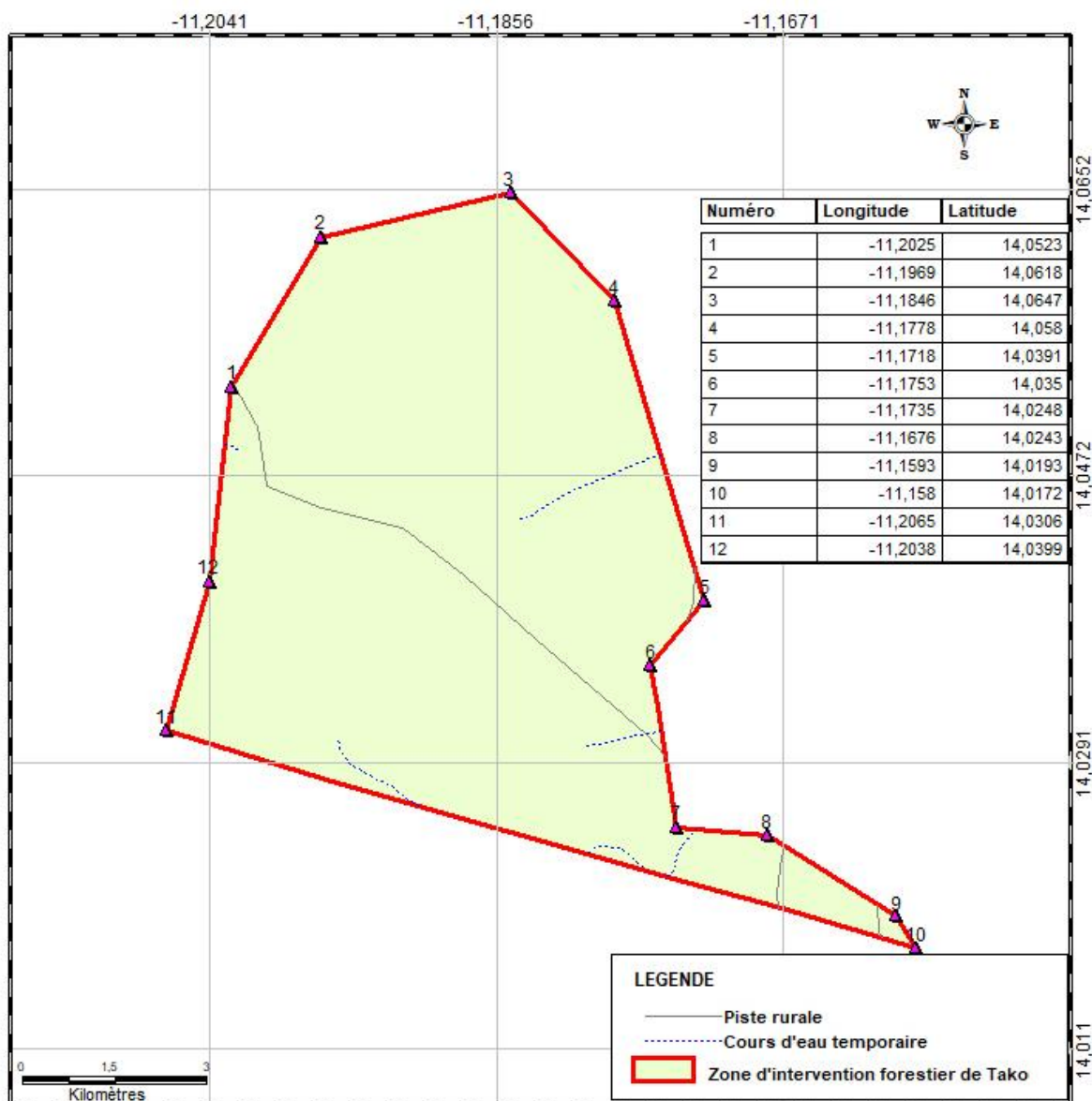
CARTE DE DELIMITATION DU DIF DE FOUKARA

Superficie: 3 632 hectares, périmètre: 29 810 m



CARTE DE DELIMITATION DU DIF DE TAKOUTALA

Superficie: 1 292 hectares, périmètre: 17 440 m

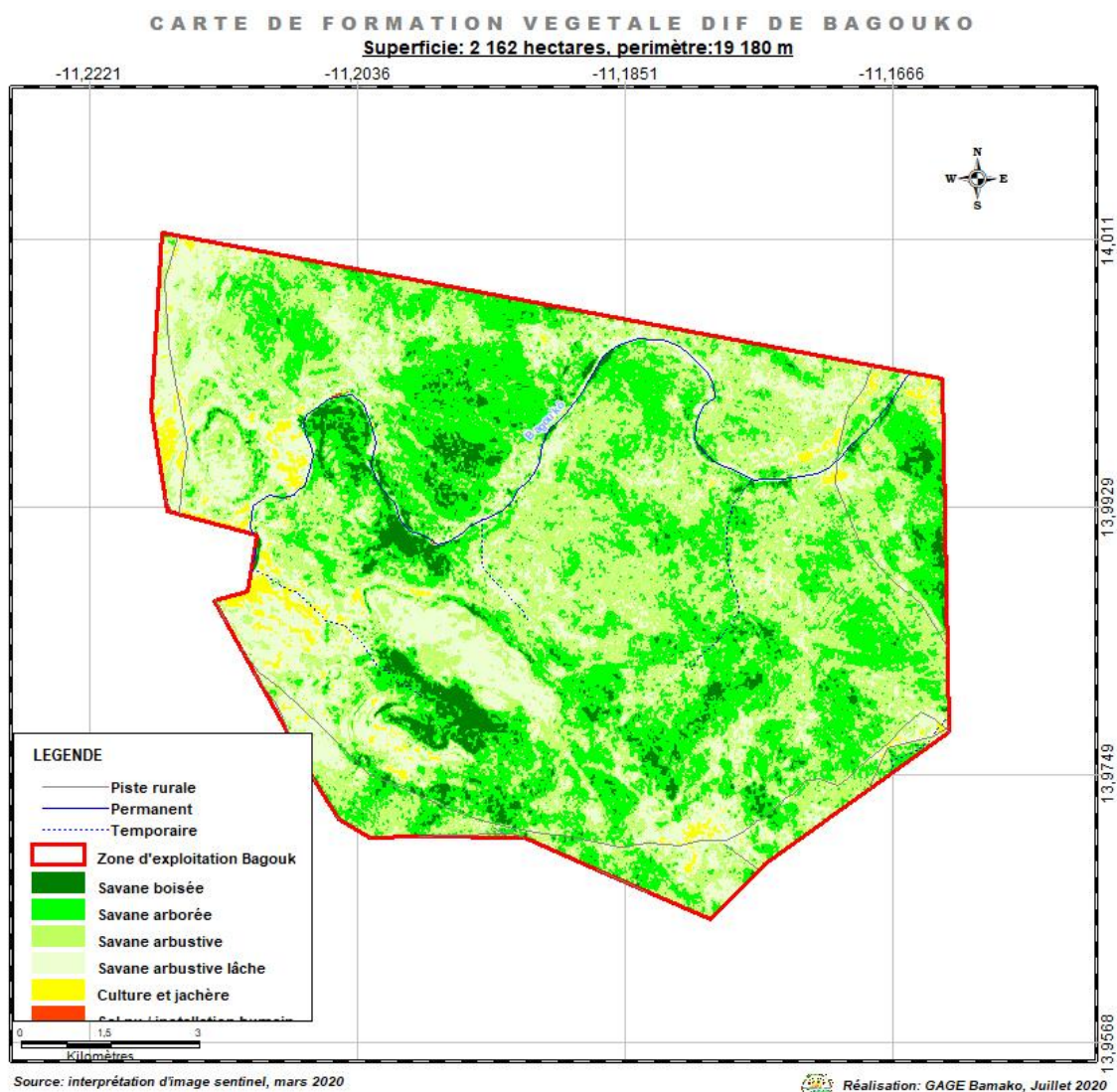


Source: GAGE

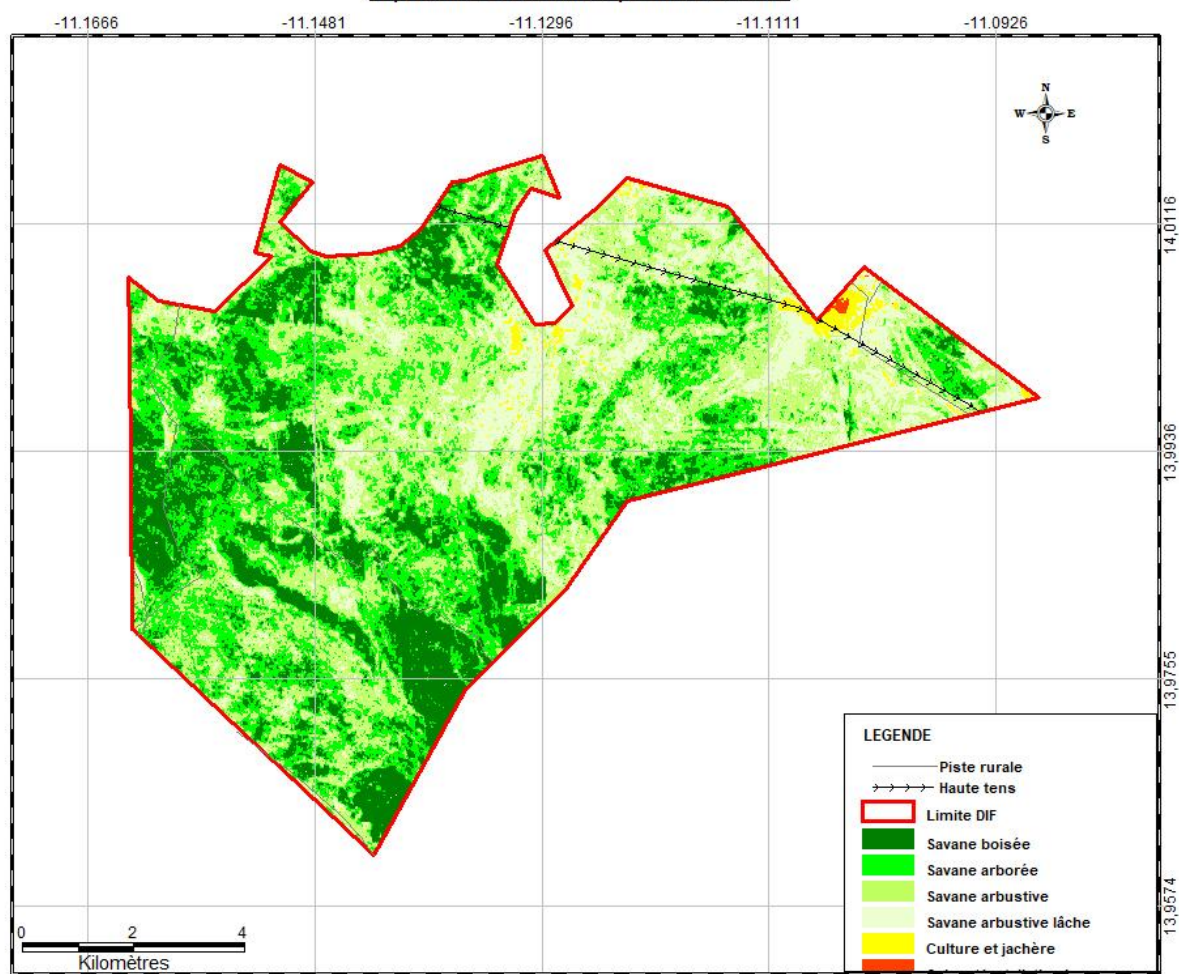


Réalisation: GAGE B Bamako, Juillet 2020

Carte de végétation des cinq domaines intervention forestier de Bagouko



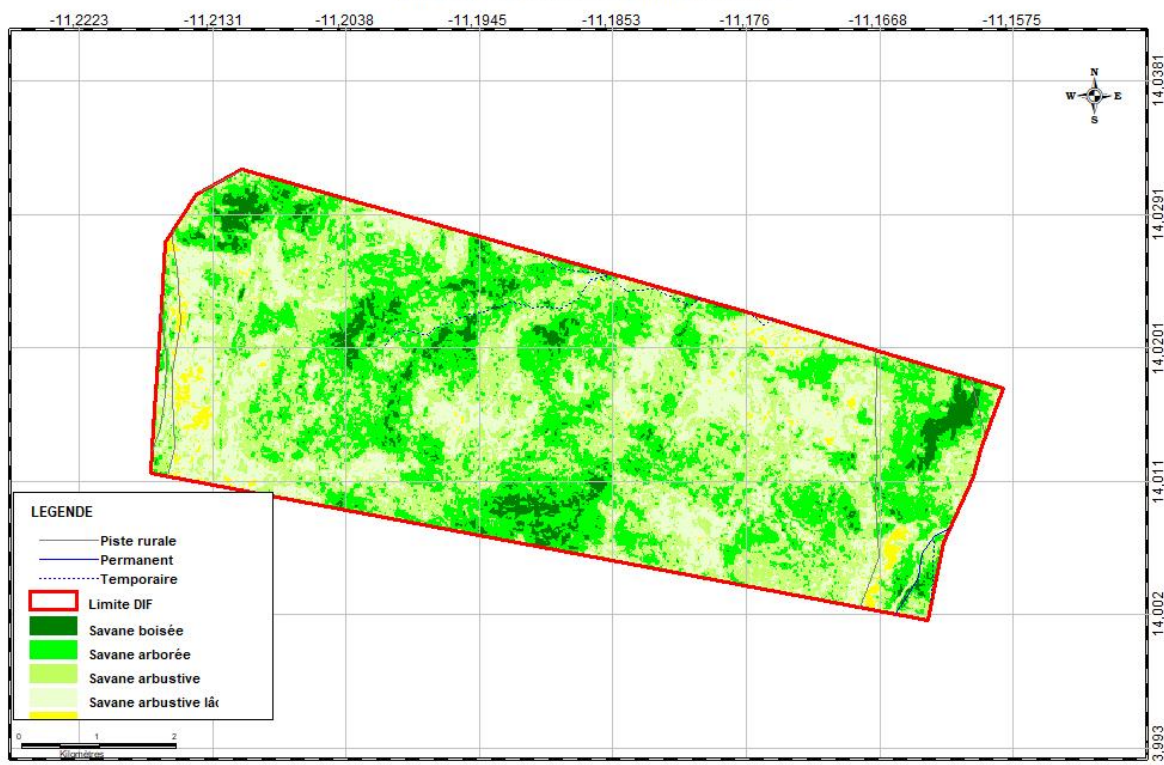
CARTE DE FORMATION VEGETALE DE LA ZONE D'INTERVENTION FORESTIERE DE BANGANOURA
Superficie: 2 318 hectares, périmètre: 28340 m



Source: interpretation image sentinel, mars 2020

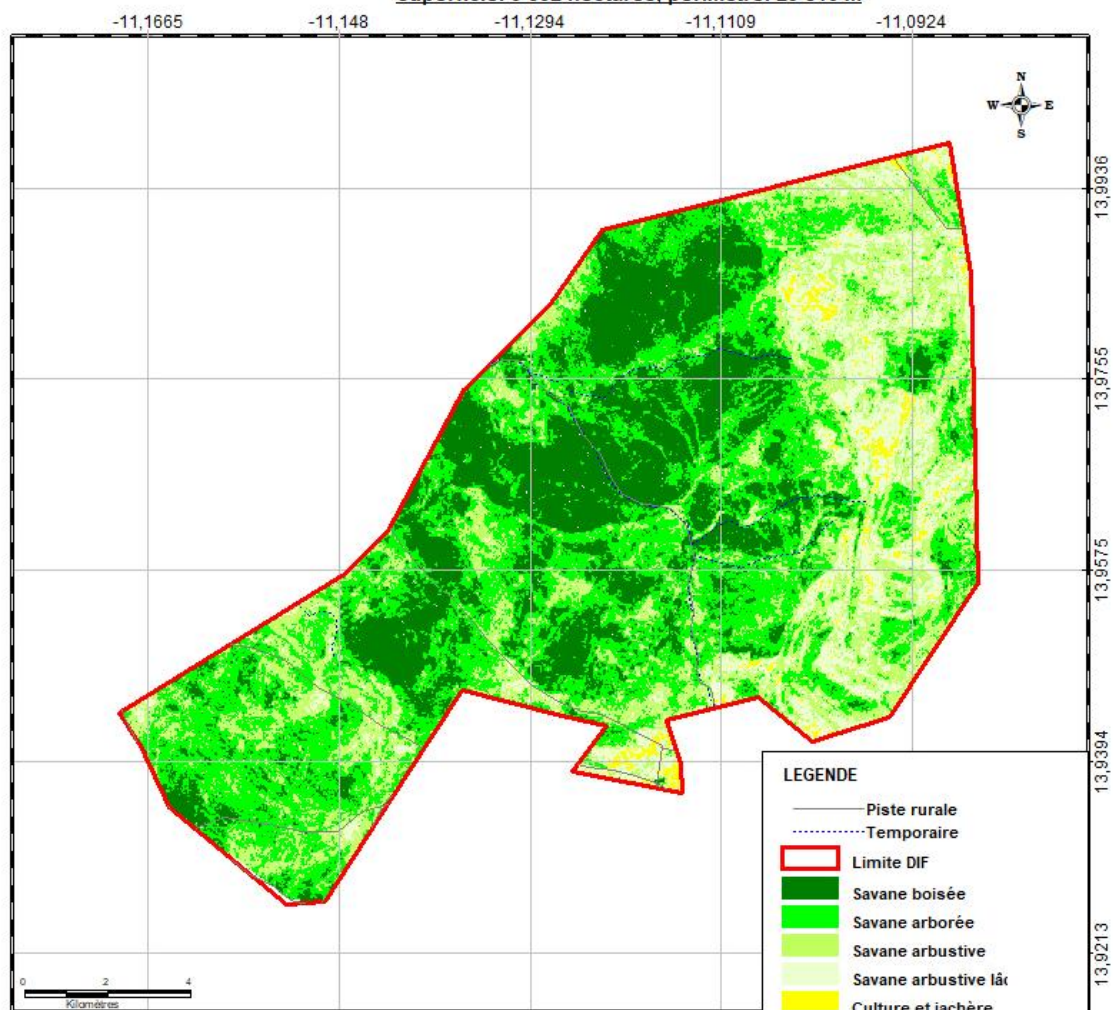
Réalisation: GAGE Bamako, juillet 2020

CARTE DE FORMATION VEGETALE DE LA ZONE D'INTERVENTION FORESTIERE DE BOUROUKOUN

Superficie: 1 297 hectares, périmètre: 16 250 m

CARTE DE FORMATION VEGETALE DE LA ZONE D'INTERVENTION FORESTIERE DE FOUKARA

Superficie: 3 632 hectares, périmètre: 29 810 m

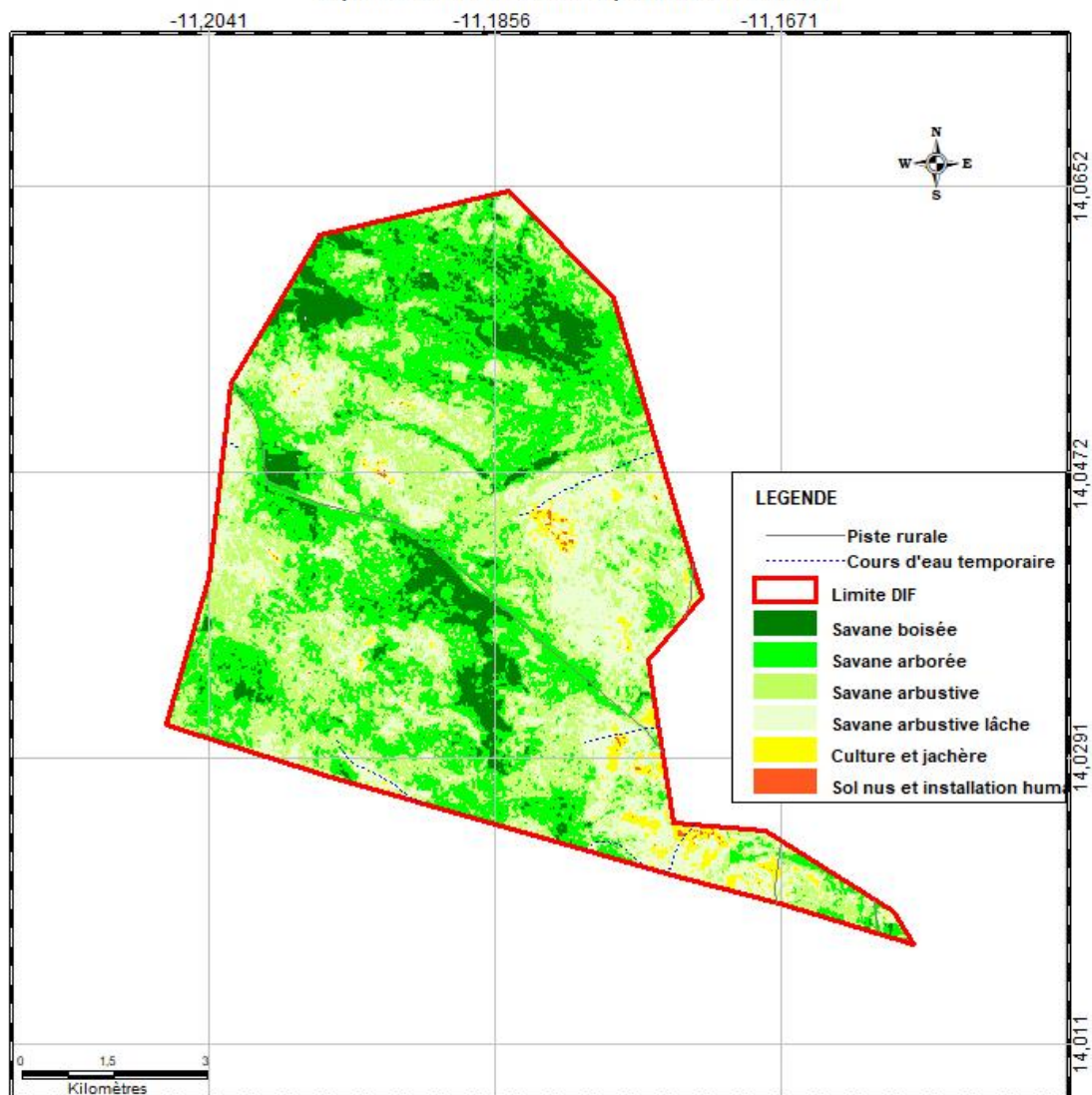


Source: interprétation image sentinel, mars 2020

Réalisation: GAGE Bamako, Juillet

CARTE DE FORMATION VEGETALE DE LA ZONE D'INTERVENTION FORESTIERE DE TACOUTALA

Superficie: 1 292 hectares. périmètre: 17 440 m



Source: Interprétation image sentinel mars 2020

Réalisation: GAGE B Bamako, Juillet 2020

Liste de présence de l'atelier de planification du PSAG de la forêt classée de Bagouko

Diamou, le 03.10.2020

LISTE DE PRESENCE

Objet: Atelier de planification de l'élaboration du plan
d'aménagement et de Gestion de Bagouko

Prénom	Nom	Service	Contact	Emargement
Fousseni	Sogobogo	chef de P.EF	66-77-2627	
Mamadou	Sarr	conseiller	70-86-19-10	
AISSATA	DIAKITE	Mairie de Adjoint	06987997	
Diakaridia	Goita	Ehd A. Poche	79802944	
Seydou	Traroré	Agriculteur	78328687	
Maclani	Haidara	Agent GAGE	74-67-45-97	
Boubarar	Quédraogo	Agent GAGE	77-89-99-98	
Allaye	Scengale	DRF-Kaya	76-16-17-91	
Fakourou	Soumone	Conseiller	74733371	
Baba	Kante	notable	-	
Sega	Djagré	chef de village	69149499	
Nodibo	Sissoko	chef de village Conseiller	21 580291	
Amela	Kante	conseiller communal	63018509	
Dramane	Diakité	conseiller communal	76-30-62-08	
Niouroua	Diallo	conseiller V. Bagouko	71-613658	
deick	Diakité	Bouroukou	6560678	
Modibo	Sissoko	terroir de Sou	7383438	
HOROUA	Sissoko	Foucoure	64811707	
Sidy	Coulibaly	Hamaya	74741280	
Birama	Piarra	Hamaya	60137771	
Sega	Kamouté	chef de village	69123550	
Moudibo	Coulibaly	GAGE	92051111	
Bourama	Traroré	Elevage	66214044	

Liste de présence de l'atelier de validation du PSAG de la forêt classée de Bagouko



Groupement pour l'Aménagement et la Gestion de l'Environnement
« GAGE »
Siège : Hamdallayes ACI 2000, Commune IV Bamako Rue 400 Porte 31
Tél : 90 05 00 05/ 76 11 69 82 Email : gage@afribonemali.net

KAYES le 17/07/2020

LISTE DE PRESENCE

Objet : Validation du PSAG de la forêt classée de Bagouko

Prénom	Nom	Service	Contact	Emargement
1 Seydou	COULIBALY	DREX-K	76215001	[Signature]
2 Halidou	Diakité	Maire Diamou	74036418	[Signature]
3 Maliki	Senou	DRDC-K	75-3636-05	[Signature]
4 Harounda	Keita	DRA-	73 135625	[Signature]
5 Lamine	Diarra	DRACPM-K	74631835	[Signature]
6 Beretema	KEITA	DRE-K	76270717	[Signature]
7 Abdoulaye	Coulibaly	DRPIA-K	66.668866	[Signature]
8 Boubacar	Fana	CRK	76760576	[Signature]
9 Bernard	Coulibaly	chef Kayes dep	CRK 75157930	[Signature]
10 Bocar Abdoulaye	Ciste	DREF/K	76052066	[Signature]
11 Boubacar	Diakité	DRGX-Kayes	66 68 19 13	[Signature]
12 Bakary	Joumbia	CIT/OMVS	79591461	[Signature]
13 Harounda	Truere	DOMVS/Dakar	79063155	[Signature]
14 Fousseni	Sigodogo	chef de Poste Diamou	74-65-0591	[Signature]
15 Soussa O.	MAGA	chef Cart Kayes	76173344	[Signature]
14 Youssouf	CAMARA	ICM-OMVS	66732164	[Signature]
17 Ibrahim	NAFA	DRPSIAP	79401401	[Signature]
16 Mandibis	Coulibaly	GAGE	88-05-11-11	[Signature]
19 Abdoulaye	Sangane	GAGE	75-3088-15	[Signature]
20 Aliou	KEITA	CEF-Kayes	76176129	[Signature]
21 Mamadou Saer	SARR	chef village Bagouko	70861910	[Signature]
22 Nioukourssa	Diallo	conseiller Bagouko	74613655	[Signature]
23 Sidy	Kene	DREF-Kays	76025063	[Signature]

GOUVERNORAT DE LA REGION DE KAYES
=====0=====
CABINET DU GOUVERNEUR DE KAYES
=====0=====

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple – Un But – Une Foi
=====0=====

RAPPORT DE L'ATELIER DE VALIDATION



VALIDATION DU PLAN STRATEGIQUE D'AMENAGEMENT ET
DE GESTION (PSAG) DE LA FORET CLASSEE DE BAGOUKO
LE 17 JUILLET 2020

Kayes, le 17 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt et le Dix-sept juillet, s'est tenu dans la salle de conférence du Gouvernorat de Kayes, l'atelier de validation du Plan stratégique d'Aménagement et de Gestion (PAG) de la forêt classée de Bagouko. Cet atelier a regroupé une vingtaine de participants (*liste de présence en annexe*) :

La cérémonie d'ouverture :

La cérémonie d'ouverture a été marquée par deux interventions :

- Les mots introductifs du Directeur Régional des Eaux et forêts Monsieur Bocar Abdoulaye CISSE ont porté sur le contexte de l'atelier et le protocole d'accord qui lie la DREF et l'OMVS. Ce protocole qui a pour objectif d'impliquer la Direction Régionale des Eaux et Forêts dans la mise en œuvre de la composante 4 du plan de gestion environnemental de la construction du barrage de Gouïna. Il a terminé son intervention par préciser que l'étude a aboutie à l'élaboration d'un plan d'aménagement et de gestion de la forêt.
- Dans ces mots d'ouverture, le Représentant du Gouverneur Mr. Bernard Coulibaly a d'abord souhaité la bienvenue aux participants avant de placer la rencontre dans son contexte, qui est la validation du plan stratégique d'aménagement et de gestion de la forêt classée de Bagouko. Il a invité les participants de bien examiné le projet du Plan d'Aménagement et de Gestion pour apporter les améliorations. Il a terminé son intervention par déclarer ouvert l'atelier de validation du Plan d'Aménagement et de Gestion de la forêt classée de Bagouko.

Mise en place du Bureau

Président : Monsieur Bernard Coulibaly

Rapporteurs : Monsieur Ibrahim NAFA DRPSIAP-K
Monsieur Abdoulaye SANGARE Bureau d'Etude GAGE
Monsieur Sidy KONE DREF

Déroulement des travaux

Les travaux ont été ponctués par une seule présentation, les questions/réponses et l'analyse des recommandations.

- La présentation faite par Monsieur Moudibo COULIBALY du bureau d'étude GAGE a porté sur les points suivants :
 - o La méthodologie d'élaboration du PAG
 - o La présentation générale de la forêt classée de Bagouko
 - o la synthèse des résultats
 - o La cohérence du plan avec les différents outils de planification nationale et régionale
 - o La vision de la région de Kayes pour l'horizon 2031 (SRAT-Kayes)
 - o L'aménagement et gestions retenus pour le PAG

- A l'issue de la présentation, les contributions et les questions de compréhension suivantes ont été posées :
 - o Prise en compte le PSDR inspiré du STRAT qui parle des grandes orientations de la région ;
 - o Donner la superficie exacte de la forêt classée de Bagouko ;
 - o Existe-il pas de données actuelles à par les documents PIRL et PIRT qui datent de 1990 ;
 - o Faiblesse ou absence de mode de gestion de la forêt ;
 - o N'existe pas de convention officielle
 - o Nomination des services techniques en charge de la mise en œuvre du PAG dans le cadre logique;
 - o Rappelle du contexte et le protocole d'accord de l'élaboration du plan ;
 - o Comment la mobilisation des fonds se fera pour la mise en œuvre du plan ;

A toutes ces préoccupations des réponses satisfaisantes ont été apportées par les facilitateurs et les techniciens.

Les recommandations

L'atelier a formulé les recommandations suivantes au bureau d'étude :

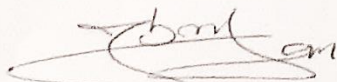
- Prendre en compte le contexte et le protocole d'accord de l'élaboration dans le document final ;
- Recueillir les documents relatifs aux pistes de transhumance au niveau de la DRPIA ;
- Rapprocher la DRPSIAP pour actualiser les données sur la population ;
- Remplacer le village de Thematéssou par la commune pour l'installation du marché de poisson.

Clôture de l'atelier

L'atelier à valider le plan stratégique d'aménagement et de gestion de la forêt classée de Bagouko sous réserve de la prise en charge des recommandations ci-dessus énumérées.

L'ATELIER

Le rapporteur :
Représentant DRPSIAP-K



Ibrahim NAFA

Le Président de la séance
Préfet du cercle de Keyes



Bernard SOULLEBAIS
Member du corps préfectoral